



Alternatives Rurales

Revue de communication et débat sur les alternatives agricoles et rurales

Numéro 5 – Octobre 2017



SOMMAIRE

<u>Edito</u>	4
------------------------------------	---

ETUDES ET RECHERCHES

<u>Genre et développement: difficultés des femmes rurales dans la production et la commercialisation de l'attiéké en Côte d'Ivoire</u> . Adon Simon Affessi.....	7
--	---

<u>La micro-irrigation et les ressources en eau au Maroc : un coûteux malentendu</u> . François Molle, Oumaima Tanouti.....	22
---	----

<u>La transformation de l'agriculture familiale dans la vallée du M'Goun : nouvelles perspectives sur le passé et le futur de l'agriculture oasienne</u> . Karen Rignall.....	40
---	----

<u>Conquête de l'espace public en quête d'autonomie : portraits de femmes rurales dans le Moyen Atlas</u> . Sanae Ziani, Zhour Bouzidi.....	57
---	----

<u>Effizienz des politiques de l'Etat pour une sécurité alimentaire en blé tendre au Maroc</u> . Kawtar Rerhrhaye, Abdelkader Ait El Mekki.....	71
---	----

<u>« On a commencé petit-à-petit »: des entreprises agricoles multi-familiales dans l'export des fruits et légumes dans le Sous</u> . Sarah Ruth Sippel.....	88
--	----

<u>Les exportations marocaines de clémentine et de pomme de terre en Afrique de l'Ouest</u> . Khadija Zine, Abdelkader Air El Mekki.....	102
--	-----

<u>Pratiques de coordination dans les Groupements de Développement Agricole en Tunisie : des coalitions actives mais fragiles</u> . Azza Ben Mustapha, Nicolas Faysse.....	116
--	-----

POINTS DE VUE ET TMOIGNAGES

<u>Le développement local face aux enjeux politiques: l'expérience d'une coopérative laitière dans le Saïs au Maroc</u> . Saïd Bouali, témoignage recueilli par Abdellah Hmouri.....	132
--	-----

<u>Les statistiques : une mine d'informations sur la société marocaine sous-utilisée par la recherche</u> . Samira Mizbar, témoignage recueilli par Zhour Bouzidi.....	140
--	-----

<u>Représentation professionnelle agricole et vie associative dans la région Draa-Tafilalet</u> . Hrou Abouchrif, témoignage recueilli par Larbi Aziz.....	146
--	-----

NOTE

<u>Présentation d'un guide méthodologique sur le Conseil Agricole au Maroc</u> . Mohamed El Amrani.....	151
---	-----

<u>Comité éditorial de la revue</u>	153
---	-----

Crédit photos de la page de couverture : Azza Ben Mustapha, Abdellah Hmouri, François Molle, Karen Rignall, Sarah Ruth Sippel, Sanae Ziani, Khadija Zine.

Edito

Comité éditorial de la revue Alternatives Rurales

Le numéro 5 de la revue Alternatives Rurales est l'occasion pour la revue de présenter pour la première fois un article ne concernant pas l'Afrique du Nord. Il s'agit de l'étude de Affessi (2017) sur la production et la commercialisation par les femmes d'un produit alimentaire dérivé du manioc en Côte d'Ivoire. L'accueil de cet article dans la revue témoigne des liens entre l'Afrique de l'Ouest et le Maroc, tout comme l'article de Zine et Ait El Mekki (2017) sur les exportations agricoles du Maroc vers cette région. Les politiques publiques agricoles au Maroc sont par ailleurs suivies en Afrique de l'Ouest (voir par exemple la [synthèse faite par le collectif Inter-Réseaux](#) en 2016).

Les articles du numéro 5 de la revue Alternatives Rurales abordent quatre thématiques. La première est celle **des dynamiques agricoles dans un Maroc très divers**. D'un côté, deux articles portent sur des zones agricoles avant tout tournées vers l'export. Sippel (2017) analyse le fonctionnement d'entreprises agricoles de taille relativement importante dans le Souss, qui reste fondé sur l'organisation familiale. Zine et Mekki (2017) montrent les difficultés que connaissent les filières formelles d'export d'agrumes et de pommes de terre vers l'Afrique de l'Ouest, confrontées à la concurrence des filières informelles. D'un autre côté, Rignall (2017) s'intéresse à des zones

considérées historiquement comme d'un moindre potentiel agricole, à savoir les oasis de la région de Tinghir. Rignall met en évidence un renouveau de l'agriculture dans une de ces oasis, grâce à de nouvelles opportunités et une logique de diversification des productions agricoles.

La deuxième thématique porte **sur l'évolution de la position et du rôle économique des femmes en zone rurale**. Affessi (2017) montre les difficultés que connaissent les femmes, en Côte d'Ivoire, pour produire une denrée alimentaire, d'autant plus qu'elles n'ont qu'un faible contrôle à la fois sur la production et sur la commercialisation. Ziani et Bouzidi (2017) analysent les trajectoires de trois femmes vivant dans un village du Moyen Atlas, qui ont pu s'impliquer dans l'espace public par le biais des domaines associatif, politique et économique.

La troisième thématique concerne **l'action collective menée par les agriculteurs**. Ben Mustapha et Faysse (2017) étudient la façon dont les agriculteurs de Groupements de Développement Agricole en Tunisie se coordonnent entre eux et avec les acteurs publics, et montrent à la fois la diversité et la fragilité des coalitions d'acteurs qui se forment. Le témoignage de Bouali (recueilli par Hmouri, 2017) décrit la façon dont un collectif d'agriculteurs a pu initier et développer un projet de coopérative laitière, en devant gérer

à la fois les enjeux politiques locaux et les contraintes de commercialisation.

Enfin, la dernière thématique porte sur les **dispositifs de politique publique et en particulier l'analyse de leur efficacité**. Molle et Tanouti (2017) s'interrogent sur l'efficacité des dispositifs de subvention à l'installation d'irrigation localisée. Rerhrhaye et Ait El Mekki (2017) font le bilan de presque 10 ans de politiques publiques d'appui à la filière de blé tendre. Mizbar (témoignage recueilli par Bouzidi, 2017) propose un éclairage sur les dispositifs d'enquêtes en zone rurale menés par le Haut-Commissariat au Plan. Enfin, Abouchrif (recueilli par Aziz, 2017) présente le rôle de la Chambre d'Agriculture du Draa-Tafilalet.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Pour en savoir plus

Abouchrif H, Aziz L, 2017. [Représentation professionnelle agricole et vie associative dans la région Draa-Tafilalet](#). *Alternatives Rurales*, 5.

Affessi AS, 2017. [Genre et développement: difficultés des femmes rurales dans la production et la commercialisation de l'attiéké en Côte d'Ivoire](#). *Alternatives Rurales*, 5.

Ben Mustapha A, Faysse N, 2017. [Pratiques de coordination dans les Groupements de Développement Agricole en Tunisie : des coalitions actives mais fragiles](#). *Alternatives Rurales*, 5.

Bouali S, Hmouri A, 2017. [Le développement local face aux enjeux politiques: l'expérience d'une coopérative laitière dans le Saïs au Maroc](#). *Alternatives Rurales*, 5.

El Amrani M, 2017. [Présentation d'un guide méthodologique sur le Conseil Agricole au Maroc](#). *Alternatives Rurales*, 5.

Mizbar S, Bouzidi Z, 2017. [Les statistiques : une mine d'informations sur la société marocaine sous-utilisée par la recherche](#). *Alternatives Rurales*, 5.

Molle F, Tanouti O, 2017. [La micro-irrigation et les ressources en eau au Maroc : un coûté malentendu](#). *Alternatives Rurales*, 5.

Rignall K, 2017. [La transformation de l'agriculture familiale dans la vallée du M'Goun : nouvelles perspectives sur le passé et le futur de l'agriculture oasienne](#). *Alternatives Rurales*, 5.

Rerhrhaye K, Ait El Mekki A, 2017. [Efficacité des politiques de l'Etat pour une sécurité alimentaire en blé tendre au Maroc](#). *Alternatives Rurales*, 5.

Sippel SR, 2017. [« On a commencé petit-à-petit »: des entreprises agricoles multi-familiales dans l'export des fruits et légumes dans le Souss](#). *Alternatives Rurales*, 5.

Ziani S, Bouzidi Z, 2017. [Conquête de l'espace public en quête d'autonomie : portraits de femmes rurales dans le Moyen Atlas](#). *Alternatives Rurales*, 5.

Zine K, Ait El Mekki K, 2017. [Les exportations marocaines de clémentine et de pomme de terre en Afrique de l'Ouest](#). *Alternatives Rurales*, 5.



Genre et développement: difficultés des femmes rurales dans la production et la commercialisation de l'attiéké en Côte d'Ivoire

Adon Simon Affessi

Laboratoire d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales. Université Peleforo Gon Coulibaly – Korhogo (Côte d'Ivoire).
Contact : Affessi_adon@yahoo.fr

Résumé

Dans le département d'Adzopé en Côte d'Ivoire, les femmes produisent et commercialisent l'attiéké. Ce produit dérivé du manioc est une sorte de couscous fait à la base de manioc fermenté. Cette étude examine les difficultés que rencontrent les femmes dans cette activité génératrice de revenus. Des entretiens ont été menés auprès des différents acteurs en lien avec cette activité : productrices d'attiéké et leurs responsables, autorités coutumières, commerçantes et personnel d'encadrement agricole. Les femmes rencontrent des difficultés d'accès à la terre et de pression foncière. Elles ont également des difficultés pour accéder au conseil et au crédit agricole. Pour la commercialisation de leur attiéké, elles sont entièrement dépendantes de commerçantes extérieures à leurs villages, commercialisation qui est parfois compromise du fait de la dégradation des pistes rurales. Par ailleurs, la mécanisation du processus de production d'attiéké n'a pas fait ses preuves du fait d'équipements trop coûteux. Ces difficultés rencontrées par les femmes compromettent leur autonomisation et leur contribution au développement des territoires ruraux.

Mots clés : attiéké, autonomisation, Côte d'Ivoire, genre

Abstract

In the district of Adzope in Ivory Coast (Côte d'Ivoire), women produce and sell attieke (cassava couscous). This product is made on the basis of fermented cassava plant. This study examines the difficulties that these women face in their activity. Interviews have been made with different actors participating in this activity: cassava couscous producers and their leaders, local and traditional authorities, traders and staff of extension administrations. These cassava couscous producers face difficulties related to land access and land pressure, support from extension institutions, access to credit, organization of cassava couscous production and degraded roads. Moreover, a project of modernization of cassava couscous production techniques has not been successful due to costly production techniques. All these difficulties compromise the empowerment of these women and their social and economic integration.

Keywords: cassava couscous, empowerment, gender, Ivory Coast

Introduction

Le milieu rural ivoirien, caractérisé par une activité dominante -l'agriculture-, présente différentes contraintes pour les femmes dans la mise en œuvre de leurs activités agricoles. Les femmes connaissent des difficultés, depuis l'accès au foncier jusque dans les activités de transformation et de commercialisation de leurs produits vers les marchés urbains. Différents auteurs ont relevé la marginalisation des femmes ivoiriennes dans l'accès au foncier cultivable et aux autres ressources productives (Koné et al., 1999 ; Koné, 2006b). Les structures d'appui au développement agricole offrent peu de soutiens matériels et en appui-conseil aux productrices. Pourtant, 67% des femmes rurales travaillent pour la production vivrière (Leadafricaines, 2012).

Ainsi, l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) et le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), s'adressent prioritairement aux chefs des exploitations agricoles familiales qui sont généralement des hommes. Le poids des traditions vient encore accentuer les difficultés rencontrées par les femmes dans leur activité agricole. Selon la loi 98-750 relative au foncier rural en Côte d'Ivoire, les femmes peuvent bénéficier d'un certificat foncier ou d'un titre foncier. Mais en réalité, elles sont marginalisées par la coutume en ce qui concerne la gestion, le contrôle et l'appropriation des terres (Koné, 2006a).

Dans les faits et selon la « tradition », les femmes ont seulement un droit d'usufruit de la terre et doivent demander de la terre à leur mari ou leur famille (ibid). Ce droit traditionnel est privilégié au détriment du droit moderne car « la gestion des terres rurales relève à 80%

de la coutume et seuls 1 à 2% des terres rurales font l'objet d'un titre de propriété conformément à la loi » (Norwegian Refugee Council, 2009). Quel que soit le système social en vigueur, les hommes sont privilégiés dans l'accès à la terre. Les femmes, quant à elles, sont doublement marginalisées, d'abord en tant que filles, sœurs ou nièces, puis en tant qu'épouses (Koné et Ibo, 2009).

Malgré la marginalisation des femmes rurales dans le secteur agricole, elles occupent une place centrale au niveau du pays pour relever le défi de l'autosuffisance alimentaire. De par leurs efforts physiques et malgré leurs faibles moyens, elles produisent, transforment et alimentent les marchés locaux et urbains en produits vivriers courants. Elles assurent 80% de la production de cultures vivrières selon le Recensement National de l'Agriculture de 2001 (Direction des Statistiques, de la Documentation et de l'Informatique, 2004).

Dans ce contexte le manioc (*Manihot esculenta* Crantz) constitue une des cultures vivrières majeures produites et transformées en Côte d'Ivoire. Le manioc est consommé le plus souvent sous la forme d'*attiéké* - un couscous de manioc- devenu aujourd'hui un aliment très prisé sur le marché national et même international. Aujourd'hui, l'*attiéké* est devenu un plat national puisqu'il existe dans toutes les régions de la Côte d'Ivoire. Il est le premier des plats cuisinés vendus dans les centres urbains et commercialisé dans les pays voisins tels que le Burkina Faso, le Mali, le Ghana, etc. et en Europe (Aka, 2013). L'*attiéké* est notamment produit soit de façon traditionnelle, soit de façon moderne, par les femmes de l'ethnie *akyé*, dans le département d'Adzopé, au sud-est de la Côte d'Ivoire¹ (Figure 1) où elles

¹ Le département d'Adzopé est situé dans la partie Sud-est de la Côte d'Ivoire. Il est limité au Sud par le district d'Abidjan, au Nord-ouest par le

département de Bongouanou, au Nord-est par le département d'Abengourou, à l'Est par le fleuve Comoé et à l'Ouest par le département d'Agboville.

produisent aussi les racines de manioc qui est la base de la production de *l'attiéké*.

Cet article a pour objectif de caractériser les difficultés que rencontrent les productrices d'*attiéké* afin de proposer des solutions durables pour améliorer leur situation individuelle et leur contribution au développement local et national. Il vise également à révéler les effets des coutumes *akyé* de même que la politique des structures d'appui sur les activités productives des femmes.

Méthodologie

Sites d'étude

Pour cette étude, trois sous-préfectures ont été visitées dans le département d'Adzopé. Il s'agit des sous-préfectures d'Agou, d'Assikoi et d'Annapé (voir Figure 1).

Dans la sous-préfecture d'Agou, le village d'Agou (chef-lieu de sous-préfecture) et le village d'Akouzin ont été nos terrains d'enquête. Dans la sous-préfecture d'Assikoi, notre enquête a porté sur les villages d'Assikoi chef-lieu de sous-préfecture, d'Apiadji et d'Adonkoi. Enfin dans la sous-préfecture d'Annapé, le chef-lieu de sous-préfecture a été enquêté de même que les villages de Nyan et Lobo-Akoudzin. Le choix de ces sites s'explique par la densité de la production d'*attiéké* dans ces zones où les femmes productrices d'*attiéké* sont également productrices de manioc et en achètent pour leur activité de transformation.

Nous avons aussi enquêté le village de Diapé (sous-préfecture d'Agou), où est installée l'Unité de transformation du Manioc (UMAD).

Cette unité a été financée par un projet soutenu par l'Union Européenne et le Conseil Général d'Adzopé en 2009. Il visait le regroupement de femmes des 7 villages de la commune d'Agou à Diapé, en vue de leur permettre de transformer rapidement de grandes quantités de manioc achetées à des producteurs d'*attiéké* à l'aide de matériels modernes et mécanisés. L'idée était que les femmes puissent alors abandonner leurs pratiques ancestrales et manuelles de production de *l'attiéké* jugées trop pénibles. Le projet avait aussi pour objectif d'aider les femmes à mieux vendre leur *attiéké*.

Collecte des données

Notre méthode de collecte des données est de type qualitatif et basée sur des entretiens individuels et des focus groups. Au total, dans les neuf localités concernées par l'étude, 18 entretiens individuels ont été effectués avec des autorités coutumières à raison de 2 personnes par village ; 3 avec des agents d'institution d'encadrement (notamment l'ANADER) et 10 avec des commerçantes grossistes.

Lors des entretiens, les questions ont porté sur : 1) les rapports entre les hommes et les femmes dans la gestion foncière; 2) les conditions d'accès au crédit, et aux techniques et matériel végétal améliorés ; 3) les prix auxquels les commerçantes achètent *l'attiéké* en gros et le revendent en ville ; 4) les problèmes liés à la production du manioc, à la transformation des racines de manioc et à la commercialisation de *l'attiéké*; 5) les rapports entre les commerçantes et les femmes productrices d'*attiéké*.

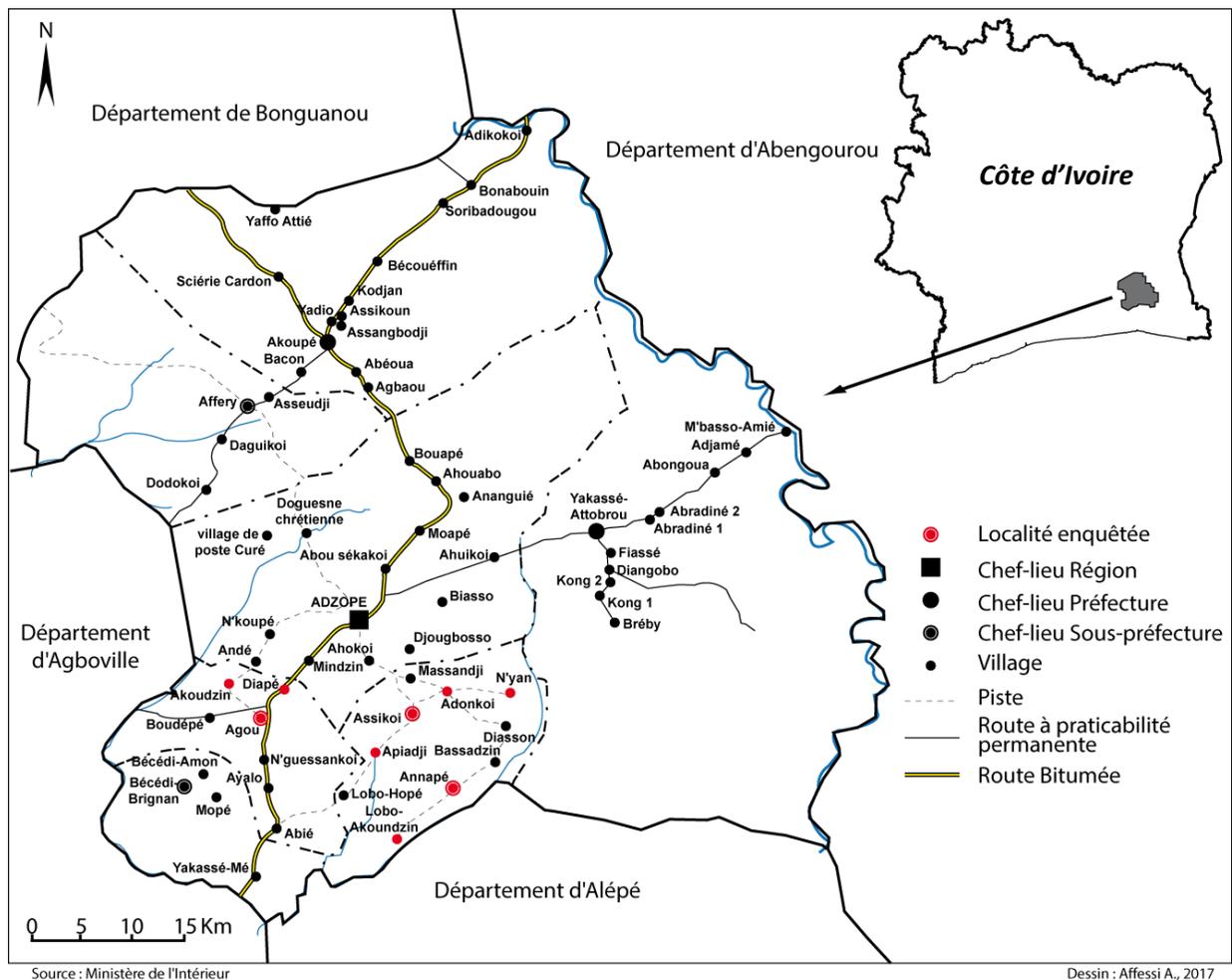


Figure 1 : Le département d'Adzopé en Côte d'Ivoire

Le focus group qui constitue le deuxième outil d'enquête a d'abord concerné les femmes qui produisent les racines de manioc et qui les transforment en *attiéké* de façon individuelle, même si quelquefois elles bénéficient d'une aide familiale. Huit focus groups ont été réalisés, à raison de un par village: il y a eu 5 participantes par village et par focus group à l'exception du village de Diapé. Dans ce village, deux focus groups réunissant respectivement 10 et 13 personnes ont été réalisés avec les femmes qui achètent les racines de manioc et les transforment en *attiéké* dans le cadre du projet UMAD.

En plus de ces entretiens, nous avons participé à la préparation de l'*attiéké* à Diapé avec l'Union des Femmes de la Commune d'Agou (UFECA) et ceux de Nyan pour suivre le mécanisme de transformation de l'*attiéké* de façon traditionnelle et moderne. Les focus groups ont porté sur: 1) les techniques de préparation traditionnelles et modernes d'*attiéké* ; 2) les dépenses de production de l'*attiéké* ; 3) les rapports entre les productrices d'*attiéké* et leurs principaux clients ; 4) les difficultés depuis la production des racines de manioc jusqu'à la commercialisation de l'*attiéké* selon les deux techniques.

Ces différents entretiens ont été faits en français et en langue vernaculaire de la localité (*attié*) pour les personnes qui ne comprennent pas le français. Pour l'analyse des données, nous avons procédé à la retranscription intégrale des entretiens réalisés avec les différents acteurs puis à une catégorisation des idées. A partir de cette retranscription, une analyse du contenu du discours des enquêtés a été réalisée.

Résultats

De la production à la commercialisation de l'*attiéké*

Processus de production de l'*attiéké*

La Figure 2 présente les deux processus de production de l'*attiéké*.

Processus traditionnel

Les femmes *attié* font parties des ethnies qui ont un savoir et savoir-faire en matière d'*attiéké* tout comme les peuples *Adjoukrou* et *Ebrié*. Elles ont l'habitude de produire l'*attiéké* « normal » de bonne qualité en trois jours seulement. La qualité de leur *attiéké* part de l'opération de préparation du ferment. Tout le travail se fait manuellement, à l'exception du broyage puis du pressage qui sont mécanisés. La presse est fabriquée localement par des forgerons. L'*attiéké* est un mets fait à base manioc et de ferment traditionnel de manioc appelé en *akyé* « bagnan » (Photo 1). Au lendemain de la préparation du ferment, les femmes épluchent et découpent (Photo 2) en

petits morceaux les racines de manioc collectées sur les parcelles cultivées par leurs maris (Figure 2). Lorsque leurs maris ne sont plus en mesure de les approvisionner, elles achètent du manioc dans les champs d'autres femmes qui ne s'intéressent pas à l'activité d'*attiéké* (Figure 2).

Le soir, les racines de manioc épluchées et découpées sont lavées et transformées en pâte à l'aide de la broyeuse motorisée (Photo 3). Cette prestation de service est payante car les broyeuses appartiennent le plus souvent à des hommes et non aux groupements de femmes. Les transformatrices ajoutent à cette pâte leur ferment traditionnel, de l'huile de palme blanchie et de l'eau. La pâte « ensemencée » est mise dans des bassines pour la fermentation (Photo 4). Cela peut prendre 3 heures voire plus selon la qualité et la quantité du ferment traditionnel disponible. Une fois fermentée, la pâte est versée dans des sacs au coucher du soleil puis posés sur des bois pour l'élimination de l'eau amidonnée. L'eau est parfois recueillie pour faire de l'amidon pour traiter le tissu des habits. La fermentation continue jusqu'au lendemain.

Très tôt, vers quatre heures du matin, les femmes commencent le pressage de la pâte à l'aide d'une machine manuelle à vis louée pour la circonstance (Photo 5) afin d'éliminer une partie de l'eau du produit. La pâte ainsi obtenue est ensuite émiettée et tamisée (Photo 6). Cette opération permet l'élimination des débris contenus dans le manioc pressé. La pâte de manioc tamisée est égrenée (Photo 7) puis étalée sur un tapis dans la pièce principale ou sur la terrasse de la maison pour être séchée. La cuisson à la vapeur d'eau à l'aide du bois de chauffe est la phase finale. Ainsi on obtient l'*attiéké*.

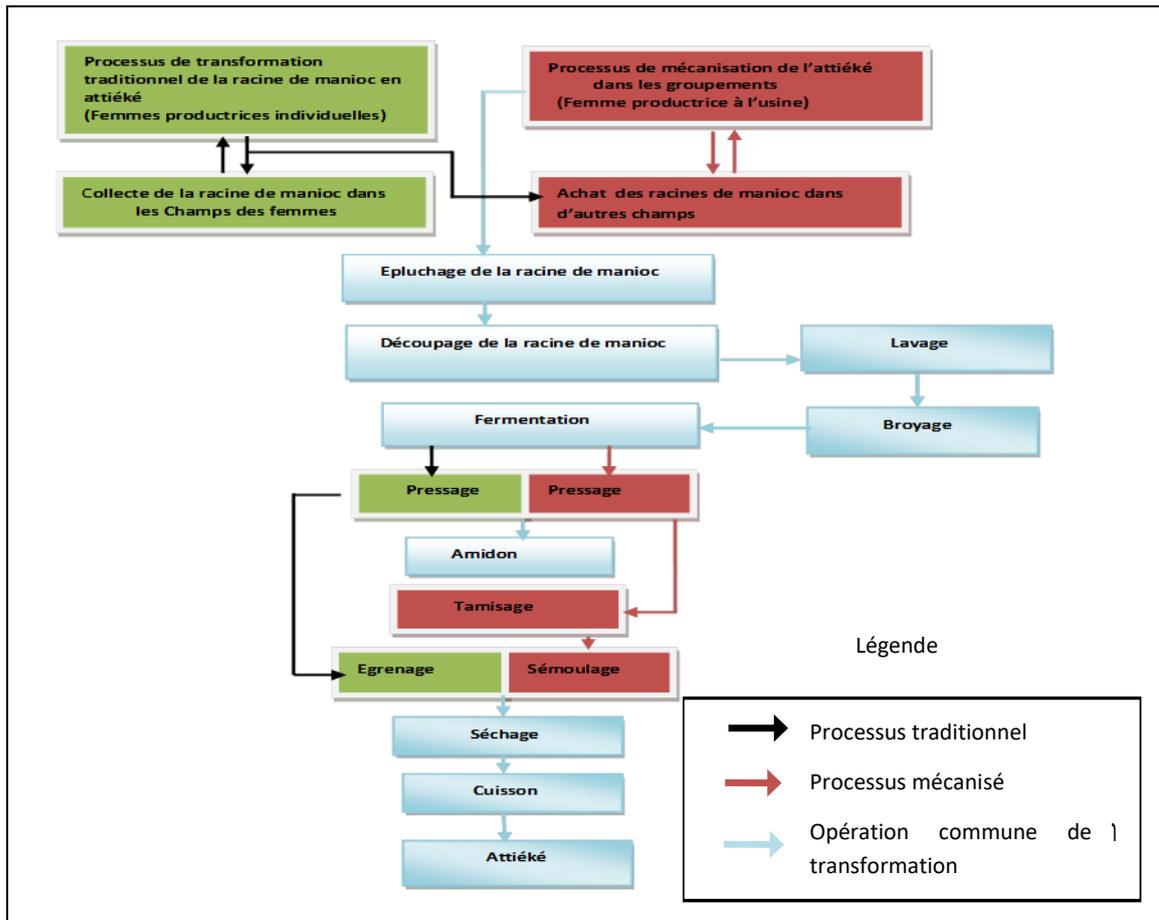


Figure 2 : processus traditionnel de transformation et processus mécanisé de transformation de l'attiéké (Source Affessi, 2017)

Processus mécanisé

La transformation mécanisé de l'attiéké faite par les transformatrices de UFECA (Photos 9-13) suit le même processus que celle de la production traditionnelle. La différence se situe au niveau de l'utilisation de quelques machines à plus grand débit comme la presse et le sémoulage (Photos 9-13). Dans le processus de transformation, certaines opérations (l'épluchage et la découpe des racines de manioc, le lavage, le tamisage, la

cuisson) restent manuelles comme dans le cas de la transformation traditionnelle (Figure 2). La matière première - les racines de manioc - sont achetées avec donc une prise de risque économique plus grande pour les femmes et la quantité varie selon la demande de l'attiéké par les clients. Ces racines se font plus rares ces dernières années. Elles proviennent de champs autres que ceux des productrices de l'attiéké ou de leurs maris. Elles coutent 70 FCFA le kilogramme et ce prix peut évoluer en fonction de l'offre et de la demande.



Photo 1 : Le levain traditionnel



Photo 2 : L'épluchage et le découpage



Photo 3 : Le broyage avec une broyeuse motorisée de 15 CV



Photo 4 : La fermentation



Photo 5 : Le pressage manuel avec la presse à vis



Photo 6 : Le tamisage manuel



Photo 7 : L'égrenage avec la main



Photo 8 : La cuisson à l'aide de bois de chauffe

Photo 1 à 8. Préparation traditionnelle de l'attiéké (clichés Affessi, 2016)

La commercialisation de l'attiéké

La production et la commercialisation de l'attiéké traditionnel se font le plus souvent sur commande. Ce mets est moins consommé au niveau villageois chez les *attié* et ne rapporte pas suffisamment d'argent lorsqu'il est vendu sur place. Il est généralement acheminé vers

les marchés urbains et dans les pays limitrophes de la Côte d'Ivoire. Les prix d'achat aux productrices sont fixés par les commerçantes en fonction d'un instrument de mesure traditionnel – le panier. Ce dernier contient environ 6 kilos d'attiéké et est en général vendu par les productrices à 1000 FCFA.



Photo 9 : Le pressage à moteur



Photo 10 : Le sémoulage mécanique



Photo 11 : Le séchage sur des tréteaux



Photo 12 : Le tamisage manuel



Photo 13 : La cuisson à gaz

Photos 9 à 13. Préparation moderne de l'attiéké (clichés Affessi,2016)

Sur le marché urbain, le prix de vente de l'attiéké est en moyenne de 2000 FCFA le panier, voire au-delà selon l'offre et la demande. Quant à l'attiéké obtenu de façon mécanisée, le marché n'est pas défini au préalable, les commandes se passent rarement. Une faible quantité est

commercialisée sur le marché local. Côte d'Ivoire RESTAU, une entreprise installée à Abidjan, passe des commandes auprès les femmes. Des particuliers (des commerçants hommes ou femmes) achètent également de l'attiéké au kg, dont le prix varie entre 100 à 150 kg (soit environ 600 à 900 FCFA le panier).

Ceux-ci à leur tour les vendent dans certains supermarchés des grandes villes (Figure 3). Ce type d'*attiéké* est vendu aussi par les productrices elles-mêmes à leurs connaissances vivant en Europe mais en petite

quantité en assurant le transport par des passagers aériens. L'*attiéké* sur le plan national est consommé dans les restaurants, dans les maquis, au bord des routes de la ville sous de petits hangars, etc.

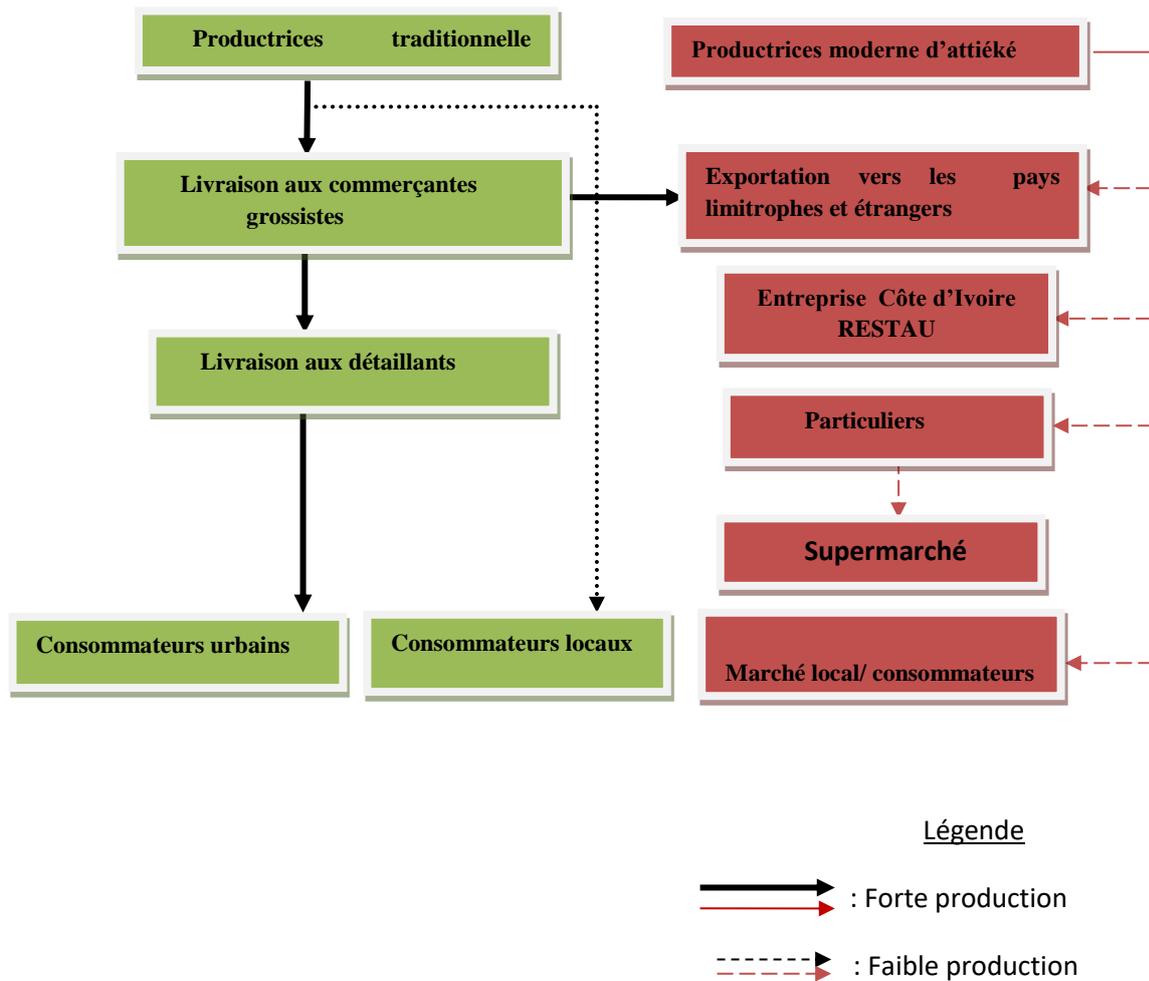


Figure 3 : Chaîne de commercialisation de l'attiéké (Affessi, 2017)

Difficultés rencontrées dans la production et la commercialisation de l'*attiéké*

L'accès au foncier et la forte pression foncière

Dans la répartition des tâches en milieu rural *akyé*, la femme a toujours occupé la place de « mère nourricière ». C'est elle qui s'occupe du feu et de la cuisine. Elle est tenue dans ce contexte de produire des cultures vivrières pour l'alimentation familiale. De ce fait, la production et la transformation du manioc sont considérées selon la tradition *akyé* comme une activité exclusivement féminine. L'homme vient compléter la ration alimentaire par des achats à partir de ressources financières tirées de ses cultures de vente (cacao, café principalement). Les femmes n'ont pas un accès autonome à la terre pour la culture du manioc. Même si aujourd'hui elles se battent pour avoir une part dans l'héritage foncier, la possibilité pour elle d'être actuellement propriétaire foncière est faible.

Ainsi «on peut compter du bout des doigts les femmes propriétaires de terre dans les villages mais qui n'ont pas nécessairement un titre officiel de propriété » soutient un chef de terre de la sous-préfecture d'Agou. Pour la production de manioc, les femmes dépendent des hommes : lorsque l'homme met la terre en valeur par la plantation de cultures pérennes (cacao, ..) les femmes ont le droit de repiquer des boutures de manioc entre les lignes d'arbres. Elles réalisent ainsi l'entretien de toute la plantation. «Il ne faut pas que la nourriture manque dans la maison. Les champs créés par nos maris sont d'abord là pour nourrir les membres de la famille toute l'année. La partie de la récolte de manioc consacrée à l'*attiéké* n'est pas importante », raconte un groupe de femmes. La production de manioc stagne en Côte d'Ivoire depuis quelques années alors que la demande augmente en

particulier sous la forme d'*attiéké* dont une partie est exportée dans les pays limitrophes.

Le faible accès à la terre pour les femmes *akyé* trouve son fondement dans leur tradition. La gestion de la terre est une affaire essentiellement masculine. « Chaque année, mes frères s'opposent à moi quand je leur demande une portion de terre pour cultiver. Pour eux, la terre n'est pas accessible aux femmes car elles sont toujours subordonnées aux hommes » témoigne une productrice d'*attiéké*. Du fait de la tradition, le rapport entre les hommes et les femmes autour de la terre inclue souvent des rapports d'assujettissement, de conflits ou de dépendance.

Un autre fait qui entrave l'activité des femmes *akyé* productrice d'*attiéké* est l'occupation permanente du sol par les cultures de rente (café, cacao, hévéa) pratiquées par les hommes. « Pour montrer leur contrôle sur la terre, les hommes cultivent sur de grandes surfaces les cultures pérennes », nous rapporte une autorité coutumière. Au fil des années et du fait de la densification des campagnes, le vivrier comme le manioc ont alors des difficultés à trouver une terre. « Les cultures pérennes de rente nous permettent de gagner de l'argent mais aussi elles marquent l'espace pour contrôler la terre. Donc nous faisons de grandes plantations pour garder la totalité de nos terres », rapporte un notable dans la sous-préfecture d'Assikoi.

L'engouement récent pour l'hévéaculture pratiquée aussi par les hommes a accru la pression sur le foncier cultivable. Ces derniers exigent souvent que, dans ces jeunes plantations, les femmes ne cultivent pas le manioc, sous prétexte que le manioc peut ralentir le développement des jeunes arbres et retarder le début de la production de l'hévéa. De ce fait, l'accroissement de surface en hévéa dans les villages enquêtés entraîne une

raréfaction du manioc dont la production devient de plus en plus chère. Ceci hypothèque l'activité des transformatrices du département d'Adzopé surtout que la matière première de l'*attiéké*, la racine du manioc est aussi utilisée comme nourriture principale des familles rurales *akyé*, sous la forme de foutou appelé *Bainêvêh* dans la langue vernaculaire.

L'absence d'appui des structures d'encadrement et l'inaccessibilité du crédit agricole

La stratégie de développement de la Côte d'Ivoire, basée sur les cultures de rente depuis la colonisation, a créé un déséquilibre de genre dans l'accompagnement des actifs ruraux (hommes et femmes) Ainsi, les structures d'encadrement orientent préférentiellement leurs activités vers les cultures tenues par les hommes, c'est-à-dire les cultures pérennes.

C'est le cas de l'ANADER, structure qui conseille les agriculteurs et agricultrices et devrait s'intéresser à toutes les spéculations, qu'elles soient vivrières ou de rente. Malheureusement, il n'y a pas de programme d'appui spécifique au secteur vivrier et à la transformation des produits en zone rurale (agroalimentaire) dans les localités visitées. Les femmes *akyé* se sentent oubliées par les structures d'appui au développement agricole et rural. « Les structures d'encadrement s'intéressent d'abord aux hommes et nous, qui nous occupons de la cuisine et du vivrier tous les jours, sommes oubliées. Le personnel de l'ANADER travaille plus avec les hommes » témoigne un groupe de femmes dans la sous-préfecture d'Agou et d'Annapé.

De même, les acquis du CNRA en matière de variétés améliorées de manioc ne sont pas vulgarisés auprès des femmes intéressées par la culture du manioc, comme cela est le cas pour les variétés améliorées de cacaoyers

auprès des hommes. « Nous les femmes, nous ne bénéficions pas des nouvelles variétés de manioc du CNRA (comme Bocou 1, Bocou 2, Bocou 3) », témoignent les femmes dans la sous-préfecture d'Assikoi et d'Annépé. Ces variétés, selon les spécialistes de l'ANADER et du CNRA « produisent six mois après plantation et donnent de nombreuses racines ». Ce qui n'est pas le cas avec les variétés comme le *tamou*, le *bainaigbê* ou le *yassé* que les femmes ont l'habitude de planter et dont la production n'est disponible qu'après un an. Mais le prix des boutures des nouvelles variétés, quand elles y ont accès, est prohibitif pour les femmes. Un agent d'encadrement de l'ANADER constate que « pour un hectare, il faut prévoir 50000² FCFA pour acquérir seulement les boutures des variétés améliorées de manioc du CNRA ». Les femmes peu organisées et donc ne disposant pas d'une épargne permettant d'assurer du co-financement ne peuvent pas bénéficier des structures d'aide comme le FIRCA (Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole). Sans subvention, elles trouvent ces variétés de manioc très cher et conservent leurs « anciennes variétés ». Le vrai problème des femmes est qu'elles ne cotisent pas comme cela se passe avec les hommes à travers leurs différentes Organisations Professionnelles Agricoles (OPA).

L'accès au crédit est possible aux hommes inscrits dans des Organisations Professionnelles Agricoles. Généralement, ils ont un accès facilité aux subventions pour les semences de variétés améliorées de cacaoyers (variété Mercedes) et les produits phytosanitaires (Actara, Tiodane, tiodane). Mais cela n'est pas encore le cas pour les femmes *akyé*, exceptées celles de la commune d'Agou qui, à travers la politique du Conseil Régional, ont pu se regrouper au sein de l'UFECA pour bénéficier de quelques machines

² 3.27 euro

pour la production d'*attiéké*. L'accès des femmes au crédit agricole est très rare car elles ne sont pas membres d'OPA. Avec ces organisations, le remboursement des prêts est mieux garanti.

Sans conseil rapproché, sans subvention et sans accès au crédit agricole, les femmes productrices d'*attiéké* sont laissées à leur propre compte et se contentent de leurs techniques traditionnelles et des variétés de manioc héritées de leurs ancêtres.

Un circuit de distribution de l'*attiéké* non maîtrisé par les transformatrices

Le circuit de distribution de l'*attiéké* depuis le village jusqu'à la ville fait face à de nombreuses contraintes. Avant la livraison des paniers d'*attiéké* aux commerçantes grossistes, les transformatrices procèdent à un regroupement de leurs produits. Les responsables des transformatrices collectent et inscrivent le nom des femmes sur les paniers, afin d'identifier les propriétaires, ainsi que le nombre de paniers collectés dans le village. Ensuite, ces responsables calculent ce que doit gagner chaque femme selon le nombre de paniers livrés. Ces gains restent hypothétiques car parfois les commerçantes signalent des cas de pourriture d'*attiéké* sans preuve ou alors annoncent des dépenses imprévues lors du transport et de la commercialisation.

L'*attiéké* est enlevé à crédit par les commerçantes, ce n'est qu'après la vente que les transformatrices seront payées. Elles n'ont pas le choix, ce mode de commercialisation leur est imposé par les commerçantes grossistes car les femmes productrices ne maîtrisent pas l'environnement urbain où aura lieu la vente aux détaillants et aux consommateurs. Parfois certaines commerçantes « disparaissent » sans revenir

payer les productrices de l'*attiéké*. A Adonkoi et Nyan, les responsables de collecte de l'*attiéké* nous rapportent que : « les commerçantes et nous avons toujours des disputes. Elles nous exploitent et la plupart d'entre elles nous escroquent et disparaissent avec notre argent ».

Les commerçantes interrogées sur les lieux d'embarquement de l'*attiéké* racontent que la mésentente avec les transformatrices est liée aux problèmes rencontrés sur les marchés urbains et même lors du transport. Une commerçante d'*attiéké* témoigne que : « Des fois, il y a une offre trop importante d'*attiéké* sur les marchés urbains, car il vient de différentes régions du pays. Pour espérer vendre nos stocks, nous sommes obligées de « casser » les prix. Il y a aussi des stocks d'*attiéké* qui pourrissent avant même la livraison à nos clients. Dans ces cas, nous répercutons une partie de ces coûts sur le prix reversé aux productrices ».

De plus, les nombreux points de contrôles, tracasseries routières et prélèvements illicites entraînent une augmentation des coûts de transport de l'*attiéké*. Ces coûts additionnels seront répercutés sur la rémunération des productrices. Une responsable de collecte d'Akoudzin affirme ainsi que : « Selon la fréquence, certaines productrices peuvent gagner 80000³ FCFA à 120 000⁴ FCFA le mois, d'autres 140 000⁵ FCFA à 160 000⁶ FCFA le mois. Malheureusement pendant le partage des bénéfices, nous constatons toujours qu'il y a des soustractions que les commerçantes font. Cela fait que nous produisons l'*attiéké* à perte ». Il en est de même du côté de la responsable de collecte d'*attiéké* de Nyan : « Avec notre activité, nous rendons possible la scolarisation de nos enfants et nos maris ne sont pas obligés d'aller prendre des crédits. Nous pouvons

³ 52.40 euro

⁴ 78.60 euro

⁵ 91.70 euro

⁶ 104.8 euro

gagner jusqu'à 85 000⁷ FCFA par mois et même plus pour celles qui sont véritablement engagées dans l'*attiéké* ; mais malheureusement on nous vole beaucoup ». Les femmes productrices d'*attiéké* qui s' « en sortent » sont celles qui collectent les racines de manioc dans leur propre champ. Elles sont exemptées de l'achat de ces racines devenues coûteuses sur le marché.

Par ailleurs, le projet UMAD, même s'il a réduit la pénibilité de certaines tâches dans la transformation du manioc, n'a pas réglé les difficultés de commercialisation de l'*attiéké* (Figure 3). Les femmes n'ont pas su trouver des marchés alors que les quantités produites à chaque session de transformation ont beaucoup augmenté du fait de la mécanisation. Elles ont même perdu des clients comme la société Côte d'Ivoire RESTAU. Le projet est entré dans une phase de turbulence. Certaines machines, comme la presse à moteur, ne semblent pas adaptées à l'activité des femmes (Photo 9). Ce type d'*attiéké*, reconnu pour sa qualité hygiénique n'est malheureusement pas sollicité par les commerçantes et les consommateurs (Figure 3). Il existe une véritable concurrence entre ce type d'*attiéké* et celui produit traditionnellement. Selon les commerçantes interviewées : « nous gagnons mieux avec les femmes qui font la préparation traditionnelle. C'est ce qui nous amène à toujours prendre l'*attiéké* auprès de ces femmes qui sont nos premières fournisseuses ».

Ce nouveau produit – l'*attiéké* «mécanisé» apparu dans le département d'Adzopé n'a pas rencontré l'intérêt des populations locales et urbaines qui sont habituées à l'*attiéké* élaboré de façon traditionnelle. Les consommateurs ne semblent pas être prêts à payer plus cher un *attiéké* de meilleure qualité hygiénique. Pour eux, ils réussissent à se rassasier avec de

l'*attiéké* produit de façon traditionnelle parce qu'ils payent moins cher et ont une quantité suffisante d'*attiéké*. Les dépenses effectuées pour l'achat des racines de manioc, la transformation et la commercialisation expliquent le coût de production élevé de l'*attiéké* produit de façon mécanisé/moderne comparé au traditionnel. Selon nos évaluations, le coût de transformation d'une tonne de manioc passe de 10 000 FCFA en mode traditionnel à 25 000 FCFA en mode mécanisé et ce, sans compter les charges d'entretien et d'amortissement du matériel.

Les productrices l'UMAD sortent donc perdantes. La nouvelle gérante de cette organisation affirme que « Si la demande est forte et que nous avons de façon régulière les racines de manioc, chaque productrice peut empocher 20 000 FCFA/mois. Dans le cas contraire nous gagnons entre 5 000 FCFA et 10 000 FCFA/mois ». L'ex-responsable des femmes de l'UMAD nous confie que : « avant que je ne vienne au projet, je faisais de l'*attiéké* traditionnel et cela me rapportait 90 000 FCFA à 100 000 FCFA par mois. Depuis mon adhésion au projet UMAD, je n'obtiens pas la moitié de cette somme dans le mois ». Cette mécanisation inadaptée, qui de surcroît occasionne d'importantes charges de production, rend cette activité très fragile. Sa survie tient au soutien d'un projet. D'ailleurs, les femmes de l'Union se sont pour la plupart retirées et ont repris leurs méthodes traditionnelles de production de l'*attiéké*.

Le mauvais état des pistes rurales

L'une des difficultés rencontrées par les femmes est l'état dégradé des pistes reliant les champs au village. Un groupe de femmes de la sous-préfecture d'Annapé raconte : « Nous sommes obligées de parcourir seules de longues distances en portant le manioc sur nos têtes depuis le champ jusqu'au village. Nous

⁷ 55.67 euro

déployons beaucoup d'efforts physiques. Parfois, nos enfants nous aident, mais seulement les samedis, jours durant lesquels ils ne vont pas à l'école. A la fin, nous tombons malades ».

A cause de l'état dégradé des routes reliant les villages à la ville d'Adzopé, les commerçantes préfèrent traiter avec les transformatrices vivant dans les villages non enclavés pour minimiser le coût de transport et garder les camions qu'elles louent en bon état. C'est le cas dans la Sous-préfecture d'Agou. Du fait de sa situation géographique (Figure 1), elle est accessible grâce à la route bitumée qui traverse la sous-préfecture jusqu'à Abidjan. L'état très dégradé de la route principale qui relie les villages des sous-préfectures d'Annapé et d'Assikoi au chef-lieu de département (Adzopé) a fait perdre dans le temps la vie à des commerçantes d'*attiéké*, raconte la responsable de la collecte de l'*attiéké* de Nyan : « Le 26 octobre 2008, les femmes sont allées chercher l'*attiéké* dans le village de Nyan et partaient à Apiadji pour compléter leur chargement. Malheureusement le camion n'a pas pu monter une côte très dégradée et glissante et s'est par la suite renversé. Le bilan était de 5 morts et 3 blessés ». Dans cette sous-préfecture, l'activité des femmes s'est par la suite estompée pendant plus d'un an, dû à la dégradation des routes. « Nous sommes restées durant toute cette période sans activité génératrice de revenus » nous confie la responsable. En période de pluie, c'est un calvaire pour les usagers et les commerçantes qui vont chercher l'*attiéké*. Une commerçante illustre bien cela par ces propos :

« Nous sommes angoissées quand nous devons chercher l'*attiéké* dans les villages, surtout dans les sous-préfectures d'Assikoi et Annapé. Les routes sont très délabrées. Les propriétaires des camions refusent de nous louer leurs camions. En période de la saison

pluvieuse, nous regagnons la ville toujours épuisées ».

Discussion

L'étude a montré que les femmes du département d'Adzopé, productrices et transformatrices du manioc en *attiéké*, contribuent notablement au développement économique de leur région. Malheureusement, elles éprouvent de réelles difficultés dans leurs activités. En Côte d'Ivoire, la production d'*attiéké* est une activité de portée économique au même titre que les cultures de rente. Le commerce d'*attiéké* génère environ 20 à 70 milliards de francs CFA par an (CNRA, 2003 ; Atta, 2008 cité par Akely, 2012). L'amélioration de la situation des femmes transformatrices d'*attiéké* est donc un enjeu légitime en termes d'accroissement de revenu et pour l'amélioration de la sécurité alimentaire de la Côte d'Ivoire.

Des efforts doivent donc être engagés au niveau local et national. Au niveau villageois, la priorité doit être accordée à l'attribution des terres sans exclusion des femmes. L'application effective de la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 pourrait être le gage d'un processus d'intégration et d'autonomisation financière des femmes dans le département d'Adzopé. Ces femmes pourraient alors créer pour leur propre compte de vastes champs de manioc. L'accès généralisé à la propriété foncière pour les femmes pourrait être aussi une solution au problème de la rareté du manioc. Jouissant du titre de propriété de la terre avec l'application de la loi foncière, les femmes productrices peuvent utiliser cette ressource comme une garantie pour obtenir des prêts auprès des institutions financières. Ces prêts peuvent permettre aux femmes d'améliorer des variétés de manioc.

Par ailleurs, une vulgarisation des technologies innovantes telles que les variétés améliorées et la technique de multiplication rapide du manioc par recépage doivent être au cœur des politiques des acteurs de développement. Toutefois, ces technologies connaissent une diffusion limitée et demeurent parfois inconnues tant des services de développement que de la grande majorité des producteurs (Sékou et al., 2009). Si ces innovations étaient adoptées, le manioc serait plus disponible pour les productrices d'*attiéké*, car ces dernières années le manioc se fait de plus en plus rare sur le marché.

Des colloques et forums pourront être organisés dans la filière *attiéké* afin utiliser les résultats de la recherche et de l'innovation dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation tel que le propose différents projets et Programmes de Productivité Agricole de Afrique de l'Ouest (PPAAO, en anglais WAAPP) (Kouakou et al., 2016). Le passage de la méthode "traditionnelle" à la méthode modernisée/mécanisée de l'*attiéké* sera une thématique à développer pour permettre aux femmes exerçant dans ce domaine de mieux réorienter leur activité à travers les acquis de ses journées scientifiques. Les travaux de ces recherches pourront concerner aussi le circuit de la commercialisation de l'*attiéké* pour que des solutions de connexion des femmes aux marchés finaux soient trouvées. Car l'une des difficultés des femmes est qu'elles ne sont pas connectées aux marchés finaux mais dépendantes entièrement de commerçantes grossistes.

L'exportation de l'*attiéké* vers le Burkina Faso, le Mali, le Sénégal, la France etc pourrait être garantie par la création d'une filière d'*attiéké* en faisant en sorte que le produit (*attiéké*) soit labellisé ou certifié avec une garantie de qualité. Cela permettra non seulement de faire reconnaître l'*attiéké* comme un produit typiquement ivoirien et de rassurer les

consommateurs extérieurs sur la qualité du produit, comme cela est par ailleurs proposé par exemple au Maroc pour la menthe fraîche (Raïs et al., 2016). Des foires pourraient aussi être organisées pour la promotion de l'*attiéké* et la recherche de marchés hors du pays.

Conclusion

Cette étude sur le genre et le développement a permis de comprendre que dans l'exercice de leur activité, les productrices d'*attiéké* éprouvent de réelles difficultés. Celles-ci sont de différentes natures : faible accès à la terre en situation de forte pression foncière, pas d'appui des structures d'encadrement agricole, pas d'accès au crédit agricole, pas d'organisation professionnelle et dégradation des pistes rurales. De plus, ces femmes ne sont pas connectées aux marchés finaux mais sont entièrement dépendantes de commerçantes grossistes. Tout ceci crée des rapports de domination, de dépendance, d'assujettissement, de distanciation entre les différents acteurs concernés ou intervenant dans l'activité des femmes et conduisent ces dernières à la paupérisation.

Ces actions en faveur des femmes rurales doivent permettre de mieux organiser la filière *attiéké* depuis la production du manioc jusqu'à sa commercialisation sur le marché national et extérieur. Les structures d'appui et les politiques publiques doivent accorder plus d'importance au genre et doivent accorder plus de place aux femmes dans les actions de développement. Il serait aussi pertinent que le peuple *akyé* revienne sa politique d'accès à la terre en appliquant la loi sur le foncier rural.

Pour en savoir plus

Aka KA, 2013. Le circuit de distribution de l'attiéké à Abidjan : typologie de la chaîne de transport et dynamisme des acteurs. *Revue de Géographie de l'Université de Ouagadougou*, 2, 101- 121.

Akely, PMT, 2012. *Influence de la Fermentation Contrôlée, du Pressage et de la Granulation Mécanisés du Manioc (Manihot esculenta Crantz) Râpé sur les Caractéristiques Physicochimiques et Sensorielles de «l'Attiéké»*. Thèse de doctorat, Université Nanguy Abrogoua, Abidjan (Côte d'Ivoire).

Direction des statistiques de la documentation et de l'information, Ministère de l'Agriculture de Côte d'Ivoire, 2004. *Recensement national de l'agriculture 2001*. Abidjan.

Fonds Monétaire International, 2012. [Côte d'Ivoire—Rapport de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté.](#)

Koné M, Ibo G, Mariko D, 1999. *Etude socio-anthropologique des trames foncières dans la zone duGEPRENAF (sites de Warigué et des Monts-Tingui)*. Abidjan, GEPRENAF (projet de Gestion participative des ressources naturelles et de la faune).

Koné M, 2006a. [Foncier rural, citoyenneté et cohésion sociale en Côte d'Ivoire : la pratique du tutorat dans la sous-préfecture de Gboquhé.](#) Colloque sur *Les Frontières de la question foncière : enchâssement social des droits et politiques publiques*. Montpellier, 17, 18 et 19 mai.

Koné M, 2006b. [Quelle loi pour résoudre les problèmes liés au foncier en Côte d'Ivoire.](#) *Grain de sel*, 36.

Koné M, Ibo G, 2009. [Les politiques foncières et l'accès des femmes à la terre en Côte d'Ivoire : cas d'Affalikro et Djangobo \(est\) dans la région d'Abengourou et de Kalakala et Togogniere](#)

[\(nord\) dans la région de Ferkessédougou.](#) Rapport final.

Kouakou A, Temple E, Mathé L, Assemien A, 2016. [Plateformes d'innovation comme dispositif d'orientation des trajectoires technologiques des filières agricoles ; Cas de la filière banane plantain en Côte d'Ivoire.](#) <https://agritrop.cirad.fr/583799/1/Technologie-Innovation-Angbo-CI-Plantain.pdf>

Leadafricaines - Réseau régional pour l'étude et la promotion du leadership féminin, 2012. [Egalité hommes –femmes.. Protection et promotion des droits et de l'émancipation sociale et économique des femmes.](#)

Norwegian Refugee Council, 2009. [A qui sont ces terres ? Conflits fonciers et déplacement des populations dans l'Ouest forestier de la Côte d'Ivoire](#), PNUD, FAO.

Rais I, Faysse N, Ait El Mekki, 2016. [Contribution pour la mise en place d'une filière de menthe de qualité garantie à Casablanca et Meknès.](#) *Alternatives Rurales*, 4.

Sékou D, Sylvestre A, Boni N, Catherine, D, 2009. *Etudes d'impact ex-ante de nouvelles technologies du manioc en Côte d'Ivoire*, Rapport de l'étude.



La micro-irrigation et les ressources en eau au Maroc : un coûteux malentendu

François Molle ¹, Oumaima Tanouti ²

¹ Directeur de recherche, G-EAU, IRD,
Univ Montpellier, Montpellier, France.

² Doctorante à l'Université de Nanterre
Paris X, UMR-G-Eau, Montpellier.

Contact : francois.molle@ird.fr

Résumé

Depuis une dizaine d'années, le Maroc a engagé un plan ambitieux d'investissements dans le domaine de l'agriculture. Dans un contexte où le potentiel de mobilisation de ressources supplémentaires est marginal et où le déstockage annuel des nappes est de l'ordre d'un milliard de m³, l'expansion et l'intensification de la production agricole irriguée sont officiellement compensées par des actions d'économie de l'eau. Cet article remet en cause la réalité de ces économies tant au niveau de la parcelle qu'à celui du bassin, met en exergue les contradictions entre politiques sectorielles de l'eau et de l'agriculture, et souligne que les gains de productivité actuels doivent être évalués en regard d'un déstockage accru des ressources souterraines et d'une plus grande vulnérabilité à la sécheresse.

Mots clés : micro-irrigation, goutte-à-goutte, intensification, intégration sectorielle

Introduction

L'économie marocaine est dominée par le secteur des services, avec une part de 55% du Produit National Brut en 2011, contre 30 % pour l'industrie et 15 % pour l'agriculture. Toutefois, l'importance du secteur agricole est sans doute mieux illustrée par le fait qu'il emploie de 39 à 44 % de la population active du pays selon les sources (Nations unies, 2014 ; Haut-Commissariat au Plan, 2015). La place capitale de ce secteur pour l'emploi lui confère donc un rôle essentiel dans un contexte de

crise économique larvée et de période post-printemps arabe. Le Maroc affiche une superficie cultivée de l'ordre de 8,6 millions d'hectares, dont 1,46 millions (17%) sont irrigués de manière pérenne.⁸ Cette superficie comprend en particulier 683 000 ha dans le secteur de la grande hydraulique, répartis entre neuf Offices de Mise en Valeur Agricole, et 441 430 ha d'irrigation « privée », basée le plus souvent sur l'utilisation des eaux souterraines (Conseil Economique, Social et Environnemental, 2014).

Mettant fin à plus d'une décennie de sous-investissement dans l'agriculture, le Plan

⁸ <https://anafideafeid.sciencesconf.org/>

Maroc Vert (PMV) a, dès 2008, annoncé des objectifs ambitieux : une contribution au Produit National Brut de 274 milliards de dirhams, la création de 1,15 millions d'emplois d'ici à 2020 et le triplement des revenus de 3 millions de personnes en milieu rural. Ces objectifs sont liés à une intensification mais aussi à une expansion de l'agriculture irriguée au Maroc. Mais pour réaliser de tels objectifs, il convient de mobiliser des ressources en eau supplémentaires dans un contexte où ces ressources sont déjà surexploitées, dans de nombreux bassins et au niveau de tous les aquifères du pays. Le PMV a donc absorbé en 2008 le Plan national d'économie d'eau en irrigation (PNEEI), lancé en 2007 dans la continuité du Programme national de subvention à l'irrigation localisée de 2002 dont l'objectif initial était la reconversion à la micro irrigation de 114 000 ha. Les objectifs sont revus à la hausse et considèrent dès lors la reconversion de 550 000 ha sur 15 ans, à un coût de 37 milliards de dirhams. Alors que dans les années 1990, le taux de subvention à la micro-irrigation du Fonds de Développement Agricole était de l'ordre de 17%, ce taux est passé à 30%-40% en 2002, puis à 60% en 2006 à l'occasion de la création des guichets uniques au sein des ORMVA et DPA avant qu'en 2008, le PMV ne le porte à 80% pour les exploitations de plus de 5 ha, et à 100% (avec un plafond) pour les exploitations de moins de 5 ha, faisant partie de la GH, ou s'inscrivant dans un projet d'agrégation.

Cet article ne se penche pas sur la performance technique ou financière du PMV en général, ni sur l'intensification agricole en particulier. Il tente d'analyser dans quelle mesure la modernisation enclenchée dans le secteur agricole est compatible avec les ressources en eau du Maroc et examine en particulier l'impact du goutte-à-goutte sur les bilans hydriques à différentes échelles. Il identifie une contradiction de fond et une incohérence entre des politiques agricoles exclusivement axées

sur la productivité et ce qui devrait être une gestion durable et prudente de la ressource en eau.

Les effets de la micro-irrigation

Au Maroc, et de manière plus générale, au niveau mondial, l'impact de l'introduction de la micro irrigation sur le bilan hydrique, à la fois à l'échelle de la parcelle et au niveau du système ou du bassin, fait l'objet de recherches largement concordantes qui remettent en question l'image simpliste d'une technologie qui permet des économies d'eau. Cette section analyse successivement les différents effets induits par une conversion au goutte-à-goutte, en faisant le point sur la littérature disponible concernant le Maroc et en la confrontant à l'expérience internationale.

Effets au niveau de la parcelle et de l'exploitation

Volumes appliqués à la parcelle

Les retours d'eau par drainage superficiel ou infiltration à travers le profil du sol sont en règle générale largement réduits par l'introduction de la micro irrigation. Les expérimentations de la FAO (2012) dans les Doukkala ont, par exemple, montré que les agriculteurs adoptant le goutte-à-goutte diminuaient les apports à la parcelle de 14% à 50% (selon les cultures pratiquées). Mais des études plus détaillées dans la plaine du Saïss et d'autres régions ont montré que la sur-irrigation était fréquente, avec des efficacités d'irrigation à la parcelle entre 25% et 90% (Benouniche et al. 2014b). En l'absence de contraintes sur la ressource, les agriculteurs préfèrent apporter un excès d'eau afin d'éviter tout stress et pertes de rendement potentielles (ibid.). Des variations du même ordre ont été

trouvées au niveau de l'irrigation privée dans la région de Berrechid (46% à 78%), du Gharb (48% à 88%) et la Chaouia côtière (38% à 89%), par différentes études citées par Benouniche et al. (2014b).

Les agriculteurs adoptent en général la micro-irrigation comme élément d'un « package » d'intensification quand ils ont accès à une ressource fiable (le plus souvent les eaux souterraines) et pour son impact sur la productivité et ses économies en main d'œuvre. Benouniche et al. (2014a) ont également montré que les agriculteurs peuvent également adopter l'irrigation par goutte-à-goutte comme un moyen d'améliorer leur statut social. Il n'y a en fait "aucune pression sociale pour irriguer avec soin, pour économiser l'eau ; seul l'État relie explicitement l'utilisation du goutte-à-goutte aux économies d'eau". Fofack et al. (2015) confirment que "l'acquisition d'un puits ou d'un forage est devenue un facteur de reconnaissance sociale par les autres membres du douar, un signe d'indépendance et d'autonomie".

Sraïri (2015) considère que les taux de subvention à la micro irrigation très élevés (de 80% à 100%) ont accéléré l'adoption de cette technologie mais pas sa maîtrise technique. Dans les Doukkala, la FAO (2012) a observé que des agriculteurs habitués à l'irrigation gravitaire irriguaient en goutte-à-goutte jusqu'à ce que l'eau s'accumule de manière visible dans les cuvettes autour des arbres. De nombreux problèmes de filtration et de bouchage des goutteurs ont également été observés (FAO, 2001). Une évaluation de projet menée par la Banque mondiale (World Bank, 2009) reconnaît que la technologie est fréquemment mal mise en œuvre en ce qui concerne sa dimension technique, en particulier le nettoyage des goutteurs, le changement des lignes de distribution, ou la maîtrise de la fertigation. Certes, en théorie, la

maîtrise technique peut être améliorée par le conseil agricole, mais en pratique cela reste le plus souvent un vœu pieux. Les exploitations d'agriculture commerciale, qui constituent sans doute une majorité des superficies en irrigation localisée, ont une conduite de l'irrigation localisée plus proche du fonctionnement théorique.

Consommation en eau réelle

La consommation en eau au niveau de la parcelle est décrite par le terme d'évapotranspiration (ET), qui indique que l'eau est consommée par l'évaporation du sol (E) et la transpiration des plantes (T)(principalement des plantes cultivées mais aussi des adventices).

On pense souvent que l'évaporation du sol et la transpiration des adventices sont réduites par le fait que le goutte-à-goutte apporte l'eau de manière très localisée et réduit donc de manière très substantielle la zone du sol humide sujette à l'évaporation. On oublie cependant que cette réalité est compensée par le fait que 1) le système racinaire des oliviers traditionnels est très étendu, latéralement et verticalement (et donc récupère une grande partie des eaux infiltrées dans le profil du sol); et 2) que l'irrigation gravitaire est menée avec une fréquence très inférieure à celle de la micro irrigation.

Dans les périmètres de grande hydraulique au Maroc, par exemple, des oliviers pourront ainsi être irrigués en gravitaire une ou deux fois par mois alors qu'en goutte-à-goutte la fréquence sera beaucoup plus élevée (tous les deux ou trois jours par exemple). En d'autres termes, avec le goutte-à-goutte, la superficie sujette à l'évapotranspiration est beaucoup plus faible, mais celle-ci est humide pendant beaucoup plus de temps. Ces deux phénomènes se compensent dans des proportions qui dépendent de paramètres comme la texture du

sol, la couverture du sol par les cultures en place, et la densité des goutteurs.⁹

Même dans les cas où l'évaporation du sol (E) se trouve diminuée, ce gain se trouve en réalité souvent compensé par une augmentation de la transpiration (T): en effet, la transpiration de la plante, dont dépend de manière directe le rendement de la culture, augmente généralement du fait d'une meilleure alimentation de la plante (plus fréquente) qui évite les périodes de déficit et de stress plus courantes en irrigation gravitaire. Une mesure fine des différents termes du bilan et de la valeur globale de l'ET, qui vont varier chaque année en fonction des conditions climatiques, est très difficile à mettre en place.

Ces difficultés ont pu être contournées en utilisant des bilans énergétiques faits à partir d'images satellites, en comparant des champs d'une même culture irrigués par gravitaire ou en goutte-à-goutte. Une étude menée dans le Tadla, par exemple, a comparé 12 parcelles d'agrumes (cinq irriguées par gravité et sept en goutte-à-goutte) et n'a trouvé des différences d'évapotranspiration (c'est-à-dire de consommation en eau) que de 1% (Riverside, 2010).

Une étude similaire menée dans l'État du New Mexico aux Etats-Unis, a trouvé des consommations en eau (ET) dans les champs irrigués en goutte-à-goutte supérieures de 8% à 16% à celles trouvées pour des champs irrigués en gravitaire, selon le type de culture (Intera, 2013). En Californie, on a également trouvé que des champs d'amandiers irrigués en goutte-à-goutte présentaient des consommations en eau supérieures de 10 à 15% par rapport aux champs irrigués par d'autres méthodes (Burt et al., 2001). D'autres ont trouvé que pour la viticulture et l'arboriculture, cultures assez espacées pour

lesquelles on pourrait s'attendre à une réduction significative du terme (E), la réduction de l'évapotranspiration n'était que de 6% en moyenne (Thorenson et al., 2013), une économie non négligeable.

Dans tous les cas, selon les types de sols, de culture et de conduite de l'irrigation, les variations d'ET ne dépassent pas 10 à 15%, dans un sens ou dans l'autre. On peut donc retenir qu'en ordre de grandeur, l'ET est en moyenne très peu affectée par le changement de techniques d'irrigation (une « hypothèse de neutralité » également retenue par Perry et Steduto, 2017, après avoir examiné la littérature mondiale à ce sujet) : c'est la distribution entre E (diminuée) et T (accrue) qui est modifiée, l'hypothèse de l'augmentation de T étant fortement corroborée par les augmentations substantielles, voire spectaculaires, de rendement qui sont rapportées.

Changements de culture induits

La discussion ci-dessus considérait un changement de technologie sans changement de culture. En pratique, le passage au goutte-à-goutte s'accompagne très souvent d'une intensification ou d'un changement complet d'assolement. On observe souvent que les agriculteurs introduisent une rangée supplémentaire d'arbres entre les lignes de leurs vergers, irriguent des cultures intercalaires, voire arrachent leurs arbres pour planter de nouvelles variétés avec des densités bien plus élevées. Dans le Souss, par exemple, on a pu observer que la densité des plantations de clémentine était passée de 200 à 500, voire 800 arbres par hectare (BRLi et Agroconcept, 2013). Ces ajustements permettent une bien meilleure productivité mais s'accompagnent

⁹ Pour plus de détails, voir Burt et al. (2001) et Perry et al. (2009).

évidemment d'une plus grande consommation d'eau à l'hectare.¹⁰

De même, le passage au goutte-à-goutte est le plus souvent associé à une reconversion au maraichage ou à l'arboriculture, avec en général des besoins en eau croissants. L'étude de la FAO (2012) dans les Doukkala, qui a identifié une réduction des apports à la parcelle, a également constaté que les consommations par hectare au niveau de l'exploitation peuvent augmenter de 20 % à cause d'un changement d'assolement. Kuper et al. (2012) ont également montré que dans le Tadla, l'utilisation des eaux souterraines avait ouvert la voie à l'utilisation du goutte-à-goutte ainsi qu'à une intensification et diversification des cultures. Le même phénomène a été observé dans le Saïss (Kuper et al., 2017) (Voir également la Figure 1 pour une illustration du phénomène dans le Haouz). L'ampleur de l'expansion de l'arboriculture associée au passage au goutte-à-goutte est bien illustrée dans le cas du Gharb, pour lequel on planifie une réduction de 127 000 ha de la superficie cultivée en céréales au profit de l'olivier intensif, des agrumes et autres arbres fruitiers, du fourrage et de la betterave à sucre : des cultures aux besoins en eau plus importants (Agence de bassin hydraulique du Sébou, 2011).¹¹

Expansion des superficies irriguées

Un autre effet induit par le passage au goutte-à-goutte est la possibilité pour certains agriculteurs, notamment ceux dont la capacité de mobilisation en eau est définie par la capacité de leurs puits ou forages, de profiter de la réduction des doses apportées à l'hectare

pour utiliser le volume ainsi dégagé pour augmenter les superficies irriguées. Ce phénomène très général a été observé dans des pays comme l'Espagne, la Jordanie, la Tunisie, l'Inde, le Pakistan, Israël, la Chine ou les États-Unis (voir Molle, 2017, pour des références précises).

Au Maroc, Tanouti et Molle (2013) ont observé certains cas dans le Haouz (voir Figure 1), tandis que Jobbins et al. (2015) en font état à Chichaoua et dans le Souss-Massa, et BRLi et Agroconcept (2013) dans le Souss. À l'exception d'une étude sur une zone de 4 000 ha dans le Saïss (Kuper et al., 2017), et d'une autre par van der Kooij et al. (2015), montrant en particulier une expansion dans des zones pluviales, ce phénomène n'a pas été étudié de manière systématique. Nous pouvons néanmoins, à partir de ces différentes observations, faire l'hypothèse qu'il s'agit d'un phénomène assez fréquent dans l'ensemble du Maroc.

En résumé, les processus d'intensification au niveau de la parcelle, les changements d'assolement induits, et les phénomènes d'expansion des superficies irriguées associés à la reconversion de l'irrigation traditionnelle en goutte-à-goutte vont tous dans le sens d'une augmentation des quantités d'eau consommée par l'irrigation.

Effets au niveau des bassins versants et des aquifères

Il convient maintenant de se pencher sur la réalité des économies en eau au niveau des bassins et des aquifères. Au Maroc, les grandes

¹⁰ Selon le Ministère de l'agriculture, l'objectif de reconversion des systèmes d'irrigation est fixé à 550 000 ha. Par rapport à cet objectif, en 2014 déjà, 400 000 ha sont déjà reconvertis contre 150 000 ha en 2008. Alors que le PIB agricole moyen a dépassé les 100 milliards DH/an contre une moyenne de 75 milliards DH/an avant 2008 (MAPM, 2014).

¹¹ Ces changements de densité culturale et d'assolement induits par le goutte-à-goutte ont également été observés dans de nombreux systèmes irrigués espagnols. Voir par exemple González-Cebollada (2015), Sese-Minguez et al. (2017), Berbel et al. (2014).

plaines irriguées sont en général les zones les plus déficitaires (à part le Gharb et les bassins du nord). Qu'elles aient fait l'objet d'aménagements de grande hydraulique, qui ne peuvent maintenant fournir en moyenne que 60 % des besoins en eau (El Gueddari et Arrifi, 2009), ou qu'elles soient directement exploitées à travers des puits et forages, ces plaines montrent actuellement toutes des bilans déficitaires: il s'agit en particulier de la plaine du Saïss, du Tadla, du Haouz, du Souss-Massa et du Draa, sans compter les petites nappes côtières. Le niveau d'eau dans ces nappes est un excellent indicateur de la surexploitation des ressources en eau. Alors que les bassins correspondants sont exploités à 90%¹² (FAO, 2014), toute augmentation d'évapotranspiration se traduit en grande partie par un déstockage équivalent des nappes.

Or, au niveau du Maroc et de l'aveu même de la Ministre chargée de l'eau, le déstockage global est de l'ordre d'un milliard de mètres cubes par an (Maroc.ma, 2014), un déstockage très probablement sous-estimé si l'on s'en tient à l'absence d'actualisation des chiffres sur l'irrigation privée. Bien que l'imprécision de nombreux termes du bilan hydrique ne permette pas des calculs très précis, Tanouti et Molle (2016) ont montré, par exemple, que le déstockage de la nappe du Haouz dépasse probablement le double de la valeur officiellement annoncée, soit 105 millions de mètres cubes par an (Mm³/an). Les prélèvements diffus par les puits et forages privés sont extrêmement difficiles à estimer et peu d'efforts sont faits dans ce sens: il est frappant de voir que cette irrigation privée était estimée à 441 430 ha en 2004 (Oubalkace, 2007), et que cette valeur est encore utilisée de

nos jours (par exemple dans le rapport de 2014 du Conseil Economique, Social et Environnemental). Cette baisse des nappes est antérieure au développement du goutte-à-goutte mais devrait être aggravée par celui-ci.

Le PNEEI vise une "économie globale de l'ordre de 826 Mm³/an" (MAPM, 2007a) et distingue la grande hydraulique basée sur la mobilisation d'eaux superficielles de l'irrigation privée qui dépend principalement des eaux souterraines et des puits et forages individuels. En grande hydraulique, les objectifs du PNEEI sont une amélioration de l'efficacité d'irrigation à la parcelle de 40% et une diminution de 30% des apports d'eau dans les zones qui seront converties à l'irrigation localisée collective (soit environ 220 000 ha). Les économies d'eau escomptées dans les zones de grande hydraulique sont estimées à 514 Mm³/an. Les études techniques reconnaissent toutefois que ces zones sont déficitaires et le resteront et que "l'économie d'eau ne permettra pas par conséquent de dégager un excédent, mais qu'on aura par contre un usage plus productif des 514 Mm³/an qui étaient perdus".

L'hypothèse faite est que la part des apports en eaux superficielles qui retournaient au cycle hydrologique à travers les infiltrations étaient des « pertes ». En réalité, dans la plupart des zones de grande hydraulique concernées, ces pertes par infiltrations sont entièrement réutilisées par les agriculteurs (et même au-delà, comme l'indique la baisse des nappes). La situation est illustrée dans le graphique simplifié ci-dessous (Figure 2). La figure de gauche représente le cas général de la grande hydraulique, où 50 unités d'eau sont amenées par le canal et 50 autres par les puits et forages¹³. La moitié de ces apports est transformée en évapotranspiration et l'autre

¹² A part le bassin du Sébou, dans lequel se trouve la plaine du Saïss.

¹³ Le raisonnement n'est pas affecté si l'on change ces pourcentages ainsi que les taux d'infiltration

correspondants. On peut aussi faire figurer des pertes par colature mais il est rare que celles-ci ne soient pas ré-infiltrées ou réutilisées à l'aval.

moitié retourne à la nappe par infiltration. Le bilan de la nappe est nul (toutes les pertes par infiltrations ont été réutilisées et transformées en évapotranspiration). Si l'on passe au goutte-à-goutte (figure de droite), dans l'hypothèse optimiste selon laquelle l'évapotranspiration n'est pas augmentée, les 50 unités d'eau du système collectif sont maintenant apportées par un système de goutte-à-goutte qui ne produit que 10 unités de retour à la nappe. L'agriculteur a donc moins besoin de pomper dans la nappe (ce qui est bénéfique en termes de réduction des coûts de pompage, voire de qualité d'eau quand l'eau de la nappe est salinisée), soit 20 unités dans l'illustration ci-dessous, dont la moitié retourne à la nappe. Les

apports ainsi que l'évapotranspiration demeurent inchangés et le bilan de la nappe reste nul. Il n'y a eu aucune économie d'eau au niveau du système, dans le sens où la consommation réelle, c'est-à-dire l'évapotranspiration, n'a pas changé. *Au niveau du système irrigué ou de la nappe, il n'y a donc aucune économie.*

Notons que si l'on fait l'hypothèse (confortée par les augmentations de rendements observées) que l'évapotranspiration augmente (disons de 50 à 60), alors le bilan général est maintenant -10, ce qui se traduit par un déstockage accru.

Oliviers (culture traditionnelle)



Arrosages excessifs



Reconversion en vergers intensifs



Expansion latérale



Densification, avec rangée d'arbres intercalée

Figure 1. Changements induits par la microirrigation dans le Haouz (Tanouti et al., 2016)

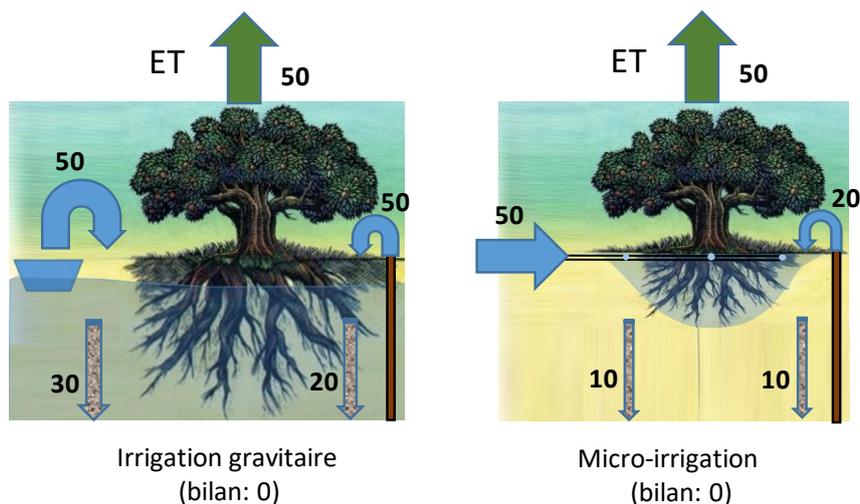


Figure 2. Bilan à la parcelle après passage du gravitaire au goutte-à-goutte

Il existe deux situations où le changement est clairement bénéfique en termes de bilan de la ressource: la première est illustrée par les Doukkala, où il est très bénéfique de réduire, par un passage au goutte-à-goutte, les infiltrations qui sont effectivement partiellement des pertes (une partie assurant le lessivage des sels) dans la mesure où la dégradation de la qualité de l'eau ne permet pas de les réutiliser par pompage.

La seconde situation est celle d'agriculteurs en grande hydraulique et n'ayant pas de puits. Ceux-ci dépendent d'apports insuffisants et incertains et sont donc en général confinés à une agriculture très extensive, le plus souvent à base d'oliviers et de blé. Ils pratiquent souvent une irrigation déficitaire (c'est-à-dire que l'irrigation ne comble que partiellement les besoins en eau des cultures) et le passage au goutte-à-goutte collectif, à dotation égale, leur permettra de transformer en évapotranspiration une plus large fraction de leur dotation. Pour ces agriculteurs, les pertes par infiltration sont vraiment des pertes, mais elles sont également la ressource de ceux qui possèdent des puits et forages, et qui vont donc subir une perte équivalente.

En ce qui concerne les zones d'irrigation privée, "l'économie d'eau qui sera permise au niveau

des exploitations à convertir à l'irrigation localisée au titre du PNEEI, qui rappelons le, sont irriguées essentiellement par les eaux souterraines, est estimée à 312 Mm³/an à partir du volume moyen tiré des nappes par ce type d'irrigation" (MAPM, 2007a). Mais là aussi, les économies d'eau escomptées résultent d'une focalisation sur l'efficacité à la parcelle uniquement, au lieu de considérer l'ensemble de la nappe.

La Figure 3 ci-dessous illustre un cas moyen hypothétique similaire au précédent. L'image de gauche montre un verger irrigué par gravitaire à partir d'un puits, avec 100 unités d'eau dont 50 sont transformées en évapotranspiration, et 50 retournent à la nappe par infiltration. Le système de goutte-à-goutte individuel (image de droite) permet de réduire les apports à 70 unités, ainsi que les infiltrations à 20 unités, tandis que les arbres transforment 50 unités en évapotranspiration (à densité de plantation et âge constants). Le bilan de la nappe est toujours stable à -50. Là aussi, il n'y a eu aucune économie au niveau du système. Comme nous l'avons noté précédemment, on peut ajouter que la tentation sera grande pour le paysan d'utiliser les 30 unités restantes, que la capacité de son puits lui permet de produire, pour étendre sa

superficie irriguée, augmentant de ce fait son revenu mais aussi sa consommation en eau. Cette augmentation de la consommation se

répercute de manière intégrale sur le déstockage (accru) de la nappe.

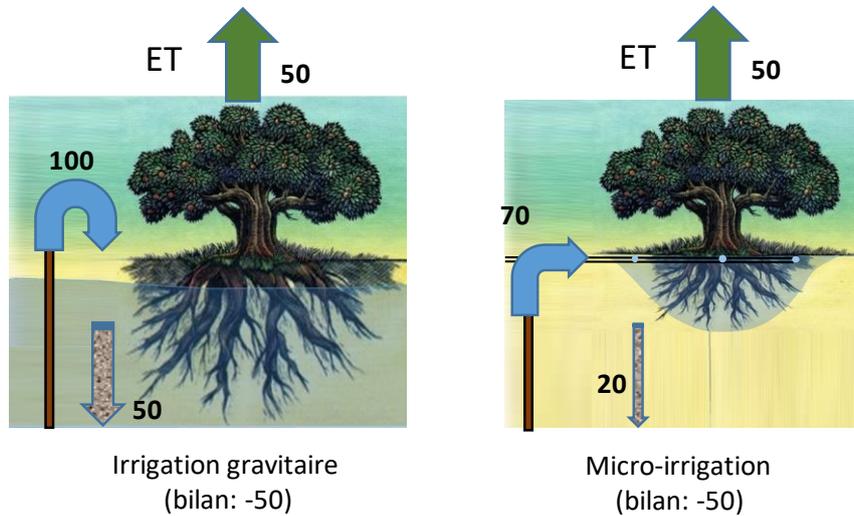


Figure 3. Bilan à la parcelle après passage au goutte-à-goutte (irrigation à partir de la nappe)

Tous les bassins hydrographiques au sud du Sebou sont en situation de « fermeture »¹⁴ c'est-à-dire que leurs écoulements à l'exutoire sont de l'ordre de 5 à 10 % des écoulements dans le bassin (et ces écoulements sont soit incontrôlables soit de très mauvaise qualité). On peut certes augmenter l'offre par la désalinisation en traitant les eaux usées (mais on s'aperçoit souvent que ces eaux sont déjà en fait utilisées à l'état brut et que l'on ne fait que les réallouer; voir Tanouti et Molle, 2013 pour le cas de Marrakech). Ceci signifie que l'essentiel de la ressource en eau est consommé par évapotranspiration. Une partie de cette évapotranspiration peut avoir une valorisation économique faible ou nulle (par exemple, l'évapotranspiration dans des sebkhas) et là aussi des gains sont possibles. Mais dans le cas du Maroc, ceux-ci sont minimes car la capacité de dérivation des eaux

superficielles et de prélèvements des eaux souterraines est extrêmement élevée.

On se rapproche donc de l'arithmétique (sans pitié) des jeux à « somme nulle » où l'augmentation de l'évapotranspiration dans une zone donnée (soit par intensification soit par expansion des zones irriguées) ne peut se faire qu'au détriment, et dans les mêmes proportions, d'une autre zone. C'est par exemple le cas de nouvelles superficies irriguées à partir de forages qui rabaissent la nappe et assèchent les sources et les puits moins profonds à proximité, impactant ceux qui les utilisent (Haouz). Dans d'autres cas, comme celui du Tadla ou du Saïss, on peut avoir plusieurs nappes (qui communiquent ou pas), mais là encore elles sont en général également surexploitées et l'arithmétique prévaut.

¹⁴ Sur le concept de fermeture de bassin (« basin closure » en anglais), voir Molden et al. (2001), Molle (2008), Molle et al. (2010).

Ce phénomène, d'une grande ampleur au Maroc, est souvent mal compris. Doukkali (2005) considère "que l'expansion de l'irrigation privée à base d'eau souterraine a réduit [au niveau du pays] la superficie irriguée par les systèmes de petite et moyenne hydraulique d'environ 150 000 à 200 000 hectares", les gains de cette première dépassant même les pertes dans cette dernière. Cette situation générale est bien illustrée par le cas de la plaine du Saïss. Dans les années 1970, les agriculteurs irriguaient 37 000 ha à partir d'une centaine de sources et de petits oueds. Il y a maintenant au moins 10 000 forages dans la plaine et la plupart des sources ont vu leur débit se réduire de manière dramatique¹⁵, tandis que l'oued Fès est le plus souvent à sec. Au total, on irrigue maintenant environ 50 000 ha (seulement) et ceci n'est possible qu'au prix d'un déstockage de l'aquifère d'environ 100 Mm³/an (Bouignane et Serrhini, 2015). Cette réallocation spatiale (et sociale) de l'eau est typique des phénomènes de fermeture de bassin par augmentation et compétition entre usages. L'irrigation localisée ne fait que l'accentuer par augmentation de l'évapotranspiration.

Le goutte-à-goutte et les économies d'eau en débat

L'importance de ne pas confondre l'échelle du système de distribution de la parcelle avec celle du périmètre irrigué ou du bassin hydraulique est clairement identifiée dans le document principal de 70 pages du PNEEI (MAPM, 2007a). On y trouve en effet le paragraphe suivant :

Quand on raisonne les pertes d'eau dans un système, il faut d'abord se préoccuper de l'échelle d'espace dont on parle : on peut ainsi,

dans le cas de l'irrigation, successivement passer de la plante jusqu'au bassin hydraulique en passant par le champ, l'exploitation agricole, le secteur d'irrigation puis le périmètre irrigué. L'échelle d'espace est importante car l'eau peut être considérée comme perdue à certaines échelles, mais cette même eau ne le sera plus quand on passe à une échelle plus large. Ainsi, l'eau perdue à l'échelle d'une exploitation agricole n'est pas toujours une perte si on raisonne à l'échelle du bassin hydraulique. Ne doit être considérée comme une vraie perte d'eau, que celle qui est perdue sous l'effet de l'évapotranspiration directe ou de la transpiration par des mauvaises herbes et autres phréatophytes, ou celle dont la qualité est trop dégradée pour être réutilisée sans engendrer de coûts exorbitants.

Cette clarification étant faite, le reste du document est articulé autour de l'affirmation centrale que "c'est d'abord au niveau de la parcelle que les économies d'eau doivent être le plus recherchées, car c'est à ce niveau que le gisement (aussi bien en termes de volumes que de coût-efficacité) se trouve". Une affirmation en parfaite contradiction avec le paragraphe ci-dessus, si l'on considère la discussion présentée plus haut sur le bilan de la nappe.

La possibilité pour les agriculteurs de réutiliser des économies faites sur les apports bruts n'est pas abordée dans le rapport principal mais est évoquée dans une note de synthèse: "Dans le domaine technique, les risques encourus concerneraient l'extension des superficies irriguées, l'accroissement de la consommation globale d'eau à l'échelle des exploitations, suite à une intensification trop poussée, ou encore une mise en valeur de la part des agriculteurs inférieure aux attentes" (MAPM, 2007b).

¹⁵Bouyarmane (2012), par exemple, a étudié la source de Ben Kazza dans la plaine du Saïss, dont le

débit a été divisé par quatre depuis 1960, poussant les agriculteurs à recourir aux eaux souterraines.

Les différentes études d'impact menées par la FAO (2009, 2014) identifient ces risques en passant, et reconnaissent que "l'économie d'eau engendrée par l'irrigation localisée doit être nuancée par l'impact de la réduction de l'alimentation des nappes par infiltration des eaux d'irrigation", en d'autres termes que le bilan de la nappe phréatique n'est pas affecté par le changement de technologie (comme démontré plus haut). Réduire le déstockage de la nappe ne peut se faire que par "une utilisation restreinte des points d'eau situés dans les périmètres intéressés par le projet", ce qui n'est plus du ressort de la technologie mais de différentes mesures également évoquées dans le document du PNEEI (MAPM, 2007a) et qui sont rapidement énumérées (campagne de sensibilisation, constitution d'un inventaire des points de prélèvement, installation de compteurs, tarification volumétrique, mise en place de contrats de nappe). Ces mesures, toutes difficiles à mettre en place, sont d'un tout autre ordre et ne sont pas commentées dans cet article.

En d'autres termes, ces éléments montrent que si les risques encourus et la « neutralité » du goutte-à-goutte dans la question de la conservation des nappes ont bien été identifiés, ceux-ci n'ont pas été menés à leur conclusion logique et n'ont pas pu contrebalancer un discours promotionnel basé sur une fausse conception des « pertes », liée à une focalisation de l'analyse au niveau des réseaux de distribution et d'irrigation. Différents documents, interviews, ou discussions techniques lors de forums (par exemple le meeting de l'association française d'irrigation et drainage en Novembre 2014) montrent toutefois que certains responsables marocains sont conscients des contradictions inhérentes au programme de reconversion.

D'autres mettent en avant que le "véritable gisement d'économie d'eau dans des situations de stress hydrique se situe au niveau de

l'amélioration de la productivité et de la valorisation de l'eau. En d'autres termes, il s'agit de produire d'avantage de richesse (de production agricole, de valeur ajoutée, d'emplois..) par m³ d'eau" (Belghiti, 2009); ou qu' "en agriculture irriguée, et contrairement à ce que l'on pourrait penser, une gestion économe de l'eau ne vise pas une réduction de la consommation d'eau en soi mais plutôt une meilleure valorisation de l'usage de l'eau" (El Alaoui 2006), déplaçant avec raison les objectifs de modernisation vers le terrain de la productivité plutôt que celui des économies en eau.

Le potentiel d'économie d'eau identifié par les différents documents officiels ne correspond donc pas à de vraies économies au niveau des systèmes ou des bassins, que l'on pourrait réallouer à d'autres usages sans impacter des utilisateurs déjà existants. Les chiffres donnés sont apparemment le résultat de règles de trois entre des coefficients d'efficience actuels et désirés des réseaux de distribution et d'irrigation. Même ainsi, les valeurs données sont fluctuantes. Le PNEEI a adopté une valeur cible d'économie d'eau de 850 Mm³ (parfois arrondie à 1, voire 1,4 milliard de m³), qui est devenu 1,6 et 1,7 milliards de m³ d'économies d'ici à 2030 pour la seule conversion de 900 000 ha au goutte-à-goutte dans le cadre de la Stratégie nationale de l'eau (Monitor Group 2008). Le Conseil Economique, Social et Environnemental (2014) indiquait que le PNEEI atteindrait en 2020 80% de son potentiel d'économie d'eau de 2 milliards de mètres cubes. Plus récemment, le ministère de l'agriculture annonçait lors d'un séminaire à Rabat que la reconversion au goutte-à-goutte de 550 000 ha réaliserait 4 milliards de m³ d'économies d'eau d'ici à la fin 2017 (L'Economiste, 2017).

Contradiction entre objectifs sectoriels

L'analyse proposée ci-dessus fait donc apparaître clairement des contradictions entre les politiques sectorielles de l'agriculture d'une part, et des ressources en eau d'autre part. D'un côté, le secteur de l'agriculture est dynamisé par les investissements massifs du PMV. La vision de modernisation du secteur promue par le PMV se traduit par une intensification, mais aussi par des subventions à l'extension des superficies irriguées. Le PMV accorde entre 80% et 100% de subventions à la reconversion de l'irrigation gravitaire au goutte-à-goutte, mais également à des projets d'investisseurs désirant développer l'agriculture irriguée sur la base des eaux souterraines.

L'interdiction des forages agricoles dans certaines zones est contournée en octroyant les subventions dès lors que les agriculteurs peuvent se prévaloir d'avoir engagé le processus de régularisation de leur puits (cas du Haouz), ou s'ils signent un engagement sur l'honneur que le puits dont ils disposent était bien utilisé par le passé (cas de la plaine du Saïss, voir Del Vecchio, 2013). Les investisseurs obtiennent également des autorisations de creusement de puits grâce à des soutiens au plus haut niveau. Dans la plaine du Saïss, Fofack (2012) a observé que les agriculteurs pouvaient parfois passer par le caïdat, qui peut gérer la demande vis-à-vis de l'agence de bassin hydraulique, ou par les vendeurs de goutte-à-goutte, qui peuvent s'occuper du processus de la demande des subventions et des arrangements possibles avec le ministère de l'Agriculture.

La contrainte du régime foncier complexe du Maroc, souvent perçu comme un obstacle au développement (World Bank, 2008), est également progressivement levée. En 2005, une nouvelle loi (dite « de la main levée ») a permis aux membres des coopératives de la réforme agraire de privatiser leurs terres et de les vendre sur le marché (Valette et al., 2013). Ces terres sont en général achetées par des investisseurs qui peuvent avoir des visées spéculatives et/ou productives, soit pour l'agriculture soit pour la construction de résidences (voir par exemple les terres achetées au sud de Marrakech par la compagnie « Doha »; ou Valette et al., 2013, pour le cas de Meknès). Les terres collectives gérées par le ministère de l'Intérieur sont également progressivement soumises à un processus de privatisation (melkisation), avec par exemple 300 000 ha de terres collectives sur le point d'être enregistrées au nom de leurs ayants-droit (Belghazi, 2016). Récemment un appel d'offre pour la préparation de la melkisation de 46 000 ha dans le Gharb a été lancé¹⁶. De même, 85000 ha de terres *habous (waqf)*, gérés par le ministère des Habous, ainsi que 300 000 ha de terres *guich*, sont également sous pression pour être privatisées (Maroc.ma, 2015).

De l'autre côté, le secteur de l'eau, et tout particulièrement les agences de bassin hydraulique qui ont un rôle de régulation au niveau de chaque bassin hydrographique, s'emploient à rationaliser les usages et à rétablir un équilibre entre offre et demande. Les Plans directeurs d'aménagement intégré des ressources en eau (PDAIRE) sont les principaux instruments d'une planification qui fait la part belle à l'augmentation de l'offre (transfert nord-sud, nouveau barrage, station de traitement des eaux usées ou de dessalement de l'eau de mer, etc.), même s'ils

¹⁶<http://appel-d-offre.dgmarket.com/tenders/np-notice.do?noticeId=13421894>

comprennent également des mesures de gestion de la demande (tarification, quotas, gestion participative, contrat de la nappe ou promotion du goutte-à-goutte, avec les contradictions qui ont été analysées plus haut). Avec les moyens humains et financiers limités qui leur sont octroyés, les agences peinent à remplir leur mandat et à établir leur autorité vis-à-vis des autres ministères (Tanouti et Molle, 2013). Le même déséquilibre se retrouve au niveau des ministères centraux eux-mêmes.

Nous sommes donc dans une situation où de l'ordre de 90 % des eaux superficielles dans les bassins au sud du Sébou sont mobilisés (FAO, 2014), où les nappes du pays perdent au moins 1 milliard de mètres cubes par an (Ministre de l'eau dans Maroc.ma, 2014), et où l'augmentation des consommations en eau (par intensification et extension) est promue et subventionnée par l'État. De plus, les PDAIRE planifient la mobilisation et les usages de la ressource jusqu'à 2030 en considérant la ressource constante, alors que "les ressources en eau du pays, aussi bien superficielles que souterraines, devraient connaître une baisse tendancielle supplémentaire pouvant être de l'ordre de 15 à 20 % à l'horizon 2030", selon le Haut Commissariat au Plan (HCP, 2007). Selon un décideur du Ministère de l'agriculture (interviewé en 2015), "le souci du PMV c'est de dire, d'abord je produis et ensuite je règle les problèmes, mais de l'autre côté, la gestion intégrée ne marche pas, malheureusement".

Plusieurs éléments dénotent un manque de volonté politique de mettre en œuvre des mesures de régulation : l'inefficacité de la police de l'eau, l'échec des agences de bassin hydraulique à prendre des sanctions contre les personnes violant ouvertement la loi, la non-application de l'obligation d'équiper les puits avec des compteurs, le non recouvrement des redevances d'utilisation des eaux souterraines, ou l'échec relatif à ce jour des « contrats de

nappe » (BRLi et Agroconcept, 2013), même si cet échec est sans doute imputable à l'ensemble des acteurs. On peut également se poser des questions sur les raisons de l'inactivité du Comité interministériel sur l'eau créé en 2001 « pour assurer une coordination étroite de tous les ministères sur les questions de l'eau » (Comité interministériel sur l'eau, 2014), ainsi que du Conseil Supérieur de l'eau et du Climat, qui ne s'est pas réuni depuis 2001.

À l'évidence, les différentes politiques sectorielles sont définies à partir d'impératifs politiques qui ne prennent pas en compte l'état de la ressource. Cette réalité est occultée par un discours de circonstance qui affirme que "la stratégie nationale de l'eau a fait l'objet d'une mise en cohérence et de convergence avec celle du secteur agricole documentée dans le Plan Maroc Vert" (Conseil Economique, Social et Environnemental, 2014); ou que "les deux ministres [de l'eau et de l'agriculture] se sont accordés sur l'impératif de mettre en place une politique forte de gestion des ressources en eau, basée sur une bonne gouvernance" (Financenews, 2014).

La réalité est toutefois vue de manière plus critique par certains analystes, comme El Alaoui (2006) qui considère que "l'œuvre législative et réglementaire et l'œuvre institutionnelle ont finalement abouti, respectivement, à une compilation de textes fragmentaires comportant un certain nombre de lacunes et d'incohérences et à une juxtaposition d'institutions sectorielles et de missions constituant un lourd et coûteux appareil technico-administratif d'intervention"; et par le Conseil Economique, Social et Environnemental (2014), qui reconnaît que "le Ministère Délégué Chargé de l'Eau et le Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat ne constituent pas dans les faits de véritables entités de coordination" et note "la multiplicité des intervenants et opérateurs et le chevauchement parfois de leurs

attributions", relevant aussi "l'insuffisance d'autonomie et d'indépendance des agences de bassin hydraulique vis-à-vis du département de l'eau". Ces problèmes ont partiellement été pris en compte par la nouvelle loi sur l'eau de 2015.

La Banque mondiale (World Bank, 2016) a récemment fait l'éloge de l'approche adoptée par le Maroc qui a "pour but d'assurer une triple victoire" ('triple win'), "en adaptant le pays aux réalités du changement climatique, en réduisant son impact sur les populations et l'environnement, tout en créant des opportunités comme par exemple aider les paysans à adopter des techniques appropriées (climate-smart), à accroître leur productivité, et à mieux se connecter aux marchés". Ajoutant que "le Maroc s'efforce de conserver ses nappes phréatiques (...) [ce qui est] une victoire pour l'environnement et pour les générations actuelles et futures". De telles déclarations entretiennent l'illusion d'un essor de l'agriculture irriguée qui pourrait se faire en parallèle à la conservation de la ressource en eau.

Certain professionnels sont plus clairvoyants : "nous avons tiré la sonnette d'alarme. Nous savons que [la surexploitation des nappes] est un problème très complexe, latent et non visible. On est en train de le remettre à plus tard parce qu'on n'est pas prêt à sacrifier ce qu'on gagne aujourd'hui, et parce qu'il y a des intérêts conflictuels" (Bouignane et Serrhini, 2015). Comme l'exprime également un responsable du Ministère de l'agriculture se référant au PMV et à la surexploitation de l'aquifère de la plaine du Saïss: "on est en train de subventionner le désastre" (cité par Del Vecchio, 2013).

Conclusions

La reconversion subventionnée de l'irrigation gravitaire au goutte-à-goutte apporte des avantages économiques substantiels, allant de revenus et de rendements plus élevés à la réduction des besoins en travail et des factures d'énergie (lorsque le pompage d'eau souterraine profonde est réduit), tout en facilitant un passage à des cultures de rente et une plus haute productivité de l'eau. Les annonces telles que « l'irrigation doit améliorer ses performances, avec moins d'eau et de façon plus durable » (MAPM, 2007b), ou « les agriculteurs ont pu ainsi diversifier leurs systèmes de production et réaliser jusqu'à 3 fois plus de production avec 2 fois moins d'eau » (l'Economiste, 2016) sont trompeuses, contraires aux réalités hydrologiques, et relèvent de l'incantation.

Les conséquences réelles de l'introduction de la micro irrigation sur la circulation de l'eau au niveau de la parcelle, des systèmes d'irrigation ou des bassins, et plus généralement l'importance de l'échelle dans la notion d'efficacité de l'irrigation, ont fait l'objet d'une littérature et de débats considérables. Bien que les détails techniques puissent devenir complexes, le message reste relativement simple. Il a toutefois du mal à percoler au niveau des décideurs...

Même avec des hypothèses basses ou optimistes, il est très improbable que le goutte-à-goutte permette de réduire la consommation en eau (ET), autrement dit qu'il réalise des économies d'eau réelles au niveau d'une parcelle reconvertie. Même si les mesures de E et T sont très délicates et si l'on peut trouver des configurations où la baisse de E sera supérieure à la hausse de T, la différence sur le total sera minimale (typiquement inférieure à 10% selon la littérature). Il est essentiel de réaliser que dans tous les cas l'intensification

(plus haute densité en arboriculture, cultures intercalaires, irrigations plus fréquentes) et les changements de cultures (vers des assolements plus consommateurs en eau, typiquement les fruits et légumes) observés au Maroc aboutiront plutôt à un effet opposé : l'augmentation des consommations en eau.

A cela il faut ajouter les incitations à l'*expansion* de l'agriculture irriguée (plus particulièrement dans les bassins en déficit du Bouregreg, Oum Er Rbia, Tensift, Souss-Massa-Draâ, Tafilalet ou dans la plaine du Saïss), qui sont encore plus problématiques : l'expansion se produit au niveau de l'exploitation (pour les agriculteurs qui réutilisent les gains du goutte-à-goutte pour irriguer des terres adjacentes) et au niveau du bassin, avec des investissements publics dans de nouveaux périmètres irrigués, l'octroi de subventions et d'autorisations de creusement de puits, et un accès facilité aux terres revêtant un statut autre que la propriété privée.

Il est urgent de réaliser que, malgré tous les avantages qui peuvent leur être associés, l'intensification et l'expansion de l'agriculture associées au goutte-à-goutte et encouragées par le Plan Maroc Vert, conduisent à un accroissement de la consommation d'eau par évapotranspiration, et que cela n'est possible a) qu'en sollicitant toujours plus les bassins « excédentaires » du Nord (Sebou et plus marginalement Loukkos), qui finiront par se « fermer », b) en aggravant le déficit des principaux aquifères, et c) en augmentant la vulnérabilité de l'agriculture à la variabilité hydrologique: l'accroissement de l'arboriculture crée une demande rigide et structurelle qu'on ne pourra assurer en cas de sécheresse prolongée, comme celle du début des années 80. Plus inquiétant encore, les scénarios des PDAIRE pour 2030 ne tiennent pas compte du changement climatique et des baisses annoncées.

Les ressources en eaux souterraines sont la variable d'ajustement. Ces ressources couvrent 90% des besoins en eau potable et sont utilisées pour l'irrigation de près de 40% de la superficie totale irriguée du Royaume, en contribuant à plus de 50% de la valeur économique produite correspondant (selon la Ministre de l'eau, citée par Maroc.ma, 2014). Leur préservation est donc essentielle et les actions du PMV devraient donc être raisonnées spatialement, en les limitant aux zones où celles-ci sont compatibles avec l'état de la ressource. Même si le Maroc assure un suivi de sa ressource en eau qui peut être envié dans la région, la complexité des interactions hydrologiques associées à la fermeture des bassins demande le développement d'une capacité de suivi hydrologique plus sophistiquée, à la hauteur des enjeux actuels.

En d'autres termes, si les avantages associés à l'intensification et à la modernisation de l'agriculture ne doivent bien sûr pas être négligés, les changements en cours doivent être raisonnés, et encadrés, par des études techniques à même de mieux estimer si et où de tels investissements sont souhaitables du point de vue des ressources en eaux disponibles et de leur variabilité.

Pour en savoir plus

Agence de bassin hydraulique du Sébou, 2011. [Etude d'actualisation du plan directeur d'aménagement intégré des ressources en eau du bassin hydraulique de Sébou](#). Note de synthèse. Septembre.

Belghazi A, 2016. [Les terres collectives irriguées seront immatriculées gratuitement](#). *Medias24*, 14 Mars.

Belghiti M, 2009. [Le plan national d'économie d'eau en irrigation \(PNEEI\): une réponse au défi de la raréfaction des ressources en eau](#). 12ème

[Conférence Inter Régionale Enviro Water.](#)
Revue Hommes Terre et Eaux, 143/144.

Benouniche M, Kuper M, Hammani A. 2014a. [Mener le goutte-à-goutte à l'économie d'eau: ambition réaliste ou poursuite d'une chimère?](#)
Alternatives Rurales, 2.

Benouniche M, Kuper M, Hammani A, Boesveld H, 2014b. [Making the user visible: analyzing irrigation practices and farmers' logic to explain actual drip irrigation performance.](#) *Irrigation Science*, 32(6): 405-420.

Berbel J, Gutiérrez-Martín C, Rodríguez-Díaz JA, Camacho E, Montesinos P, 2014. [Literature review on rebound effect of water saving measures and analysis of a Spanish Case Study.](#) *Water Resources Management*, 29: 663–678.

Bouignane A, Serrhini N, 2015. [Enjeux et perspectives d'une gestion durable de la nappe de Fez-Meknès.](#) *Alternatives Rurales*, 3.

Bouyarmane M, 2012. *Etude des comportements des agriculteurs en matière de gestion et d'exploitation des eaux souterraines (Cas de la nappe Saïs)*. Mémoire de fin d'étude ENA Meknès.

BRLi et Agroconcept, 2013. [Gestion de la demande en eau dans le bassin méditerranéen – Exemple du Maroc - Cas d'étude du Souss Massa.](#) AFD et Plan Bleu.

Burt CM, Howes DJ, Mutziger A, 2001. [Evaporation Estimates for Irrigated Agriculture in California.](#) Irrigation Training and Research Center, rapport 01-002.

Conseil Economique, Social et Environnemental, 2014. [La gouvernance par la gestion intégrée des ressources en eau au Maroc : Levier fondamental de développement durable.](#) Version définitive. Auto-Saisine, 15.

Commission Interministérielle de l'Eau, 2004. *Bilan des réalisations*. Ministère de l'aménagement du territoire de l'eau et de l'environnement.

Del Vecchio K, 2013. *Une politique contractuelle sans contrôle? La régulation des ressources en eau souterraine dans la plaine du Saïss au Maroc*. Mémoire de Master.

Doukkali MR, 2005. Water institutional reforms in Morocco. *Water Policy*, 7: 71–88.

El Alaoui M, 2006. [Développement de l'agriculture irriguée, dispositif juridique et institutionnel et stratégie de gestion de l'eau au Maroc.](#) Actes du séminaire Wademed, Cahors, France, 6-7 novembre. Cirad, Montpellier, France.

El Gueddari ABS, Arrifi M, 2009. [L'agriculture irriguée au Maroc face à la rareté des ressources en eau? L'Etat des Ressources en Eau au Maghreb en 2009](#), Chapitre 10. Editions UNESCO.

FAO, 2001. *La valorisation de l'eau d'irrigation dans un grand périmètre irrigué: Le cas du périmètre du Loukkos au Maroc. Méthodologie et Enseignements*. Rome : FAO.

FAO, 2009. [Appui au Programme National d'Économie d'Eau d'Irrigation \(PAPNEEI\). Plan de Gestion Environnemental et Social.](#) Rome : FAO.

FAO, 2012. [Le passage à l'irrigation localisée collective. Les résultats d'une expérience dans le périmètre des Doukkala.](#) Rome : FAO.

FAO, 2014. [Initiative régionale pour faire face à la pénurie d'eau dans la région du Proche Orient et Afrique du Nord. Evaluation Nationale Maroc.](#) Rome : FAO.

Financenews, 2014. [Gestion de l'eau : Les eaux souterraines menacées.](#) 3 Avril.

Fofack R, Kuper M, Petit O, 2015. [Hybridation des règles d'accès à l'eau souterraine dans le Saïss \(Maroc\): entre anarchie et Léviathan?](#) *Etudes rurales*, 196 : 127-150.

Fofack R, 2012. *Analyse des règles d'accès à l'eau souterraine dans un contexte de mutations de l'agriculture et des politiques*

publiques au Maroc : le cas de l'aquifère du Saïss. Mémoire de Master. Lille: Institut d'Etudes Politiques.

González-Cebollada C, 2015. [Water and energy consumption after the modernization of irrigation in Spain](#). *WIT Transactions on The Built Environment*, 168: 457-465.

Haut Commissariat au Plan, 2007. [Agriculture 2030. Quel avenir pour le Maroc. Prospective Maroc 2030](#). En collaboration avec le Conseil Général du Développement Agricole.

INTERA, 2013. [Remote-sensing-based comparison of water consumption by drip-irrigated versus flood-irrigated fields](#). Deming, New Mexico. Report Prepared for New Mexico Interstate Stream Commission.

Jobbins G, Kalpakian J, Chriyaa A, Legrouri A, El Mzouri, EL, 2015. [To what end? Drip irrigation and the water–energy–food nexus in Morocco](#). *International Journal of Water Resources Development*, 31(3): 393-406.

Kuper M, Hammani A, Chohin A, Garin P, Saaf M, 2012. [When groundwater takes over: linking 40 years of agricultural and groundwater dynamics in a large-scale irrigation scheme in Morocco](#). *Irrigation and Drainage*, 61(S1): 45-53.

Kuper M, Ameer F, Hammani A, 2017. Unravelling the enduring paradox of increased pressure on groundwater through efficient drip irrigation. In Venot JP, Kuper M, Zwarteveen MZ (Eds), *Drip Irrigation for Agriculture. Untold stories of efficiency, innovation and development*. Routledge Earthscan Series.

L'Economiste. 2016. [Ressources hydriques agricoles – Il faut assurer la résilience](#). 15/7/2016.

L'Economiste. 2017. [Un appui décisif pour le Plan Maroc Vert](#). 09/3/2017.

MAPM (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime). 2007a. Programme national

d'économie d'eau en irrigation. Document principal. 10 Juillet 2007.

MAPM (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime). 2007b. Programme national d'économie d'eau en irrigation. Note de synthèse.

MAPM (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime). 2014. [L'agriculture marocaine en chiffre](#), 2014.

Maroc.ma. 2014. [Les eaux souterraines jouent un rôle très important dans le développement socioéconomique du Maroc](#). Mardi 16 Septembre 2014.

Molden D, Sakthivadivel R, Samad M. 2001. [Accounting for changes in water use and the need for institutional adaptation](#). In Intersectoral management of river basins: Proceedings of an international workshop on "Integrated Water Management in Water-Stressed River Basins in Developing Countries: Strategies for Poverty Alleviation and Agricultural Growth," pp. 73-87, ed. C. L. Abernethy. IWMI and Inwent.

Molle F, 2008. [Why enough is never enough: The societal determinants of river basin closure](#). *International Journal of Water Resource Development*, 24 (2): 217-226.

Molle F, 2017. Conflicting policies: agricultural intensification vs. water conservation in Morocco. G-Eau Working Paper.

Molle F, Wester P, Hirsch P, 2010. [River basin closure: Processes, implications and responses](#). *Agricultural Water Management* 97: 569-577.

Monitor Group. 2008. *Etude de mise a jour de la stratégie nationale de l'eau et des plans d'action à court, moyen et long termes pour le développement du secteur de l'eau du Maroc*.

Nations Unies. 2014. Examen des performances environnementales – Maroc, synopsis. Commission Economique des Nations

Unies pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique du Nord.

Oubalkace M 2007. [Stratégie méditerranéenne pour le développement durable - Suivi des progrès dans le domaine de l'eau et promotion de politiques de gestion de la demande. Rapport final \(Royaume du Maroc\).](#) Commission Méditerranéenne du Développement Durable.

Perry C, Steduto P, Allen RG, Burt CM, 2009. [Increasing productivity in irrigated agriculture: Agronomic constraints and hydrological realities.](#) *Agricultural Water Management* 96: 1517–1524.

Perry CJ, Steduto P, 2017. Does hi tech irrigation save water? A review of the evidence. *Regional Initiative Series No. 4.* FAO, Regional Office for Near East and North Africa, Cairo, Egypt.

Riverside, 2010. [Satellite based evapotranspiration mapping and water use by rural communes of Morocco.](#) Study for World Bank, Final report. Riverside, Fort Collins.

Sese-Minguez S, Boesveld H, Asins-Velis S, van der Kooij S, Maroulis J, 2017. [Transformations accompanying a shift from surface to drip irrigation in the semi-arid Canyoles watershed, Valencia, Spain.](#) *Water Alternatives* 10(1).

Sraïri MT, 2015. [Quelles marges de manœuvre pour l'agriculture marocaine face à la contrainte hydrique ?](#) *Libération*, Mardi 24 Novembre.

Tanouti O, Molle F, 2013. [Réappropriations de l'eau dans les bassins versants surexploités. Le cas du bassin du Tensift \(Maroc\).](#) *Etudes Rurales*, 192: 79-96.

Tanouti O, Molle F, Leduc C, 2016. *Analyse du statut actuel des ressources en eau, de leur gouvernance et des réformes de politiques publiques.* Livrable D2.5. Projet AMETHYST - Rapport sur la gouvernance de l'eau et des réformes de politiques publiques.

Thorenson B, Lal D, Clark B, 2013. [Drip irrigation impacts on evapotranspiration rates in California's San Joaquin valley.](#) In Wahlin, B.T. and Anderson, S.S. (Eds), *Using 21st century technology to better manage irrigation water supplies*, pp. 155–169. Phoenix, Arizona: USCID.

Valette E, Chéry JP, Debolini M, Azodjilande J, François M, El Amrani M, 2013. [Urbanisation en périphérie de Meknès \(Maroc\) et devenir des terres agricoles : l'exemple de la coopérative agraire Naïji.](#) *Cahiers Agricultures*, 22(6): 535-543.

van der Kooij S, Zwarteveen M, Kuper M, 2015. [The material of the social: the mutual shaping of institutions by irrigation technology and society in Segouia Khrichfa, Morocco.](#) *International Journal of the Commons*, 9(1): 129–150.

World Bank. 2008. [Marchés fonciers pour la croissance économique au Maroc. Volume I – Héritage et Structures Foncières au Maroc. Les contraintes structurelles et institutionnelles à l'émergence d'un marché efficient du foncier au Maroc.](#) World Bank.

World Bank. 2009. [Project performance assessment report. Morocco Water Resources Management Project.](#) Report No. 48732.



La transformation de l'agriculture familiale dans la vallée du M'Goun : nouvelles perspectives sur l'agriculture oasienne

Karen Rignall

Département d'Agriculture, Alimentation et Environnement. Université du Kentucky (Etats Unis)

Contact : karen.rignall@uky.edu

Résumé

De nombreux mouvements pour la souveraineté alimentaire et de nombreux programmes de développement ont mis en avant le rôle des agriculteurs familiaux dans la mise en œuvre de pratiques agricoles durables. Cependant, une telle approche fait face en pratique à de nombreux défis dans les oasis du Sud-Est du Maroc. La plupart des chercheurs et des décideurs s'accordent sur le fait que ces oasis sont soumises à des pressions environnementales et économiques sans précédent. Dans ce contexte, le potentiel de l'agriculture oasienne reste limité. Cet article examine l'histoire récente de l'agriculture familiale dans la vallée de M'Goun (province de Tinghir) pour proposer une perspective alternative sur ce type d'agriculture. Cet article se fonde sur une étude de cas pour étudier les changements profonds de l'agriculture d'oasis durant plus d'un demi-siècle. La façon dont les agriculteurs ont intégré des nouveaux impératifs économiques et techniques dans leurs pratiques agricoles montre la possibilité d'un renouveau de l'agriculture familiale dans des zones bénéficiant d'un accès suffisant en eau et en terre. Cependant, ces potentialités restent pour l'instant liées à la transformation du marché de main d'œuvre agricole et à la persistance de certaines inégalités économiques et sociales.

Mots clés : agriculture familiale, agriculture oasienne, migration, main d'œuvre agricole

Introduction

De nombreux mouvements pour la souveraineté alimentaire et de nombreux programmes de développement ont mis en avant le rôle des agriculteurs familiaux dans la mise en œuvre de pratiques agricoles durables (par exemple, La Via Campesina, 2015 ; FAO,

2013). Cependant, une telle approche fait face en pratique à de nombreux défis dans les oasis du Sud-Est du Maroc. Tout au long du XX^{ème} siècle, différents observateurs ont questionné la viabilité et le futur des oasis et de l'agriculture de montagne au Maroc (Berque, 1955 ; de Haas et de Mas, 1997). Certains de ces auteurs ont fondé leur analyse sur des idées communément admises sur l'inefficacité

de la petite agriculture, idées qui ont aussi influencé des politiques publiques favorisant une agriculture intensive en capital et en utilisation de l'eau (par exemple, Joly, 1946).

Après un siècle de telles politiques, des préoccupations émergent quant à l'état des réserves en eau souterraine, du régime foncier et des inégalités qui résultent d'une priorité donnée à une agriculture à haute valeur ajoutée pour l'exportation (Mahdi, 2014). La plupart des chercheurs et des décideurs s'accordent sur le fait que les oasis du Sud-Est marocain sont soumises à des pressions environnementales et économiques sans précédent, sans compter les changements climatiques, les transformations liées au capitalisme, le morcellement de la propriété foncière et l'émigration, qui ensemble compromettent la viabilité de l'agriculture oasienne (Ait Hmida, 2003 ; Aziz et Elquaoumi, 2016 ; Fusilier et al., 2009).

Cet article examine l'histoire récente de l'agriculture familiale dans une oasis marocaine pour proposer une perspective alternative sur ce type d'agriculture. Je montrerai que la façon dont les agriculteurs ont intégré des impératifs économiques et techniques dans leurs pratiques agricoles indique la possibilité du renouveau de l'agriculture familiale tel qu'argumenté par Van der Pleog (2014), en particulier dans des zones bénéficiant d'un accès suffisant en eau et en terre. Notre étude va plus loin en montrant l'importance d'une analyse critique en économie politique portant sur les agriculteurs qui participent à ce renouveau.

Cet article se fonde sur une étude de cas dans la vallée de M'Goun (province de Tinghir) pour étudier les changements profonds de

l'agriculture d'oasis durant plus d'un demi-siècle.¹⁷

L'intégration de pratiques agricoles pour une production commerciale à petite échelle au sein de l'agriculture d'oasis permet, dans certains cas, d'améliorer à la fois la durabilité environnementale et le rôle économique de l'agriculture familiale pour les familles vivant dans ces oasis. Cependant, ce potentiel est marqué par des inégalités en termes d'accès à aux ressources et à la main d'œuvre nécessaires pour l'agriculture familiale. Il y a aussi des contraintes géographiques et agro-écologiques relatives à l'accès à l'eau : des communautés qui n'ont pas accès à la ressource en eau relativement abondante de l'Oued Mgoun (telles que les communautés en altitude ou le long de la vallée du Dadès) sont limitées dans leur capacité à étendre ou intensifier l'agriculture. Bien que la gestion de l'eau soit un élément structurant de l'agriculture d'oasis, la présente étude se concentre sur la gestion des cultures et de la main d'œuvre.

Méthodologie

Cette étude est fondée sur 12 mois de travail ethnographique en 2010. Elle avait pour objectif d'analyser les transformations sur le long terme des pratiques agricoles et l'économie politique des changements agraires. Les nouvelles dynamiques autour de l'accès à la terre et les politiques de développement agricole (notamment avec le Plan Maroc Vert) ont influencé les pratiques agraires (Rignall, 2016). Dans ce contexte, la présente recherche a un objectif méthodologique et théorique large : repenser

¹⁷ Cet article est une adaptation pour Alternatives Rurales et une traduction de Rignall (2016).

ce qui constitue une agriculture productive dans une agro-écologie d'oasis.

En particulier, les enquêtes de terrain ont exploré la transformation de l'agriculture familiale durant les 50 dernières années. La recherche dans son ensemble a porté sur différentes localités de la vallée de Mgoun. Dans cette vallée, les moyens d'existence ont évolué, tout comme les usages de la terre. De nombreuses personnes ont dû arrêter la transhumance et s'installer dans les terres de fonds de vallée.

L'article s'intéresse plus particulièrement aux changements agraires qui ont eu lieu dans le village d'El Harte, un douar agricole situé à proximité de la municipalité de Kelaa Mgouna (Figure 1). Ce village n'a jamais été impliqué dans un pastoralisme extensif, bien que certains anciens pasteurs se soient installés récemment pour travailler comme ouvriers agricoles. Historiquement, l'usage principal de la terre et le système social ont été ancrés dans une agriculture intensive d'oasis.

Des entretiens semi-structurés ont été menés avec des agriculteurs, des vulgarisateurs et des leaders : représentants des terres collectives, gestionnaires de l'eau (*amghar ou aman*), membres de la *jmaa*, le conseil communautaire traditionnel du douar. De plus, 12 ménages ont été étudiés en détail en tant qu'étude de cas. Le but de ces études de cas était d'utiliser l'expérience de ménages spécifiques pour, à travers eux, qualifier les transformations en cours dans la vallée. Un échantillonnage dirigé a été mis en œuvre, sur la base de données démographiques, pour sélectionner des

ménages ayant une diversité d'accès à la terre, de revenus et de pratiques agricoles. Des données détaillées ont été recueillies en ce qui concerne l'histoire de chaque famille, les stratégies d'acquisition de revenus, l'évolution de l'accès à la terre, les pratiques agricoles, la consommation familiale et les migrations. Au total, environ 200 entretiens ont été effectués.

Les entretiens effectués ont été complétés par de l'observation participante – la méthode centrale d'un travail anthropologique. Les conclusions présentées ici sont donc une interprétation qualitative fondée sur ces nombreux entretiens et ces observations plutôt que sur une évaluation quantitative des changements agraires.

Histoire de l'agriculture d'oasis d'El Harte

Les politiques marocaines récentes pour promouvoir l'agriculture oasisienne ont montré une certaine ouverture pour prendre en compte l'agriculture à petite échelle des oasis comme composante légitime de la diversité agricole du pays. C'est le cas par exemple de la promotion des dattes, du miel et de la production de roses dans le cadre du Plan Maroc Vert (Berahmani et al., 2015). Bien que le but soit d'appuyer l'agriculture des petites exploitations, ces programmes finissent fréquemment par favoriser les exploitations les plus aisées et ont tendance à promouvoir des modèles productivistes et capitalistiques dans les différents systèmes oasiens (Akesbi, 2014).

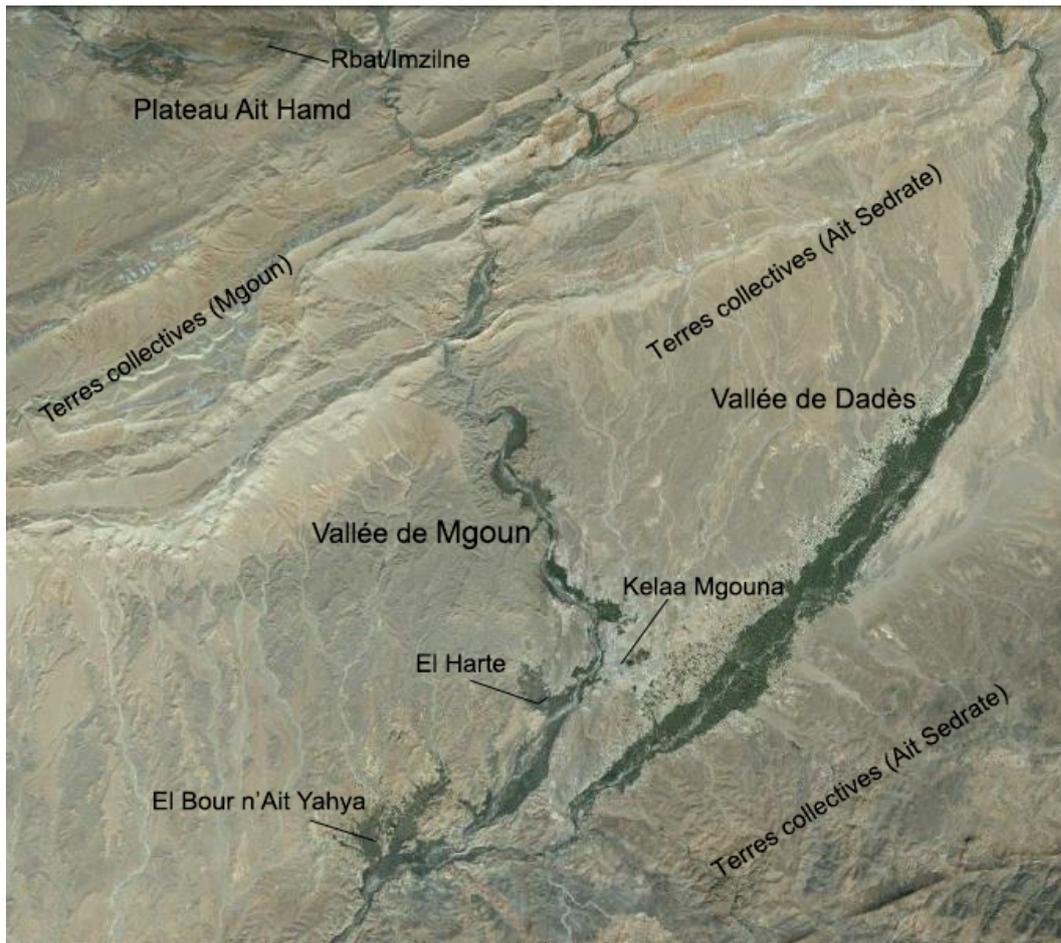


Figure 1. Image satellite de la vallée du M'Goun (obtenue à partir de Google Earth, 2012)

Ces systèmes oasiens sont pourtant caractérisés par une forte diversité agricole (Battesti, 2005 ; FAO, 2015). Du fait de cette diversité, les oasis ont été reconnues comme un patrimoine important au niveau mondial, à préserver à la fois pour ces caractéristiques agroécologiques et culturelles (Koohafkan et Altieri, 2010). Cependant, cette agriculture familiale est en pratique en constantes mutations, en particulier pour répondre aux transformations des marchés agricoles et les implications de ces transformations sur les modes d'organisation du travail agricole (Mahdi, 2015).

Dans la zone de la vallée de M'Goun étudiée ici, les champs peuvent être irrigués par l'oued M'Goun tout au long de l'année (Figure 2). Par le passé, les agriculteurs cultivaient

essentiellement du blé pendant l'hiver et du maïs pendant l'été. Des métayers travaillaient sur les terres de propriétaires et cultivaient pour leur propre compte de petites superficies. Les grains produits n'étaient pas commercialisés et les rares surplus étaient stockés en prévision de futures périodes de famine ; les dernières s'étant produites dans les années 1930. Ces systèmes de petites exploitations ne pouvaient pas vraiment être caractérisés comme auto-suffisants (Pascon, 1980) : lors des entretiens menés en 2010, seules les familles les plus riches (définies ici en terme d'une propriété étendue de la terre et un usage historique du métayage) et dominantes en termes politiques considéraient qu'elles avaient été toujours capables de produire pour satisfaire leurs besoins et

qu'elles étaient intégrées dans des circuits de commercialisation au-delà du douar.

Le discours dominant était que, par le passé, le quotidien était rythmé par des famines périodiques et par une grande pauvreté, induite en particulier par le système de métayage. Un agriculteur qui avait réussi, et dont la famille avait été auparavant extrêmement pauvre, racontait comment, par le passé, de nombreuses familles dans sa communauté étaient forcées de travailler pour la famille la plus puissante de la région : « Nous recevions du blé et de l'orge comme paiement et ils gardaient des stocks énormes, qu'ils revendaient en temps de famine. Quand les gens étaient forcés à vendre leur propre terre durant ces périodes, [cette famille] récupérait leurs terres pour quelques grains. Ils se sont enrichis de cette façon. » Un tel système agricole était enchâssé dans des inégalités sociales et politiques. Ce système n'était pas orienté vers les marchés, mais il ne pouvait pas non plus être simplement considéré comme fondé sur une agriculture familiale.

Les années 1980 ont marqué un tournant à la fois dans les dynamiques sociales et dans l'orientation vers le marché des exploitations de petite taille de la région. D'abord, dans les années 1960, des recruteurs (et surtout un recruteur célèbre, Félix Mora) parcouraient les zones intérieures du Maroc à la recherche de travailleurs pour faire face au manque de main d'œuvre dans les mines de charbon en France.

Des milliers de personnes provenant des oasis de la zone présaharienne sont parties pour ces emplois stables et relativement bien payés. Ainsi, environ 80,000 migrants sont partis de la région formée par les vallées du Dra, de Mgoun-Dadès, et du Todhha durant cette période (Atouf, 2011). Par ce mouvement, elles ont rompu la mainmise qu'avaient les régimes de métayage sur la mobilisation du travail, la propriété foncière et la représentation

politique (De Haas et De Mas, 1997). La plupart de ces migrants ont maintenu des liens avec la vallée de M'Goun, en finançant la consommation des familles mais aussi en faisant progressivement des investissements dans la terre, la production agricole ou le commerce.

Les histoires orales recueillies ont toutes raconté la transformation qui a débuté dans les années 1980 : les agriculteurs ont commencé à planter des arbres fruitiers dans le but de commercialiser la production. Les métayers ont renégocié avec les propriétaires leur part des bénéfices, qui est passée de 1/5 à 1/3. Certaines familles ont commencé aussi à vendre du maraichage (tomates, pommes de terre, laitues, etc.). Les versements des migrants ont permis aussi aux familles de pouvoir acheter ces productions au niveau local. L'argent a remplacé les grains comme unité monétaire pour l'acquisition de terres (même si la terre n'avait jamais été complètement considérée comme une marchandise). Ceux qui avaient eu l'intuition de planter des arbres dès les années 1970 ont particulièrement réussi, que cela soit des amandiers, des figuiers ou des pommiers entre autres. Les cultures produites se sont ainsi fortement diversifiées.

Les pratiques agricoles se sont elles aussi diversifiées. Le blé d'hiver et le maïs d'été sont restés dominants, mais une troisième saison agricole est apparue. Les agriculteurs ont commencé à planter du maraichage pour pouvoir le vendre lors du retour estival des familles émigrées en Europe, en particulier au mois d'août. Durant cette période de visites familiales et de mariages, le marché local de fruits et légumes était particulièrement actif. Quand cela était possible, les agriculteurs séchaient, stockaient ou transformaient leurs productions agricoles pour pouvoir les vendre durant cette période. Ainsi, en 2009, un litre d'huile d'olive se vendait à 25 DH juste après la

récolte mais son prix montait à 50 DH pendant la période de retour des migrants. Cette migration a ainsi apporté aux familles locales les capitaux nécessaires pour augmenter leurs activités agricoles, qu'elles aient ou non des membres émigrés elles-mêmes (De Haas, 2003).

L'émigration a donc appuyé une transformation et une intensification de l'agriculture oasienne, non sa dissolution. Dans la vallée de M'Goun, le douar d' El Harte a été la zone principale d'expansion agricole du fait de sa proximité avec l'oued M'Goun et la présence de larges étendues de terres. Plusieurs familles ont réussi à initier une dynamique positive. Un des agriculteurs qui a particulièrement réussi a observé que « les gens viennent de partout pour notre maraichage. Notre production est de grande qualité. Les gens viennent pour nos coings, nos figues, nos tomates, nos melons. Tout cela n'existait pas avant. J'ai été le premier à produire de la menthe [dans les années 80], et quand je l'amenais au marché, les gens m'entouraient, ils étaient étonnés. On n'était pas connus pour cela. Petit à petit, on est devenu reconnu pour notre agriculture. »

Ces agriculteurs ont commencé à être renommés pour leurs produits au niveau du marché hebdomadaire régional à Kelaa Mgouna, où ils pouvaient facilement transporter leurs productions et en ne s'appuyant que très peu sur des intermédiaires. Ces agriculteurs vendaient aussi directement à des commerces de détail différents produits (beurre, lait fermenté, produits séchés, préparations alimentaires, etc.). La demande croissante pour leurs produits reflète l'impact de la migration - des revenus plus élevés qui permettent des niveaux de consommation plus élevés – tout comme l'importance accrue des marchés agricoles dans la région tout entière.

Cependant, cette transformation n'était pas bien répartie spatialement. Ainsi, des sécheresses chroniques affectaient à la fois les activités pastorales et l'agriculture intensive dans les communautés d'altitude. Ceci a produit une migration des gens de ces communautés vers la partie basse de la vallée, et les anciens pasteurs sont devenus des ouvriers agricoles dans les zones de production intensive. Ainsi, la crise agricole et les pressions environnementales qui ont été tant décrites dans d'autres oasis ont effectivement eu lieu dans certaines zones de la vallée de M'Goun. Cependant, dans les zones avec un potentiel agroécologique, les changements sociaux et économiques ont permis de nouvelles expérimentations.

Façonner une nouvelle agriculture d'oasis : intégrer la petite production commerciale au système oasien

De l'extérieur, le douar d'El Harte n'apparaît pas si différent d'autres communautés oasiennes, avec ses petits champs irréguliers, entourés d'arbres. Cependant, une étude plus précise des pratiques agricoles montre que les agriculteurs de ce douar ont intégré les impératifs commerciaux dans l'agriculture d'oasis : en travaillant sur différents champs petits et dispersés, en commençant à produire dans la steppe, et en diversifiant les productions agricoles.



Photo 1. Extension du système oasien sur la zone de steppe au voisinage du village d'El Harte (Crédit K. Rignall, 2010).

Taille et morcellement des champs dans le système oasien traditionnel

L'extrême petite taille des champs et leur dispersion est une caractéristique fondamentale de l'agriculture dans les oasis du Pré-Sahara (Battesti, 2005). C'est le cas notamment à El Harte : un des plus grands propriétaires du douar cultive 2 ha, répartis en 30 parcelles. Dans le discours officiel, ce morcellement est présenté comme une contrainte à l'amélioration de la productivité de l'agriculture oasienne, mais ce morcellement permet aussi une diversité des conditions de culture que les agriculteurs peuvent manipuler, à défaut de pouvoir l'éliminer (Royaume du Maroc, 2005).

Tous les agriculteurs ont de nombreuses parcelles à différents endroits de l'oasis. Quelle que soit la taille de l'exploitation dans son ensemble ou son degré d'orientation vers le marché, les agriculteurs ont évalué les différents avantages liés à la position de chaque parcelle pour développer leurs stratégies de culture. La dispersion des parcelles dans l'oasis sert alors à diminuer les risques, en particulier pour les agriculteurs produisant pour commercialiser (Pascon, 1980). Les parcelles situées le long des canaux d'irrigation bénéficient de la percolation de l'eau depuis ces canaux et sont ainsi particulièrement indiquées pour cultiver le maraichage nécessitant beaucoup d'eau. Celles situées proches des maisons sont plutôt réservées à des cultures comme les tomates qui demandent des soins fréquents et qui sont

souvent volées. Par ailleurs, les arbres plantés à l'intérieur des parcelles ou sur leurs limites créent différents niveaux d'ombre et différents microclimats, adaptés à différentes cultures.

Des facteurs qui peuvent limiter la récolte dans un endroit peuvent l'augmenter dans un autre. Ainsi, par exemple, la forte exposition au soleil dans une zone avec peu d'arbres rendrait difficile la production de certains légumes, mais est souhaitable pour la production de céréales. La présence d'eau et d'irrigation ont aussi joué un rôle dans la gestion de cette diversité spatiale, en s'appuyant à la fois sur les systèmes traditionnels et sur les nouvelles cultures. La diversité, comme principe de gestion de l'espace, n'est ainsi plus seulement une manière de gérer les risques climatiques : la gestion de la diversité est devenue une stratégie essentielle pour les agriculteurs, qu'ils cherchent à commercialiser leurs productions ou non.

Incorporer de nouvelles extensions dans l'oasis

La diversité des cultures est présente dans les extensions faites dans la steppe autant que dans la partie historique de l'oasis (sur la Figure 2, ces extensions sont nommées « bour », bien que l'agriculture pluviale ne soit pas possible dans la région). Dans le douar d'El Harte, un groupe d'environ 20 ménages (sur 180 environ) ont augmenté leurs parcelles cultivées en reconvertissant des terres en propriété collective. Comme ces terres n'étaient plus utilisées pour le pâturage, les représentants des terres collectives les ont réparties entre les familles demandant des terres. Cependant, à la différence des extensions faites dans de nombreuses autres régions du Maroc, à El Harte ces extensions ne sont pas faites en monoculture mécanisée.

Seule une partie des extensions se sont faites grâce à l'utilisation de forages. L'intensification

et l'extension de l'agriculture à El Harte a été permise largement par l'usage d'eau de surface et par l'extension de canaux d'irrigation à partir de l'oued Mgoun. Bien qu'il y ait une inquiétude vis-à-vis de la conversion de zones de steppe écologiquement fragiles en zones de cultures, les agriculteurs engagés dans ce type d'extension décrivent cette extension comme faisant partie des flux et reflux de mise en culture qui ont toujours eu lieu dans la zone (Battesti, 2004). Ceci diffère fortement, selon eux, des investissements capitalistiques dans la steppe qui posent une menace sérieuse pour l'écologie et les ressources en eau dans la région.

Les agriculteurs du douar ont mobilisé les mêmes principes d'agrodiversité que dans la zone historique de l'oasis, en exploitant ce qu'on pourrait appeler le « cycle de vie » de la terre. Depuis les années 1970, un petit groupe d'agriculteurs a commencé à cultiver les terres de steppe dans les zones proches d'El Harte. Durant les années de mise en culture de ces terres, leurs parcelles dans l'oasis leur apportaient les cultures de subsistance et des envois d'argent réguliers des membres de la famille à l'étranger constituaient un complément. Dans les années 1990, quand les migrants sont revenus à El Harte ou y ont pris leur retraite, leurs familles dans la vallée de M'Goun n'étaient plus dépendantes de ces envois d'argent comme source de financement pour l'agriculture.

Ces investissements agricoles ont permis que l'agriculture soit pratiquée tout au long de l'année. L'argent envoyé par les migrants régulièrement était utilisé pour différents investissements, tels que l'achat ou acquisition de terre ou de plants d'arbres, la location d'un bulldozer pour aplanir la terre, l'amélioration du drainage ou l'accès à l'irrigation. L'investissement méthodique des familles dans la terre, en particulier dans la steppe (les zones à l'ouest du douar El Harte sur la Figure 2)

montre la disponibilité de capitaux (en petites quantités) sur une longue période. Ces investissements ont dû être faits dans la durée, il a fallu du temps pour transformer une steppe aride en une terre productive. Les agriculteurs ont investi petit-à-petit et se sont montrés patients, attendant que les nouvelles zones soient productives.

Ces nouvelles terres agricoles ont été incorporées au système oasien et n'ont pas représenté une forme « nouvelle » développée à l'extérieur de ce système. Dans la partie historique de l'oasis, de vieux arbres gênaient parfois, par leur ombre, des cultures nécessitant une exposition fréquente au soleil. Mais, culturellement, il était difficile de les couper. « Bien sûr, on peut imaginer qu'on les

coupe », disait un agriculteur, « mais c'est honteux (*hashuma*) d'arracher un arbre. C'est comme si vous tuiez une personne. Cela prend 10 ans pour un arbre de pousser. Ce n'est tout bonnement pas possible de le couper ». Cette citation montre aussi la valeur économique des arbres : en plus d'être une source durable de bois de feu, les oliviers, les figuiers et les amandiers apportent un bénéfice supérieur à celui d'autres cultures. Les agriculteurs élaguent les arbres en essayant de trouver un équilibre entre soleil et ombre, mais personne n'envisage d'arracher tous les arbres d'une parcelle, que ce soit pour des raisons économiques ou agronomiques, une autre raison étant que les arbres aident à créer un micro-climat.

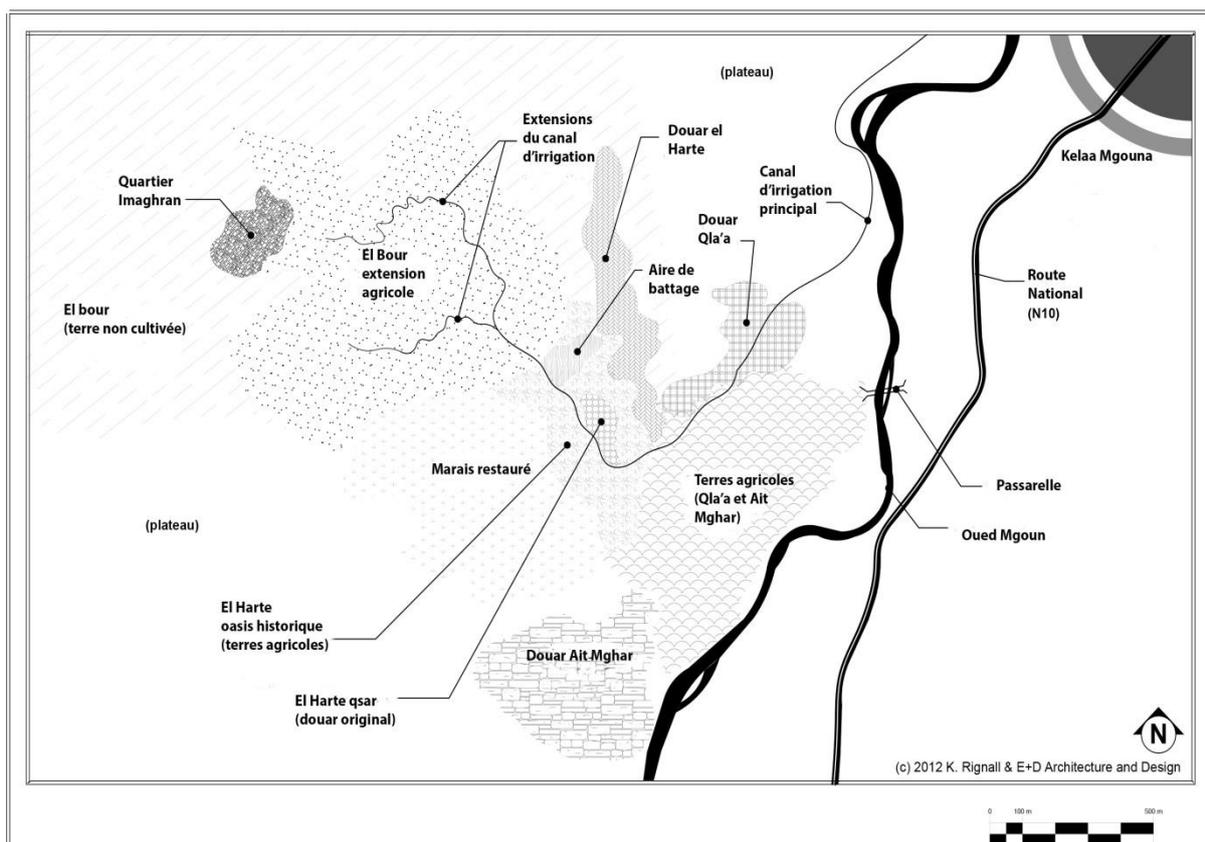


Figure 2. Carte du douar El Harte et de ses environs

Planter des arbres est vu comme un élément important pour faire évoluer les terres vers une meilleure productivité et aussi pour affirmer un

droit de propriété sur la terre. Cependant, les agriculteurs jouent sur les avantages de chaque parcelle, selon leurs positions respectives : ils

plantent des cultures tolérantes à l'ombre là où les arbres sont plus anciens, et des cultures appréciant le soleil là où de jeunes plants d'arbre viennent d'être plantés.

Spécialisation, diversité et profits recherchés dans les interstices

Les exploitations agricoles qui ont réussi leur évolution vers une agriculture tournée vers le marché ont reproduit plusieurs fois les approches présentées ci-dessus, et n'ont pas cherché à s'en éloigner. Elles ont joué avec les conditions agroécologiques plutôt que vouloir s'en abstraire. Un agriculteur nous a rappelé que l'agriculture est trop imprévisible dans un tel environnement, il n'est pas possible de ce fait de se concentrer sur une ou deux cultures intensives. La production de différentes cultures et la minimisation des coûts des intrants et de la main d'œuvre sont des éléments essentiels pour le succès des pratiques agricoles dans un tel environnement incertain.

La diversité du système oasien offre ainsi des avantages spécifiques pour les agriculteurs produisant pour le marché : ces avantages ne proviennent pas d'économie d'échelle mais plutôt d'une flexibilité dans la capacité d'entrer et sortir d'une production de subsistance et un recours aux variations de productivité et de rentabilité des différentes cultures.



Photo 2. Agriculteurs d'El Harte préparant le sol pour une plantation conjointe de courges et de pommes de terre (Crédit : K. Rignall, 2010)

Cette diversité leur permet de produire à la fois de façon fiable pour leur propre consommation et aussi de construire leur propre « niche » au niveau du marché de Kelaa Mgouna. La viabilité économique de l'exploitation ne tient alors pas tant à la superficie produite, mais se fonde plutôt sur la capacité à identifier des profits dans les « interstices » des systèmes de production.

L'agriculteur présenté dans le Tableau 1 illustre cette approche : il a cherché à bénéficier de toutes les opportunités offertes par différentes cultures et par les prix de marché. Cette famille est, parmi les 12 enquêtées en détail, celle la plus tournée vers le marché. Leur production change chaque année, mais, de façon générale, cette famille produit typiquement 20 cultures différentes pendant l'année.

En estimant les chiffres indiqués dans le Tableau 1, le chef d'exploitation n'a pas pris en compte la production de maraichage pour la consommation familiale. Il explique que sa famille va vendre chaque semaine leurs productions au marché, une fois que les besoins familiaux ont été satisfaits. Les données présentées dans le Tableau 1 sont fondées sur sa propre analyse des marges obtenues pour les différents légumes vendus, en prenant en compte aussi l'équivalent en valeur des légumes consommés par la famille. Ceci montre la forte implication entre agriculture de subsistance et agriculture de marché.

Dans le douar, certaines familles gagnent beaucoup sur les marchés, mais le chef d'exploitation mentionné ci-dessus insiste sur le fait que leur réussite est fondée sur l'accumulation de petits profits réalisés par la vente de différentes cultures tout au long de l'année. Malgré la petitesse de leur exploitation, cette famille cherche constamment à obtenir un profit là où c'est possible. Par exemple, il est plus rentable de presser les olives et de vendre l'huile que de vendre directement les olives, même si le pressage demande un travail additionnel.

Comme dans de nombreux systèmes paysans, le travail disponible au niveau de la famille est utilisé pour obtenir différents produits qui permettent de diminuer les coûts de production et/ou un profit additionnel. Un autre exemple : lorsque le bois de feu collecté est supérieur aux besoins familiaux, il est transformé en charbon qui sera vendu en août, lorsque les migrants reviennent au pays, et que les prix sont élevés. Les bois et les roseaux secs collectés sur les parcelles ont plusieurs usages : ils servent à la réparation de la maison, sont vendus comme matériel de construction ou bien sont utilisés pour fabriquer des treillis, pour la vigne ou les tomates. Les mauvaises herbes coupées dans les parcelles ou le long

des canaux d'irrigation servent à diminuer le coût des aliments de bétail.

A peu près tout ce qui est produit, ou qui est initialement un déchet (comme les coques d'amande, les résidus du pressage des olives, etc.) trouvent une autre utilisation, souvent comme aliment pour animaux.

Des « accalmies » dans les horaires de travail offrent d'autres opportunités d'augmenter les revenus. La famille dont quelques comptes sont présentés dans le Tableau 1, collecte un volume important d'amandes chaque année, qui sont en général vendues non décortiquées et en gros à un intermédiaire qui vient à la ferme. Lorsque cette famille dispose de temps, cependant, elle se rassemble dans la cour de l'exploitation pour casser les coques et pouvoir vendre les amandons au kilo, à un meilleur prix. Les agriculteurs accordent un intérêt particulier aux cultures qu'ils peuvent sécher, stocker et vendre à différentes périodes ou différents endroits, ce qui permet à la fois de constituer une épargne et d'améliorer les profits.

Selon les usages traditionnels, les villageois peuvent collecter les résidus de culture sur les parcelles d'autres agriculteurs, résidus qui peuvent ensuite être séchés et vendus comme fourrage en hiver, lorsque les prix montent. Ces stratégies ne sont pas uniquement celles des familles les plus pauvres. Au contraire, elles sont essentielles pour les familles qui réussissent le mieux, et qui justement peuvent se permettre de sécher et de stocker une diversité de récoltes, plutôt que de les vendre pour pouvoir satisfaire des besoins urgents de consommation.

Tableau 1: Production agricole et revenu pour une famille lors de la période agricole 2009-2010

Culture	Production	Revenu net (Dirham)
Grains et fourrage pour la consommation du foyer		
Blé	1200 kg	4 500 (calculés)
Orge	600 kg	1 100 (calculés)
Maïs	1000 kg	2 000 (calculés)
Luzerne	650 <i>qarda</i> ¹⁸	2 250 (calculés)
Arbres et autres cultures de marché		
Rose	1 tonne	9 000
Amandes	400 kg (100 kg pour la consommation familiale)	2 800 (700 calculés)
Figues	600 kg (180 kg pour la consommation du foyer)	2 080 (720 calculés)
Grenades	1 tonne	8 000
Pomme	200 kg	1 000
Huile d'olive	150 litres (150 litres pour la consommation du foyer)	4 500 (4 500 calculés)
Légumes et herbes¹⁹		
Tomates		16 000
Fèves		8 400
Navet		6 000
Pommes de terre		4 800
Carottes		3 500
Herbes (coriandre, persil)		3 000
Menthe		1 500
Courge		1 500
Pois		1 500
Divers		
Beurre		1 400
Vente de bétail		8 000
Différents coûts (pour le bétail, location de tracteur)		
Les coûts des semences et des fertilisants sont inclus dans le revenu net pour chaque culture		(- 38 600)
Total		60 150

Source: étude de terrain en 2010

¹⁸ Une *qarda* est une unité locale de mesure du fourrage, il s'agit ici d'une botte de Luzerne séchée.

¹⁹ Le chef d'exploitation n'a pas estimé la production de maraichage pour la consommation familiale.

Un des agriculteurs de la vallée qui a le mieux réussi a remarqué qu'il n'avait jamais eu à vendre la terre lorsque sa famille avait besoin d'argent : « nous avons des arbres, nous avons ainsi des olives, des figues, des amandes. Nous nous en nourrissons et, de temps en temps, lorsque nous devons acheter quelque chose, nous prélevons une partie des stocks et nous les vendons ».

Calculer la rentabilité de l'agriculture dans un tel contexte est un défi, d'autant plus que le travail familial est utilisé hors marché et que de nombreux produits de l'exploitation permettent de réduire les dépenses familiales. Une analyse coût-bénéfice simple serait aussi inadéquate parce que l'agriculture produit des bénéfices importants mais non quantifiables, tels que la participation à la gestion de la communauté et l'accès à des réseaux de réciprocité qui jouent une fonction d'assurance.

Les ménages peuvent s'adapter à un manque de main d'œuvre, par exemple en s'appuyant sur leurs réseaux, en utilisant des outils ou des animaux. Ils peuvent accéder à des fonds en cas d'urgence, de célébration, de funérailles ou autres besoins. Ne pas participer à l'économie agricole locale et aux relations sociales dans la communauté fragiliserait les relations et l'accès à ces réseaux de solidarité.

Dans le douar d'El Harte, aucune famille du douar ne vit uniquement de l'agriculture. La viabilité de l'agriculture familiale ne réside pas dans le fait qu'une famille puisse vivre de façon exclusive de son revenu agricole. Pourtant, elle peut être, comme le montre le Tableau 1, pour une des familles qui possèdent une des plus grandes exploitations du douar, une source majeure de revenu. Des revenus substantiels sont tirés aussi bien du maraichage, que de roses, d'huile d'olive ou d'amandes.

Le Tableau 2 montre la diversité des structures de propriété. L'accès à la propriété foncière est

très inégal à El Harte, tout comme dans le reste du Maroc. Un faible nombre de familles peuvent dépendre exclusivement de l'agriculture. En fonction du nombre de membres de famille ayant émigré à l'étranger, de la structure foncière, et de l'implication dans l'agriculture, il est possible d'estimer que 12 des 180 familles pratiquent l'agriculture comme principale source de revenu.

Tableau 2. Distribution de la propriété foncière dans le douar d'El Harte (données 2010)

Superficie	Nombre de familles	Pourcentage
0	62	46,6%
1 à 1250 m ²	14	10,5%
1250 à 2500 m ²	17	12,8%
2500 à 2750 m ²	9	6,8%
2750 à 5000 m ²	4	3,0%
5000 à 7500 m ²	11	8,3%
7500 m ² à 1 ha	4	3,0%
1 ha à 1,25 ha	2	1,5%
1,25 à 1,5 ha	3	2,3%
1,5 ha à 1,75 ha	2	1,5%
1,75 à 2 ha	5	3,8%
Total	133	100%

Bien que ce nombre soit faible, les effets multiplicateurs des activités de ces 12 familles sont considérables : elles expriment une demande de main d'œuvre payée en argent

liquide, en nature, ou bien par l'échange d'intrants.

Opportunités et limites de l'agriculture oasienne

Au sein des exploitations, les paysages les plus diversifiés sont ceux des exploitations orientées vers le marché et ayant un accès à de la main d'œuvre à la fois payée et non payée. L'accès à la main d'œuvre (à la fois en quantité et en termes de ratio entre genres) est important pour se lancer dans l'agriculture intensive. Si l'accès à la terre est important, souvent celui à la main d'œuvre est le facteur limitant. Des familles n'ayant pas suffisamment la possibilité de disposer de main d'œuvre non payée sont obligées de s'orienter vers des systèmes de production simplifiés.

Ainsi, une famille se limitait à la production de blé et de maïs, en rotation, parce qu'il n'y avait qu'un adulte masculin (le chef d'exploitation), sa femme et leurs jeunes filles. Le père était engagé à plein temps dans la construction : cela lui permettait d'obtenir un revenu mais limitait ses options en termes de système de culture. « Pour un homme comme moi », il expliquait, « c'est très difficile de miser sur l'agriculture. On a besoin d'avoir suffisamment de terres mais avoir la terre ne sert à rien si on n'a pas les personnes pour la travailler ». C'est du fait de ce manque de main d'œuvre qu'il ne se lançait pas dans la production de maraichage. Même s'il cherchait de la main d'œuvre salariée, ces ouvriers agricoles ne feraient que certaines tâches bien limitées (préparer le sol, par exemple), et ne peuvent s'occuper, au quotidien, de cultures très demandeuses en soin comme les tomates, soins en général prodigués par les femmes.

Cette famille n'était pas non plus capable de payer 70 DH par jour (pour un ouvrier masculin,

les femmes sont, elles, payées 50 DH par jour) pour des tâches périodiques.

Peu de familles ayant un nombre limité d'adultes peuvent se permettre d'embaucher de la main d'œuvre de cette façon. Les membres de ces familles travaillent généralement comme ouvriers agricoles localement ou ailleurs au Maroc et ne peuvent envoyer suffisamment d'argent pour à la fois couvrir les dépenses familiales et pour payer de la main d'œuvre (contrairement aux familles ayant des migrants internationaux, et qui envoient des sommes conséquentes et de façon régulière).

Toutes les personnes enquêtées avaient en tête la forte rentabilité du maraichage, mais les contraintes de main d'œuvre excluaient de nombreuses familles des opportunités offertes par « l'agriculture de la migration ».

L'accès à un système de production intensive et diversifié reste un privilège et un reflet de la position de certaines familles dans les relations sociales de production, au-delà de la simple question de la propriété foncière.

Accéder à la main d'œuvre adéquate ne signifie pas avoir toute la main d'œuvre nécessaire au sein même de la famille, mais plutôt être capable de mobiliser de façon flexible et peu onéreuse une main d'œuvre extérieure à la famille durant les périodes de pointe de travail. Les membres de la famille, non payés, constituent le cœur de la main d'œuvre pour les exploitations orientées vers le marché, comme dans pour les exploitations familiales ailleurs. De même, comme ailleurs, d'autres types de main d'œuvre payée et non-payée coexistent avec la main d'œuvre familiale.

Ces différents types de main d'œuvre interagissent avec les dynamiques migratoires. Presque chaque famille avait au moins un membre travaillant en zone urbaine au Maroc – même les familles s'investissant le plus dans l'agriculture –. Même si l'agriculture orientée

vers le marché offre des opportunités de revenu et d'emploi intéressantes dans le douar d'El Harte, personne ne considère que l'agriculture réduise l'importance du travail salarié. Les habitants du douar voient ces deux formes de revenu comme complémentaires.

Par ailleurs, tandis que certains membres des communautés en altitude trouvent un emploi dans les zones urbaines du Maroc, ceux qui restent descendent dans la vallée et proposent leur travail, devenant parfois de nouveaux métayers car n'ayant pas les ressources financières pour cultiver à leur propre compte. Leur statut social s'est fragilisé, par rapport à l'époque durant laquelle le pastoralisme extensif constituait le système de production dominant. Ces contrats de métayers sont bien moins stables qu'avant l'époque des migrations. La présence de ces ouvriers agricoles, au statut et aux revenus très précaires, montre que la « nouvelle agriculture » à El Harte ne correspond pas nécessairement à une amélioration pour tous les résidents dans la zone. Cette agriculture reste dépendante d'une main d'œuvre familiale non payée, d'échanges de main d'œuvre, et de l'accès à une main d'œuvre faiblement payée.

Conclusion

Assurer la viabilité d'exploitations de petite taille dans des zones favorables en termes agro-écologiques nécessite une approche qui prenne en compte comment les agriculteurs connectent l'agriculture à leurs différents moyens d'existence. Dans le douar d'El Harte, les investissements pérennes et sur le long terme en agriculture que ces agriculteurs effectuent ne représentent pas une nostalgie pour le passé ou une évaluation naïve de possibles gains économiques. Plutôt, les agriculteurs de El Harte qui ont accès aux capitaux, à la terre et à l'eau ont développé une

forme d'agriculture qui représente une part importante, voire croissante, de leurs revenus.

Cette nouvelle forme d'agriculture est accompagnée par l'émergence de nouvelles inégalités. Ceci souligne la complexité des transformations rurales actuelles, et le besoin d'évaluer comment des politiques peuvent accompagner les agriculteurs de petites exploitations tout en limitant ces impacts négatifs en termes d'inégalités.

Les politiques agricoles ont tendance à s'intéresser en priorité à l'accès aux crédits, à des marchés de la terre plus ouverts, et à appuyer la production de cultures pour le marché aux dépens de cultures de subsistance apparemment moins rentables.

Le cas du douar El Harte montre que ces politiques peuvent se tromper de diagnostic. Les agriculteurs de ce douar évitent les institutions formelles de crédit du fait des risques et de la culture locale, et s'appuient plutôt sur les versements réguliers des membres de la famille ayant migré, pour faire des investissements agricoles sur le long terme. Ce serait peut-être une piste – chercher à mieux prendre en compte et accompagner ces transferts internationaux.

Il y a peu de réponses faciles sur comment appuyer des économies rurales et des agriculteurs de petites exploitations dans un contexte de compétition croissante sur les marchés internationaux.

Il serait intéressant de laisser les agriculteurs développer un mélange de cultures pour le marché et de subsistance, plutôt que d'inciter les agriculteurs à se focaliser sur quelques cultures de marché risquées. Ceci permettrait de profiter des forces agro-écologiques de l'agriculture d'oasis et d'améliorer la durabilité économique et écologique de ces zones.

Plus généralement, un appui financier direct, le développement d'infrastructures d'irrigation et l'accompagnement à la commercialisation

peuvent ne pas sembler très novateurs mais, peut-être, de tels appuis pourraient aider les agriculteurs des oasis du sud-est du Maroc à mener les innovations qu'ils sont prêts à expérimenter.

Pour en savoir plus

Ait Hmida A, 2003. [Systèmes de production et stratégies des agriculteurs dans les oasis de la région d'Errachidia au Maroc](#). *New Medit*, 2 : 37-43.

Akesbi N, 2014. [Le Maghreb face aux nouveaux enjeux mondiaux : Les investissements verts dans l'agriculture au Maroc](#). Note de l'IFRI. Paris : Institut français des relations internationales.

Atouf E, 2011. *L'Histoire de l'émigration Marocaine au Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais (1917-1987)*. Rabat, Maroc : Publications de l'Institut Royal de la Culture Amazighe.

Aziz L, Elquaoui I, 2016. [Analyse des stratégies d'adaptations des agriculteurs de Skoura \(Ouarzazate\) aux changements climatiques](#). *Alternatives Rurales* 4.

Battesti V, 2005. [Jardins au désert: évolution des pratiques et savoirs oasiens](#). Paris: IRD Éditions.

Berques J, 1955. *Structures sociales du Haut-Atlas*. Paris : Presses universitaires de France.

Berahmani A, Zeddouk M, Ouhajou L, Ouzidane M, Zirari A, 2015. [La gestion écosystémique pour le développement durable des territoires agricoles fragilisés par les dégradations environnementales](#). *Alternatives Rurales*, 3, 1-16.

De Haas H, De Mas P, 1997. [Retombées Ecologiques et Humaines de la Migration dans l'Agriculture Marginale des Oasis et Montagnes](#)

[Marocaines. L'Émigration Maghrébine vers l'Europe: Espace et Investissement](#). *Cahiers du CEMMM*, no. 5. Oujda: Université Mohammed I^{er}, 47-74.

De Haas H, 2003. [Migration and Development in Southern Morocco: The Disparate Socio-Economic Impacts of Out-Migration on the Todgha Oasis Valley](#). Thèse de doctorat. Nijmegen : University of Nijmegen.

FAO, 2013. [Paysans et entrepreneurs: investir dans pour la sécurité alimentaire l'agriculture des petits exploitants : Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition \(HLPE\)](#). Rome : FAO.

Fusillier JL, El Amami H, Le Gal PY, 2009. [Stratégies des agriculteurs des oasis du Nefzaoua : entre logique patrimoniale et productive, une mise en valeur agricole orientée vers l'extension des palmeraies, malgré les risques pour la durabilité des oasis](#). Atelier SIRMA sur la gestion des ressources naturelles et développement durable des systèmes oasiens du Nefzaoua, Douz, Tunisie, 25-27 février 2009.

Joly F, 1946. [La modernisation rurale au Maroc](#). *Annales de Géographie*, 55(299) : 210-213.

Koohafkan P, Altieri M, 2010. [Systèmes Ingénieux du Patrimoine Agricole Mondial : un héritage pour le futur](#). Rome : Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.

FAO, 2015. [L'Agroécologie pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Compte-rendu du symposium international du FAO](#). Rome : 18-19 septembre 2014.

La Vía Campesina. 2015. [Agroécologie paysanne pour la terre et la souveraineté alimentaire](#). *Les Cahiers de la Vía Campesina*, No. 7. Harare : Secrétariat International de la

vía campesina, mouvement paysan international.

Mahdi M, 2014. [Devenir du foncier agricole au Maroc : Un cas d'accaparement des terres.](#) *New Medit*, 13(4): 2-10.

Mahdi M, 2015. [Paysages culturels de l'agropastoralisme du Haut-Atlas, un patrimoine à valoriser](#) ! Article déposé sur le site socioma.

Naciri M, 1986. [Les ksouriens sur la route : émigration et mutation spatiale de l'habitat dans l'Oasis de Tinjdad.](#) *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 25 : 347-364.

Pascon P, 1980. *Études rurales: idées et enquêtes sur la campagne marocaine.* Rabat: Société Marocaine des Editeurs Réunis.

Rignall K, 2016. The labor of agrodiversity in a Moroccan oasis. *The Journal of Peasant Studies*, 43(3) : 711-730.

Royaume du Maroc, 2005. [Dossier: le foncier agricole. Situation de l'agriculture marocaine](#)

[2005.](#) Rabat: Ministère de l'Agriculture du Développement Rural et du Pêche Maritime

Van der Ploeg J, 2014. [Les paysans du xxi^e siècle : Mouvements de repaysannisation dans l'Europe d'aujourd'hui.](#) Paris : Les Éditions Charles Léopold Mayer.



Conquête de l'espace public en quête d'autonomie : portraits de femmes rurales dans le Moyen Atlas

Sanae Ziani¹, Zhou Bouzidi¹

¹ Faculté des lettres et des sciences humaines de Meknès

Contact : sanaezyani@gmail.com

Résumé

De nombreuses femmes dans la commune rurale d'Aït Ishaq s'activent dans divers domaines de la vie sociale locale à travers l'investissement dans des projets individuels et de développement local. Cet investissement leur permet de contribuer progressivement à leur autonomisation et au bien-être de leurs familles. Nous analysons le processus d'autonomisation des femmes à Aït Ishaq à travers l'étude des trajectoires de trois femmes ayant pu investir l'espace public et construire progressivement leur autonomie. Ces femmes participent aux dynamiques locales grâce à leur implication dans les domaines associatif, politique et économique. Néanmoins si l'intégration dans l'espace public visait au départ des ambitions souvent limitées et pour satisfaire des besoins de base, ces femmes se sont fixé de nouveaux objectifs au cours de leurs expériences. Les trajectoires de ces femmes montrent une construction progressive d'autonomie sociale et économique permise par la conquête de l'espace public. Cependant, cette autonomisation demeure souvent stigmatisée et manque souvent de reconnaissance sociale.

Mots clés : autonomisation ; commune rurale d'Aït Ishaq; femmes rurales ; pouvoir

Introduction

Les femmes jouent un rôle moteur dans le bien-être des familles, des communautés et plus généralement dans la promotion de l'économie rurale et agricole. Plusieurs organisations internationales considèrent que le développement de la femme rurale nécessite son autonomisation sur les plans social et économique.

Selon Michelle Bachelet, directrice exécutive d'ONU-Femmes : « l'autonomisation est l'élargissement des droits des femmes rurales, ainsi que leur accès à la terre, aux pouvoirs, aux opportunités et aux choix, permettant de développer les économies, renforcer la sécurité alimentaire et améliorer les perspectives pour les générations actuelles et futures » (CCFD, 2012). Au plan économique, l'autonomie fait référence à l'accès des femmes aux activités économiques (emplois et revenus) afin de répondre à leurs besoins et à ceux des personnes à leurs charges (ibid).

Cependant l'accès aux ressources, aux droits fondamentaux, à la santé, à l'éducation et au travail rémunéré qui conditionnent l'autonomisation, reste souvent limité pour les femmes rurales au Maroc et plus généralement dans les pays en développement (Dekens et Voora, 2014).

Au Maroc, le taux des femmes actives âgées de plus de 15 ans est de 36,8% en milieu rural contre 17,5% en milieu urbain (Haut-Commissariat au Plan, 2013)²⁰. Bien que le taux d'activité des femmes rurales soit relativement important, leur travail reste majoritairement non rémunéré (76% des femmes actives) (Ministère de l'emploi et des affaires sociales, 2014). L'autonomie économique de la femme rurale se trouve ainsi réduite, l'astreignant parfois à préférer le travail d'ouvrière agricole rémunéré à la corvée obligatoire dans les exploitations familiales (Bouzidi et al., 2010).

Plus généralement, l'autonomie permet non seulement d'opérer des choix économiques mais aussi d'agir sur les structures sociales et économiques de la société (CCFD, 2012). La notion d'autonomie est ainsi étroitement associée à la notion de pouvoir. L'accès des femmes rurales aux ressources et au pouvoir suppose en effet leur affranchissement de certaines contraintes sociales qui confinent leur rôle dans la sphère privée et domestique, pour conquérir l'espace public et s'imposer en tant que membre actif dans la société marocaine (Lhimer, 1999). Le plus souvent, la division entre l'espace public et privé n'est pas figée mais il s'agit plutôt d'une construction sociale constamment renégociée (Bossenbroek, 2016).

En outre, la conquête de l'espace public et la participation de la femme à la prise de décision

restent souvent conditionnées par les rapports hiérarchiques et par la volonté de l'homme : « Au Maroc, des femmes analphabètes et non actives (ne disposant pas d'un salaire) auront peu de chances de participer effectivement à la vie publique alors que ces deux conditions ne sont pas absolument nécessaires pour un homme qui souhaite, par exemple, faire une carrière politique » (Naciri, 2002).

Selon Crozier et Friedberg (1977), la notion d'autonomie renvoie à la capacité qu'a un acteur d'affirmer ses choix, d'agir selon ses propres règles conçues en marge ou contre le système composé de règles officielles en s'opposant à tout déterminisme. La conquête de l'autonomie désigne la capacité des acteurs à lutter contre les normes sociales qui leur sont imposées, de pouvoir les modifier voire de produire des nouvelles règles et de les faire respecter (De Terssac, 2012). En revanche, si l'autonomie est souvent associée à l'indépendance, celle-ci reste relative car l'ouverture vers l'extérieur et les processus d'interaction et de socialisation insèrent l'individu dans une série de relations de dépendance (Morin, 1981). Ainsi « toute vie humaine autonome est un tissu de dépendances incroyables » (p.261).

La notion d'autonomie étant pluridimensionnelle et difficile à circonscrire, nous opterons ici pour une définition qui s'inspire de celle de Bettelheim (1972) qui présente l'autonomie comme étant la condition de la vie et de la survie qui dépendent de la « capacité de l'individu à préserver une certaine initiative, à demeurer maître de quelques aspects importants de la vie, en dépit d'un environnement assez écrasant » (cité par De Terssac, 2012, p.2).

²⁰ Il faut souligner la définition du HCP (2017) : « Une personne active est toute personne faisant partie de la main d'œuvre disponible pour la production des biens et services, exerçant un travail productif dans une branche d'activité économique ou à la recherche d'un emploi. ».

La situation des femmes rurales exerçant un travail au sein de l'exploitation familiale reste floue du fait que ces femmes sont souvent réduites au statut d'épouses d'exploitants et ne sont pas considérées comme des femmes actives.

Dans la mise en œuvre des projets de développement pour les femmes, le Fonds International de Développement Agricole (FIDA, 2010) analyse l'autonomisation des femmes à travers trois dimensions : l'autonomisation économique (accès aux revenus et aux moyens de production), la participation à la prise de décision (participation à la vie et aux organisations locales) et le bien-être social (accès aux services de bases et à l'infrastructure).

Nous mobilisons ces trois dimensions à travers les portraits de trois femmes rurales ayant pu construire progressivement leur autonomie. Nous nous intéressons à la manière dont ces femmes ont pu agir sur les rapports patriarcaux qui limitaient leur liberté et améliorer leurs accès aux ressources et leur statut social et économique pour s'imposer dans les espaces économique, social et politique. Nous montrerons, à travers ces trois portraits de femmes, comment la quête d'autonomie passe par la conquête de l'espace public et la transgression des frontières de genre présentes dans cet espace.

Zone d'étude et méthode

Nous avons effectué notre étude dans la commune rurale d'Aït Ishaq, située dans la province de Khénifra, à proximité de la route nationale reliant Fès et Marrakech, à 80 km de Beni Mellal et 36 km de Khénifra. L'intérêt porté à ce terrain s'est concrétisé lors de la contribution à la réalisation d'un diagnostic rapide auprès de jeunes entrepreneurs, mené en novembre 2014 par le Réseau Marocain d'Economie Sociale et solidaire. Le premier auteur a participé à ce diagnostic, notamment au volet consacré à la mise en évidence du rôle de la femme rurale.

Les femmes de la région d'Aït Ishaq exercent différents types d'activités. Elles s'occupent

souvent des tâches domestiques auxquelles s'ajoutent différentes activités agricoles (cueillette des olives et des pommes dans l'exploitation familiale, alimentation, abreuvement, entretien et traite du bétail). Ces activités présentent, selon les femmes interviewées, une sorte d'obligation morale sans rémunération envers leurs familles. Peu de femmes parviennent à développer des petites activités génératrices de revenus comme la fabrication de tapis, la vente du pain, des poules et des œufs dans le souk hebdomadaire. Certaines femmes de ce village étaient particulièrement actives et présentes dans l'espace public et dans la vie sociale locale. C'est à cette catégorie de femmes que nous nous sommes intéressées en particulier dans le cadre d'un mémoire de master mené en 2015, dont cet article est issu (Ziani, 2015).

Les objectifs de cette étude ont été de comprendre : 1) dans quelle mesure cette conquête de l'espace public a permis à certaines femmes de s'affranchir des contraintes socio-économiques et de construire leur autonomie ; 2) d'analyser le processus de construction d'autonomie chez ces femmes et la manière dont cette autonomisation était perçue par les villageois.

Pour mener notre recherche, nous avons opté pour une méthode qualitative qui s'est focalisée, après une phase d'observation et d'exploration, sur les portraits de trois femmes. Ces femmes ont été choisies en fonction de leur visibilité dans l'espace public et aussi du fait qu'elles sont qualifiées localement comme étant des femmes qui ont dû affronter de nombreux obstacles pour se forger une place dans leurs villages et construire leur autonomie. Le choix de ces trois femmes s'explique aussi par le fait qu'elles représentent les trois voies possibles

d'autonomisation (FIDA, 2010) : Leila²¹ a pu investir le champ politique, Meryam s'est taillé une place dans le champ associatif et enfin Saïda a su s'imposer dans le champ économique du village.

Nos entretiens semi-directifs ont aussi inclus 7 hommes et 10 femmes qui ont des liens familiaux ou de voisinage avec ces trois femmes. Ces entretiens visaient à sonder la perception des villageois à l'égard de l'autonomisation des femmes et de leur conquête de l'espace public.

Résultats : trois voies possibles d'autonomisation

Leila, Meryam et Saïda sont trois femmes rurales qui ont pu investir respectivement les champs politique, associatif et économique qui constituaient jadis des espaces réservés aux activités masculines. Leurs portraits dénotent les difficultés qu'ont les femmes rurales pour affirmer leur existence dans l'espace public.

Leila : investissement dans le champ politique

Dans la commune rurale d'Aït Ishaq, l'intégration des femmes dans la politique locale a commencé depuis les années 2002-2003 à l'initiative d'une jeune femme originaire de cette commune. Après avoir obtenu son diplôme d'ingénieur, cette femme (30 ans en 2003, célibataire) est retournée à son village dans l'ambition de se présenter aux élections communales. Cependant, l'expérience électorale de cette femme n'a pas abouti à cause de la résistance des villageois (y compris des femmes) pour lesquels la politique est une affaire avant tout masculine.

À partir de 2009, l'intégration de la femme dans la gestion des affaires locales a été officiellement facilitée par la mise en place par l'Etat d'un système de quota. Leila, une jeune femme âgée en 2009 de 21 ans, première année baccalauréat, s'est donc saisie de cette réforme pour intégrer le champ politique dans la commune rurale d'Aït Ishaq lors des élections communales de 2009. Une deuxième femme, Aïcha, a été élue aussi au cours de la même année mais elle a rapidement abandonné ses fonctions après s'être mariée et a quitté le village pour rejoindre le foyer de son mari. Leila et Aïcha furent les deux seules femmes qui ont présenté leur candidature après la mise en place des quotas. Selon Leila, malgré la mise en place des quotas, se présenter aux élections constituait un vrai défi du fait que les femmes du village n'avaient pas le courage de s'affronter au domaine politique perçu comme très dur et masculin.

Leila est issue d'une famille d'agriculteurs, composée de six enfants dont elle est la seule fille. Au départ, l'idée de tenter l'expérience des élections n'émanait pas d'elle. La proposition est venue plutôt de son frère aîné et de ses voisins qui l'ont motivée. Après réflexion, Leila s'est saisie de l'opportunité des élections pour échapper à un mariage arrangé par ses parents.

« Je n'ai jamais envisagé me présenter aux élections mais, avec les incitations de mon frère aîné, des voisins et de certaines connaissances, j'ai commencé à y penser sérieusement alors qu'au départ j'avais refusé car je ne connaissais rien en politique. Il faut dire que durant la période des élections, j'étais, malgré ma résistance, fiancée sous la pression de mes parents. Mon seul souhait était que ce mariage forcé n'aboutisse jamais. La

²¹ Les prénoms ont été changés afin de garder l'anonymat.

seule solution pour moi était d'intégrer la politique, car j'étais persuadée que si j'y entrais, mon fiancé me quitterait».

Au départ, l'intégration dans le monde de la politique fut une expérience pénible pour cette jeune femme peu familiarisée avec les pratiques au sein de ce monde, mais elle a par la suite acquis sa propre expérience.

«La campagne électorale a été dure pour moi. J'étais en plus très timide et je n'osais même pas sortir de chez moi. De plus, c'est un domaine très masculin et j'étais la seule femme face parmi un groupe de 25 hommes. Je n'étais pas du tout habituée à parler aux hommes et, encore moins, à se réunir avec eux autour de la même table. Je me cachais derrière les autres lorsque les membres du parti m'invitaient à les accompagner dans leurs tournées pour présenter le programme électoral. Ma timidité était sans limites et je me demandais parfois pourquoi j'étais là. Dans les réunions, j'étais systématiquement d'accord avec ce que les autres décidaient. Lorsque j'ai pris la parole pour la première fois, j'étais très stressée, mes mains tremblaient et je sentais ma fièvre grimper ».

Néanmoins, Leila va progressivement dépasser sa timidité grâce à l'appui des jeunes élus dans la commune qui se sont montrés compréhensifs à son égard et qui l'ont aidée à progresser dans son nouvel environnement.

« La majorité des membres élus étaient des jeunes instruits qui m'ont aidée à m'intégrer. J'avais le sentiment qu'ils me méprisaient parce que j'étais une femme et que je manquais d'expérience. Ils cherchaient cependant à organiser les heures de réunion de façon à ce que je puisse participer. Dans d'autres communes, les réunions se déroulent le soir dans les cafés, ce qui rend impossible

la participation des femmes. Dans ces communes, les membres des conseils communaux sont généralement âgés et illétrés ».

La réussite de Leila dans les élections communales, et notamment le développement de son expérience, s'est accompagnée par une meilleure estime de soi, un accroissement de la confiance en elle et un sentiment de responsabilité qui s'est accru au fil du temps. Les objectifs de la jeune femme, qui se limitaient au début au souhait d'échapper aux contraintes sociales, ont changé considérablement au cours de ce processus d'apprentissage.

« Petit à petit, j'ai réalisé que je suis responsable et qu'il me faut changer mes comportements et développer mes compétences. J'ai commencé à suivre le déroulement des événements locaux, je me suis intéressée aux informations télévisées ou écrites, j'ai appris à lire très souvent les journaux. Je savais que j'étais responsable et mon rôle était de parler sans pudeur. En effet, je représentais la population et surtout la voix des femmes. J'ai ainsi appris à prendre la parole pour dire ce que je pense et à parler ouvertement et sans gêne.»

Malgré les efforts que Leila déployait pour être à la hauteur de ses responsabilités et répondre aux demandes des villageois, elle a rencontré de nombreuses contraintes liées essentiellement à son statut de femme engagée dans la politique locale. Leila devait faire preuve de compétences et répondre aux attentes des villageois pour être légitime aux yeux de certains d'entre eux.

« La majorité des gens qui venaient me voir pour me demander quelque chose étaient des jeunes instruits ou des femmes. Les hommes, notamment les

plus âgés, ne me faisaient pas confiance. Certaines femmes du village ne votaient pas, par principe, pour une femme, et ne croyaient pas en la capacité des femmes à être acteurs actifs dans le champ politique. Pour ces gens-là, si les hommes ne sont pas en mesure de trouver des solutions aux problèmes locaux, comment serait-il possible que les femmes, jugées inaptes, puissent y parvenir ?»

Leila devait constamment démontrer ses capacités de communication, de négociation et d'appui à la population pour gagner la confiance des villageois et devenir légitime à leurs yeux :

« Durant la période d'hiver, la maison d'une famille nécessiteuse a été détruite complètement. J'ai dû intervenir, en tant qu'élue, pour aider cette famille à reconstruire leur logement. Depuis que cette information a circulé dans le village, plusieurs personnes, y compris certains qui s'étaient opposés à mon élection, sont venues me voir pour me dire 'voilà enfin une femme capable de rendre service et de faire quelque chose d'important' ».

Alors que la fin de son mandat s'approchait, Leila s'est mariée en 2013 avec un homme issu de son village, qui travaillait comme ouvrier immigré en Espagne. Cet homme a demandé la main de Leila, qui a accepté en pensant qu'il était meilleur que le premier qu'elle avait refusé. Leila est restée au village après s'être mariée mais son mari l'a forcée à s'éloigner progressivement de la politique. En effet, selon Leila, son mari voyait dans ses activités à la commune rurale une « atteinte à sa dignité et sa virilité » comme il le disait souvent. Les absences répétées de Leila ont amené les élus du conseil communal à mettre fin à son mandat.

« Après un an de mariage, j'ai divorcé puis j'ai commencé à travailler avec le *cheikh* comme assistante pour la rédaction de lettres et demandes, mais j'ai aussi conservé l'habitude d'aider les gens qui me sollicitaient. J'ai aussi développé un réseau important auprès des responsables de la commune, des administrations et des partis politiques. Je peux dire qu'aujourd'hui je suis devenue une personne de référence pour les villageois pour toutes les affaires administratives. Actuellement, je continue cet appui aux gens mais à travers mon implication dans le tissu associatif, loin des 'magouilles' de la politique. Ma confiance en moi a beaucoup augmenté et mon expérience à la commune m'a permis de grandir et a joué un rôle important dans ma vie, dans celle de ma famille et des gens du village aussi ».

Meryam : un investissement dans le champ associatif

Les premières associations qui ont été créées dans la commune d'Aït Ishaq dans les années 90 étaient des associations masculines dans le domaine de la culture, du sport ou du développement local. Au début des années 2000, les femmes ont commencé progressivement à intégrer le secteur associatif, qui connaissait alors un essor. Les femmes se sont mobilisées dans les activités de ces associations mais elles étaient exclues du conseil d'administration et des postes de responsabilité et de pouvoir. Elles s'occupaient le plus souvent des tâches secondaires, non rémunérées et contraignantes comme l'organisation logistique des événements (cuisine, nettoyage, etc.).

En 2015, Meryam est une femme célibataire de 39 ans, issue d'une famille de trois frères et deux sœurs, une mère femme au foyer et un

père *fqih* (maître coranique) et accessoirement vendeur des épices au souk hebdomadaire. À l'âge de 10 ans, elle avait dû quitter l'école pour s'occuper de son père souffrant d'un handicap moteur. Meryam a travaillé ensuite comme couturière en même temps qu'elle aidait son père dans son petit commerce au souk. Toutes ces activités permettaient à Meryam d'être active et de contribuer au revenu familial. Par ailleurs, elle était impliquée dans toutes les initiatives d'ordre social dans son village (collecte des dons, entretien du quartier, etc.) et elle formait aussi les femmes rurales dans son atelier de couture.

Le père de Meryam était membre d'une association qui s'occupait des personnes à besoins spécifiques. Sa fille l'accompagnait lors de ses déplacements à Rabat dans le cadre de cette association. Après le décès de son père, Meryam a intégré une autre association, pour donner un caractère formel et plus visible à son dynamisme et son implication dans les affaires locales.

« Après la mort de mon père, j'ai intégré le travail associatif dans lequel je me réalisais parce que c'est un travail bénévole, un travail grâce auquel on aide les gens. En 2000, j'ai commencé mon expérience de manière officielle par l'adhésion à l'association *Nahda Takafya* [renaissance culturelle]. Au début, j'étais une simple adhérente mais une année plus tard, les membres du bureau m'ont proposé de devenir membre du conseil d'administration parce que j'étais très active et compétente dans ce domaine. J'ai été désignée vice-trésorière parce que j'ai des compétences en comptabilité. J'ai hérité cela de mon père ».

L'expérience de Meryam dans le secteur associatif et son réseau de connaissances à la commune lui ont permis d'intégrer par la suite d'autres associations de développement local.

« En 2004, j'ai adhéré à une autre association, ce qui m'a permis de participer à un projet appuyé par le PNUD²². De 2005 à 2011, j'ai adhéré à une autre association de développement au sein de laquelle j'ai passé 3 ans comme adhérente et 3 ans comme membre du conseil d'administration. En 2008-2009, j'étais présidente du groupe sportif féminin à l'union sportive de Aït Ishaq de football ».



Photos 1. Le club sportif féminin ADRAR²³

Ces différentes expériences ont permis à Meryam d'acquérir une meilleure estime de soi

²² Programme des Nations Unies pour le Développement.

²³ <http://www.adrare.net/sport/ff/aitishak.htm>

et d'obtenir un statut social reconnu d'actrice associative dans la commune rurale d'Aït Ishaq.

« Le travail associatif m'a permis d'avoir confiance en moi. Il m'a poussé à être meilleure, parce que je me sentais sous-estimée à cause de mon faible niveau de scolarisation. De plus, j'étais parfois exclue des formations et des événements parce que je n'ai pas un niveau scolaire important ou parce que ces activités nécessitaient de parler et comprendre la langue française. Les critiques et l'exclusion dont je faisais l'objet étaient des motifs qui m'ont amenée à développer mes capacités, à apprendre à intervenir et à participer aux événements. C'est ainsi que je sens aujourd'hui à quel point je suis devenue 'quelqu'un' aux yeux des autres. Je suis plus importante qu'avant au niveau du village et les gens ont appris à me respecter. La famille compte sur moi dans tous les domaines, mes frères aînés me disent 'toi, tu sais très bien te débrouiller'. Même le budget de la famille, c'est moi qui le gère. J'ai appris comment faire valoir mes droits ».

Malgré le renforcement de son autonomie, Meryam reconnaît la difficulté pour les femmes rurales d'être actives et incontestablement reconnues dans le monde rural.

« Mon expérience de présidente du groupe sportif féminin de la commune a été particulièrement difficile pour moi en tant que femme. Le groupe de filles faisait objet d'humiliation et de mépris, tandis que le groupe de garçons était favorisé. C'est dur de s'imposer dans les associations quand on est une femme.

Face à cette situation, j'ai décidé de créer l'association de Soutien des Capacités du Citoyen à Aït Ishaq (association ASCCA), avec l'appui financier et moral des acteurs associatifs de la commune. Cette association a comme objectif principal le développement des capacités des jeunes et des femmes rurales».

Saïda : un investissement dans le champ économique

Saïda est une femme célibataire, analphabète, âgée de 38 ans en 2015. Elle est la plus jeune de quatre filles d'une famille résidant dans la commune d'Aït Ishaq. Issue d'une famille pauvre, Saïda a été dans l'obligation de travailler à un âge très jeune. Dès ses 7 ans, elle accompagnait son père au souk hebdomadaire pour l'aider dans la vente des légumes. Saïda a progressivement développé des compétences dans le commerce (comptabilité, épargne, gestion de budget, etc.). Grâce à ces acquis, toute la famille comptait sur elle pour gérer les différentes affaires familiales, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison.

« À cause de la pauvreté de ma famille, je ne suis jamais allée à l'école. J'étais le pilier de la famille. Au souk, j'apprenais tout de suite les choses, je suis la plus intelligente de la famille. J'ai assumé très jeune des responsabilités, surtout après que mes sœurs se sont mariées et que mes parents ont vieilli et sont devenus dépendants de mon travail. J'ai exercé tous les travaux que vous pouvez imaginer : le ménage, le commerce...J'ai travaillé dans les bains maures, dans des cafés pour la préparation des galettes, du café et des repas...».



Photo 2. Formation à la couture menée par l'association ACCA

Malgré la précarité, les motivations de cette femme ne se limitaient pas dans la réponse aux besoins essentiels de la famille. Saïda avait depuis longtemps l'ambition d'être autonome en créant son propre emploi.

« J'ai beaucoup travaillé et servi les gens et j'ai longtemps subi leur autorité et l'humiliation au quotidien. J'avais toujours l'idée de créer mon propre emploi et d'être autonome et responsable de moi-même. Grâce à mon travail, je prenais en charge toute ma famille et je réussissais à épargner malgré la faiblesse de mon revenu pour créer mon propre projet. Mon dernier travail chez des tiers fut la préparation des galettes et des gâteaux dans une boulangerie. Après avoir quitté ce travail, j'ai loué un local dans la commune rurale que j'ai transformé en un petit café, grâce à la somme d'argent que j'avais pu épargner. Rapidement, les clients que j'avais connus grâce à mes travaux précédents sont venus dans mon café. Petit à petit, j'ai agrandi mon projet et je me suis aussi lancée dans la restauration. Mes clients ont augmenté et j'ai embauché trois femmes. ».

La situation économique de Saïda a remarquablement évolué et elle est aujourd'hui reconnue parmi les femmes les

plus aisées économiquement de la commune. Cette reconnaissance sociale a été construite progressivement grâce à son acharnement dans le travail, qui lui a permis l'ascension économique visible qu'elle a pu réaliser.

« J'ai beaucoup gagné grâce à ma persévérance et mon travail. L'objectif qui m'animait chaque matin était de changer ma situation et celle de mes parents. Mes parents vivaient dans une maison en pisé mais j'ai pu acheter un lot et construire une maison moderne de deux étages. J'ai même acheté une maison dans la ville de Khénifra. Aujourd'hui, tout le monde reconnaît que je suis courageuse, m'encourage et m'estime. Ils me disent 'bravo ! Saïda, tu es mieux que les hommes : tu as bien travaillé avec tes efforts et tu as fait beaucoup de progrès' ».

Discussion

La construction de l'autonomie par la conquête de l'espace public

La quête d'autonomisation est étroitement liée, dans le parcours de ces trois femmes, à la conquête de l'espace public perçu comme un espace de conception de l'action publique et de production économique. Ces femmes ont choisi de se lancer dans des activités directement en prise avec l'espace public, et où les cafés, le terrain de foot ou encore la commune sont traditionnellement considérés, notamment en milieu rural, comme réservés aux hommes. L'objectif de ces trois femmes, en particulier pour Meryam et Saïda, était d'être reconnues comme un acteur à part entière de la vie publique, dont on reconnaît les compétences. L'engagement dans l'espace public est le fruit d'une volonté d'autonomisation, notamment chez Meryam et Saïda. Il est un moyen de rompre avec la dépendance à sa famille et d'être plus autonome dans ses choix dans le cas de Leila.

En revenant sur les parcours de ces trois femmes, on s'aperçoit que les raisons pour lesquelles celles-ci ont intégré l'espace public sont relativement différentes. Elles sont liées soit aux conditions de vie de la famille (en particulier pour Meryam et Saïda), soit aux objectifs qui ne s'inscrivent pas a priori dans une perspective de construction de leur autonomie (estime de soi, etc.). Les objectifs de départ se sont trouvés transformés au cours de l'expérience.

Pour Leila, qui cherchait initialement à échapper à un mariage arrangé par sa famille, son statut d'élue à la commune rurale lui a valu de changer d'attitude chemin faisant. Ce changement dans la perception des capacités de Leila à être un acteur présent dans l'échiquier politique local s'est accompagné aussi par le renforcement de la confiance de

son environnement, notamment ceux qui ne croyaient pas au départ à sa candidature et aux élections des femmes de façon générale. Par exemple, le père de Leila, qui s'était opposé initialement à son élection, a changé de discours après les progrès qu'elle a faits grâce à son expérience.

« Au début, j'étais tout à fait contre l'idée que ma fille s'implique dans la vie politique du village. Mais quand elle a remporté les élections, j'ai vu comment elle a pu devenir une femme importante dans la commune, ce qui m'a fait changer d'avis. J'étais fière d'elle car je savais qu'elle faisait son travail avec honnêteté et mieux que les hommes. Aujourd'hui, si elle veut refaire cette expérience, je vais être le premier à l'encourager car j'ai confiance en elle et je peux compter sur elle » (Père de Leila, 70 ans).

Pour Meryam, animée au départ par la volonté d'aider les gens démunis, l'investissement des femmes dans le secteur associatif est une opportunité à saisir pour la réalisation de soi, la reconnaissance sociale et une meilleure intégration des femmes rurales dans les activités associatives et sportives. Pour Saïda, cherchant au début à survivre avec sa famille, les femmes rurales sont capables de devenir entrepreneures et d'améliorer leur situation socio-économique et celle de leurs familles.

La marge d'autonomie économique, d'une part acquise par le travail et la création d'un auto-emploi, et sociale d'autre part, par la participation à la prise de décision dans l'espace privé et public, ont contribué à renforcer le pouvoir de ces femmes. Selon Zahra (43 ans, mariée), une femme au foyer habitant à Aït Ishaq, seul le travail rémunéré permet à la femme de franchir la porte de sa maison et de contribuer au changement des rapports de pouvoir :

« On a besoin de travailler, on veut gagner de l'argent. Si on a de l'argent, on peut faire ce qu'on veut, voyager, acheter toutes les choses dont on a besoin. Par exemple, quand je demande à mon mari de me donner de l'argent pour voyager il me dit : 'je n'ai rien à te donner : si tu as de l'argent, tu peux y aller sans me le dire ».

Après avoir intégré les secteurs économique, politique et associatif, les femmes ont pu conquérir l'espace public et participer à la dynamique de la société locale. Le secteur associatif constitue un tremplin pour les femmes désireuses d'affirmer leur existence en tant qu'acteur à part entière dans l'espace public.

« J'ai cherché un espace dans lequel je peux m'exprimer librement et réaliser ce que je souhaite faire, j'ai abandonné mes études mais je veux me lancer dans le travail associatif pour devenir quelqu'un d'important dans la société » (Khadija, 27 ans, divorcée, Aït Ishaq).

La transformation de la situation de la femme a été favorisée par le retour au village d'une génération de jeunes instruits qui ont pu investir dans les champs politique et associatif et qui se sont montrés favorables à la participation de la femme dans ces champs. Les profils de ces trois femmes, peu ou non instruites, et apprenant chemin faisant à s'imposer dans l'espace public et à construire leur autonomie, montrent la construction d'un empowerment chez certaines femmes rurales. Cet *empowerment* reste néanmoins timide et contrarié par les contraintes sociales qui rendent si dur le parcours d'une femme vers l'autonomie.

Une autonomie certaine mais qui manque de reconnaissance sociale

Bien que des femmes à Aït Ishaq aient pu développer des compétences importantes dans des domaines auparavant monopolisés par les hommes, leur intégration dans les espaces publics et économiques est encore stigmatisée et dévalorisée. Le travail de ces femmes manque souvent de reconnaissance par la communauté, comme le soulignaient Leila et Meryam, y compris par les femmes elles-mêmes.

Ali, un jeune acteur associatif, âgé de 33 ans, nous a expliqué comment les élus locaux, notamment les plus âgés, s'opposent catégoriquement à la participation des femmes dans la politique locale.

« Les élus âgés ne sont pas du tout d'accord avec la participation de la femme dans la politique locale. Leur unique argument, qu'ils répètent toujours, est que c'est *hchouma* [honteux]. Dans leurs mentalités, les femmes ne doivent pas travailler : le travail, c'est pour les hommes. Les hommes ne cessent de se demander d'un ton ironique ce que la femme ajouterait à la politique ».

L'investissement dans l'espace public par la femme reste peu accepté socialement (Naciri, 2002). Les normes sociales continuent de confiner la femme dans la sphère domestique ou dans des travaux autorisés aux femmes.

« La majorité des hommes sont contre le travail des femmes, sauf dans des situations où l'homme est incapable de subvenir aux besoins de sa famille. C'est seulement dans ce cas que la femme est obligée à travailler. Ce qui est important dans le travail de la femme, c'est la nature du travail qu'elle exerce et l'environnement au sein duquel elle

travaille. Si la femme travaille dans un milieu respectueux, ou bien un milieu où il n'y pas de mixité avec les hommes, cela ne pose pas de problèmes. Mais d'autres travaux sont très mauvais, surtout pour les femmes mariées, comme le travail dans les cafés. On dit que l'homme qui laisse sa femme travailler dans des cafés et servir d'autres hommes n'est plus un homme. Quant aux femmes qui s'impliquent dans le travail associatif, pour moi c'est une perte de temps» (Ahmed, 43 ans).

Cette perception négative de la conquête de l'espace public n'est pas seulement l'apanage des hommes : certaines femmes s'opposent elles aussi à la participation féminine dans la politique locale.

« Non, je ne me présenterai jamais aux élections, ce secteur d'activité est très connu pour son impureté et ses arnaques. Dans notre petite société, une femme qui s'engage dans ce domaine est par définition une femme qui n'est pas respectable. À vrai dire, c'est un domaine purement masculin et ce n'est pas du tout correct qu'une femme soit toujours avec les hommes, dans des réunions souvent tenues dans des espaces inconvenables et de se retrouver seule parmi des hommes dans la maison d'un élu par exemple. De plus, la femme doit voyager avec des hommes, ce qui n'est pas du tout accepté par les gens ici » (Aïcha, 30 ans, mariée, Aït Ishaq).

Conclusion

Les trois parcours de femmes montrent que la quête d'autonomie est réelle en dépit des contraintes socio-économiques vécues. Cela dénote d'un changement de la situation de la femme rurale et de sa capacité de renégocier

des frontières de genre imposées pour aspirer à une certaine mobilité sociale et spatiale. Cette mobilité est le produit d'un long processus d'apprentissage jalonné d'obstacles auxquels ces femmes doivent faire face pour « faire leurs preuves ». L'autonomisation n'était pas acquise une fois que ces femmes ont intégré l'espace public et occupé des espaces perçus localement comme masculins mais il leur a fallu du temps et des efforts pour consolider leurs expériences afin de gagner la confiance et devenir « légitimes » aux yeux de certains villageois.

En s'intégrant dans la vie politique, sociale et économique, ces femmes ont progressivement évolué dans leurs expériences et leurs compétences de communication et de négociation pour montrer aux villageois et, à elles-mêmes, qu'elles sont capables d'exister et de s'imposer, y compris dans les espaces où elles sont habituellement exclues. Au fur à mesure de la maturation de leurs expériences, ces femmes ont renforcé leur pouvoir et obtenu progressivement la reconnaissance de la communauté.

Néanmoins, si ces trois femmes d'Aït Ishaq ont pu exercer des activités auparavant réservées aux hommes, cela ne signifie pas que la reconnaissance sociale est totalement acquise. En effet, leur autonomisation socio-économique, bien que certaine, reste stigmatisée et peu reconnue socialement. L'affranchissement relatif des contraintes sociales n'a pas été exempt d'effets pervers. Maryem et Saïda sont toujours célibataires à l'approche de la quarantaine et Leila a dû quitter son poste de conseillère municipale avant de se marier et n'a repris ses activités qu'après son divorce.

Ces trois portraits de femmes non mariées montrent qu'il est toujours difficile pour une femme d'être mariée et d'être active dans la vie publique. Les femmes sont tiraillées entre deux alternatives contraignantes : i) se marier

et se limiter à l'espace privé, et être reconnue comme des femmes dites « convenables » par la communauté, c'est-à-dire « respectueuses » des rapports hiérarchiques et normatifs partagés ; ou bien 2) participer à la vie publique et franchir les limites de genre, mais ceci implique de ne pas se marier et d'être considérée comme des femmes étranges voire peu fréquentables par certains villageois.

La séparation entre l'espace privé et l'espace public est encore assez forte pour une femme rurale bien que localement, l'accès à certains espaces publics est plus légitime (le souk) que l'accès à d'autres espaces stigmatisés (les cafés par exemple). L'ouverture permise par la loi, grâce à la mise en place du système des quotas ainsi que l'apport de 14 directives majeures en faveur de l'égalité des sexes dans la constitution marocaine de 2011 (Dekens et Voora, 2014), n'ont pas réellement contribué à faire évoluer les mentalités et les structures sociales peu favorables à l'émancipation des femmes. Le cas de Leila, qui a dû quitter son poste d'élue à la commune rurale avant de se marier, montre le poids fort des représentations sociales.

Les dispositifs législatifs ne permettent pas seuls de franchir les frontières entre ce qui est possible d'atteindre pour une femme et ce qui ne l'est pas. Le corolaire est que, en l'absence d'une sensibilisation et d'un accompagnement de la population et des institutions locales, ces dispositifs (aussi volontaristes qu'ils soient) ne suffisent pas à rendre effectives les réformes en faveur de plus d'égalité entre les hommes et les femmes. L'accompagnement, la sensibilisation et la formation pourraient ainsi porter sur la mise en lumière des expériences réussies de femmes ayant pu construire leurs autonomisation et participer activement à la vie sociale. Les dispositifs législatifs au même titre que les projets de développement auraient un grand rôle à jouer en matière d'appui et de renforcement de l'autonomie des

femmes rurales et de leurs capacités qui restent rarement ou peu valorisées.

Pour en savoir plus

Bossenbroek L, 2016. [Behind the Veil of Agricultural Modernization: Gendered Dynamics of Rural Change in the Saïss, Morocco.](#) PhD thesis, Wageningen University, Wageningen.

Bouzidi Z, El Nour S, Moumen W, 2011. Le travail des femmes dans le secteur agricole: Entre précarité et empowerment. Cas de trois régions en Egypte, au Maroc et en Tunisie. Gender and work in the MENA region working paper series poverty, job quality and labor market dynamics.

CCFD, 2012. [L'autonomie économique des femmes.](#) Brochure du blog CCFD-Terre solidaire.

Crozier M, Friedberg E, 1977. *L'acteur et le système : Les contraintes de l'action collective.* Editions du Seuil, Paris.

De Terssac G, 2012. *Autonomie et travail.* Dictionnaire du travail, Presses Universitaires de France, p.47-53.

Dekens J, Voora V, 2014. [Femmes rurales, femmes de l'ombre : les partenaires clés du développement.](#) Institut international du développement durable.

Haut-Commissariat au Plan, 2013. [Activité, emploi et chômage 2013.](#)

Haut-Commissariat au Plan, 2017. [Glossaire : personne active.](#) Site consulté en janvier 2017.

Lhimer A, 1999. La femme marocaine de la tradition à la modernité. In: *Trajectoires du changement sociologique au Maroc*, p. 80-103. Publications Azamane, Casablanca.

Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales, 2014. [Etude de diagnostic sur la situation de l'emploi au Maroc. Préalable à la formulation de la stratégie nationale de l'emploi.](#)

Morin E, 1981. Peut-on concevoir une science de l'autonomie ? *Cahiers internationaux de sociologie*, 71, 257-267.

Naciri R, 2002. Genre, pouvoir et prise de décision au Maroc. In : [Disparités entre femmes et hommes et culture en Afrique du Nord](#), p. 25-40. Centre de Développement sous Régional pour l'Afrique du Nord, Tanger.

FIDA (Fonds International de Développement Agricole), 2010. [Œuvrer pour le changement. Mise en œuvre du Programme d'action de Beijing : l'approche du FIDA.](#)

Ziani S, 2015. *Des femmes rurales en quête d'autonomie sociale et économique, cas de la commune rurale d'Aït Ishaq au Moyen Atlas*. Mémoire du master Développement social et Intermédiation. Facultés des lettres et des sciences humaines, Meknès.



Efficiences des politiques de l'Etat pour une sécurité alimentaire en blé tendre au Maroc

Kawtar Rerhrhaye ¹, Abdelkader Ait El Mekki ²

¹ Doctorante à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II de Rabat, Unité de Recherche : Sciences Economiques Appliquées à l'Agriculture, Département des Ressources Humaines et Sociales.
Contact : doctorat2010@yahoo.fr.

² Enseignant chercheur à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès (ENAM), Département Economie Rurale (DER) Contact : amekki2@gmail.com et amekki@enameknes.ac.ma

Résumé

L'objectif visé par cet article est d'analyser, d'une part, le taux de couverture des besoins de consommation en blé tendre par la production nationale et, d'autre part, le coût d'intervention de l'Etat sur l'ensemble de la filière depuis le lancement du Plan Maroc Vert. La finalité recherchée est de mettre en évidence l'efficience des choix politiques en tant qu'élément de la gouvernance de cette filière, face aux menaces potentielles du marché international et face à la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire. Les résultats obtenus montrent une amélioration du taux de couverture de la demande de consommation par la production nationale, qui est passé de 42,3 % en 2008 à 58,6 % en moyenne de la période comprise entre 2009 et 2016. Il faut noter toutefois que les conditions climatiques ont été globalement favorables, soit 364 mm en moyenne interannuelle de pluviométrie entre 2008-2016, ce qui rend difficile l'appréciation de l'intervention de l'Etat. En même temps, malgré l'importance des objectifs tracés dans le cadre du Plan Maroc Vert pour améliorer la productivité, les coûts budgétaires engendrés par la politique de soutien à ladite filière restent élevés avec un montant moyen de 2,7 milliards de dirhams par an depuis le lancement du Plan Maroc Vert. Les efforts visant l'amélioration de la productivité notamment dans les zones en bour devraient donc être renforcés à travers des programmes de recherche/développement dans le processus d'utilisation des paquets technologiques appropriés (profil variétal des semences certifiées, multiplication des semences, meilleure utilisation des fertilisants et des traitements phytosanitaires en particulier en zone bour où les conditions climatiques sont plus variables, mécanisation des travaux du sol, semis mécanique direct, etc.). Le but est de réduire au maximum le degré de dépendance vis-à-vis des importations pour assurer la sécurité alimentaire en blé tendre du pays.

Mots clés : blé tendre ; efficience ; sécurité alimentaire ; Plan Maroc Vert

Introduction

Au Maroc, les céréales ont toujours bénéficié d'une politique volontariste engagée depuis les années 1960 dans l'objectif d'assurer, dans un premier temps, l'autosuffisance alimentaire puis, par la suite, la sécurité alimentaire. Les principales interventions de l'Etat à ce sujet ont concerné notamment la recherche²⁴, l'approvisionnement en intrants, la production, la commercialisation, le stockage, les prix aux producteurs et les subventions à la consommation (MAPM/DPAE, 2007).

Si la production céréalière et tout particulièrement celle du blé tendre a connu une amélioration au fil des années sous l'effet de la mise en œuvre de ces mesures, il n'en demeure pas moins que le niveau de contribution de la production nationale à la sécurité alimentaire reste en deçà des attentes formulées par les responsables politiques et les professionnels (Ait El Mekki, 2006 ; Akesbi, 2011, 2016).

En effet, cette sécurité est devenue tributaire du comportement des marchés mondiaux car actuellement le recours aux importations est marqué par une volatilité accrue des cours internationaux. Cette contrainte s'ajoute à celles des conditions climatiques, structurelles et techniques (y compris financières) de la production agricole. Les retombées néfastes de la hausse des cours des matières premières qu'a connue le marché international à deux reprises durant les périodes 2007-2008 et 2010-2011 ont remis sur le devant de scène la question de la sécurité alimentaire pour

l'ensemble des produits de base (FIDA et FAO, 2007).

Nous posons ici cette question sous l'angle de la gouvernance de la sécurité alimentaire en blé tendre en mettant l'accent sur l'efficacité des choix politiques de l'Etat depuis le lancement du Plan Maroc Vert (PMV) en 2008. Pour ce faire, le présent article commence par la présentation de la méthodologie adoptée dans le but de répondre à cet objectif (Section 1). Ensuite, les résultats obtenus seront analysés dans la section suivante relative à la couverture des besoins de consommation par la production nationale et l'évaluation des coûts d'intervention de l'Etat sur l'ensemble de la filière depuis le lancement du PMV. La dernière section ouvre une discussion à la lumière des principaux résultats obtenus.

Méthodologie

Pour répondre aux objectifs de l'étude, l'approche méthodologique adoptée s'appuie sur deux outils d'analyse. Le premier concerne l'estimation du taux de couverture des besoins de consommation par la production nationale et son évolution depuis le lancement du PMV. Le but recherché est de mettre en évidence le taux de déficit qui devrait être résorbé à travers, entre autres, les mesures d'intervention de l'Etat, notamment au niveau de la production agricole.

Le deuxième outil entreprend une analyse des coûts financiers engagés par les pouvoirs publics pour soutenir la production et la consommation du blé tendre en supportant :

²⁴Dans le but d'améliorer les systèmes de production céréalière et les adapter aux zones arides et semi-arides, deux programmes ont été réalisés ; le premier (1976-1980) est relatif aux essais d'aridoculture menés par la Direction de la Production Végétale en collaboration avec l'IAV Hassan II. Le second (1980-1990) est relatif à la mise au point de paquets technologiques de conduite

des céréales adaptés à différentes zones arides et semi-arides, établis par le Centre Régional de la Recherche Agronomique spécialisé en Aridoculture de Settat. Outre ces travaux, d'autres essais ont été conduits par ce Centre, visant notamment l'installation des céréales selon la technique zéro labour (ou semis direct) et l'utilisation du *mulch* de paille pour économiser l'eau (MAPM et ADA, 2007).

- les coûts relatifs au soutien de la production agricole ;
- les coûts engendrés par les cas de restitution aux importations ;
- les coûts de soutien à la consommation.

Pour analyser l'évolution des différentes variables prises en considération depuis le lancement du PMV, la démarche adoptée procède à une comparaison entre les données de la campagne 2007 - 2008 et la moyenne des campagnes comprises entre 2009 et 2016 ou, le cas échéant, 2015 selon la disponibilité de l'information. Le choix de la campagne 2007/2008 se justifie par le fait qu'elle est considérée comme l'année de lancement des mesures du PMV.

D'ailleurs, toutes les projections formulées dans le cadre de ce plan sont calculées sur la base des données observées lors de cette campagne. Ensuite, la pertinence de ce choix est renforcée par le fait que la pluviométrie enregistrée lors de ladite campagne à l'échelle nationale s'élève à 375 mm alors que la moyenne tourne autour de 400 mm durant la période comprise entre 1980 et 2015 (MAPM/DIAEA, 2016).

La réalisation de l'étude a nécessité la collecte de données secondaires portant notamment sur la production, la consommation et les dépenses liées au soutien de l'Etat. Des notes et documents relatifs à la filière de blé tendre ont été également consultés pour mettre en évidence les effets de la crise des matières premières de 2008, les réformes du secteur agricole ainsi que les choix politiques dans le cadre du PMV.

Afin de compléter ces informations, des entretiens ont été menés auprès de structures publiques liées à la filière du blé tendre, à savoir : le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF), l'Office National Interprofessionnel des Céréales et Légumineuses (ONICL), l'Office National de

Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), l'Office des Changes (OC), le Haut Commissariat au Plan (HCP), l'Agence de Développement Agricole (ADA), le Groupe du Crédit Agricole du Maroc (GCAM), la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurance (MAMDA), la Direction de l'Irrigation et de l'Aménagement de l'Espace Agricole (DIAEA) et le Ministère Délégué Chargé de L'eau (MDCE) et la Société Nationale de Commercialisation de Semences (SONACOS).

Il faut aussi noter que les études empiriques traitant les liens de causalité entre la gouvernance et la sécurité alimentaire ne sont pas nombreuses (Borner *et al.*, 2004 ; Hinnewinkel, 2010). Cette étude contribue à ces analyses en s'intéressant à un produit aussi sensible qu'est le blé tendre pour l'alimentation de la population marocaine en analysant en particulier l'efficacité de l'intervention de l'Etat.

Résultats

Evolution du taux de couverture des besoins de consommation

Depuis le lancement du PMV en 2008, la production céréalière en général et celle du blé tendre en particulier a connu une amélioration due à la fois à certaines mesures de soutien aux producteurs (mécanisation, semences, assurance multirisque) et à des conditions climatiques jugées globalement favorables (résultat de nos entretiens, 2016). Cependant, le niveau de contribution de la production nationale à la sécurité alimentaire reste en deçà des attentes formulées par les responsables politiques et professionnels (Figure 1).

En effet, durant la période comprise entre 2008 et 2016, la production nationale annuelle en blé tendre a oscillé entre près de 20 millions et un peu moins de 60 millions de quintaux selon les fluctuations des conditions climatiques (MAPM/DSS, 2016 ; ONICL, 2016). Les campagnes 2008-2009, 2012-2013 et 2014-2015 ont enregistré une production comprise entre 36 et 60 millions de quintaux grâce à un bon niveau et à une répartition régulière de la pluviométrie. Ensuite, l'année 2015-2016 a enregistré un fléchissement frappant avec une chute de 80 % en production nationale de blé tendre due principalement à une sécheresse marquée (Résultat de nos entretiens, 2016).

Certes, en plus des mesures de soutien dédiées à la filière céréalière, les conditions climatiques globalement favorables entre 2009 et 2015 ont

largement contribué à l'amélioration de la production et de la productivité durant cette période. Cependant, force est de constater que les performances enregistrées restent en deçà des niveaux pouvant répondre majoritairement aux besoins de sécurité alimentaire en se basant sur la production nationale (Tableau 1).

En effet, le taux de couverture des besoins de consommation par la production nationale est passé de 42,3 % en 2007/2008 à 58,6 % en moyenne de la période comprise entre 2009 et 2016.

La question qui se pose concerne le coût d'intervention des autorités publiques pour soutenir la filière du blé tendre et arriver à ces résultats.

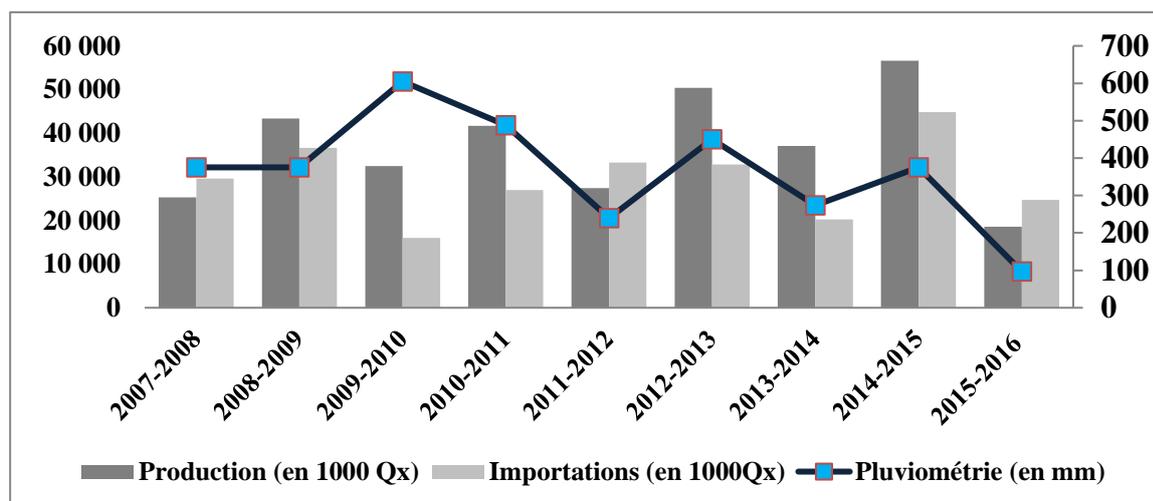


Figure 1. Evolution de la production et des importations de blé tendre (x 10³qx) entre 2008-2016

Source : Elaboré sur la base des données (MAPM/DSS ; ONICL ; MDCE, 2016) et nos calculs

Tableau 1. Estimation du déficit d'autosuffisance (en 1000 qx) entre 2008-2016

Période considérée	Production nationale	Consommation	Déficit	
			Quantité	%
2007 – 2008	25300	59764	34464	57,7
Moyenne sur la période 2009 – 2016	38435	65640	27205	41,4
Evolution (%) par rapport à la période 2007-2008	+51,9	+9,8	-21,1	

Source : ONICL (2017), nos calculs

Evolution des superficies et des rendements

Conformément aux objectifs prévus dans le cadre du PMV, la superficie totale a certes enregistré une baisse de l'ordre de 18 % entre 2007-2008 et 2016, passant de près de 1,9 millions d'hectares en 2008 à près d'un 1,5 millions en 2016 (Figure 2). Malgré la baisse constatée en termes de superficie totale, la production du blé tendre a presque stagné au cours de la même période. Due aux variations climatiques,

son évolution a été marquée par de fortes fluctuations enregistrant par conséquent, une superficie qui varie entre 1,5 et 2,4 Mha, soit une moyenne variant autour de 2Mha entre 2008 et 2016. D'autre part, les rendements du blé tendre ont fluctué entre 14 et 22 qx/ha entre 2008-2015. En revanche, lors de la campagne 2015/2016, une sécheresse prononcée a fait chuter les rendements en blé tendre : à peine 12 qx/ha, et en particulier en zones bour le rendement moyen n'a pas dépassé 7 qx/ha (Figures 2 et 3).

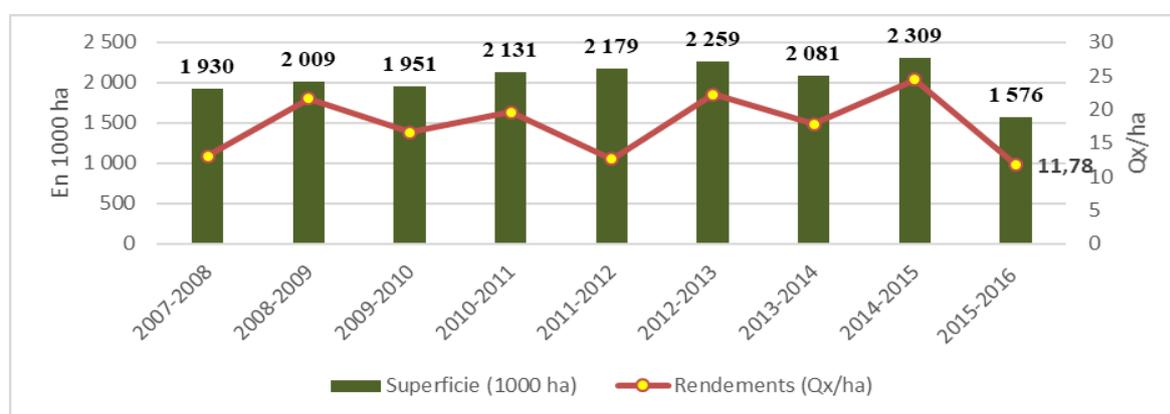


Figure 2. Evolution des superficies et rendements en blé tendre entre 2008 et 2016

Source : MAPM, DSS, 2016 et nos calculs

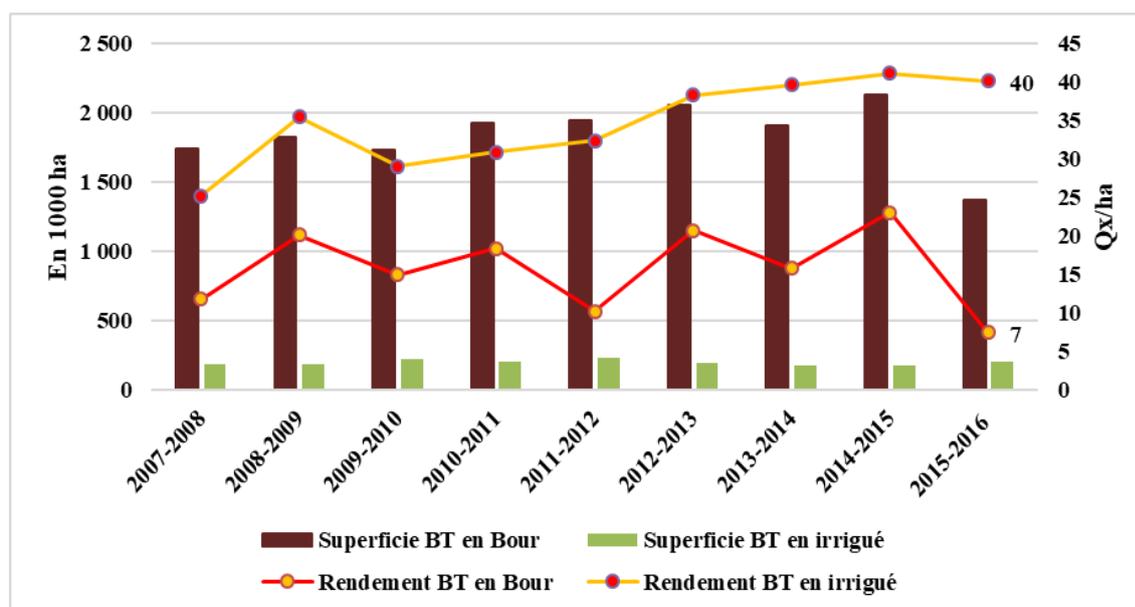


Figure 3. Evolution des superficies et rendements en blé tendre par zone entre 2008 et 2016

Source : MAPM, DSS, 2016 et nos calculs

En zones bour, la faiblesse des rendements s'explique par des insuffisances en matière de conduite. Suite aux résultats de nos entretiens, les régions où la culture du blé tendre est dominante sont celles qui bénéficient plus des transferts, à travers l'ensemble du dispositif de soutien (subvention des prix des semences, encadrement, structure de commercialisation, etc.) que les régions où la production du blé tendre est plus extensive (zones défavorables en autres).

En parallèle, en zone irriguée, les rendements du blé tendre ont enregistré une croissance continue entre 2008 et 2016, passant de 25 qx/ha à près de 40 qx/ha, soit le double d'accroissement au cours de la même période (Figure 3). Ceci montre l'effort d'amélioration variétale consenti en zone irriguées.

Pour une productivité croissante en zone bour, la Recherche/Développement demeure le facteur déterminant pour une meilleure utilisation des intrants (variété et facteurs de production). Le cas du blé dur en est un exemple : malgré une baisse régulière de la superficie depuis le début des années 1970, le volume produit est resté supérieur à ceux du début des années 1960 (MAPM/DSS, 2009).

Cependant, la question qui se pose concerne le coût d'intervention des autorités publiques pour soutenir la filière du blé tendre et arriver à ces résultats. En effet, dans le cadre du PMV, l'Etat mobilise des aides financières visant l'intensification de la production céréalière et tout particulièrement celle du blé tendre à travers le Fonds de Développement Agricole (FDA). Cette intervention a engendré des coûts budgétaires élevés, notamment en ce qui concerne le soutien lié à la mécanisation, aux semences sélectionnées et à la protection contre les risques des aléas climatiques à

travers l'assurance agricole (SONACOS, 2016). D'autres mesures sont également appliquées en matière de restitutions aux importations et de soutien à la commercialisation et à la consommation dans le but de protéger l'accès du consommateur au blé tendre (ONICL, 2016).

Coût de soutien à la production nationale

La mécanisation

Pour inciter les agriculteurs à une meilleure utilisation du matériel agricole, les subventions allouées à la mécanisation ont engendré un coût global qui a atteint 1,6 Milliards de dirhams entre 2008 et 2010 (ADA, 2011). A partir de l'année 2011, les aides financières accordées par l'Etat ont enregistré une baisse qui s'est traduite par un montant en 2016 de moitié inférieur à celui alloué en 2008 (Figure 4).

Suite à nos entretiens avec des responsables administratifs liés à la filière du blé tendre (MAPMDREF, GCAM, MAMDA, SONACOS, ONSSA)²⁵, le montant global des dépenses accordées à la mécanisation s'élèvent à près de 3,6 Milliards de dirhams sous l'hypothèse que près de 70 % sont destinés à la production de l'ensemble des céréales entre 2008 et 2016 (GCAM, 2016), soit une moyenne de 410 Millions de dirhams par an (Figure 4).

Quant à la culture du blé tendre, les coûts budgétaires consacrés à sa mécanisation sont estimés à près de 172 Millions de Dirhams pour la même période. Ce montant représente près de 60 % du total des subventions allouées à la mécanisation de la production céréalière (Résultats de nos entretiens, 2016). La dépense publique la plus élevée a été enregistrée durant la campagne 2009/2010 et a coïncidé avec une baisse de l'offre nationale en blé tendre par

²⁵ Toutes ces institutions disposent des informations concernant les coûts budgétaires à la mécanisation. Les entretiens effectués auprès de ces institutions nous ont permis de comparer les

données collectées et de nous assurer de la part estimée en blé tendre du montant global versé à la mécanisation (70 % en céréales dont 60 % en BT).

rapport à la campagne précédente. Les financements de l'Etat pour cette année ont atteint 259 millions de Dirhams pour une production de 3,2 millions de quintaux (ADA, 2016).

Selon l'ADA (2013), si le nombre moyen de tracteurs pour 1 000 hectares augmente de 7,2 % annuellement, la mécanisation n'est que peu utilisée par les petits agriculteurs, en particulier dans les zones défavorables. Le problème se

pose en matière de qualité des travaux réalisés et des outils utilisés. La production de blé tendre demeure limitée par le recours fréquent à des travaux à façon dont la qualité n'est pas l'objectif prioritaire des prestataires. De ce fait, la pratique d'une conduite mécanisée (en zone défavorisée) est grevée par l'insuffisance de tracteurs et de matériel d'accompagnement diversifié. L'adoption de paquets technologiques adaptés est par conséquent encore limitée.

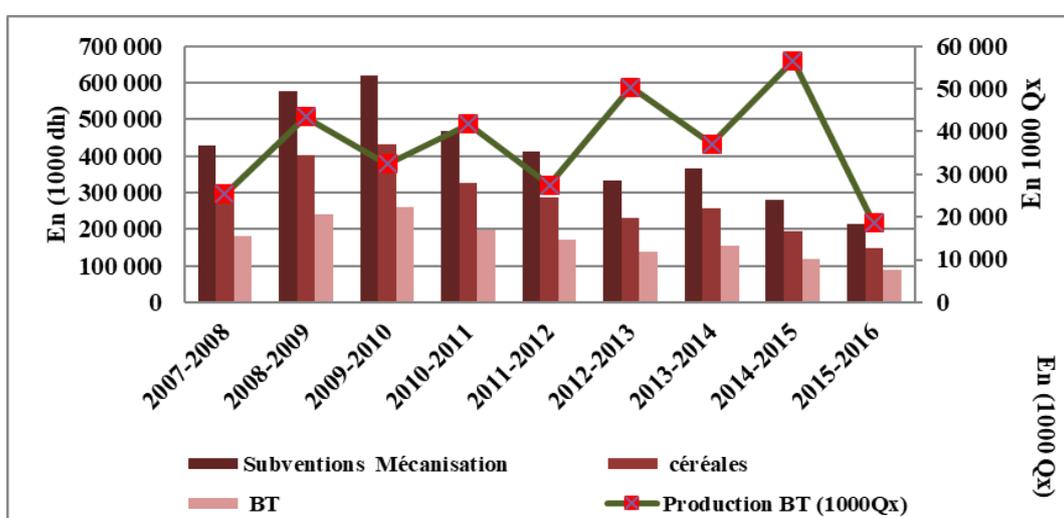


Figure 4. Evolution des subventions à la mécanisation (milliers de Dirhams) (2008 - 2015)
 Source : Données GCAM, ADA, FDA (2016)

Tableau 2. Disponibilités (qx) des semences sélectionnées des céréales d'automne (2008-2015) et projections à l'horizon 2020

Culture	Année de Référence (2008/09)		Campagne 2014/15		Objectifs à l'horizon 2020	
	(%)	Quantité (qx)	(%)	Quantité (qx)	(%)	Quantité (Qx)
Total des Céréales d'Automne	11 ²⁶	730.000	18	1.230.000	45	2,8 millions
Blé tendre	22	600.000	32	950.000	62	1,4 millions
Blé dur	10	125.000	20	160.000	60	0,9 millions
Orge	1	5.000	1	20.000	29	0,5 millions

Source : Elaboré sur la base des données collectées auprès du MAPM, D.D.F.P (2015)

²⁶ L'Etat, dans le cadre du Plan Maroc Vert (Contrats-Programmes des semences certifiées), a pour but d'augmenter la productivité des céréales à travers le renforcement de l'utilisation des semences certifiées. L'objectif est de produire près de 2,8 millions de quintaux de semences certifiées à l'horizon 2020 dont 45 % seraient consacrés à la production des

céréales, en particulier le blé tendre (62 % des 45 % visés). Au cours de l'année 2008/09, 11% du disponible en semences certifiées ont été dédiées à la production des céréales dont 22% utilisés pour la production du blé tendre. L'offre nationale ne cesse d'augmenter au fil des années pour atteindre 1 230 000 de quintaux entre 2014-2015.

Certes, des contraintes de vulgarisation expliquent ces insuffisances en matière de conduite de blé tendre, en particulier dans les régions plus enclavées, mais la récurrence de la sécheresse entraîne une attitude d'aversion vis-à-vis du risque chez les producteurs, ce qui les rend moins entreprenants dans l'intensification de l'offre (Requier-Desjardins, 2010).

Les semences certifiées

Conformément aux objectifs prévus dans le cadre des Contrats-Programmes pour une production croissante en semences de céréales d'automne, près de 1,23 Millions de quintaux ont été disponibles durant la campagne 2014-15, soit 68 % de plus par rapport à 2009 (Tableau 2).

En termes d'évolution de l'offre nationale en semences certifiées de blé tendre, celle-ci est passée de 718 544 à 868 079 qx entre 2007/2008 et 2014-2015, soit un taux d'augmentation de 20 %. Le reste des besoins est comblé à travers des importations opérées par des sociétés semencières avec des volumes variant entre 15 000 et 55 000 qx chaque année (SONACOS, ONSSA, 2015).

En se basant sur les ventes de semences certifiées par la SONACOS, le taux d'utilisation pour l'ensemble des céréales est passé de 11 à 18 % entre 2008 et 2016. Ce taux est estimé à 20 % pour le blé tendre et 13 % pour le blé dur, des niveaux qui restent largement inférieurs à la norme recommandée par la FAO, à savoir au moins 30% (MAPM/DPAE, 2007 ; SONACOS, 2015).

En ce qui concerne les subventions à l'utilisation des semences certifiées, l'Etat accorde aux agriculteurs une prime de production destinée aux multiplicateurs. Cette

prime est passée de 15 à 20 % entre 2009 et 2016, ce qui a conduit à l'augmentation de l'effectif des multiplicateurs qui est passé de 400 en 2009 à 1 300 en 2015 (ADA, 2015).

Aujourd'hui, près de 60 % des semences de blé tendre sont produites sur une superficie de l'ordre de 70 000 ha dont 25 000 ha en irrigué (ONSSA, SONACOS, 2015). Il faut noter en même temps que durant la période comprise entre 2008 et 2016, le total des subventions accordées aux céréales a atteint près 1,85 Milliards de dirhams dont 90 % pour le blé tendre (Figure 5).

En même temps, nous remarquons que pour le blé tendre, le montant annuel de ces subventions a enregistré une tendance haussière en passant de près de 87 millions de dirhams en 2007/2008 à près de 197 millions de dirhams en moyenne entre 2009 et 2016, soit un taux d'augmentation de 127 %. Le même taux concerne l'ensemble des céréales dont la subvention a augmenté respectivement de 96,6 millions à près de 220 millions de dirhams. Il faut signaler aussi que dans le cadre des importations, seules les catégories G3 (pré-base) et G4 (base)²⁷ bénéficient de subventions avec des montants fixés à 500 et 400 DH/quintal respectivement (SONACOS, ONSSA, ADA, 2015).

L'assurance agricole

Dans le but d'aider les producteurs à se couvrir contre les risques de sécheresse et ses effets sur la production céréalière, l'Etat accorde des aides financières versées à la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurance (MAMDA) dans le cadre de l'Assurance Multirisque Climatique (AMC) mise en place en 2011 au profit des producteurs de céréales et légumineuses (Tableau 3).

²⁷ Il s'agit de types de semence de blé. Cette catégorisation a pour but d'améliorer l'offre nationale non seulement en termes de quantité mais également en termes qualité. Seules les grandes

exploitations en bénéficient puisque la SONACOS ne cible que celles dont la superficie dépasse les 10 ha.

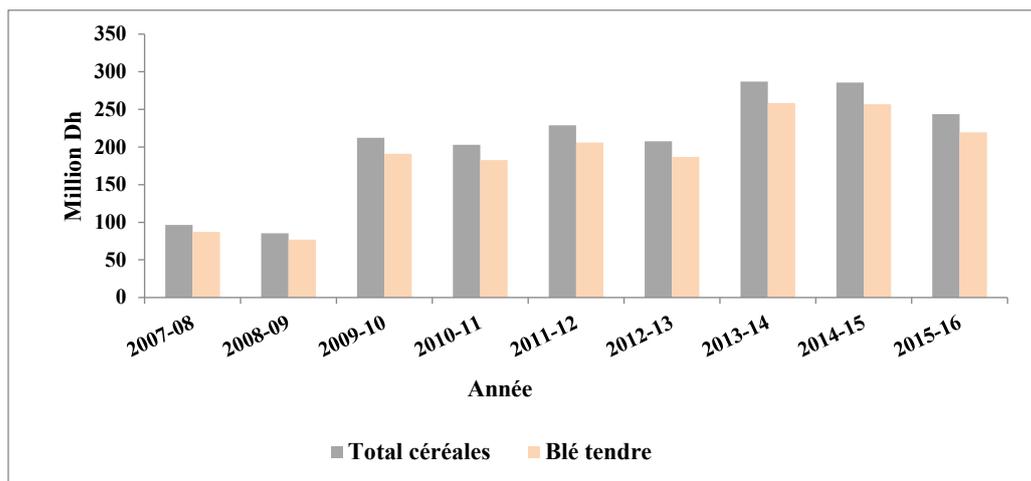


Figure 5. Evolution des subventions pour les semences certifiées (2008 – 2016)

Source : Données SONACOS (2016)

Tableau 3. Système d'assurance multirisque des céréales et légumineuses

Niveau de garantie (DH/ha)	Cotisation de l'assuré (DH/ha)	Subvention de l'Etat (%)
Zone 1 : 600	16	90
Zone 2 : 900	22	90
Zone 3 :		
Niveau 1 : 1450	26	90
Niveau 2 : 2900	183	65
Niveau 3 : 4350	368	53

Source : MAMDA (2016)

Les superficies assurées ne cessent d'augmenter au fil des années engendrant des coûts budgétaires plus importants. Le montant de la subvention de l'Etat dépend des zones de production et du niveau de souscription selon les données du Tableau 3. Il se situe à 90 % pour les niveaux de garantie permettant d'assurer des montants de 600, 900 et 1 450 DH/ha. Pour les niveaux fixés à 2 900 et 4 350 DH/ha, le taux

s'élève respectivement à 68 et 57 %. Le montant versé par l'Etat en termes de subvention allouée auprès de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurance (MAMDA) dans le cadre de l'Assurance Multirisque Climatique (AMC) s'élevait à près de 1 348 065 000 de DH au cours de la campagne 2015/2016 (MAMDA, GCAM, 2016).

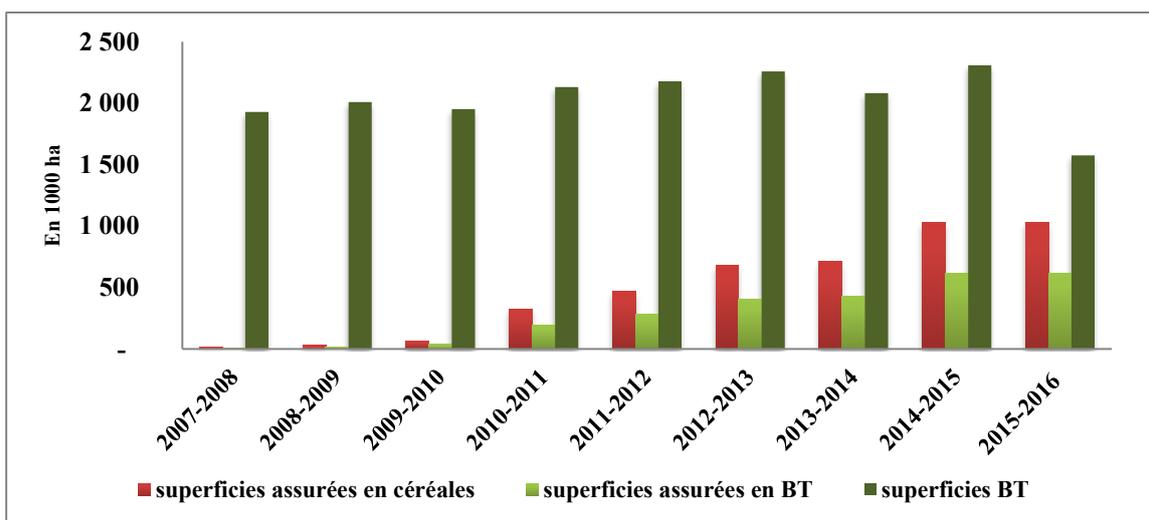


Figure 6. Evolution des superficies assurées par la MAMDA (2008-2016)

Source : MAMDA, 2016

Pour le blé tendre, la superficie assurée est passée de 8 000 ha entre 2007/2008 à près 620 000 ha entre 2015-2016, soit un facteur de multiplication par 75. Il faut noter que la campagne 2015/2016 a été caractérisée par une sécheresse prononcée, mais la superficie assurée n'a pas changé par rapport à la campagne 2014/2015 où les conditions de pluviométrie ont été nettement meilleures (Figure 4). Il s'agit ici d'une situation qui devrait inciter les producteurs à souscrire leur assurance avant la date limite de déclaration pour se couvrir des risques de sécheresse qui peuvent prévaloir au cours de la campagne agricole.

Sur une superficie de 1,5 Millions d'hectares en blé tendre, près de 39 % ont souscrit au système assurance (niveau 1 de la zone 3) en 2015/2016, générant un coût estimé à près de 145 Millions de dirhams du budget de l'Etat. Il faut noter que la subvention de l'Etat est systématique à la souscription de l'assurance et ne dépend donc pas du niveau du sinistre. Ce niveau est calculé selon un rendement de référence obtenu à l'échelle de chaque commune pour les cultures assurées en tenant compte des rendements enregistrés sur une période de dix années.

Par conséquent, les exploitations de petite taille peuvent ne pas profiter de ce système pour deux raisons. La première est liée au type de conduite technique des céréales qu'ils adoptent et qui reste en majorité extensif dans les zones bour, ce qui se traduit par des niveaux de rendement assez limités notamment durant les périodes de sécheresse. La deuxième raison est due au fait qu'en raison de la faiblesse de leurs moyens financiers, ces mêmes exploitations souscrivent leur assurance en grande majorité aux niveaux de garantie les plus bas, ce qui implique de faibles montants de l'intervention de l'Etat à leur profit.

De ce fait, une évaluation rigoureuse de ce programme d'assurance devient nécessaire à l'échelle des exploitations et du secteur céréaliers. Une telle évaluation pourrait orienter une éventuelle refonte du programme en vue de l'adapter aux besoins des agriculteurs, de le rendre viable tout en maîtrisant son coût pour le budget de l'Etat.

Coûts des importations

La facture des importations en blé tendre

En réponse à la productivité limitée couplée à une demande croissante, le Maroc a importé près de 36 millions de quintaux en blé tendre

lors de la crise 2007-2008. Face aux chocs des prix enregistrés sur les marchés internationaux au cours de la même période, la stabilisation de l'offre alimentaire en blé tendre s'est traduite par une enveloppe de plus de 10 Milliards de dirhams.

Dans un contexte marqué par la volatilité marquée des cours internationaux du blé tendre, l'accès aux marchés d'approvisionnement au cours de la période comprise entre 2006 et 2015 s'est traduit par une facture d'importation oscillante entre 3 et près de 10,7 Milliards de Dirhams (Figure 7).

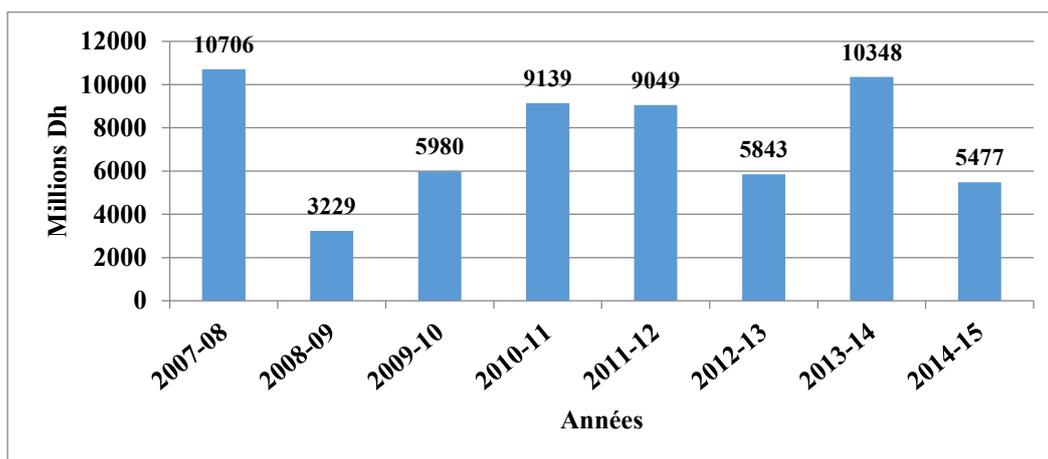


Figure 7. Evolution des importations de blé tendre en valeur entre 2008-2015
Source : Office des Changes (2016)

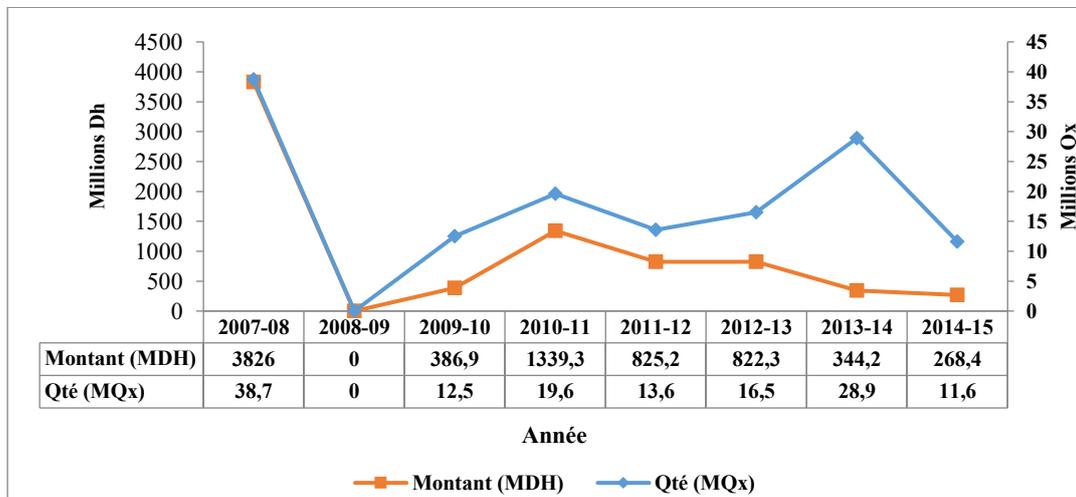


Figure 8. Restitutions aux importations (2008-2015)
Source : ONICL (2016)

Au cours de la période suivante, comprise entre 2009 et 2015, la facture annuelle des importations s'est élevée en moyenne à près de 7 milliards de DH. Cela signifie une réduction du coût d'approvisionnement à l'étranger de près de 34,5 %, suite notamment à l'amélioration de la production nationale. Par provenance, la répartition de ces coûts montre

une part de 47 % pour l'Union Européenne et les Etats-Unis, 20 % pour l'Ukraine, 13 % pour l'Argentine, 11 % pour la Russie et 7 % pour l'Uruguay (MAPM/DSS, 2015).

Coût de soutien aux importations

La politique commerciale appliquée aux importations de blé tendre est ajustée en

fonction de la campagne agricole et des conditions du marché mondial. Lors de la période primable²⁸ de collecte, les droits de douane sont revus à la hausse pour renforcer la protection et permettre l'écoulement de la production locale de blé tendre. Au contraire, lorsque le stock national est bas, les droits de douane sont revus à la baisse.

En outre, si malgré la baisse des droits de douane, le prix de revient à l'importation est toujours plus élevé que le prix cible, l'Etat active le système dit de restitution, qui est une subvention à l'importation correspondant à la différence entre le prix de revient minimal à l'importation et le prix de référence.

Cette restitution permet de maîtriser le prix d'entrée du blé tendre sur le territoire national dans le but d'éviter les hausses de prix à la consommation. Les années les plus concernées par les restitutions furent 2008, 2011, 2012 et 2013 durant lesquels les prix de certaines origines à l'importation étaient plus élevés que les prix de référence décidés par les autorités publiques (Figure 8).

Durant la période comprise entre 2009 et 2015, les restitutions aux importations ont atteint en moyenne près de 570 millions de dirhams pour une quantité importée de près 14,7 millions de quintaux en moyenne par année. Ce montant reste très largement inférieur à celui relevé durant la campagne 2007-08, année de lancement du PMV, ce qui permet de conclure une baisse de près de 85 % due essentiellement à un recul de 62 % des quantités concernées par les restitutions.

Coût de soutien à la commercialisation et à la consommation

Pour soutenir l'accès à la consommation du blé tendre, le programme de subventions se

matérialise par un ensemble complexe d'interventions, allant de la fixation du prix du blé tendre payé aux agriculteurs jusqu'à la fixation du prix de la farine payée par les consommateurs. Ce mode d'intervention passe par un contrôle de collecte ensuite, une subvention au stockage (2 DH/quintal par quinzaine), puis une marge de rétrocession à l'Etat (8,8 DH/quintal intégrés dans le prix de cession à la minoterie fixé par l'Etat) et la fixation des quotas de répartition du contingent entre minoteries industrielles (ONICL, 2015).

Rappelons que le soutien de l'Etat au prix est quasiment limité à la farine nationale de blé tendre. Il s'agit d'une subvention forfaitaire à la consommation de la farine limitée à un contingent destiné aux classes sociales les plus défavorisées. Actuellement, ledit contingent est fixé à 8 Millions de quintaux et représente près de 18% des écrasements de la minoterie industrielle (MEF, 2016).

En termes de coûts, la subvention forfaitaire de la farine nationale de blé tendre est stable et s'élève à hauteur de 1,3 milliards de dirhams, soit 143,7 DH/quintal hors frais de transport et à 238,37 DH/quintal pour les provinces du Sud (ONICL, 2016). En outre, pour assurer l'acheminement du produit vers le consommateur ciblé, d'autres subventions sont octroyées. S'agissant du coût du transport et de magasinage du blé tendre et de sa farine, la subvention représente près de 10 % du soutien total et varie légèrement entre 0,3 et 0,4 Milliards de DH en fonction de la collecte (Tableau 4).

²⁸ Entre le mois de mai et d'octobre de l'année en cours.

Tableau 4. Evolution des subventions allouées à la commercialisation (2008-2015)

Année	Subventions (en Milliard DH)		
	Farine blé tendre	Magasinage et transport	Total
2 008-2009	1,4	0,3	1,7
2 009-2010	1,4	0,4	1,8
2 010-2011	1,3	0,3	1,6
2 011-2012	1,4	0,3	1,7
2 012-2013	1,4	0,3	1,7
2 013-2014	1,3	0,4	1,7
2 014-2015	1,3	0,3	1,6
Total	9,5	2,3	11,8
Moyenne (2009-2015)	1,35	0,33	1,68
Evolution par rapport à 2008(%)	- 3,57	11,11	- 0,98

Source : ONICL (2016), nos calculs.

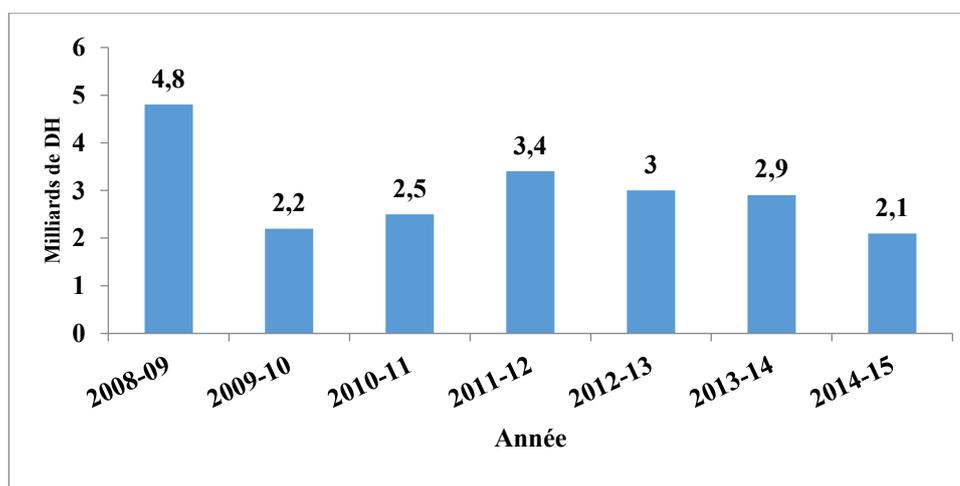


Figure 9. Evolution du coût de soutien total à la filière du blé tendre (2009 – 2015)

Source : Données de l'ONICL, (2016)

Sur la base des données collectées, les subventions allouées par l'Etat à la commercialisation ont enregistré une faible baisse estimée à près de - 3,6 % par rapport à l'année 2008. Or, malgré la baisse enregistrée, les coûts budgétaires annuels restent très élevés, soit 1,7 milliards de DH en moyenne par an entre 2009 et 2015.

Face au soutien croissant à la filière, l'inefficience du choix politique s'exprime surtout au niveau du soutien à la logistique de commercialisation avec une augmentation d'un peu plus de 11 %. En effet, le système de

commercialisation dans le cadre du circuit industriel ne cesse d'augmenter et reste axé sur les offres de l'ONICL. Ceci a rendu les opérateurs impliqués dans cette activité trop dépendants des incitations accordées et peu enclins à développer la diversification des activités à l'amont et établir des stratégies commerciales à l'aval.

Coût budgétaire total

Depuis sa mise en œuvre, le système de subvention à la commercialisation et à la consommation a certes contribué à la stabilisation des prix locaux mais a, en même temps, engendré des coûts budgétaires relativement élevés. Par conséquent, la politique des prix adoptée demeure inefficace puisqu'elle ne répond que partiellement aux objectifs fixés.

Rappelons que le niveau des subventions annuelles varie en fonction des prix à l'importation, de l'offre nationale et de la demande intérieure exprimée en blé tendre. A ce titre, il faut noter qu'au cours de la période 2009-2015, les coûts de soutien de l'Etat à la filière du blé tendre ont oscillé entre 2,1 et 4,8 milliards de DH par an, puisés directement du budget de l'Etat (Figure 9).

En analysant ces résultats, il s'avère que les coûts de soutien à la filière de blé tendre ont enregistré une baisse de près de 44 % en moyenne depuis le lancement du PMV en 2008. Cependant, en dépit de la baisse constatée, les coûts budgétaires restent élevés. En effet, malgré la baisse consécutive des contingents subventionnés pour la consommation dans le cadre des réformes commerciales (8 millions de qx en 2015 contre 10 millions de qx en 2007), les coûts budgétaires atteignent en moyenne 2,7 milliards par an entre 2009 et 2015.

Au-delà de ces coûts, l'inefficacité du choix politique s'explique aussi en termes de bénéficiaires desdites subventions, notamment celles de la consommation. Selon le Ministère d'Economie et des Finances (2015), la Cour des Comptes (2016) et le Conseil National de la Concurrence (2012), la couche la moins favorisée de la population (cinquième quintile) ne bénéficie que de 15 % du total de ces subventions.

En effet, le caractère universel du soutien par les prix conduit à faire injustement profiter de la subvention tous les consommateurs, sans distinction de leur niveau de revenu. Ainsi, parce que les couches les plus aisées consomment davantage en valeur absolue, elles s'approprient une part disproportionnée de la dépense globale de subvention.

De ce fait, le mécanisme de compensation est socialement régressif et conduit à un gaspillage budgétaire considérable engendrant aussi des fraudes et des distorsions sur le marché local. En plus, l'ensemble des mesures prises par l'Etat au profit de la filière de blé tendre a conduit à une dés-incitation à l'amélioration de la qualité puisqu'aucune prime n'est prévue par le système pour la rémunérer. Cette situation handicape la compétitivité du blé tendre marocain en termes de qualité face à la concurrence des blés importés.

Discussion

Depuis le lancement du PMV, le taux de couverture des besoins de consommation en blé tendre par la production nationale a enregistré une amélioration assez remarquable. En effet, ce taux est passé de 42,3 % en 2007/2008 à 58,6 % en moyenne durant la période 2009/2016, ce qui dépasse le ratio initialement fixé à 50 % par la FAO pour assurer la stabilité alimentaire.

Cependant, compte tenu des fluctuations de l'offre nationale, d'une part, et des menaces potentielles liées à la volatilité des prix sur le marché mondial, d'autre part, la FAO et l'IFPRI ont relevé ce ratio à 75 % (FAO et FIDA, 2007 ; IFPRI, 2012). Par conséquent, le taux de couverture potentielle en blé tendre demeure en deçà des niveaux recommandés pour la sécurité alimentaire, ce qui met l'accent sur la nécessité d'en augmenter les niveaux de

productivité pour améliorer les volumes produits.

Des résultats encourageants ont déjà été enregistrés à ce sujet depuis le lancement du PMV. En effet, la superficie céréalière totale a certes enregistré une baisse de l'ordre de 5 % en passant de près de 5,3 millions d'hectares en 2008 à près de 5 millions d'hectares en moyenne entre 2009 et 2016. En même temps, la superficie du blé tendre a augmenté de près de 7 % en passant respectivement de 1,93 millions ha à un peu plus de 2 millions ha, ce qui a permis de faire passer sa proportion de 36,7 à 41,3 % dans le total des céréales.

D'autre part, la production céréalière totale s'est améliorée de 51 % contre 52 % pour le blé tendre durant la même période. Les rendements ont enregistré un accroissement remarquable aussi bien pour l'ensemble des céréales que pour le blé tendre. Cependant, la variation est plus importante pour les céréales avec un taux de 55,6 % contre 40,3 % pour le blé tendre. Ces rendements sont estimés respectivement à 15,5 et 18,4 qx/ha en moyenne de la période comprise entre 2009 et 2016 alors qu'ils se limitaient à 10 qx/ha et 13 qx/ha en 2008

En termes d'efficacité de l'intervention de l'Etat dans la filière du blé tendre, il faut noter tout d'abord que durant la période comprise entre 2009 et 2015, la facture des importations s'est élevée en moyenne annuelle à près de 7 milliards de DH contre 10,7 milliards de DH en 2008.

Ce résultat montre une réduction du coût d'approvisionnement à l'étranger de près de 34,5 %, due d'abord à la baisse des cours du blé tendre sur les marchés internationaux et à l'amélioration de la production nationale.

En effet, les cours ont enregistré une moyenne de 258 dh/ql entre 2009 et 2015 contre 304dh/ql en 2007-2008 entraînant par conséquent, une baisse de 85 % des coûts de

restitution à l'importation. Ainsi, les restitutions aux importations ont atteint près de 570 millions de DH en moyenne annuelle entre 2009 et 2015, soit un montant largement inférieur à celui relevé durant la campagne 2007/2008, avec une baisse de près de 85 % due essentiellement à un recul de 62 % des quantités concernées par les restitutions.

Toutefois, la question de cette efficacité reste posée étant donné que la pluviométrie a été relativement bonne entre 2009 et 2015 avec une moyenne de 364 mm/an.

La forte dépendance du pays aux importations face à l'instabilité du marché mondial engendre non seulement des coûts budgétaires mais compromet également la balance commerciale. Il faut noter que durant la période comprise entre 2008 et 2015, la part des importations du blé tendre a constitué en moyenne 8 % des importations globales, 35 % des importations agricoles, 44 % des importations alimentaires et 57 % des importations céréalières.

D'autre part, le coût global de la filière du blé tendre engendré par le soutien à la production, à la commercialisation et à la consommation ainsi que par les restitutions aux importations a enregistré une baisse de près de 44 % en moyenne depuis le lancement du PMV en 2008. Cependant, les coûts budgétaires restent élevés malgré la baisse consécutive des contingents subventionnés pour la consommation avec un montant annuel moyen de 2,7 milliards entre 2009 et 2015.

Les efforts visant l'amélioration de la production agricole doivent donc être renforcés malgré la baisse de près de 21 % enregistrée au niveau du déficit d'autosuffisance. Cet objectif est d'autant plus déterminant pour assurer la sécurité alimentaire en blé tendre si on rappelle que la pluviométrie a été relativement bonne entre 2009 et 2015. D'ailleurs, la productivité du blé

tendre reste encore relativement faible et cela s'explique par des insuffisances en matière de conduite technique. L'importance de cette conduite dans l'explication des différences de rendements entre exploitations et régions peut être facilement observée en année de sécheresse. En effet, en présence de conditions difficiles, certains agriculteurs arrivent à réaliser des rendements qui dépassent de loin ceux obtenus par leurs voisins, et ce, grâce à des itinéraires techniques appropriés intégrant la sécheresse comme donnée structurelle et permettant de gérer le risque y afférent.

Ces résultats montrent que l'efficacité de l'intervention de l'Etat dans la filière du blé tendre reste largement tributaire des conditions climatiques. Cette dépendance pose la question relative à la nécessité de séparer les effets des deux variables sur les performances de la filière dans son ensemble. L'effet de l'action de l'Etat sur la production nationale sera alors mieux apprécié durant les années caractérisées par une pluviométrie limitée. Par conséquent, toute politique visant l'amélioration de la productivité, notamment dans les zones Bour, devrait être encouragée. A ce sujet, les programmes de recherche – développement dans le domaine des céréales en général et du blé tendre en particulier devraient être renforcés.

Jusqu'à présent, la recherche s'est focalisée sur l'amélioration de la productivité, la résistance aux maladies et l'adaptation à la sécheresse (SONACOS, ADA, ONICL 2017). Pour réduire la dépendance envers les importations, il faudrait aussi renforcer la recherche variétale en l'adaptant aux besoins de la minoterie industrielle et de la boulangerie qui deviennent aujourd'hui les opérateurs clés de la filière. Suite aux contraintes du produit sur les marchés, la recherche devrait développer de

nouvelles variétés adaptables à son écrasement (Soft), comportant un ratio de protéines type gluténines²⁹, garantissant une qualité boulangère supérieure à celle des blés importés (SONACOS et Faculté de Médecine, 2016).

Un tel programme de Recherche-Développement devrait s'appliquer en priorité dans les zones bour, en impliquant toutes les institutions de recherche et de vulgarisation dans le cadre du contrat-programme céréalière en vue de concevoir et de diffuser des paquets technologiques appropriés pour chacune des zones agro-climatiques du pays.

Ce programme devrait être accompagné par une politique d'encouragement visant la mise en valeur des terres non encore cultivées en vue d'étendre les superficies des terres arables susceptibles d'être emblavées en céréales.

Pour en savoir plus

Aït El Mekki A, 2006. [Les politiques céréalières au Maroc](#). Notes d'analyse du CIHEAM, 7.

Akesbi N, 2011. [La nouvelle stratégie agricole du Maroc, annonce-t-elle l'insécurité alimentaire du pays ?](#) *Revue Confluences Méditerranée*, 78, 93-105.

Akesbi N, 2016. [Entretien sur la question « Où est la valeur ajoutée du PMV ? »](#) Economie-Finances, Premier Hebdomadaire de l'information financière, 16 mai 2016.

Akesbi N, 2011. [Le Plan Maroc Vert, Une Analyse Critique](#). *Questions d'économie marocaine*, 9-48.

Borner S, Bodmer F, Kobler M, 2004. [L'efficacité institutionnelle et ses déterminants. Le rôle des facteurs politiques](#)

²⁹Les grains marocains comportent un ratio de protéines (gliadines) incompatible avec les grains importés.

[dans la croissance économique et démocratisation](#). Rapport de l'OCDE.

Doukkali MR, 2009. [Sécurité alimentaire et politiques agricoles](#). Présentation orale dans le cadre de la Célébration de la journée mondiale de l'alimentation du 16 octobre 2009.

FIDA et FAO, 2007. [Renforcer La Sécurité Alimentaire Dans Les Pays Arabes](#). Banque Mondiale, Washington.

Groupe Crédit Agricole du Maroc, 2016. *Données sur les décaissements effectués au profit du développement de la filière blé tendre entre 2008 et 2015.*

Hinnewinkel JC, 2010. [La gouvernance des terroirs du vin, entre local et mondial au nord comme au sud](#). Bibliothèque nationale de Rabat, Maroc.

IFPRI, 2012. [Rapport 2012 sur les politiques alimentaires mondiales](#).

Ministère d'Agriculture et de la Pêche Maritime, Direction de la Programmation et des Affaires Economique, 2007. *Résumé sur la Rapport sur la Réforme du Secteur Céréalière.*

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, Direction des Stratégies et des Statistiques, 2008a. *PMV, Objectifs en céréales.*

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, Direction de la Stratégie et des Statistiques. 2014a. *Accord de Libre Echange sur les céréales.*

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, Direction de la Stratégie et des Statistiques, 2014b. *Données sur la production des céréales 2014.*

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, Département des stratégies et statistiques 2015. *Données sur les importations des céréales (2008-2016).*

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, Département des Stratégies et Statistiques 2016. *Résultats de la production de blé tendre dans le cadre du PMV entre 2008-2016.*

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, Direction de l'Irrigation et de l'Aménagement de l'Espace Agricole, 2016. *Données sur les fournitures de l'eau par périmètres irrigués en blé tendre dans le cadre du PMV entre 2008-2016.*

Ministère de l'Economie et des Finances, 2015. [Projet de loi des finances pour l'année budgétaire 2016, Rapport sur la compensation](#).

Ministère Délégué Chargé de l'Eau, 2016. *Données sur la moyenne pluviométrique interannuelle et apports en eau par bassin hydraulique entre 2008-2016.*

Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses, 2016. *Marché des céréales. Données statistiques sur les importations/production/écrasement/commercialisation du blé tendre en 1000 Qx entre 2008-2016.* (<http://www.onicl.org.ma/>).

Requier-Desjardin M, 2010. [Impact Des Changements Climatiques Sur L'agriculture Au Maroc Et En Tunisie Et Priorités D'adaptation](#), *Les notes d'analyse du CIHEAM*, 56.

SONACOS, 2016. *Données sur les subventions à la production et commercialisations de semences certifiées dédiées à la filière du blé tendre entre 2008-2016.*



« On a commencé petit-à-petit »: des entreprises agricoles multi-familiales dans l'export des fruits et légumes dans le Souss

Sarah Ruth Sippel

Centre for Area Studies, University of
Leipzig, Germany

Contact : sippel@uni-leipzig.de

Résumé

Au niveau international, l'agriculture est encore majoritairement organisée autour de familles, cependant ces exploitations familiales prennent des formes de plus en plus diverses. L'étude porte sur l'émergence d'entreprises agricoles multi-familiales dans la plaine du Souss et sur leur organisation actuelle. Ces entreprises sont impliquées dans la production et l'exportation de fruits et légumes. Elles sont à la fois ancrées au niveau local et fortement impliquées dans des réseaux internationaux de commerce. La stabilité de ces structures familiales est fondée sur une démarche explicite et volontariste de « mise en cohésion », portant notamment sur les mécanismes de décision et sur la répartition des droits et bénéfices entre membres des familles. Cette stratégie permet à ces entreprises de réussir dans un secteur des fruits et légumes de plus en plus compétitif et exigeant. Cependant, cette stabilité doit être en permanence réinventée, du fait notamment de l'arrivée de nouvelles générations au sein de chaque famille.

Mots clés : agriculture d'exportation, différenciation des exploitations familiales, entreprise agricole multi-familiale, Souss

Introduction

La promotion d'une agriculture d'export fondée sur l'irrigation a été une composante centrale des politiques agricoles marocaines durant plusieurs décennies. Comme dans d'autres régions du pays, la production de

fruits et de légumes spécifiquement pour l'export a été introduite par les colons français durant le Protectorat (1912-1956). Après l'indépendance, la plaine du Souss a connu une croissance soutenue de la production d'agrumes et, depuis les années 1990, une augmentation massive de la production de légumes sous serres. L'irrigation de ces cultures a conduit à une forte surexploitation des ressources en eau souterraine (Boujnikh et

Humber, 2010). Actuellement, plus de 2 millions de tonnes de fruits et légumes sont produites chaque année et plus de 90% des légumes (notamment des tomates, haricots vert, poivrons) exportés et à deux tiers des agrumes exportés du Maroc sont originaires de la plaine du Souss (Sippel, 2015).

Ce secteur d'export se caractérise par un fort degré d'internationalisation, une concentration croissante des capacités de production et d'exportation, ainsi que par une diversité considérable des acteurs économiques concernés. Trois types d'acteurs marocains sont impliqués :

- 1) des investisseurs : souvent des personnes venues du monde urbain qui ne sont pas des producteurs eux-mêmes mais qui considèrent l'agriculture comme un secteur d'investissement ;
- 2) de jeunes entrepreneurs qui sont des personnes ayant un haut degré de formation. Souvent, ils ne sont pas originaires du Souss, et dans de nombreux cas, ils ont obtenu des crédits spécifiques de la part de l'Etat (les crédits jeunes promoteurs) ;
- 3) de larges entités économiques familiales.

Par ailleurs, de nombreux acteurs européens sont aussi présents dans ces filières de production et d'export. Le présent article va analyser spécifiquement le cas des entités familiales. Ces entités ont débuté avec l'exploitation de petites superficies agricoles dans les années 1950 et 1960, et en deux ou trois générations, sont devenues des « entreprises agricoles multi-familiales » gérant des exploitations de grande taille. Nous allons montrer que l'établissement d'une structure multi-familiale stable est un élément structurant du succès de ces familles, dans un

secteur d'export des fruits et légumes qui est devenu très compétitif et très internationalisé.³⁰

Cette recherche s'inscrit dans les réflexions sur les exploitations familiales. Ces exploitations sont souvent définies comme ayant trois caractéristiques : 1) l'exploitation d'une terre qui est possédée et mise en valeur par la famille ; 2) la mobilisation intensive de la main d'œuvre familiale ; 3) l'exploitation familiale représente la principale source de revenu pour les familles. Ces exploitations ont été souvent opposées à des « exploitations patronales » (Bélières et al., 2014, p.17). Ces dernières années, cette distinction entre exploitations « familiales » et « patronales » est devenue moins nette car les exploitations familiales sont devenues de plus en plus diversifiées. En particulier, les exploitations familiales diversifient de plus en plus leurs sources de revenu (AFD-Cirad, 2013). Par ailleurs, même s'ils sont minoritaires, des agriculteurs familiaux ont réussi à établir des entreprises agricoles de grande taille, qui sont intégrées dans les marchés internationaux et qui s'appuient sur la location de terres et le recours à une main d'œuvre salariée.

Selon les données disponibles, presque toutes les exploitations marocaines peuvent être considérées comme des exploitations familiales : 99% sont gérées par leur propriétaire, 87% des exploitants vivent sur l'exploitation et seulement 5% ont recours à de la main d'œuvre salariée (Akesbi et al., 2008, p. 135-137). Cependant, les données agrégées disponibles ne rendent pas complètement compte des différences entre exploitations familiales (Faysse et al., 2016). C'est le cas, d'un côté, pour le grand nombre des exploitants de micro et petites exploitations, qui diversifient de plus en plus leurs sources de revenus en

³⁰ Le présent article est une traduction et adaptation pour Alternatives Rurales de Sippel (2016).

particulier en travaillant comme ouvrier agricole (Sippel, 2014). D'un autre côté, c'est le cas des entrepreneurs agricoles multi-familiaux étudiés ici.

Par ailleurs, la diversité des exploitations familiales n'est pas prise en compte de façon suffisamment adéquate dans les politiques agricoles marocaines, et en particulier par le Plan Maroc Vert et les objectifs énoncés concernant le développement de la « petite agriculture » dans le pilier II (Faysse et al., 2016). Une meilleure compréhension de la réalité diverse de ces exploitations familiales et de leurs enjeux respectifs permettrait d'améliorer la conception des stratégies de développement agricole.

L'article est organisé de la façon suivante. Après une brève section présentant la méthode suivie, nous décrivons l'émergence des entrepreneurs multi-familiaux dans la plaine du Souss. Trois éléments liés sont présentés : le contexte historique, les différentes formes d'engagement local et global, et les stratégies que les familles emploient pour réussir une cohésion familiale. L'article termine par une discussion des implications des résultats présentés pour la question du développement rural au Maroc et aborde comment les politiques publiques pourraient mieux prendre en compte le rôle potentiel de ces exploitations familiales.

Méthode

L'étude s'appuie sur une recherche à la fois qualitative et quantitative dans le Souss entre 2006 et 2009, dans le cadre d'une thèse de doctorat (Sippel, 2014). Le présent article s'appuie plus particulièrement sur 17 entretiens qualitatifs avec des membres d'entreprises agricoles multi-familiales (Tableau 1). Avec l'accord des personnes interviewées (ce qui a été très souvent le cas),

les entretiens ont été enregistrés. Ces entretiens ont porté sur les structures de production et d'exportation des exploitations et la trajectoire personnelle de la personne interviewée. Au Maroc, les questions relatives aux affaires familiales, et en particulier aux enjeux de hiérarchie dans la prise de décision et de possibles conflits, sont difficilement évoquées devant des personnes externes à la famille. Pour pouvoir aborder ces aspects, une confiance a dû être établie, et certaines personnes ont été rencontrées plusieurs fois. Dans certains cas, plusieurs membres de la même famille ont été enquêtés.

Toutes les familles étudiées ici se sont spécialisées dans la production de fruits et légumes pour l'export. Cependant, la plupart d'entre elles ont conservé une activité d'élevage (en particulier pour la production laitière). Elles ont toutes réussi à obtenir une certification de qualité, telle que le standard GLOBALGAP. Elles recourent à des stratégies de croissance relativement communes, telles que la location de terres en plus de l'exploitation des terres possédées et l'utilisation intensive de main d'œuvre, à la fois permanente et, de façon très flexible, saisonnière (typiquement, plusieurs centaines voire dans certains cas plus de 1000 ouvriers agricoles saisonniers). Toutes ces entreprises agricoles ont réussi à « rester dans la course » dans un processus de différenciation dans le Souss, alors que d'autres exploitants agricoles ont dû quitter l'agriculture ou bien sont dans une situation de plus en plus fragile (Sippel, 2014).

Saisir les opportunités dans les années 50 et 60

Le succès actuel des familles étudiées ici n'avait rien d'évident dans le contexte des années 40 et 50. Seuls quelques membres de la génération « fondatrice » - la génération qui

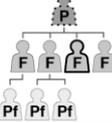
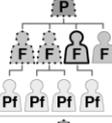
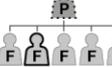
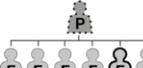
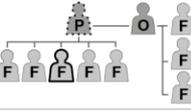
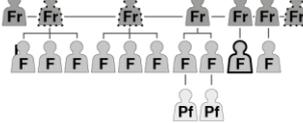
s'est lancée pour la première fois dans l'export – a été à l'école et même alors, les études suivies ont été limitées. Ces membres fondateurs étaient pour la plupart issus de petites exploitations familiales et ont commencé à travailler jeunes dans les champs. Deux événements ont été décisifs pour l'essor de leurs exploitations.

La première « fenêtre d'opportunité » est apparue dans les années 50 et 60, lorsque les colons français ont progressivement quitté le Maroc, permettant à des exploitants marocains de récupérer la gestion des exploitations et de s'approprier une nouvelle forme d'agriculture.



Photos. Exploitation agricole dans le Souss

Tableau 1. Les entreprises agricoles multi-familiales étudiées

Pseudonyme (si cité dans le texte)	Structure d'entreprise familiale	Rôle(s) dans l'entreprise familiale	Génération dans l'export	Taille de l'exploitation (ha)	Production	Intégration dans l'export
n/a		Fils/frère	2ème	30-100	Agrumes, primeurs, élevage	Livraison (avec contrat)
Nabil Fessaoud		Fils/frère	2ème	30-100	Agrumes, olives, élevage	Coopérative d'exportation
Mustapha Jazouli		Fils/frère	2ème	30-100	Agrumes, élevage	Coopérative d'exportation
Mohand Zahidi		Fils/frère	2ème	30-100	Primeurs (sous serre)	Coopérative d'exportation
n/a		Frère	2ème	30-100	Primeurs (sous serre)	Livraison (avec contrat)
n/a		Fils/frère	2ème	30-100	Primeurs (sous serre)	Coopérative d'exportation
Khalid Taoufikui		Fils	2ème	100-500	Primeurs (sous serre), agrumes	Coopérative d'exportation
n/a		Fils/frère	2ème	100-500	Primeurs (sous serre)	Export individuel
Youssef Lkam		Fils/frère	2ème	100-500	Primeurs (sous serre)	Export individuel
Said Zahoud		Fils/frère	2ème	100-500	Primeurs (sous serre), élevage	Coopérative d'exportation
Samir Hdadou		Fils/frère	2ème	100-500	Agrumes	Coopérative d'exportation
n/a		Fils/frère/cousin	2ème	100-500	Agrumes, élevage	Livraison (avec contrat)
n/a		Fils	2ème	100-500	Primeurs (sous serre)	Export individuel
n/a		Fils/frère	2ème	100-500	Primeurs (sous serre)	Export individuel
Mohammed Benabdeljalil		Fils/père	2ème	> 500	Primeurs (sous serre), agrumes, olives, élevage	Coopérative d'exportation
Hussein Benabdeljalil		Fils/frère	3ème			
Lahcen Alaoui		Fils/frère/cousin	2ème	> 500	Agrumes, primeurs (sous serre), élevage	Coopérative d'exportation

© S.R. Sippel

 1ère génération dans l'export  2ème génération dans l'export  3ème génération dans l'export ... décédé ou retraité — interviewé P = père, F = fils, Fr = frère, Pf = petit-fils, O = oncle

Dans les années 50, mon grand oncle a acheté des terres pour cultiver et son premier champ était là, dans notre village. Cela s'est passé peu après 1956, après l'indépendance du Maroc, quand les étrangers ont vendu leurs terres aux gens d'ici. C'est à ce moment que mon oncle a acheté son premier champ de 2 hectares (Lahcen Alaoui).³¹

Dans les « récits familiaux » évoqués par les personnes interviewées, ce moment est présenté comme une transition d'une agriculture traditionnelle vers une agriculture moderne. Cette dernière correspondait, dès le départ, à la culture en irrigué de fruits et légumes pour l'export, en particulier vers la France. Cette opportunité a été saisie par les parents ou les grands-parents de la génération actuellement en charge des exploitations.

Dans ce processus de transition, les colons français sont décrits par les personnes enquêtées de façon ambiguë : d'un côté, ils sont ceux qui ont pris le contrôle des terres et contraint largement les populations locales à travailler pour eux. De l'autre, comme le dit un agriculteur, ce sont ceux qui « ont montré aux agriculteurs locaux comment convertir l'agriculture traditionnelle en agriculture moderne d'export » (Mohammed Benabdeljalil) et qui sont devenus des partenaires importants pour établir des relations commerciales et pour accéder aux marchés d'export.

Ces relations étaient d'autant plus intéressantes que ce marché d'export était bien plus lucratif que le marché local, permettant l'augmentation du capital financier. Ces bénéfices étaient souvent réinvestis dans le développement de l'exploitation, notamment pour l'expansion des superficies cultivées et l'acquisition de

nouvelles technologies, telles que les serres, le goutte-à-goutte, ou des stations d'emballage. Déjà à cette époque, les activités agricoles impliquaient de nombreux membres de la même famille.

La deuxième fenêtre d'opportunité a été le changement du contexte politico-économique au Maroc dans les années 1980 et les ajustements structurels. Durant cette période, l'Office de Commercialisation et d'Exportation (OCE), un office public qui auparavant avait en charge le secteur d'export (El Hadad, 1995) a été remplacé par l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE), aux attributions bien différentes (c'est à dire, comme indiqué par son nom, des responsabilités concernant la qualité et la coordination des quantités). Des entreprises privées ont commencé à prendre en charge l'export et à développer leurs propres accès aux marchés internationaux.

Pour la plupart des personnes interrogées, la privatisation du secteur d'export avait été alors particulièrement attendue, parce qu'elle leur offrait l'opportunité de prendre de nouvelles initiatives économiques et d'augmenter les profits. Les exploitations étudiées ici ont pu se saisir de cette opportunité grâce à leurs réseaux institutionnels et aux contacts qu'ils avaient établis au sein du « vieux système ». Par exemple, le père de Saïd Zahoud a fait d'abord carrière au sein de structures de décision proches de l'OCE. Comme d'autres agriculteurs, il demandait un changement des structures d'export pour que les exploitants récupèrent une partie plus grande des bénéfices sur les marchés d'export.

Petit à petit, ils se sont rendu compte qu'il était temps de changer de façon de gérer l'export (...). Ils ont compris que le groupe [l'OCE] était

³¹ Tous les noms présentés ici sont fictifs. Les noms utilisés dans le texte sont en cohérence avec ceux mentionnés dans le Tableau 1.

devenu trop gros au Maroc et qu'il n'était plus capable de gérer la qualité des exploitants aux différents niveaux. A ce moments, ils ont essayé de libéraliser l'export pour que les structures d'export soient plus proches des producteurs et que chaque producteur bénéficie réellement de ses efforts (Saïd Zahoud).

Certains agriculteurs familiaux ont joué un rôle majeur dans ce processus de privatisation, en s'engageant dans la création et l'organisation d'entreprises d'export. Cette initiative était d'autant plus importante que, dans les années 90, différents changements ont conduit à une mise en concurrence plus forte des exploitations familiales étudiées ici. D'abord, des entreprises européennes se sont installées dans le Souss et ont établi des structures de production et d'export très intégrées, surtout dans le secteur des légumes (Sippel, 2014). Ensuite, l'émergence de grands groupes de distribution en Europe a changé les rapports de force dans les relations commerciales internationales dans le secteur des fruits et légumes. Enfin, la demande de qualité et de certification a augmenté, ce qui a aussi conduit les exploitations familiales du Souss à s'investir plus dans le développement de leurs propres réseaux professionnels à l'international. La section suivante va s'intéresser plus particulièrement à cette question.

Enracinement local et stratégie internationale : les stratégies actuelles

Le secteur des fruits et légumes est complexe. Les produits agricoles méditerranéens, tels que les tomates et les agrumes, sont considérés comme « sensibles » d'un point de vue économique et politique au sein de l'Union Européenne. Un système de prix d'entrée a été

instauré (Goetz et Grethe, 2009). De plus, les grands groupes de distribution ont modifié les conditions d'import/export, notamment du fait du développement de standards privés de qualité. Pour faire face à ces défis, les exploitations marocaines étudiées ici mettent en œuvre différentes stratégies, tout en conservant une structure de prise de décision fondée sur les relations familiales.

D'abord, il existe une répartition des postes au sein de la famille. Cette répartition se fait en fonction des positions de chacun dans la hiérarchie familiale, des niveaux d'éducation et des compétences.

Mon père est président de la coopérative (...). Je suis en charge des ventes : je suis responsable des contacts avec les clients à l'étranger. Un de mes cousins s'occupe des comptes de la station d'emballage (...). Un autre gère les livraisons au niveau de cette station et vend les écarts de triage sur le marché local (...). Un cousin est responsable de l'élevage et son frère supervise la production de pêches. Encore un autre s'occupe de la plantation d'agrumes et un dernier travaille à Agadir dans l'entreprise d'export [à laquelle on est affiliés] (Lahcen Alaoui).

La structure familiale décrite ici n'est pas fondée sur la mobilisation du travail familial – toutes les entreprises familiales étudiées ici utilisent de nombreux personnels et ouvriers temporaires. La structure multi-familiale est plutôt une stratégie pour réussir des économies d'échelle – nécessaire en particulier pour fournir les supermarchés – dans un environnement de plus en plus compétitif. En effet, cette structure permet de partager les ressources et compétences de différentes unités familiales. De plus, elle permet de mettre à des postes de responsabilité des personnes de confiance, contribuant ainsi à un fort degré d'engagement de chacun des membres de la famille impliquée et à assurer

une stabilité dans la gestion, dans un secteur de plus en plus volatile.

Cette organisation interne autour de structures familiales est complétée par l'accès à des postes clés au niveau régional, que ce soit pour des questions administratives, économiques ou politiques. Ceci inclut notamment des postes dans des coopératives (telle que la COPAG qui exporte des agrumes et qui est aussi un producteur majeur de produits laitiers, en particulier pour les familles qui ont un troupeau laitier, cf. Tableau 1), dans les entreprises d'export, dans des organisations professionnelles ou dans des postes politiques. Différents membres de la même famille s'engagent dans ces postes. Ce fort enracinement s'allie avec une mobilité internationale forte et l'insertion dans des réseaux et des partenariats économiques internationaux.

Du fait de leur grande taille, les entreprises familiales sont directement impliquées dans le processus d'export, comme membres voire comme fondateurs de coopératives ou d'entreprises d'export – ou bien elles exportent elles-mêmes dans le cadre d'une intégration verticale. Les membres familiaux sont fortement impliqués dans l'établissement de réseaux commerciaux internationaux et dans la recherche de nouveaux clients. Ceci nécessite notamment des participations fréquentes aux salons agricoles à l'étranger. « Nous sommes allés à Fruit Logistica à Berlin plusieurs fois, nous sommes allés à un autre salon en France (...). En ce moment, mon frère est en Chine, il est juste parti avant-hier (rires) pour 10 jours....c'est un des plus grands salons au monde » (Hussein Benabdeljalil).

Ces voyages permettent aussi aux membres de ces familles de rester informés des technologies de production et d'emballage les plus récentes, des évolutions des standards de qualité, et des changements dans les régulations d'import/export de produits

agricoles. Dans plusieurs cas, les enfants sont allés étudier à l'étranger – souvent en France - et ont obtenu un diplôme en agronomie ou en marketing.

De plus, les entreprises agricoles multi-familiales ont adapté leur façon de commercialiser aux nouvelles structures de pouvoir dans la distribution des fruits et légumes. Ces entreprises doivent satisfaire les exigences de chaînes de distribution en fournissant de grandes quantités, et en répondant aux critères de qualité, ce qui nécessite à la fois un fort investissement et des savoirs spécifiques. Jusqu'au début des années 2000, la façon la plus commune d'exporter était à travers des intermédiaires qui revendaient les produits quand ils arrivaient en Europe. Désormais, avec les grandes chaînes de distribution, ce qui va être produit et exporté est décidé longtemps à l'avance. Un agriculteur témoigne ainsi que « le temps des intermédiaires est terminé », et explique que maintenant, il travaille avec Socomo, la centrale d'achat de Carrefour pour l'exportation de fruits et légumes vers l'Espagne.

Ils [Socomo] envoient leurs demandes par fax (...). J'appelle la production, j'apprends qu'elle est la disponibilité, je regarde le programme de la station d'emballage (...) et j'envoie les produits. C'est déjà prévu, je sais que c'est prévu. Aujourd'hui, tu travailles avec des programmes plutôt que d'emballer et de vendre au hasard, le prix que tu vas avoir, tu ne le sais pas, si tu vas perdre ou non – cela, c'est fini (Khalid Taoufiqui).

Bien qu'un petit nombre de ces entreprises familiales aient refusé de « courir après les supermarchés et de devenir leurs esclaves » (Youssef Lkam), la plupart des personnes interrogées se sont déclarées désireuses de fixer des programmes de production avec les supermarchés, car cela est vu comme un symbole de succès dans le secteur et de haut

degré de professionnalisme. Comme le montre la citation ci-dessus de Khalid, l'engagement avec les supermarchés permet une plus grande stabilité des prix et ainsi d'atteindre un plus grand degré de sécurité économique.

Les entreprises agricoles multi-familiales s'engagent aussi dans différents investissements conjoints avec des partenaires étrangers. Ces coentreprises peuvent être constituées pour la production, pour l'emballage ou pour la commercialisation. Elles permettent à la fois d'augmenter le capital investi dans un projet et de faciliter l'accès à des marchés d'export. Ces entreprises multi-familiales restent fondées sur la production agricole, mais certaines ont aussi développé d'autres activités, telles que l'agroalimentaire. Ici aussi, les partenariats internationaux sont utilisés pour développer ces activités.

Nous sommes maintenant dans l'agroalimentaire ici [à Agadir]. Nous faisons la production (...), le séchage, nous congelons les produits et nous les envoyons à Toulouse. Là-bas, ils vont les modifier, avec des herbes pour les pizzas, de la sauce tomate (...). Notre partenaire est une industrie agroalimentaire, ils produisent de la sauce tomate avec des herbes, des tomates sèches dans de l'huile d'olive...c'est un très, très bon marché (Hussein Benabdeljalil).

En résumé, ces entreprises multi-familiales qui ont pu rester dans le secteur d'export marocain se sont transformées en entreprises agricoles très au fait des évolutions économiques, des nouvelles technologies et en pointe en termes de savoir de production et commercialisation. La combinaison entre « engagement global » et « enracinement local » n'est pas fortuite : cela fait partie d'une vision de la famille, qui nécessite aussi un fort engagement au quotidien des membres de la famille.

Un engagement constant pour une cohésion familiale

Les réseaux familiaux étendus offrent divers avantages. L'association de compétences et ressources familiales permet d'atteindre des économies d'échelle et de créer une stabilité dans un environnement risqué. Ces exploitations multi-familiales peuvent être vues comme une nouvelle forme d'exploitation familiale, qui est mieux préparée pour mener à bien une agriculture tournée vers les marchés et nécessitant des capitaux. Les personnes interrogées ont souligné que la structure familiale élargie était un avantage stratégique et le résultat d'un choix très réfléchi : « nous sommes contre la division lors de l'héritage, parce que pour être fort il faut rester ensemble » (Nabil Fessaoud). La structure multi-familiale n'est pas une évolution « naturelle » mais le produit d'une stratégie explicite de « travail solidaire » par les membres, c'est-à-dire un ensemble de pratiques qui facilitent la confiance, l'appui et la coopération entre membres de la famille élargie et qui aident à ce que les membres de la famille s'identifient à l'entreprise familiale. Nous présentons ci-dessous deux exemples pour illustrer cette « construction de la cohésion ».

L'entreprise familiale Hdadou a été établie par un commerçant qui s'est lancé dans l'agriculture dans le Souss dans les années 50. Par la suite, il a étendu son exploitation pour atteindre 380 hectares, principalement pour la production d'agrumes. Son fils raconte que, même s'il n'était pas instruit et que ses enfants travaillaient avec lui dans l'exploitation familiale, il a continué de gérer cette exploitation en prenant seul les décisions jusqu'à son décès. Il contrôlait chaque aspect et supervisait les flux financiers à la fois au niveau de l'entreprise et au sein de la famille.

Samir: nous, depuis notre enfance, nous obéissions à ses ordres, parce qu'il était seul, sans frère, il était le seul et unique propriétaire, il gérait l'entreprise à sa façon (...). *Enquêtrice* : à l'époque de votre père, est-ce que vous touchiez un salaire ? *Samir* : Oui, ceux qui travaillaient touchaient un salaire. *Enquêtrice* : et qu'en était-il des bénéfices ? *Samir* : non, pour lui (rires) ! *Enquêtrice* : ce n'était pas partagé ? *Samir*: non, non (...), c'est lui qui décide! (Samir Hdadou).

Le moment clé pour le futur de l'entreprise agricole est souvent la mort de la personne leader qui, dans les cas étudiés, était souvent à la fois le père de la famille et le fondateur de l'entreprise d'export. Garder une structure familiale nécessite de renégocier les hiérarchies et les prétentions de chaque membre. Cela a été en particulier le cas dans la famille Hdadou. La mort du père au début des années 2000 a conduit à un vide en termes de hiérarchie qui devait être comblé. Les fils se sont organisés rapidement pour combler ce vide.

Nous n'avons pas perdu de temps pour gérer la situation, parce qu'à tout moment il est nécessaire de prendre des décisions, il ne faut pas laisser le hasard gérer les choses. C'était un mardi [quand notre père est mort], nous avons fait la cérémonie funéraire, et le dimanche suivant, tous les héritiers étaient présents (...). Nous avons décidé d'une stratégie et nous avons choisi qui allait gouverner, qui serait notre voix auprès des banques, des administrations et au niveau de la coopérative (Samir Hdadou).

Après le décès du père de famille, les membres de la famille ont décidé de ne pas diviser l'héritage et de rester ensemble dans un groupe familial. Pour organiser officiellement ce groupe, une structure légale a été créée : les 16 héritiers sont devenus actionnaires de l'entreprise familiale, avec des pourcentages calculés en fonction des préceptes de l'Islam

(Figure 1). Depuis l'établissement de cette structure, toutes les transactions – telles que les coûts de fonctionnement, les investissements, les profits annuels – sont calculées pour chacun des membres selon ce pourcentage.

Cette transformation offre des avantages pour toutes les parties prenantes. Pour ceux qui sont intéressés à s'investir dans l'entreprise agricole, la propriété familiale reste intacte et il n'y a pas nécessité d'acheter les parts des autres membres. Ceux qui avaient un droit d'héritage mais qui, pour différentes raisons, ne vont pas travailler dans l'entreprise agricole, vont continuer à tirer des bénéfices d'une entreprise prospère. La référence à un système fondé sur des valeurs religieuses traditionnelles aide aussi à créer une cohésion entre membres de la famille.

Actuellement, les six fils qui ont décidé de continuer à travailler dans l'entreprise participent à sa gestion. En ce qui concerne la nouvelle génération (35 petits-enfants), les héritiers ont décidé de ne pas impliquer tous ces derniers, pour l'instant, pour « éviter les problèmes » selon Samir. Ceci n'est pour l'instant pas un enjeu car les plus âgés de ces petits-enfants sont encore en train d'étudier. Cette décision, cependant, montre les possibles limites de ce modèle de famille élargie.

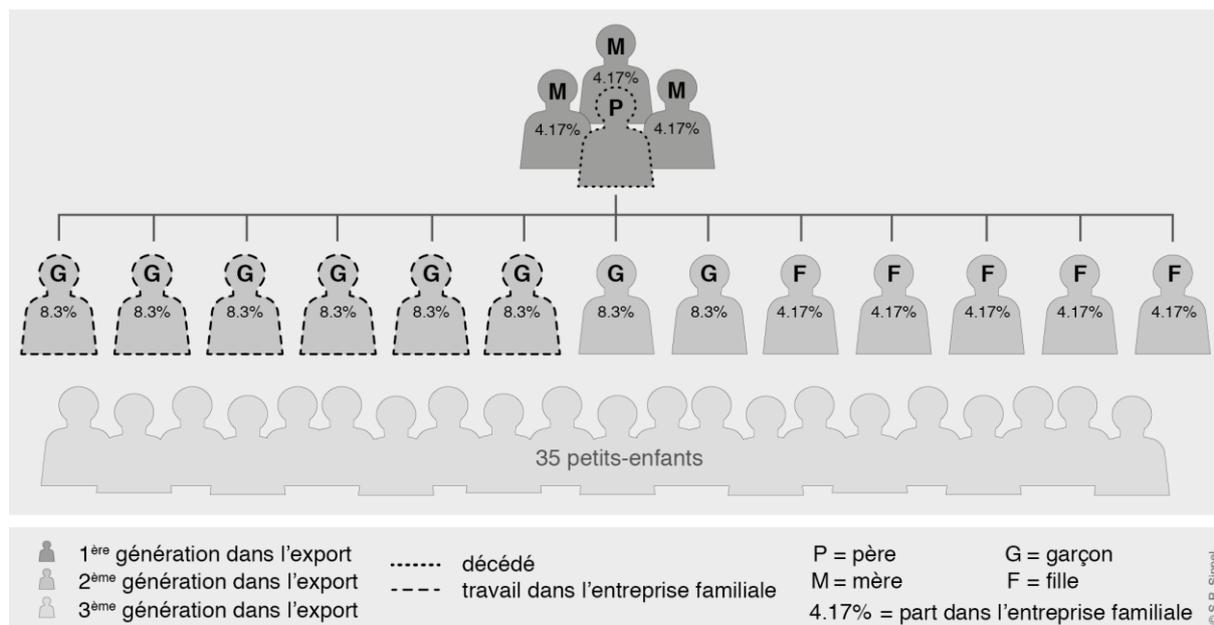


Figure 1. La structure familiale de l'entreprise Hdadou et la répartition des parts

Comme la famille Hdadou, la famille Alaoui a aussi délibérément décidé de rester ensemble au sein d'une entreprise familiale agricole plutôt que de diviser l'héritage. La situation de cette famille était plus complexe que pour celle de Hdadou car la première génération comprenait 7 frères qui ont fondé l'exploitation familiale dans les années 50 (Figure 2). Maintenant, la seconde génération s'est aussi impliquée dans l'entreprise familiale. Douze des 14 fils travaillent dans l'entreprise, qui maintenant exploite 600 hectares d'agrumes, 50 hectares de pêches et de légumes, ainsi qu'un large troupeau bovin.

Lorsque certains membres de la génération fondatrice sont décédés, la famille a utilisé un système par lequel le fils le plus âgé de la personne décédée prenait la position de son père. Pour cela, tous les enfants de la seconde génération signaient une procuration au bénéficiaire du fils aîné. Ainsi, ils « ont continué de travailler comme si le père était en vie, c'est le fils aîné qui représente les intérêts de ses frères et sœurs » (Lahcen Alaoui). La stratégie de signer une procuration ne peut fonctionner cependant que si chaque frère de la première

génération a un fils. Or, un de ces frères n'avait que des filles : elles n'avaient pas à prendre une part active dans la gestion des affaires familiales, mais elles pouvaient cependant réclamer leur part de l'héritage familial. Cette situation a présenté une menace pour l'entreprise familiale car elle pouvait mener à la division de l'héritage. Pour gérer cette situation, la famille utilisa une stratégie de mariage entre cousins.

Quand il [un des frères de la première génération] décéda, une de ses filles était déjà mariée avec un cousin, mais une autre était encore célibataire. Mes oncles dirent à cette dernière : 'ton père est décédé, c'est mieux que tu te maries' et ils ont suggéré mon cousin. A mon cousin, ils ont dit : 'le père de ta cousine est décédé, que penses-tu d'elle ? C'est mieux que tu sois avec elle, de cette façon tu veilles sur ses intérêts plutôt que cela soit fait par quelqu'un d'autre'. Et mon cousin a accepté. Il est allé voir ma cousine et le mariage s'est fait. Cela ne s'est pas fait de force (Lahcen Alaoui).

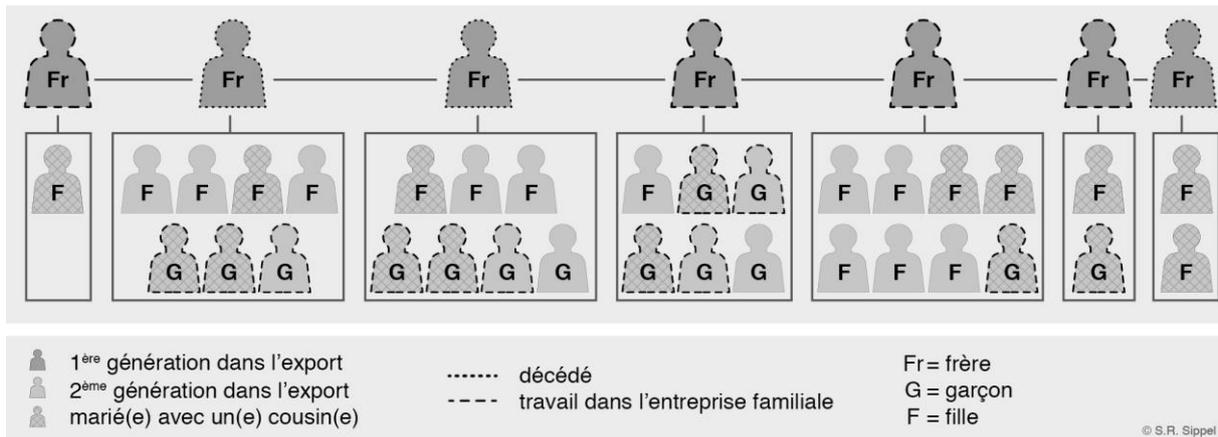


Figure 2. Structure familiale de l'entreprise Alaoui et la stratégie de mariage utilisée.

Cependant, il existe des cas où ce travail solidaire n'a pas réussi et où les entreprises familiales ont été divisées – ou bien que plusieurs membres familiaux ont quitté l'exploitation familiales pour différentes raisons. Les raisons de ces échecs sont notamment liées à des conflits sur qui devait prendre la direction de l'entreprise, sur la comptabilité, sur les hiérarchies au sein de la famille, ou bien du fait du souhait de certaines membres d'« essayer de faire quelque chose de leur côté ».

Les personnes enquêtées n'ont que rarement évoquées d'elles-mêmes ces situations : il a fallu les aborder en évitant d'utiliser des termes trop explicites comme « conflit ». Les personnes enquêtées présentaient les décisions de membres familiaux de ne pas travailler dans l'entreprise familiale comme parfaitement légitimes. D'autre part, certaines personnes enquêtées disaient qu'ils étaient devenus prudents dans l'embauche de membres de la famille qui parfois espéraient un salaire sans pour autant fournir le travail correspondant.

Pour résumer, ces familles ont réussi à maintenir une entreprise agricole familiale stable en mobilisant plusieurs éléments pour assurer une cohésion. Les entreprises familiales sont fondées sur des hiérarchies

explicités en termes d'âge et de genre ainsi que sur une distribution claire des tâches et des responsabilités. Les pratiques de gestion au quotidien, telles que les réunions et les systèmes de double signature aident à construire et à maintenir la confiance et la transparence entre les membres de la famille. D'autres stratégies (mariages, établissement de structures légales) aident à formaliser les droits et responsabilités des membres. Toutes ces pratiques demandent un certain niveau de subordination au sein de hiérarchies familiales pour le bien de la famille dans son ensemble. Cette mise en cohésion s'appuie sur un système de valeurs bien établi et reconnu socialement, auquel les membres de la famille souscrivent, ou tout ou moins sont censés le faire.

Perspectives

Les entreprises agricoles familiales présentées dans cette étude représentent, sans aucun doute, une élite. Ils constituent le petit groupe d'exploitations familiales qui ont réussi à rester dans le business de l'export. Il y a cependant des risques associés à la complexité croissante des structures familiales, et aux difficultés liées à des possibles divergences entre membres, notamment en termes de valeurs. La gestion réussie des futurs processus de succession et d'héritage et de la famille dans son ensemble, vont constituer des défis importants, qui vont nécessiter une planification et une forte attention.

Quelles sont les implications de ces résultats pour le développement rural au Maroc plus généralement ? Et comment les politiques publiques pourraient mieux prendre en compte l'existence et le rôle potentiel de ces exploitations familiales à grande échelle ? Je voudrais présenter ici trois éléments de réponse. D'abord, comme montré ci-dessus, les notions traditionnelles d'exploitation familiale ne sont plus appropriées pour rendre compte de la diversité des structures d'exploitation familiale. Cela est présent aux deux extrêmes, ceux qui sont l'objet d'un processus de « dépaysonisation » (Sippel, 2014) et ceux qui sont devenus des entrepreneurs engagés dans des marchés internationaux. Le Plan Maroc Vert pourrait, au-delà de l'attention portée à l'intégration « verticale » des exploitations dans des filières, porter une attention plus soutenue à cette diversité « horizontale » des exploitations familiales.

Ensuite, d'autres recherches dans le Souss et dans d'autres régions du Maroc ont montré que le processus de décision au niveau de la famille est d'importance cruciale pour les exploitations de petite taille. Ces processus de

décision organisent les choix stratégiques et l'allocation des ressources. Les politiques de développement agricole et rural pourraient mieux considérer ces relations familiales, et en particulier en s'intéressant aux défis liés à cette prise de décision en fonction des structures familiales, notamment au moment des successions.

Enfin, les agriculteurs familiaux d'exploitation de grande taille ont aussi un rôle à jouer au niveau régional. Au contraire des investisseurs internationaux, ces agriculteurs sont fortement ancrés dans le Souss et ont des relations avec la région et ses habitants qui va bien au-delà des relations purement économiques. Cette élite rurale a la motivation et est en forte position pour s'impliquer dans la gestion d'enjeux sociaux, économiques et environnementaux au niveau de la région, tels que les conditions de vie de dizaines de milliers d'ouvriers agricoles, d'anciens agriculteurs de petites exploitations, et la question de la forte surexploitation des ressources en eau souterraine. La coopérative COPAG rassemble ainsi quelques 14 000 agriculteurs et peut constituer un exemple positif de coopération entre agriculteurs d'exploitations de petite et grande taille. Des politiques publiques pourraient mieux appuyer les agriculteurs d'entreprise agricole multi-familiale, à non seulement réussir, mais aussi à être des entrepreneurs socialement responsables.

Remerciement

Nous remercions Nicolas Faysse pour ses commentaires et son aide pour la traduction de l'article en français. Nous remercions aussi les deux relecteurs pour leurs suggestions pertinentes. La recherche a reçu un financement de la Fondation Allemande pour la recherche (Deutsche Forschungsgemeinschaft), que je remercie.

Pour en savoir plus

AFD-Cirad, 2013. [Les agricultures familiales du monde: définitions, contributions et politiques publiques](#). Montpellier.

Akesbi N, Benatya D, El Aoufi N (Eds), 2008. *L'agriculture marocaine à l'épreuve de la mondialisation*. Economie critique, Rabat.

Bélières JF, Bonnal P, Bosc PM, Losch B, Marzin J, Sourisseau JM, 2014. [Les agricultures familiales du monde. Définitions, contributions et politiques publiques](#). Collection A Savoir, 28. Agence Française de Développement.

Boujnikh M, Humbert A, 2010. [L'eau dans le bassin du Souss: concurrences et désorganisation des systèmes paysans](#). *Norois* 214.

El Hadad F, 1995. [Enjeux et perspectives de la filière agrumes du Maroc](#). *Options Méditerranéennes* 14, 249-264.

Faysse N, Bonnal P, Sabourin E, 2016. [Les politiques d'appui à l'agriculture familiale au Brésil et au Maroc : quelques éléments de comparaison](#). *Confins*,29.

Goetz L, Grethe H, 2009. [The EU entry price system for fresh fruits and vegetables – paper tiger or powerful market barrier?](#) *Food Policy* 34 (1): 81–93.

Sippel SR, 2014. [Disrupted livelihoods? Intensive agriculture and labour markets in the Moroccan Souss](#). In: Gertel J, Sippel SR (Eds), *Seasonal Workers in Mediterranean Agriculture: The Social Costs of Eating Fresh*. Routledge, Abingdon, UK et New York, 186–198.

Sippel SR, 2015. [All you need is export? Moroccan farmers juggling global and local markets](#). In: Robinson GM, Carson DA (Eds), *Handbook on the Globalisation of Agriculture*. Edward Elgar, Cheltenham and Northampton, 328–349.

Sippel SR, 2016. Breaking ground: Multi-family farm entrepreneurs in Moroccan export agriculture. *Journal of Rural Studies* 45: 279-291.



Promotion des exportations marocaines de clémentine et de pomme de terre en Afrique de l'Ouest

Khadija Zine¹, Abdelkader Ait El Mekki²

¹ Lauréate de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès ; ² Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès

Contact : zinekhadija1993@gmail.com

Résumé

Cette étude entreprend une analyse des exportations marocaines de la clémentine et de la pomme de terre vers les pays de l'Afrique de l'Ouest à travers : 1) le circuit formel contrôlé par l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations, d'une part, et 2) le circuit informel, d'autre part. A travers la comparaison des chaînes logistiques dans les deux cas, l'objectif final est de procéder à la comparaison des résultats financiers des exportateurs, sachant que c'est le circuit informel qui domine des exportations. Pour ce faire, l'analyse met l'accent dans un premier temps sur le positionnement du Maroc par rapport aux autres pays concurrents. Ensuite, grâce à une enquête au niveau de deux zones d'exportation (Souss Massa et Casablanca), nous évaluons la chaîne logistique (ou Supply chain) d'exportation notamment vers le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Les résultats de cette étude indiquent qu'étant animé en majorité par des circuits désorganisés du secteur informel, le marché ouest africain demeure très opaque, ce qui nécessite une intervention urgente de la part des pouvoirs publics et des professionnels pour sa régularisation. D'autre part, les opérateurs profitent d'une marge d'exportation au secteur informel supérieure de 1,5 dh/kg et 1 dh/kg respectivement pour la clémentine et la pomme de terre par rapport au secteur formel. Cette différence est essentiellement due aux charges de conditionnement plus élevées pour le secteur formel. En revanche, les opérateurs du secteur informel souffrent de problèmes d'accès aux crédits et aux instruments de risque à travers les assurances. Compte tenu de la nécessité d'uniformiser « l'origine Maroc » pour toutes les destinations afin de préserver l'image de marque des exportations marocaines de fruits et légumes, il est recommandé d'examiner les possibilités de soutien au conditionnement pour la destination Afrique tout en amenant les exportateurs du circuit informel à se conformer aux règles de l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations.

Mots clés : chaîne logistique ; exportation ; marché ouest-africain ; clémentine ; pomme de terre.

Problématique et objectifs de l'étude

Le secteur d'exportation des fruits et légumes occupe une place importante dans l'économie marocaine et, de ce fait, la politique nationale l'a érigé en secteur prioritaire.

Le Maroc a procédé, dans le cadre de sa stratégie globale d'ouverture et de libéralisation, à la conclusion d'accords de libre-échange avec ses principaux partenaires (Union Européenne, Etats-Unis...). Parallèlement, et dans un contexte de ralentissement économique mondial qui continue de peser sur les échanges commerciaux avec la zone Euro - premier partenaire commercial du Maroc -, Le Maroc s'est attelé à diversifier ses débouchés et à consolider ses acquis auprès de régions à fort potentiel de développement, notamment le continent africain.

A cet effet, les visites récentes du Souverain Marocain (2013, 2014 et 2015) à six pays africains (Mali, Côte d'Ivoire, Sénégal, Gabon, Guinée Conakry et Guinée-Bissau), ont permis de consolider les bases de la coopération économique entre le Maroc et les pays africains, et notamment ceux d'Afrique de l'Ouest. Cette coopération est appelée à croître davantage suite à la volonté politique exprimée pour atteindre cet objectif au plus haut niveau.

Contrairement aux exportations agricoles vers le marché de l'Union Européenne, pratiquées obligatoirement à travers le circuit formel, contrôlé par l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE), celles destinées aux pays de l'Afrique Subsaharienne empruntent en grande partie des circuits informels qui ne passent pas à travers cet établissement, seul accrédité par les autorités publiques au Maroc et par les importateurs à l'étranger. Selon Khalid Bounajma, (Président de l'Association des Conditionneurs des Agrumes au Maroc -ASCAM, 2016), le secteur informel génère

de grandes marges bénéficiaires au détriment du secteur formel car les produits destinés à l'exportation à travers ses circuits ne sont pas conformes à une réglementation à laquelle ils doivent être soumis sous la supervision de l'EACCE, notamment en ce qui concerne le conditionnement.

Outre cette dichotomie des circuits d'exportation et, en nous référant aux résultats de l'étude de Zine (2016), un certain nombre de difficultés caractérisent les exportations de fruits et légumes vers les pays de l'Afrique de l'Ouest. Il s'agit notamment de contraintes douanières liées à la lourdeur des démarches administratives, aux coûts et aux lenteurs des procédures d'exportation par le Maroc et d'importation par les pays destinataires. Aussi, la faiblesse des infrastructures et de la logistique liant le Maroc au reste des pays africains constitue un véritable frein au développement des échanges commerciaux entre ces partenaires.

Cet article présente une analyse économique des exportations marocaines de clémentine et de pomme de terre en Afrique de l'Ouest en prenant en considération les deux types de circuits. L'objectif est de mettre en évidence les résultats économiques de chaque circuit visant les principaux pays destinataires en se basant sur les résultats obtenus par l'étude menée par Zine (2016). En adoptant une approche d'analyse de la chaîne logistique, l'ultime finalité est de pouvoir expliquer les raisons du maintien des circuits informels en dépit des efforts déployés par les autorités publiques pour promouvoir les exportations dans le cadre des circuits contrôlés par l'EACCE.

Pour arriver à cet objectif, l'article décrit tout d'abord la méthodologie appliquée à l'étude avant de présenter les principaux résultats sur la base de calculs économiques en incluant notamment les charges de production, de conditionnement et de logistique d'exportation.

Méthodologie

L'approche adoptée dans cette étude mobilise des données secondaires et primaires. Elle se base sur les données statistiques du Centre International du Commerce³² qui montrent la structure des exportations marocaines des fruits et légumes en Afrique de l'Ouest, la position du Maroc par rapport aux autres pays concurrents et la politique tarifaire des pays importateurs. Pour compléter ces informations, une enquête a été réalisée durant les mois d'avril et mai 2016 dans le cadre d'une analyse de la chaîne logistique auprès des opérateurs des deux filières au niveau de deux zones d'exportation, à savoir Sous Massa et Casablanca.

Collecte des données primaires

Les données primaires ont été collectées auprès des exportateurs qui interviennent dans le secteur informel, d'une part, et ceux du secteur formel d'autre part. De façon générale pour la destination de l'Afrique de l'Ouest, le volume exporté par les unités du secteur formel est moins important que celui des opérateurs agissant dans l'informel, beaucoup plus nombreux.

C'est pour cette raison que dans le cas de l'informel, l'enquête a été effectuée auprès de 18 négociants en pomme de terre et de clémentine dont 6 opérant dans le marché de gros d'Inezgane et 12 dans celui d'Ait Melloul (les deux marchés sont proches de la ville d'Agadir). Ces négociants sont des personnes physiques exerçant leur activité sans agrément de l'EACCE. (Tableau 1). Les principaux clients de ces opérateurs sont les importateurs de Mauritanie, du Sénégal, du Mali, de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso et du Niger.

Tableau 1. Echantillon des exportateurs enquêtés

Produit	Secteur	Agadir	Casablanca
Clémentine	Formel	4	-
	Informel	18	-
Pomme de terre	Formel	-	3
	Informel	18	-

Quant au secteur formel, l'enquête a été conduite auprès de quatre producteurs-exportateurs d'agrumes ayant des unités de conditionnement agréées par l'EACCE dans la région de Sous Massa. Les principaux clients de ces entreprises sont : la Russie, l'Union Européenne, les Etats-Unis, le Canada et dans une moindre mesure l'Afrique de l'Ouest (Sénégal et Côte d'Ivoire).

Pour la pomme de terre, compte tenu de leur faible effectif dans le secteur formel, trois conditionneurs-exportateurs qui s'orientent vers le marché ouest africain ont été enquêtés dans la région de Casablanca (Tableau 1). Ces opérateurs procèdent à l'achat de la pomme de terre au niveau des exploitations agricoles selon la demande des clients.

Les exportateurs étudiés dans le secteur formel utilisent deux modes de transport : routier par des camions frigorifiques et/ou maritimes par des conteneurs réfrigérés en travaillant avec des sociétés indépendantes spécialisées dans ces types de transport.

Par ailleurs, ces exportateurs vendent leurs produits soit *Ex Works* (l'acheteur lève les produits au départ de la station du vendeur et prend en charge le transport) ou *Free on Board* (le

³² Agence associée à l'Organisation Mondiale du Commerce et des Nations Unies qui produit

notamment les statistiques commerciales des pays membres sur le site www.trademap.org.

vendeur prend en charge l'organisation du transport jusqu'à destination).

L'enquête réalisée dans le cadre d'une analyse de la chaîne logistique des deux circuits d'exportation formel et informel avait pour objet d'évaluer :

- La liste des produits exportés et les pays destinataires ;
- Les préférences des marchés importateurs en décrivant les principales exigences en matière de qualité, de conditionnement et de réglementation ;
- L'opération de l'export en identifiant les acteurs et les flux logistiques (physiques, informationnels, financiers et administratifs) tout au long de la chaîne logistique ;
- Les coûts et les marges liés à l'exportation ;
- Les problèmes rencontrés le long du processus d'export.

Pour compléter ces investigations, des entretiens ont été effectués auprès des responsables administratifs de l'EACCE d'Agadir et de Casablanca, d'une compagnie maritime d'affrètement et du Ministère de l'Agriculture et des Pêches Maritimes.

Outils d'analyse

Le concept de la chaîne logistique

De nombreuses définitions ont été proposées dans la littérature pour expliciter le terme de chaîne logistique (*supply chain* en anglais), mais toutes n'abordent pas cette notion selon le même angle (Gruat de la Forme-Chrétien, 2007). Une chaîne logistique peut être vue comme un système de fournisseurs, de producteurs, de distributeurs, de détaillants et de clients entre lesquels s'échangent : **1)** des flux matériels de l'amont vers l'aval ; **2)** des flux d'informations dans les deux sens ; et **3)** des flux financiers de

l'aval vers l'amont (Gruat de la Forme-Chrétien, 2007).

La chaîne logistique d'un produit fini se définit comme un réseau d'installations qui assure les fonctions d'approvisionnement en matières premières, de transformation de ces matières premières en composants puis en produit fini, et leur distribution vers le client (Ibid.) (Figure 1).

Enfin, certains travaux insistent davantage sur la finalité d'une chaîne logistique en introduisant la notion de performance. Une chaîne logistique est alors définie comme un réseau global d'organisations qui coopèrent pour réduire les coûts et augmenter la vitesse des flux de matière et d'informations entre les fournisseurs et les clients (Ibid.).

Les acteurs de la chaîne logistique

La chaîne logistique représente donc tous les intervenants qui contribuent à acheminer les bons produits au bon endroit, au bon moment, en bon état et au bon prix, tous ces facteurs contribuant à atteindre le meilleur coût possible. Elle fait intervenir en principe le fournisseur, l'exportateur, le transporteur international, le transitaire et le client. Les investigations menées dans le cadre de cette étude ont été concentrées sur l'étape d'exportation en collectant les données auprès des exportateurs en ce qui concerne leurs pratiques commerciales et sur leurs relations avec l'amont et l'aval des deux chaînes logistiques prises en considération.

Calcul des indicateurs financiers

Les variables économiques concernées par le calcul financier sont le prix de revient et la marge d'exportation.

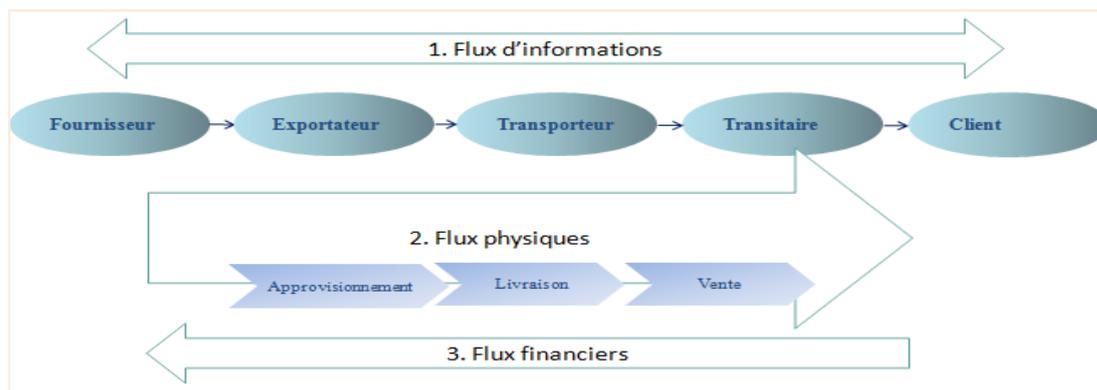


Figure 1. Schéma théorique de la chaîne logistique

1. Prix de revient total

a. Cas du secteur formel

Le prix de revient du produit expédié par les stations de conditionnement est présenté par la somme du coût de production, du coût de conditionnement et des coûts logistiques.

Prix de revient (dh/t) = Coût de production + Coût de conditionnement + Coûts logistiques

Le coût de production est constitué des charges fixes (à savoir, les équipements du verger et la main d'œuvre permanente) d'une part, et les charges variables constituées de frais d'entretien liés à la production.

Pour le cas des agrumes, les produits exportés des stations étudiées sont issus de leurs propres fermes ou des exploitations des producteurs adhérents. Pour le cas de la pomme de terre, les stations étudiées procèdent à l'achat au niveau des exploitations agricoles.

Le coût de conditionnement se compose aussi des charges fixes (amortissement des équipements et main d'œuvre permanente) et charges variables (frais de conditionnement, de stockage, d'emballage et de la main d'œuvre occasionnelle).

Les frais logistiques englobent les frais de transport (verger-station, station-destination finale), de transit et de dédouanement.

b. Cas du secteur informel

S'agissant du circuit informel, le prix de revient total comporte principalement l'achat de la marchandise, les frais d'emballage qui englobent le prix d'achat des sacs ou des colis et les charges de la main d'œuvre saisonnière (ouvriers). La différence par rapport au coût de conditionnement en secteur formel se manifeste dans l'absence des frais de stockage, de la main d'œuvre permanente et de l'amortissement des équipements.

Les frais logistiques se composent de frais de transport à destination finale et des frais de transit et dédouanement.

Prix de revient (dh/t) = Achat de la marchandise + Coût d'emballage + Coûts logistiques

Marge d'exportation

Cette marge permet de comparer les gains des exportateurs du circuit formel avec ceux du circuit informel. Elle est définie comme étant la différence entre le prix de vente et le coût de revient d'un produit.

Marge d'exportation = Prix de vente - Coût de revient

Résultats

Evolution des exportations de fruits et légumes en Afrique de l'Ouest

Les exportations marocaines des fruits et légumes vers l'Afrique de l'Ouest ont connu une progression soutenue, passant de 3 000 tonnes en 2008 à près de 124 000 tonnes en 2014 (Trade Map, 2016). Les agrumes occupent la première place avec un volume à l'export de 31 000 tonnes en 2014, suivis de l'oignon (24 000 tonnes) et de la pomme de terre (21 000 tonnes). Ces évolutions pourraient constituer une opportunité pour les exportations des fruits et légumes du

Maroc dans le sens où ce pays bénéficie de plusieurs atouts d'ordre géographique, culturel, historique, socio-économique et politique pour renforcer ses liens commerciaux avec les pays de l'Afrique de l'Ouest.

A noter que les chiffres indiqués sur la Figure 2 prennent en compte les exportations aussi bien formelles qu'informelles et sont établies sur la base des données fournies par les services de douane.

L'essentiel de ces exportations se fait à destination de la Mauritanie, qui est devenue le premier client du Maroc sur le continent en absorbant une part de 58% des volumes exportés en 2014, suivie par le Sénégal (19%), le Mali (17%) et la Côte d'Ivoire (3%).

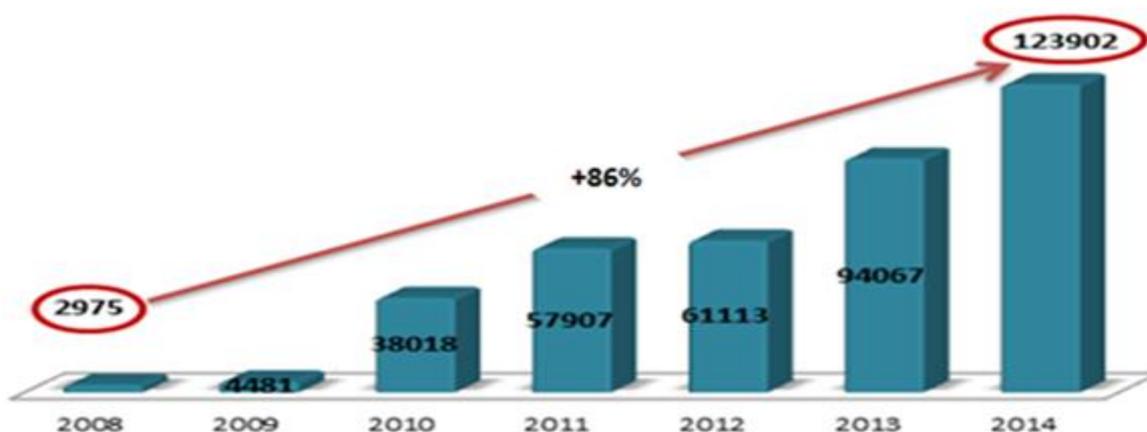


Figure 2. Evolution des exportations marocaines des fruits et légumes vers l'Afrique de l'Ouest (tonnes) (Source : Trade Map, 2016)

Analyse du positionnement des exportations marocaines

La part de marché des exportations marocaines en Afrique de l'Ouest est faible comparativement à celles des pays concurrents. Elles sont bien implantées en Mauritanie, le Maroc occupant la deuxième position pour les fruits avec 18% de la part du marché en 2014 après l'Espagne. De même, le Maroc représente 43% des

importations mauritaniennes des légumes contre 45% pour les Pays Bas (Trade Map, 2016).

En revanche, selon la même source, le pays est quasi absent dans les importations sénégalaises de fruits, qui proviennent essentiellement de la Côte d'Ivoire, d'Afrique du Sud et de France. Aussi, la part du Maroc est à peine de 0,1% en 2014 sur le marché sénégalais des légumes, qui est principalement dominé par les Pays Bas, la Chine et la France.



Photos. Emballage et mise en camion des oranges

Le marché malien est partagé entre deux principaux fournisseurs de fruits : la Côte d'Ivoire et l'Algérie. Du côté des légumes, ce marché s'approvisionne principalement à partir des Pays Bas et de la France. Le Maroc ne fournit que 3% des importations maliennes des fruits et légumes. De plus, les exportations marocaines sont quasi absentes sur le marché ivoirien qui s'approvisionne principalement en Inde et en Belgique pour les fruits, et au Mali et au Burkina Faso pour les légumes. Le potentiel d'importation de ces pays d'Afrique de l'Ouest est donc important.

Analyse de la chaîne logistique

D'après les enquêtes menées sur le terrain, 80% des exportations des fruits et légumes vers l'Afrique de l'Ouest sont le fait du secteur informel. Par conséquent, les exportateurs ayant des stations de conditionnement agréées par

l'EACCE qui assurent la qualité et la conformité aux exigences réglementaires des marchés internationaux ne sont pas actifs sur cette destination en raison de la concurrence du secteur informel et la désorganisation du marché ouest africain. Ils préfèrent donc s'orienter vers des marchés organisés tels la Russie, l'Union Européenne, les Etats-Unis.

L'analyse du circuit formel d'exportation qui est régi par une réglementation bien définie fait ressortir que :

- La chaîne logistique est représentée notamment par les producteurs, la station de conditionnement et les clients. La gestion des flux informationnels au niveau des stations de conditionnement se fait avec une coordination entre le producteur et la station de conditionnement, d'une part, et la station et le client, d'autre part ;

- Les flux physiques de la chaîne logistique constituent l'ensemble des étapes allant de l'approvisionnement du produit jusqu'à sa livraison au client. Avant expédition vers les marchés internationaux, les produits doivent subir un triage, un étiquetage, une palettisation, un stockage et un contrôle de l'EACCE ;
- L'expédition de ces produits vers le marché ouest africain se fait par deux modes de transport : routier et maritime ;
- Le paiement des commandes se fait soit par virement bancaire ou par remise documentaire avant livraison pour éviter tout risque d'impayé.

Par contre, **l'analyse du circuit informel d'exportation** des fruits et légumes montre que :

- La chaîne logistique d'exportation est caractérisée par un ensemble d'opérateurs qui travaillent indépendamment. Ils sont représentés par les fournisseurs, les négociants, les transporteurs, les transitaires et les distributeurs entre lesquels s'échangent des flux d'informations, des flux matériels et des flux financiers. La gestion des activités de ce commerce se fait par des donneurs d'ordre de l'extérieur (distributeurs) qui informent au moment opportun les négociants sur le tonnage à expédier, les dates exactes de chargement et la destination. Le moyen de partage d'information entre les deux parties est le téléphone. Après préparation de la marchandise, les négociants prennent contact avec le transitaire en lui transmettant les renseignements sur le camion acheminé vers les pays destinataires afin d'accomplir les formalités douanières ;
- L'approvisionnement se fait directement auprès des producteurs, des stations de conditionnement (écarts de triages des agrumes) ou des marchés de gros et d'expédition de la région de Souss Massa.

Suite aux informations fournies auprès de l'EACCE, les produits expédiés vers l'Afrique de l'Ouest par ces négociants ne sont pas contrôlés par cet établissement.

- L'opération de l'export se fait par voie terrestre en traversant la frontière Maroco-Mauritanienne au niveau de Gargarate. Les négociants ont recours aux ouvriers pour le packaging et le chargement au niveau des marchés de gros et d'expédition, aux transporteurs indépendants pour la prestation de service et aux transitaires travaillant dans l'informel pour accomplir les formalités douanières. Compte tenu de l'utilisation dominante de transport en grands sacs pour la pomme de terre et en colis pour la clémentine, les charges relatives au conditionnement sont nettement moins importantes que celles du secteur formel ;
- La vente se fait par des distributeurs en Afrique de l'Ouest dont la plupart sont des marocains. Le partenariat se base sur un accord verbal. La commercialisation et la distribution dans les pays à destination sont « anarchiques ».
- Le paiement des factures par les distributeurs se fait en monnaie locale et non en devises convertibles (par exemple en euro ou dollar) après écoulement de la marchandise. A cet effet, les négociants s'adressent directement aux changeurs 'Serrafa' travaillant dans l'informel pour convertir la monnaie locale en dirham.

Analyse financière

Nous présentons dans cette section une analyse économique des coûts liés à la chaîne logistique d'exportation de la clémentine et de la pomme de terre.

L'estimation du prix de revient et de la marge d'exportation montre que la marge dégagée en informel est plus élevée que celle du secteur formel.

Pour la clémentine

a. Frais de production ou achat

Sur la base des enquêtes auprès des producteurs d'agrumes de la région de Souss, le coût total moyen de la production d'un hectare de clémentine est de l'ordre de 15 950,00 dh/ha. Avec un rendement moyen de 30t/ha, le prix de revient d'un kilo de la clémentine est de 1,57dh dans le secteur formel.

Les ventes des écarts de triage de ce produit en informel sont négociées dans la station de conditionnement sur une base de 1,70 à 3,00dh/kg. En moyenne, le prix de la clémentine achetée par les négociants de l'informel se situe aux alentours de 2,35dh le kilo alors que le coût de production dans le secteur formel se limite à 1,57dh/kg.

b. Coût de conditionnement

Les frais de conditionnement de la clémentine au niveau des stations enquêtées incluent les frais de l'opération en plus de ceux d'emballage, soit un coût total de 2,55dh/kg.

Pour le cas de l'informel, après achat des écarts de triage, les négociants font appel à des ouvriers qui seront chargés du tri et de mise en colis sur les marchés de gros et d'expédition à Inezgane et Ait Melloul. Les frais d'emballage s'élèvent environ à 0,67dh/kg.

c. Frais logistiques

Les charges logistiques dont les exportateurs enquêtés opérant dans le secteur formel s'acquittent par voie terrestre se différencient de celles du secteur informel par :

- Le coût de transport verger-station et station-quai est estimé à 0,3dh/kg
- Les frais de transit Maroc sont de 2000,00dh soit 0,07dh/kg
- Les frais de transit Mauritanie sont de 4500,00dh soit 0,15dh/kg.

Si la destination est Abidjan, l'exportateur s'acquitte des frais suivants :

- Le prix de transport routier de 80 000,00dh soit 2,67dh/kg,
- Le frais de transit Maroc de 1300,00dh (0,04dh/kg), Mauritanie de 5500,00dh (0,18dh/kg) et Mali de 7000,00dh (0,23dh/kg),
- La douane ivoirienne de 30 000,00dh pour les agrumes (1,00dh/kg).

Le temps de transit d'Agadir à Dakar est de cinq jours et d'Agadir à Abidjan est de huit jours.

D'autre part, sur la base des enquêtes auprès des négociants de l'informel, les coûts logistiques à destination de Dakar sont comme suit :

- Le coût de transport est de 33 000,00dh pour un camion de 30T soit 1,10dh/kg ;
- Les frais de transit Maroc de 1300,00dh, soit 0,04dh/kg ;
- Les frais de transit Mauritanie est de 5500,00dh soit 0,18dh/kg ;
- Le prix de la traversée du fleuve 'Rosso' situé entre la Mauritanie et le Sénégal de 2000,00dh soit 0,07dh/kg ;
- Le dédouanement de 70 000,00dh soit 2,33dh/kg.

d. Prix de revient et marge d'exportation

Pour un chargement de 30t, le prix de revient d'un kilo de clémentine destiné à Dakar en informel est estimé à 6,75dh contre 8,14dh pour le secteur formel (Tableau 2). En tenant compte du prix de vente moyen de la clémentine dans le marché Sénégalais évalué à 12,00dh/kg, la marge d'exportation de ce produit se situe respectivement autour de 5,25dh/kg et 3,86dh/kg.

Tableau 2. Prix de revient et marge d'exportation de la clémentine

(dh/kg)	Informel		Formel	
	Dakar	Abidjan	Dakar	Abidjan
Production	2,35	2,35	1,57	1,57
Conditionnement/Emballage	0,67	0,67	2,55	2,55
Logistique	Transport	1,17	2,67	2,96
	Transit	0,23	0,46	0,44
	Dédouanement	2,33	1,00	2,33
Prix de revient	6,75	7,15	8,14	8,52
Prix de vente	12,00	12,00	12,00	12,00
Marge d'exportation	5,25	4,85	3,86	3,48
Part des coûts logistiques (%)	55,30	57,80	49,90	51,60

La clémentine expédiée en informel vers Abidjan a un coût de 7,15dh/kg alors que les exportateurs opérant dans le secteur formel supportent un coût moyen de 8,52dh/kg. Pour un prix de vente moyen de la clémentine évalué à 12,00dh/kg, la marge d'exportation se situe donc autour de 4,85dh/kg et de 3,42dh/kg respectivement.

Dans les deux circuits formel et informel, les charges liées à la logistique atteignent respectivement 50% et 55,3% des charges totales d'exportation de la clémentine vers Dakar et 51,6% et 57,8% des charges totales d'exportation vers Abidjan.

2. Pour la pomme de terre

a. Achat de la marchandise

Pour la pomme de terre, en raison de la faiblesse des exportations vers la Côte d'Ivoire, l'analyse concerne le marché sénégalais seulement.

Selon les enquêtes auprès des exportateurs, le prix d'achat d'un kilo de la pomme de terre varie entre 1,7dh et 3,00dh soit une moyenne de 2,35dh/kg.

b. Frais de conditionnement

Les frais d'emballage en informel regroupent l'achat des sacs et la main d'œuvre occasionnelle, soit un coût de 0,16dh/kg.

Par ailleurs, le conditionnement de la pomme de terre par les exportateurs opérant dans le secteur formel regroupe toutes les opérations de triage, de lavage, de séchage et de calibrage dont le coût total est de 1,18dh/kg.

c. Frais logistiques

Pour un chargement de 30t, l'exportateur s'acquitte des frais de transport routier du départ Casablanca de 36 000,00dh soit 1,2dh/kg, des frais de transit Maroc de 1300,00dh (0,04dh/kg), des frais de transit Mauritanie de 5500,00dh (0,18dh/kg), du prix de traversée du fleuve de 2 000,00dh (0,07dh/kg) et des droits de douane sénégalaise avec un montant de 20 000,00dh, soit 0,67dh/kg de pomme de terre.

d. Prix de revient et marge d'exportation

Dans le secteur informel, le prix de revient d'un kilo de pomme de terre destinée au marché de Dakar est estimé 4,68dh/kg. En tenant compte du prix de vente moyen de ce produit sur ce marché évalué à 9,00dh/kg, la marge d'exportation se situe autour de 4,32dh/kg (Tableau 3).

Tableau 3. Prix de revient et marge d'exportation de la pomme de terre

(dh/kg)	Dakar	
	Informel	Formel
Production	2,35	2,35
Conditionnement/Emballage	0,16	1,18
Logistique	Transport	1,27
	Transit	0,23
	Dédouanement	0,67
Prix de revient	4,68	5,69
Prix de vente	9,00	9,00
Marge d'exportation	4,32	3,31
Part des coûts logistiques (%)	36,4	41,4

Pour le secteur formel, le prix de revient d'un kilo de pomme de terre à Dakar atteint 5,69dh/kg. En tenant compte du prix de vente moyen, la marge d'exportation par voie terrestre se situe autour de 3,31dh/kg, soit près d'un dirham de moins que dans le secteur informel.

Les frais logistiques représentent 36,4% et 41,4% des charges totales d'exportation de la pomme de terre vers Dakar respectivement dans les circuits formel et informel.

Discussion

Le développement des exportations marocaines des fruits et légumes vers l'Afrique de l'Ouest se heurte à de nombreuses contraintes qu'il faudrait surmonter, à savoir :

- Les opérations d'expédition se déroulent dans des conditions contraignantes. En effet, les négociants soulignent des droits d'entrée élevés sur les pays de l'Afrique de l'Ouest ; les produits importés sont taxés d'un droit *ad valorem* (c'est-à-dire exprimé en pourcentage du prix ou de la valeur d'un produit). Le taux de droit de douane à l'importation appliqué au niveau du marché mauritanien est fixé à 5% pour certains fruits

et légumes. Il s'agit notamment des agrumes, de la tomate fraîche, de la pomme de terre et de l'oignon. Pour les pays de la CEDEAO, en 2015, les droits de douane *ad valorem* sur les importations sont fixés à 20% pour les agrumes, et 5% pour les oignons et la pomme de terre (Trade Map, 2016) ;

- Les négociants déplorent aussi des coûts de passage en barrages sécuritaires excessifs, les longues attentes à l'entrée de la Mauritanie au poste «Gargarate» où aucune priorité n'est donnée aux produits frais périssables. «*Les files d'attente sont accentuées par les horaires de travail non continus. De plus, il n'y a pas de service durant les jours de fin de semaine. Ceci sans oublier qu'il n'y a qu'un seul scanner à ce poste frontière malgré l'accroissement des tonnages des fruits et légumes*», racontent les négociants. De plus, la marchandise risque d'être endommagée si les transporteurs éteignent les frigos des camions. Dans ce cas, les pertes doivent être assumées par les négociants. C'est dire que les conditions dans lesquelles les produits arrivent sur ces marchés sont difficiles, génèrent des coûts supplémentaires et allongent les délais de livraison de produit ;

- La faiblesse des infrastructures et de la logistique liant le Maroc au reste des pays africains constitue un véritable frein au développement des échanges commerciaux entre le Maroc et l’Afrique de l’Ouest. En effet, et en plus de l’insuffisance de l’infrastructure routière et de la multiplicité des frontières de passage, le transport maritime n’est pas suffisamment exploité entre les deux parties du fait de l’exigence de grandes quantités de produit à exporter pour la mobilisation d’un bateau et aux longues durées de voyage. D’après l’enquête menée sur terrain, il s’est avéré que 85% des marchandises sont expédiées par voie terrestre et 15% par voie maritime ;
- Les coûts logistiques (transport et dédouanement) sont élevés en Afrique de l’Ouest et limitent incontestablement la compétitivité-prix des produits exportés.

La concurrence du secteur informel génère des marges bénéficiaires au détriment des entreprises opérant dans le secteur formel. En effet, la décomposition des prix de revient montre la différence de coût entre les deux secteurs notamment au niveau du poste conditionnement/ emballage plus coûteux pour le secteur formel, celui-ci respectant certaines normes. Il faut noter toutefois que, bien que la marge dégagée soit plus importante pour le secteur informel, le négociant fait face à des conditions et problèmes pouvant avoir des effets négatifs sur son activité. En effet, l’opérateur en informel ne peut ni accéder aux crédits bancaires, ni contracter d’assurance pour ses exportations et surtout, il ne dispose d’aucun moyen de recouvrer les créances en souffrance.

Sur la base des résultats obtenus, les recommandations suivantes peuvent être formulées pour améliorer les exportations des fruits et légumes vers l’Afrique de l’Ouest.

Sur le plan commercial, il s’agit notamment de :

- Mettre en place un système d’information sur le marché en impliquant éventuellement les services commerciaux des représentations diplomatiques du Maroc dans les pays de l’Afrique de l’Ouest ;
- Réaliser une étude de marché, des recherches sur les concurrents et un benchmarking afin de comprendre l’environnement ouest africain (préférences, prix) pour identifier les opportunités d’augmentation de la part des exportations marocaines ;
- Organiser des foires, des expositions et des caravanes sur les marchés cibles par les organismes de soutien comme notamment l’EACCE pour renforcer la compétitivité de l’offre exportable et réaliser une stratégie commerciale adéquate, compte tenu des opportunités économiques qu’offre le marché ouest africain et la concurrence accrue que se livrent plusieurs pays ;
- Imposer la régularisation des procédures du commerce informel (normalisation, étiquetage, contrôle de l’EACCE) en respectant les procédures d’exportation et proposer des emballages spécifiques à cette destination ouest africaine ;
- Etudier les possibilités de soutien au conditionnement à travers une intervention publique financée par les exportations afin d’encourager les opérateurs en informel à intégrer les circuits formels ;
- Etudier la possibilité d’une commercialisation groupée pour rattraper le manque d’un réseau de distribution sur ce marché ;

- Mettre en place des bureaux de vente commerciaux ou des plateformes logistiques sur les marchés fortement demandeurs des produits frais marocains comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire. A ce sujet, le Maroc projette de créer une plateforme commerciale et logistique en Côte d'Ivoire pour ses produits agricoles et agroalimentaires. Le projet à réaliser via un partenariat public-privé a l'ambition de conforter le positionnement de la Côte d'Ivoire en tant que hub d'exportation vers la sous-région ouest-africaine (EACCE, 2016).

Sur le plan politique :

- Signer et mettre en application des accords de libre-échange entre le Maroc et les pays de l'Afrique de l'Ouest pour un développement harmonieux et soutenu des échanges commerciaux avec ces pays. Les dispositions de ces accords devraient normalement définir, la politique commerciale bilatérale, les modalités administratives des exportations et des importations ainsi que les mesures normatives des produits concernés par les transactions commerciales.

Pour en savoir plus

Fonds De Développement Agricole, 2014. *Les Aides Financières de l'Etat pour l'encouragement des investissements agricoles.*

Gruat de la Forme-Chrétien A, 2007. [Référentiel d'évaluation de la performance d'une chaîne logistique Application à une entreprise de l'ameublement.](#) Thèse de doctorat. Institut National des Sciences Appliquées de Lyon.

Maroc Export, 2015. *FRUIT LOGISTICA 2015.* Dossier de presse, Maroc Export.

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, 2013. *Note de veille secteur agrumicole Novembre 2013.* MAPM, Direction de la Stratégie et des Statistiques.

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, 2014. *L'agriculture marocaine en chiffres 2014.*

Ministère De l'Economie et des Finances, 2014. *Performances et compétitivité des exportations des filières phares du secteur agroalimentaire marocain* Direction des Etudes et des Prévisions Financières.

Ministère De l'Economie et des Finances, 2012. *Performance commerciale du Maroc sur le marché de l'Afrique Subsaharienne.* Direction des Etudes et des Prévisions Financières.

Ministère De l'Economie et des Finances, 2015. *Défis et opportunités des exportations agroalimentaires marocaines sur le marché africain.* Direction des Etudes et des Prévisions Financières.

Zine, K. 2016. *Analyse économique des exportations marocaines de fruits et légumes en Afrique de l'Ouest.* Projet de fin d'étude de l'ENA de Meknès.

Sites internet consultés

Association Professionnelle des Producteurs et Producteurs Exportateurs des Fruits et Légumes (www.apefel.com/ consulté le 25/03/2016).

Chiffres clés de la filière des fruits et légumes. Disponible sur : (www.fellah-trade.com/fr/info-filiere/chiffres-cles/fruits-et-legumes).

Etablissement Autonome de Contrôle de
Coordination et des Exportations
(www.eacce.org.ma/ consulté le 25/03/2016).

Métiers de la logistique. Disponible sur :
([http://www.senegal-logistique.net/p/les-
metiers-de-la-logistique.html](http://www.senegal-logistique.net/p/les-metiers-de-la-logistique.html)).

Office de change (www.oc.gov.ma/portal/).

Trade map (www.trademap.org)



Pratiques de coordination dans les Groupements de Développement Agricole en Tunisie : des coalitions actives mais fragiles

Azza Ben Mustapha ¹, Nicolas Faysse ²

¹ Docteur en sciences sociales, AgroParisTech ;

² UMR G-Eau, Cirad, Univ Montpellier, Montpellier, France et Asian Institute of Technology, Bangkok.

Contact : azza.benmustapha@gmail.com

Résumé

En Tunisie, la performance de gestion des Groupements de Développement Agricoles (GDA) est souvent considérée comme médiocre par les acteurs de ces GDA. Cependant, les raisons du manque de performance apparaissent généralement difficiles à identifier, du fait des attentes différentes qu'expriment ces acteurs par rapport aux GDA, du fait des relations complexes entre ces acteurs, et car ces raisons sont souvent spécifiques à chaque GDA. L'étude se propose d'aborder cette question en analysant les pratiques et degrés de coordination entre acteurs dans deux GDA pour la gestion de la pénurie d'eau. Dans le premier GDA, des collectifs partiels d'acteurs ont été créés pour gérer une pénurie annoncée. L'absence d'une gestion proactive de cette pénurie est due à la pluralité des points de vue sur la situation gérée et à la posture stratégique de certains acteurs de ne pas mobiliser leurs capacités d'action. Dans le deuxième GDA, deux grandes coalitions ont été formées : elles révèlent les enjeux de pouvoir en présence et l'important rôle du Commissariat Régional de Développement Agricole qui est venu en appui à l'une d'entre elle. La méthode utilisée permet de comprendre, au cas par cas, dans quelle mesure les acteurs locaux réussissent à se coordonner pour gérer les différents enjeux en commun et quels sont éventuellement les points de blocage aux capacités des acteurs de gérer collectivement ces enjeux.

Mots clés : coalition, degré de coordination, groupement de développement agricole, Tunisie.

Introduction

De nombreuses expériences de transfert de la gestion aux irrigants ont été mises en œuvre de par le monde durant les 30 dernières années. Cependant, l'implication concrète des

agriculteurs dans la réflexion sur les modèles de gouvernance à adopter est restée dans la majorité des cas très limitée. Cela a été particulièrement le cas en Tunisie (Ben Mustapha et al., 2016), où les irrigants n'ont pas été associés à la réflexion sur les objectifs

et les missions assignées aux associations d'irrigants.

En Tunisie, les associations d'irrigants constituent 71% du tissu associatif professionnel dans le monde rural (FAO, 2013). Ces associations représentent depuis plus de 25 ans un outil essentiel, pour l'Etat, pour la mise en œuvre de sa politique agricole. La constitution des associations d'irrigants s'est faite en plusieurs étapes et a été rendue possible par un ensemble de réformes juridiques et de cadres règlementaires (Mouri et Marlet, 2006). En effet, l'Etat a confié la gestion des périmètres irrigués à des associations d'intérêt collectif qui ont évolué en groupements d'intérêt collectif et en Groupements de Développement Agricole (GDA) par la suite. Ces GDA ont été créés pour assurer la gestion des équipements hydrauliques des périmètres irrigués.

Les diagnostics réalisés par les chercheurs et les décideurs ont, dans leur ensemble, considéré que ces GDA avaient de médiocres performances (évaluées principalement par rapport à des critères financiers, de mise en valeur agricole et de bonne maintenance des infrastructures). Les raisons avancées sont avant tout sociales, notamment le manque de pouvoir décisionnel conféré au GDA et plus généralement une faible autonomisation des agriculteurs par rapport à l'Etat (Romagny et Riaux, 2007). Les raisons avancées sont aussi une mauvaise gestion du système hydraulique et une mauvaise gestion financière (Al Atiri, 2007).

Les agriculteurs peuvent avoir des attentes par rapport aux GDA qui diffèrent par rapport à celles d'observateurs externes et donc des critères d'évaluation différents de leurs performances (Ben Mustapha et al., 2015). Cependant, ces agriculteurs estiment eux aussi en général que la performance des GDA est médiocre. En dépit de ce constat largement partagé, dans de nombreux GDA, la gestion ne

s'est que peu améliorée durant les quinze dernières années.

Ces constats ont souvent été faits dans les années 90s et 2000s. Dès le lendemain de la Révolution en 2011, les associations d'irrigants en Tunisie ont été le lieu de nombreuses revendications et le siège d'importants changements : nouvelles élections des membres des conseils d'administration, amélioration du fonctionnement et de la démocratie locale et une plus grande liberté de parole (Gana, 2012).

Ces changements n'ont pas directement impulsé une meilleure gestion. Le Programme d'actions pilotes d'appui aux groupements de développement agricole dans les systèmes irrigués de Tunisie (Pap-Agir), financé par l'Agence Française de Développement, a été conduit entre 2011 et 2015 pour mener une réflexion sur 15 GDA pilotes sur les types de partenariats possibles à développer entre les GDA et l'administration (Challouf et al., 2015). Dans le cadre de ce projet, des ateliers de diagnostic participatif conduits dans ces GDA ont montré d'une part un enchevêtrement complexe de relations, et d'autre part que les différents acteurs tendent à rejeter la responsabilité de la mauvaise performance du GDA et de son amélioration sur les autres (Marlet, 2013).

Nous nous intéressons dans le présent article à analyser le fonctionnement de deux GDA en nous focalisant plus particulièrement sur les formes de coordination des acteurs pour la gestion d'enjeux communs. Ces enjeux sont des thématiques soit récurrentes, soit ponctuelles, pour lesquels les différents acteurs ont des intérêts (souvent différents), et vis-à-vis desquels ils sont en interdépendance. L'article est fondé sur les travaux de thèse de Ben Mustapha (2016), menés dans le cadre du projet Pap-Agir.

L'article est organisé comme suit : nous présentons tout d'abord les deux associations d'irrigants étudiées ainsi que les situations d'enjeux retenues pour l'analyse. Ensuite, nous présentons la grille d'analyse construite pour appréhender les formes de coordination. A partir des résultats présentés, nous discutons les apports de la méthode employée pour comprendre le fonctionnement des GDA.

Méthode

Choix des GDA et des thématiques

Pour le présent travail, six des GDA où intervenait le projet Pap Agir ont d'abord été visités. A partir de ces visites exploratoires, ces six GDA ont été positionnés le long de deux gradients en termes de degré de coordination : un entre acteurs du GDA pour la gestion de ce GDA au quotidien, et l'autre entre les acteurs du GDA et l'administration. Pour le travail de thèse, nous avons retenu trois GDA qui se trouvaient dans des situations contrastées selon ces deux gradients. Le présent article ne présente que deux de ces trois GDA (pour plus de détail, se reporter à Ben Mustapha, 2016).

Dans ces deux GDA, les enjeux étudiés ont été identifiés suite à une première phase d'entretiens individuels et de visites exploratoires. Les informations collectées ont porté sur la gestion des groupements étudiés aussi bien pour les problèmes techniques et de gestion mais aussi sur les modalités de communication entre les CRDA et les GDA étudiés au quotidien de la desserte.

³³ Le CRDA est la représentation au niveau régional du Ministère de l'Agriculture. Il est doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Le CRDA est constitué d'arrondissements dont trois jouent un rôle important dans la gestion de l'eau d'irrigation : (1) l'arrondissement du génie rural qui se charge de la création et du suivi des associations

Environnement du GDA : quels acteurs intégrer dans l'analyse ?

Notre analyse des pratiques de coordination ne s'est pas limitée aux acteurs des GDA *stricto sensu* et nous avons intégré le Commissariat Régional de Développement Agricole (CRDA³³) dans nos enquêtes. D'autres acteurs ont aussi une grande influence sur le schéma de distribution. Ainsi, la Société d'Exploitation du Canal et des Adductions des Eaux du Nord (SECADENORD) gère des infrastructures hydrauliques et le Bureau de Planification des Equilibres Hydrauliques (BPEH) planifie les quantités en eau allouées aux différents systèmes irrigués au niveau national et dans chaque grand bassin versant.

Théoriquement, les irrigants n'ont de lien direct ni avec la SECADENORD ni avec le BPEH pour la gestion de l'eau au quotidien. Nous avons choisi de ne pas les intégrer dans la liste des acteurs à contacter parce que nous avons jugé que les possibilités de coordination ou de coalition, entre ces acteurs et les acteurs du GDA, étaient très faibles sur les périmètres irrigués étudiés.

Présentation des GDA étudiés

Le GDA de Baloom

Le GDA de Baloom se trouve dans le gouvernorat de Sousse (à 140 km au sud de Tunis, cf. Figure 1) et s'étend sur une superficie totale de 340 ha. En 2014, seulement 47% de la superficie était irriguée par 73 adhérents et était cultivée principalement en cultures maraîchères, en plein champ et sous serres (en

d'irrigants, (2) l'arrondissement d'exploitation des périmètres irrigués qui assure la gestion et la vente de l'eau, et (3) l'arrondissement en charge de la maintenance des périmètres irrigués, qui est responsable de l'entretien préventif et curatif du réseau de distribution secondaire.

particulier des pommes de terre). Ce taux relativement faible d'irrigation est dû au fait que de nombreuses terres au sein du périmètre sont plantés en oliviers. La pomme de terre n'est plantée sur ces terrains qu'en intercalaire. De nombreux agriculteurs ont choisi de se concentrer sur la production oléicole, conduite en pluvial ou avec une consommation en eau très réduite et occasionnelle. Le périmètre attire tout particulièrement des locataires, adhérents au GDA, qui exploitent à eux seuls 75% des terres irriguées avec des contrats de location d'une durée d'un an renouvelable. La superficie moyenne de leurs exploitations est de 5 ha.

L'eau distribuée sur le périmètre étudié provient d'un barrage et de deux forages fournissant chacun 7 l/s. La SECADENORD gère le barrage et met en œuvre les décisions du BPEH pour l'allocation de l'eau aux différents périmètres irrigués. Dans le gouvernorat de Sousse, le CRDA agit comme intermédiaire dans la distribution de l'eau entre la SECADENORD et les GDA.

Un des enjeux qui a été jugé important par les acteurs enquêtés à Baloom (CRDA, conseil d'administration et agriculteurs) est la gestion des crises de pénurie d'eau, qui se sont produites fréquemment ces dernières années. Ces crises d'eau au sein du périmètre sont le résultat des saisons de sécheresse et d'une compétition sur l'eau disponible au niveau du barrage entre les secteurs de l'irrigation et de l'eau potable. L'enjeu étudié est jugé central sur le terrain de Baloom par les différents acteurs enquêtés à la fois pour son importance pour juger de la mauvaise performance de leur GDA (Ben Mustapha, 2015) et aussi du fait de son occurrence fréquente ces dernières années.

Les agriculteurs du GDA de Baloom pensent que ces crises de pénurie d'eau leur posent des difficultés pour planifier et mettre en œuvre leurs stratégies de production. La première

difficulté, selon eux, est le timing de communication des informations relatives aux restrictions de la part de l'administration régionale, qui vient souvent après que les acteurs ont acheté leurs plants ou investi dans la location et le travail de la préparation du sol. Une deuxième difficulté est celle du manque de fiabilité et de transparence dans les informations transmises par le CRDA en ce qui concerne les volumes d'eau disponibles. Les acteurs du GDA estiment que ces volumes annoncés comme disponibles sont bien en deçà de ce que le CRDA peut réellement fournir.

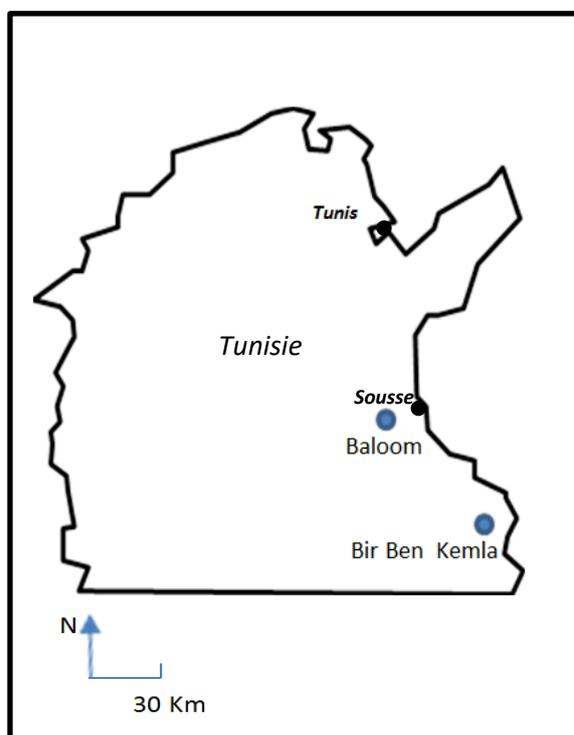


Figure 1. Situation géographique des GDA étudiés.

Le GDA de Bir Ben Kemla

Le GDA de Bir Ben Kemla est situé dans le gouvernorat de Mahdia (70 km au sud de Sousse, cf. Figure 1) et s'étend sur une superficie de 154 ha (124 ha de terres domaniales et 30 ha de terres en propriété privée). Ces terres irriguées à vocation

maraîchère (pommes de terre et piments) sont exploitées par 91 irrigants. Le GDA gère l'eau provenant d'un forage fournissant 40 l/s et reçoit un débit fixe de 5 l/s en provenance d'un barrage.

Trois types d'irrigants utilisent l'eau de ce GDA : i) certains exploitent uniquement dans le périmètre ; ii) d'autres utilisent des citernes tractées pour cultiver à quelques kilomètres du GDA ; enfin iii) d'autres irriguent hors périmètre dans des zones non autorisées officiellement, par raccordements aux conduits du périmètre. Ce troisième type a augmenté au fil des années, passant de 10 ha en 2010 à 20

ha en 2013. L'irrigation hors périmètre résulte de la gestion permissive de l'ancien président du GDA (limogé en 2014 pour cette stratégie de distribution en particulier et obligé par le CRDA de ne pas se représenter comme candidat, pour être resté 10 ans au poste de président). Cette irrigation hors périmètre a créé un conflit entre les différents usages sur les ressources disponibles, surtout en période de sécheresse. L'extension des superficies irriguées hors périmètre a par ailleurs renforcé les perturbations dans la distribution au quotidien (vols d'eau sur les points bas du réseau) car le conseil d'administration n'appliquait aucune règle de distribution de l'eau.



Photos 1. Culture de pomme de terre et remplissage des citernes dans le GDA de Bir Ben Kemla (crédit Ben Mustapha, mai 2014).

Grille d'analyse

L'étude a porté sur différents enjeux communs, qui ont été identifiés à l'issue d'une première phase de terrain (visites et entretiens individuels semi-directifs) et qui renseignent sur les situations d'interaction des acteurs pour la gestion de l'eau au quotidien (pour plus de détails, se référer à Ben Mustapha, 2016).

De façon générale, les acteurs d'un système sociotechnique peuvent agir seuls pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés par rapport à un enjeu, tel que la crise d'eau par exemple. Cependant, les acteurs peuvent aussi estimer avoir besoin d'échanger ou de se

coordonner avec d'autres acteurs pour gérer un tel enjeu, de manière à concevoir des solutions collectives et à les mettre en œuvre ensemble.

Différentes études se sont intéressées uniquement aux initiatives d'action collective entre acteurs et à leurs conditions de réussite et d'échec (par exemple, Senanayake et al., 2015, sur le fonctionnement des associations d'irrigants). Nous proposons une vision plus étendue de comment les acteurs interagissent en situation d'interdépendance. Nous proposons une typologie des degrés de coordination entre acteurs se trouvant en situation d'interdépendance face à un problème donné. Cette typologie, utilisée pour

l'analyse, a été construite de manière ex post suite à l'analyse détaillée des coalitions (processus de création, objectifs, membres participants et modalité de coordination).

(°0). Diagnostics différenciés. Les acteurs sont conscients d'être en situation d'interdépendance autour d'un enjeu commun, mais ils ne partagent pas un même diagnostic de l'enjeu identifié (la représentation du problème à gérer, ses causes et ses conséquences) et les solutions à concevoir collectivement.

(°1). Diagnostic partagé. Les acteurs partagent un même diagnostic de la situation sans identifier de solution qui serait considérée comme souhaitable pour chacun des membres du collectif.

(°2). Solution gagnant-gagnant. Les acteurs réussissent à identifier ensemble une ou des solutions en fonction du diagnostic qu'ils ont établi. Le collectif pense que ces solutions permettent à chacun d'entre eux de réaliser ses objectifs par rapport à l'enjeu en commun. Cependant, ces acteurs ne prennent pas d'initiatives pour mettre en place cette ou ces solutions.

(°3). Action collective à court terme. Les acteurs se coordonnent pour mettre en

place les solutions qu'ils ont identifiées ensemble pour faire face à un problème immédiat, sans anticiper la possible évolution du problème dans le futur.

(°4). Action collective à long terme. Les acteurs s'organisent collectivement (réflexion, identification de solutions ou/et actions) pour faire face à un enjeu commun actuel mais aussi pour anticiper sa possible évolution future.

Par ailleurs, nous considérons qu'il y a **coalition réelle** lorsque les acteurs d'un groupe: 1) **partagent le même diagnostic initial** de la situation gérée; 2) **identifient une solution à atteindre** qui leur permettrait de réaliser les objectifs de chacun (ces objectifs peuvent être différents entre les acteurs d'une même coalition) ; et 3) **se coordonnent** pour atteindre ce résultat. Ceci correspond aux degrés de coordination 3 et 4. D'autre part, dans les cas où les acteurs se limitent aux deux premiers points de la définition ci-dessus sans mise en œuvre effective de la solution identifiée, nous parlons d'une coalition **potentielle** (c'est-à-dire le degré de coordination 2). Le Tableau 1 récapitule les éléments différenciant les degrés de coordination.

Tableau 1. Degrés de coordination entre les acteurs et niveaux de structuration de leurs coalitions

Degré de coordination	(°0)	(°1)	(°2)	(°3)	(°4)
Diagnostic de la situation initiale	Non partagé	Partagé			
Solution gagnant-gagnant	Non identifiée		Identifiée		
Action collective	Non mise en œuvre			Mise en œuvre avec une vision de court terme	Mise en œuvre en prenant en compte le long terme
Niveau de structuration des coalitions	Coalition inexistante		Coalition potentielle mais non active	Coalition réelle qui développe une action collective	

Enquêtes

La démarche de recherche a été menée en trois étapes entre 2013 et 2015. Une première étape a permis d'identifier les principaux enjeux de gestion de l'eau moyennant des visites exploratoires et des entretiens individuels sur les deux terrains étudiés avec le personnel technique³⁴, le conseil d'administration, 20 agriculteurs et le CRDA. Au sein du CRDA, nous avons enquêté le chef de la cellule d'appui aux GDA et le directeur de l'arrondissement d'exploitation des périmètres irrigués, du fait de son important rôle dans les interactions quotidiennes pour la vente et gestion de l'eau.

Une deuxième étape a eu pour but d'analyser les motivations et les logiques des acteurs face à un enjeu donné. Des entretiens individuels ont été menés avec le CRDA, le conseil d'administration et le personnel technique ainsi qu'avec 15 agriculteurs pour chacun des GDA étudiés.

Lors de la troisième étape, les mêmes acteurs mobilisés ont participé à un atelier collectif dans chacun des GDA. Chaque atelier a porté sur l'analyse des marges de manœuvre des acteurs du GDA et de leurs évolutions futures.

Nous présentons ci-dessous l'analyse des deux GDA vis-à-vis de la gestion de pénurie d'eau : d'autres enjeux ont été étudiés mais ne sont pas présentés ici (se référer à Ben Mustapha, 2016).

Résultats

La gestion de la pénurie annoncée d'eau de 2014 à Baloom

A Baloom, la Révolution a eu un impact sur la gouvernance du GDA. En effet, les agriculteurs se sont mobilisés pour que l'ancien président « dégage ». Une fois ce dernier parti, ils ont engagé une procédure judiciaire contre lui pour le paiement de l'eau qu'il avait consommée sans payer (entre 2008 et 2011) et ils ont organisé une assemblée générale extraordinaire pour élire de nouveaux membres pour le conseil d'administration.

Nous avons étudié la pénurie d'eau qui a menacé la culture de saison de pomme de terre de 2014. Il s'agit de la culture principale sur le périmètre de Baloom, qui est conduite entre janvier et mai de chaque année. Pour pouvoir planifier leurs cultures de pomme de terre de saison, les agriculteurs décident de leurs stratégies de production en fonction des informations communiquées par le CRDA.

Comme à l'accoutumée, le CRDA a communiqué en septembre 2013 les prévisions sur la quantité d'eau disponible pour le GDA de Baloom à partir du barrage (la source en eau principale du périmètre) pour les cultures de saison. Cette quantité était évaluée alors à 300 000 m³. Sur la base de cette information, les agriculteurs ont préparé leurs plants et leurs terres.

³⁴ Les associations d'irrigants sont gérées par un conseil d'administration formé par 6 membres dont un président et un trésorier. Chaque association emploie des aiguadiers et un directeur technique qui organisent notamment le tour d'eau et

l'ouverture des ouvrages de distribution sur le périmètre.



Photo 2. Discussion entre grands locataires et petits locataires sur la stratégie de gestion de la crise de l'eau sur le périmètre de Baloom pour la campagne agricole (2013-2014) et sur la gestion future de la pénurie sur le périmètre (crédit Ben Mustapha, atelier collectif organisé dans le cadre de la thèse au bureau du GDA, juin 2015).

En décembre de la même année, le CRDA a été informé par le BPEH d'une baisse des quantités disponibles. Il revoit alors à la baisse le volume prévu pour le GDA de Baloom, soit 150 000 m³. A cet effet, le CRDA se réunit avec les membres du conseil d'administration et le personnel technique pour parler des stratégies à adopter pour s'adapter à cette baisse annoncée.

Suite à cette réunion, les acteurs qui y ont participé ont échangé sur le problème et ont abouti à un **diagnostic commun** de la situation de pénurie. Cette crise d'eau renseigne, selon eux, une disparité annuelle et saisonnée des quantités d'eau allouées rendant la planification des quantités à planter difficile à mettre en place.

Cependant, ces acteurs n'ont pas pu identifier une solution qui puisse satisfaire les intérêts de chacun d'entre eux. En effet, le CRDA estimait être dans l'impossibilité immédiate de négocier un surplus d'eau du barrage ou de créer une autre ressource sur le périmètre. Il a renvoyé la gestion du risque sur le conseil d'administration et le personnel technique du GDA, les considérant comme responsables de la gestion des volumes disponibles et de la mise

en place d'une limitation des superficies à planter par les agriculteurs. Par la suite, le CRDA ne s'est pas intéressé à suivre de près ce qui s'est passé au niveau du périmètre.

Le personnel technique et le conseil d'administration ont estimé qu'ils ne devaient pas être seuls responsables de la gestion de la crise, en particulier car selon eux le CRDA avait toujours une capacité de négocier un surplus d'eau au niveau national. Ces mêmes acteurs ont ainsi conseillé aux agriculteurs de limiter de moitié leurs assolements, mais n'ont appliqué aucun contrôle par la suite.

Ainsi ni CRDA, ni conseil d'administration et ni le personnel du GDA n'ont eu la volonté de mettre en pratique une stratégie de contrôle de la demande en eau.

Face à cette situation de crise, les irrigants ont adopté différentes stratégies. En effet, les irrigants à partir des forages (propriétaires de terres dont la superficie moyenne est de 1 ha, représentant 25% des terres irriguées) ont réussi à faire accepter qu'ils étaient prioritaires pour l'utilisation des forages et qu'ils n'avaient ainsi pas à gérer un risque sur l'eau du barrage (même si, en cas de problème technique sur les

deux forages, ces mêmes irrigants réussissent à obtenir de l'eau du barrage). Ainsi, les irrigants des forages, le conseil d'administration et le personnel technique **ont décidé d'agir collectivement** pour ne pas perturber l'accès à l'eau des forages. Un irrigant, propriétaire d'une terre d'un 1,25 ha nous a dit : « *les restrictions de l'eau ne concernent pas tous les agriculteurs. Les agriculteurs qui irriguent des forages ont la possibilité d'avoir de l'eau toute l'année.* » Il ajoute : « *si le forage est en panne, c'est bien à cause de l'irrigation hors de son périmètre de desserte, il faut que le GDA nous compense les quantités.* »

Les petits locataires cultivent une superficie irriguée qui ne dépasse pas 3 ha en général et ils exploitent au total 1/3 des superficies louées sur le périmètre. Ces petits locataires ont considéré qu'ils étaient vulnérables, et ont préféré respecter les directives du CRDA sur la diminution des superficies plantées. Ils estimaient que le CRDA ne se déclare jamais comme responsable d'un risque qui pourrait affecter leurs productions et qu'ils seraient les seuls à assumer les pertes en cas d'irrigation insuffisante. Un petit locataire nous a dit : « *Le CRDA ne donne jamais d'information fiable concernant l'eau allouée. Les réponses qu'il formule commencent souvent par des 'peut-être' ...et des 'je ne sais pas'... Ce type de réponse pourrait me ruiner, et si je porte plainte après, je n'aurai rien. Je respecte les restrictions parce que je ne veux pas courir un risque sur ma production.* »

Une autre stratégie a été observée chez les grands locataires (dont les superficies dépassent 5 ha en général) qui ont pris le risque de planter les superficies qu'ils avaient planifiées initialement. Ces irrigants ont justifié leurs prises de risque par rapport aux différentes charges fixes qu'ils gèrent au quotidien (location des terres, main d'œuvre et achat de plants). Un locataire, exploitant 27 ha s'exprime sur ce point : « *j'ai pris le risque de*

planter plus que la moitié des cultures de saison pratiquées l'année dernière... J'ai même planté tardivement avec l'arrivée des pluies de mars. Je n'ai pas le choix, je ne peux pas me permettre de respecter les restrictions vue les charges de la main d'œuvre et de la location des terres. Les grands locataires, comme moi, prennent plus de risques que les petits agriculteurs. »

Pour réaliser leurs objectifs, les grands locataires ont menacé le conseil d'administration d'aller investir ailleurs s'ils subissaient une pénurie. Les membres du conseil d'administration et personnel technique ont accepté d'aider ces grands locataires. En effet, le conseil d'administration et le personnel technique ont estimé que le GDA avait besoin de fournir de l'eau pour couvrir ses frais : ils ont préféré prendre un risque d'une demande plus importante que l'eau disponible de façon à garantir la trésorerie de leur association. Les grands locataires se sont mis d'accord avec les membres du conseil d'administration et le personnel technique, de façon à obtenir l'eau disponible du barrage en priorité.

Finalement, cette coalition n'a pas été effective et s'est limitée au stade de **détermination d'une solution gagnant-gagnant**. En effet, des épisodes de pluies en mars 2014, s'étendant sur 10 jours, ont pu garantir à tous les irrigants les quantités d'eau dont ils avaient besoin. La Figure 2 résume les différents degrés de coordination des acteurs autour de la gestion de la crise d'eau en 2014.

Suite à cette campagne 2013-2014, le CRDA a engagé un bureau d'étude pour analyser la possibilité de créer d'autres forages au sein du périmètre et de créer un bassin de stockage en amont du réseau de distribution. Un nouveau forage a été creusé en 2015 et il a été décidé qu'il ne serait utilisé qu'en cas de crise pour apporter un complément d'eau au GDA. Les travaux de réhabilitation du périmètre et de

construction d'un bassin de stockage sont prévus pour 2017.

Les acteurs du GDA (conseil d'administration, personnel technique et agriculteurs) ont évalué positivement cette initiative, en particulier car elle correspondait selon eux à une certaine prise de responsabilité du CRDA vis-à-vis du périmètre de Baloom. Les locataires ont donné encore plus d'importance alors à louer des terres ayant un double accès à l'eau souterraine et à celle de surface.

Le nouveau forage permettra d'apporter un complément utile lorsque le barrage fournit moins d'eau que normalement. Cependant, les acteurs étudiés se sont limités à cette solution technique et n'ont pas réfléchi à de possibles règles de limitation des assolements. L'ensemble de ces acteurs n'ont donc développé qu'une **solution à court terme**, qui ne résoudra pas le problème de pénurie d'eau si l'exploitation des terres dans le périmètre augmente dans le futur.

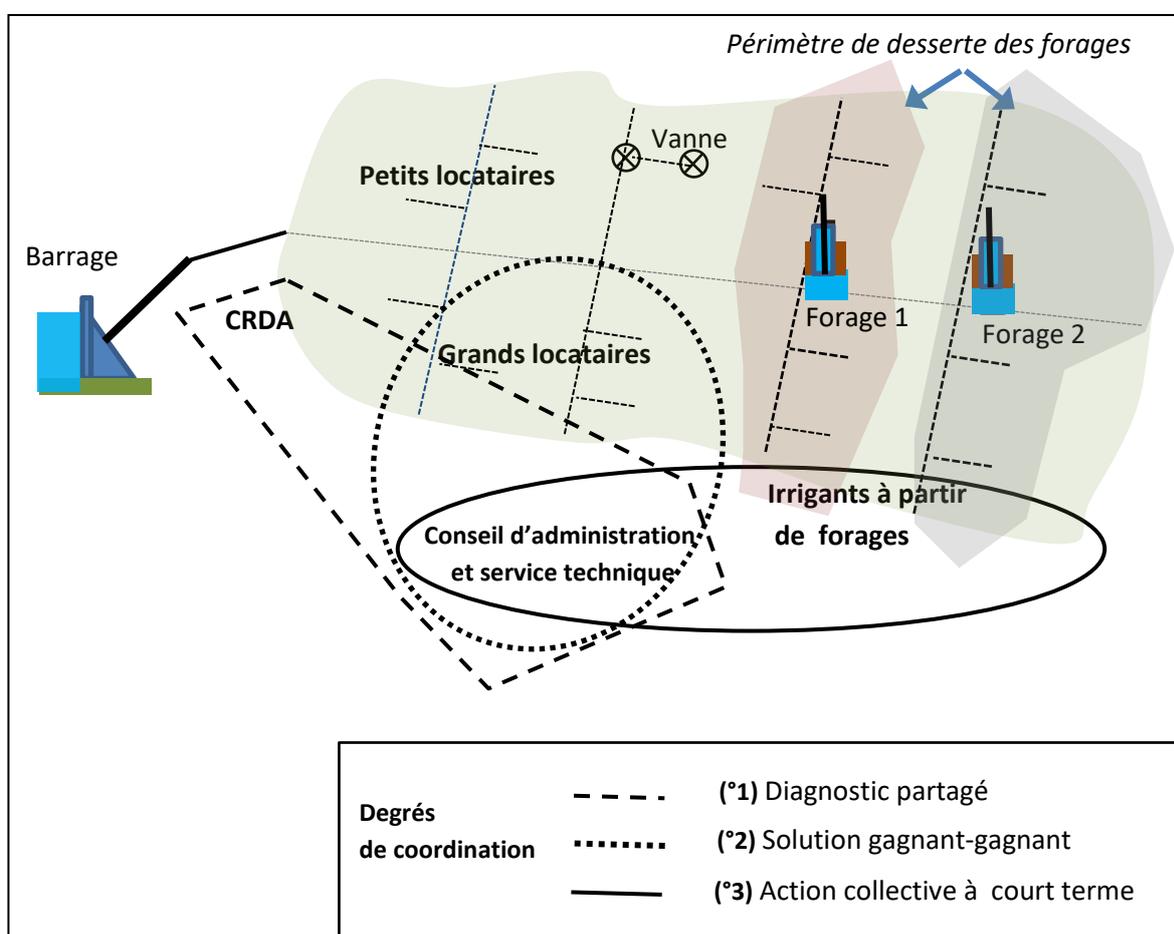


Figure 2. Coordination pour la gestion de la pénurie d'eau en 2014 dans le GDA de Baloom

La gestion des terres irriguées et de la distribution de l'eau à Bir Ben Kemla en 2015 et 2016

La Révolution de 2011 n'a pas directement catalysé un changement dans la gouvernance du GDA de Bir Ben Kemla. Le président entre 2004 et 2014 décidait des terres à irriguer sans réelle anticipation de possibles crises de pénurie d'eau. Durant son mandat, ce président a accepté toutes les demandes hors périmètre. La plupart de ces terres irriguées hors périmètre étaient cultivées par des agriculteurs membres du GDA et qui appuyaient les choix du président. Le président acceptait ces demandes d'une part parce qu'il préférait gérer un risque de pénurie d'eau plutôt qu'un risque de vente insuffisante d'eau, et d'autre part du fait de sa proximité personnelle (relations familiales et amicales) avec les agriculteurs irrigant hors périmètre.

La distribution de l'eau était « chaotique » durant cette période. L'organisation du tour d'eau était peu respectée, et souvent les agriculteurs hors périmètre, en prenant l'eau de leur propre initiative, empêchaient les agriculteurs ayant des terres dans les parties hautes du périmètre de pouvoir irriguer.

Le président et le trésorier contrôlaient le GDA sans réel contre-pouvoir, même après 2011. Même après le changement du président du groupement en 2014, celui-ci est resté présent au quotidien du GDA pour assurer la transition de la gestion, selon lui. Ainsi, le nouveau président élu en 2014, ne représentait qu'une simple figure au GDA. Cependant en 2015, suite au décès du trésorier, un groupe d'agriculteurs dans le périmètre ont proposé à un jeune agriculteur irrigant dans le périmètre de se présenter à des élections extraordinaires. Lors de ces élections, ce jeune agriculteur a été nommé trésorier. L'arrivée du trésorier au conseil d'administration renforce le pouvoir d'un autre membre au niveau du conseil

d'administration, pour dynamiser le collectif et convaincre le nouveau président (élu en 2014) d'être proactif.

Ces membres du conseil d'administration et le personnel technique ont signifié leur volonté d'améliorer la gestion au quotidien du GDA auprès du CRDA. Ce dernier s'est engagé à procéder à une réhabilitation du périmètre pour améliorer la desserte des agriculteurs situés dans le périmètre.

Le discours de l'ancien président et des agriculteurs irrigant hors périmètre était que l'eau était suffisante pour assurer toutes les demandes et que limiter l'accès à l'eau à ces agriculteurs ne créerait que davantage de conflits dans la distribution. Ces mêmes acteurs pensaient que le CRDA devrait augmenter l'offre en eau et ne pas se limiter à la réhabilitation du réseau existant. Ces acteurs ont, pendant plusieurs années, mené une coalition active pour que le GDA fournisse de l'eau hors périmètre.

Par ailleurs, certains agriculteurs dont les terres ne sont pas à proximité du périmètre (irrigant à une distance moyenne de 6 km du périmètre), utilisent des citernes pour se fournir en eau d'irrigation auprès du GDA. Ces agriculteurs n'utilisent qu'un faible volume en comparaison avec les irrigants hors périmètre qui prélèvent directement sur le réseau. Pourtant, ils s'estiment les plus vulnérables dans le système de desserte puisque le GDA les prive d'eau en cas de pénurie, ce qui les oblige à aller acheter de l'eau auprès d'un autre GDA de la région.

En 2015, le CRDA, le nouveau conseil d'administration, le personnel technique et les agriculteurs qui cultivent seulement dans le périmètre pensaient qu'il était temps de limiter l'accès à l'eau aux agriculteurs hors périmètre et de trouver une solution aux problèmes de distribution de l'eau.

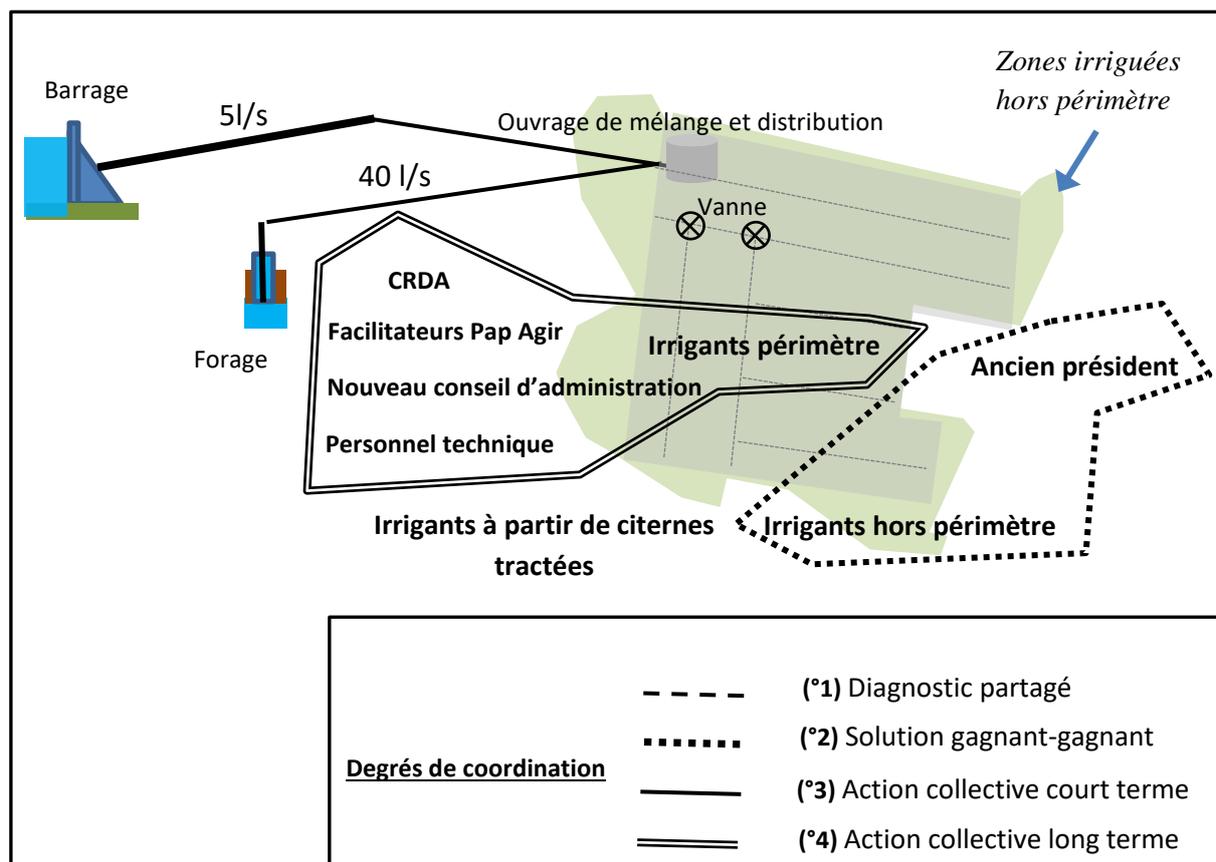


Figure 3. Coordinations pour la gestion de la pénurie d'eau de 2015 dans le GDA de Bir Ben Kemla

Les acteurs de cette coalition ont aussi bénéficié de l'appui des facilitateurs du projet Pap-Agir pour alimenter leurs réflexions sur les règles internes pour une bonne gestion au sein du GDA. Ainsi, le nouveau conseil d'administration, le personnel technique et les irrigants du périmètre avec l'appui des facilitateurs se sont coordonnés **pour agir collectivement** et pour construire un règlement intérieur qui garantit, à **long terme**, le bon usage de l'infrastructure hydraulique après réhabilitation.

Après l'établissement de nouvelles règles de gestion pour l'amélioration de la gouvernance du GDA, le nouveau conseil d'administration, le personnel technique et une majorité des agriculteurs du périmètre ont convenu que l'application de ces règles était indispensable avant même la réalisation des travaux de réhabilitation (finalisés en 2017). Les premières

règles qui ont été appliquées sont : i) des sanctions graduelles pour limiter les vols dans les points bas du réseau ; ii) une planification des terres irriguées hors périmètre ; iii) l'augmentation du tarif de l'eau pour les terres hors périmètre. La Figure 3 présente les différents degrés de coordination entre acteurs du GDA de Bir Ben Kemla.

Discussion

Une dynamique de coordination entre acteurs plus intense depuis 2011

Notre analyse montre une dynamique d'augmentation de la coordination entre les acteurs au niveau des deux GDA. Cette

dynamique est reflétée à la fois par l'évolution du degré de la coalition et aussi dans la constitution de coalitions plus intégrantes, c'est-à-dire qui intègrent un nombre plus élevé d'acteurs. Dans le GDA de Baloom, c'est le cas autour de la solution qui vise à augmenter l'offre en eau. Dans le GDA de Bir Ben Kemla, la dynamique va plus loin, puisque la coalition formée par les nouveaux membres du conseil d'administration, le personnel technique, la majorité des agriculteurs du périmètre et le CRDA a permis de mettre en place une réelle gestion de la demande. Ces évolutions ne conduisent évidemment pas à des bénéfices pour tous les acteurs, comme par exemple les agriculteurs qui irriguaient auparavant sans restriction hors du périmètre de Bir Ben Kemla.

La dynamique révèle aussi l'importance des acteurs extérieurs au GDA. Le CRDA a rendu possible une réhabilitation des infrastructures à Bir Ben Kemla et une augmentation de l'offre à Baloom. Le projet Pap-Agir a aussi contribué à l'obtention de ces financements, car ces GDA ont reçu une attention particulière des pouvoirs publics. Enfin, à la fois le CRDA de Mahdia et le projet Pap-Agir: i) ont participé à la coalition qui a remis en cause le « laisser-aller » en termes de gestion de l'eau à Bir Ben Kemla ; et ii) et ont encadré et appuyé les nouvelles initiatives menées par les agriculteurs. Ces initiatives ont par ailleurs permis une reconfiguration du collectif d'acteurs à Bir Ben Kemla et le repositionnement des acteurs du périmètre au centre de la gestion du périmètre en accordant un accès réglementé (selon le règlement intérieur du GDA) aux agriculteurs hors périmètre.

Implications pour l'accompagnement des GDA

L'étude des degrés de coordination entre acteurs nous a permis de comprendre les points de blocage qui peuvent empêcher les

acteurs d'aboutir à une coalition d'un niveau d'organisation supérieur. Le Tableau 2 résume ces points pour les enjeux étudiés.

Dans le GDA de Baloom, en 2014, le collectif d'acteurs formé par le CRDA, le conseil d'administration et le personnel technique n'ont pu que faire le diagnostic de la situation de crise sans pouvoir identifier une solution gagnant-gagnant. En effet, ces acteurs ne partageaient pas la même vision des marges de manœuvre de chacun. Ce point de blocage pourrait être amélioré par l'amélioration de la communication entre les acteurs.

Début 2014, les grands locataires, le conseil d'administration et le personnel technique étaient prêts, ensemble, à donner une priorité dans l'accès à l'eau aux grands locataires. L'arrivée de pluies a fait que cette coalition n'a *in fine* pas été effective.

Deux collectifs d'acteurs du GDA de Baloom ont mis en œuvre une coalition de degré 3 (une action collective à court terme qui ne prend pas en pas en compte l'évolution future du fonctionnement du système). Dans ces cas, un accompagnement des acteurs du collectif permettrait une meilleure prise en compte des facteurs aussi bien techniques que sociaux qui pourraient affecter l'évolution future du GDA et de son environnement.

La méthode utilisée permet de montrer le rôle important des acteurs du GDA pour initier de nouvelles formes de coordinations. Par ailleurs, l'analyse des différents degrés de coordination permet de montrer que l'espace réservé par les politiques publiques pour l'action collective est négocié et revu en fonction de l'enjeu étudié et de la temporalité de sa gestion. Les acteurs se configurent autour d'un nouvel espace, qu'ils dimensionnent selon leur propre perception du problème géré et des solutions qu'ils identifient ensemble. Ainsi, nous pensons utile d'avoir une réflexion d'accompagnement

centrée sur les initiatives de coordinations des acteurs et non sur la performance du GDA.

La méthode proposée pourrait aussi constituer un guide utile pour les professionnels en charge d'accompagner des processus de développement agricole pour concevoir,

mettre en place et/ ou suivre des formes de coordinations. En effet, la méthode permet la conception d'un appui spécifique en fonction des spécificités de chaque zone.

Tableau 2. Degrés de coordination pour chaque collectif et le point de blocage principal pour atteindre un degré supérieur

GDA	Collectif considéré	Pour °1 : le diagnostic Pour °2, °3, °4 : la solution identifiée	Degré de coordina- tion	Ce qui a pu/pourrait bloquer le changement
Baloom	Conseil d'administration, personnel technique, CRDA	Gérer l'incertitude liée au déséquilibre entre l'offre et la demande en eau	°1	Différence dans la perception des acteurs des marges de manœuvre au sein du système
	Grands locataires, conseil d'administration, personnel technique	Ne pas instaurer de gestion des superficies plantées	°2	Un changement dans la disponibilité de la ressource (pluie en cours de campagne)
	Agriculteurs usagers des forages, conseil d'administration, personnel technique	Légitimer leurs priorités dans la distribution de l'eau	°3	Manque de problématisation à long terme et adaptation à court terme
	Ensemble des acteurs du GDA et CRDA	Augmenter l'offre en eau, faire de nouveaux forages	°3	L'absence d'une réflexion sur une possible augmentation future de la demande
Bir Ben Kemla	Agriculteurs au sein du périmètre, trésorier, directeur technique, membres du GDA et CRDA	Gérer le déséquilibre de la ressource par une gestion réfléchie de la demande en eau hors périmètre	°4	Résistance au changement de la part d'un autre groupe d'acteurs (ex-président et agriculteurs hors périmètre)
	Ancien président et agriculteurs irrigant hors périmètre	Eau disponible pour toutes les demandes hors périmètre	°2	Différence dans la perception des acteurs du problème et des marges de manœuvre au sein du système

Mieux comprendre la pluralité des points de vue sur les GDA

La performance des GDA en Tunisie est généralement mesurée en fonction de critères définis par des acteurs extérieurs au GDA, qu'il s'agisse d'agents de l'administration ou de chercheurs.

Notre étude montre que les acteurs impliqués dans la gestion d'un GDA (agriculteurs dans leur diversité, conseil d'administration, personnel technique, CRDA) ont des perceptions distinctes des enjeux en commun et des attentes assez diversifiées en ce qui concerne ce que doit faire le GDA. Par exemple, dans les deux GDA étudiés, les conseils d'administration préfèrent avoir à gérer un risque de trop grande demande en eau plutôt qu'un risque de faible demande, tandis que certains agriculteurs du GDA (tel a été le cas des agriculteurs du périmètre à Bir Ben Kemla par exemple) souhaiteraient avoir un accès à l'eau mieux garanti.

De plus, en analysant différentes situations d'enjeux sur les GDA étudiés (tels que la gestion de la quantité d'eau, des dettes, des problèmes de qualité de l'eau), Ben Mustapha (2016) montre que les acteurs forment des collectifs qui varient fortement selon l'enjeu, à la fois en termes d'acteurs impliqués et en termes de degrés de coordination atteints. Par conséquent, nous suggérons que l'analyse de la performance d'un GDA devrait tenir compte des points de vue des acteurs autour de sa gestion par rapport à plusieurs situations d'enjeux.

Conclusion

L'étude des deux associations d'irrigants montre une dynamique d'*empowerment* (c'est-à-dire de renforcement des capacités) et

de prise en main par les agriculteurs depuis la Révolution. Ceci se voit à travers l'implication d'un nombre croissant d'acteurs dans des coalitions, qui sont par ailleurs plus dynamiques dans la recherche et la mise en œuvre de solutions. Ces dynamiques ont permis d'aboutir à différents niveaux de coordinations en fonction des enjeux gérés et des acteurs impliqués sur un autre GDA étudié. Cette dynamique a bien sûr ses limites, ainsi par exemple le GDA de Baloom et le CRDA de Sousse n'ont pas pu impliquer la SECADENORD dans une discussion voire une coalition pour une gestion future de crise de pénurie de l'eau.

Les GDA ont été conçus comme des organisations censées « représenter » les agriculteurs dans l'esprit d'une gestion participative de l'irrigation. Avant la révolution, nombreux de ces GDA avaient peu de liens avec l'ensemble de la base des agriculteurs membres. Face à ce constat, l'administration a donné beaucoup d'importance aux formes officielles de gouvernance, avec notamment des réformes fréquentes de leurs statuts. L'expérience de Bir Ben Kemla montre que la gouvernance des GDA telle que prévu par les textes n'est pas un facteur contraignant ni bloquant pour une implication réelle des agriculteurs. Ce qui compte avant tout, c'est l'opportunité de constituer des coalitions qui peuvent mener des réformes de gestion.

Ce processus de constitution de coalitions pour l'amélioration de la gestion n'en est qu'à son début. L'analyse des coordinations au sein de ces deux associations montrent que celles-ci commencent seulement récemment à mettre en œuvre, à travers des premières réformes, la « base » de ce qu'est couramment la gestion de l'eau dans un périmètre irrigué : contrôler les superficies irriguées, construire des règles de gestion et veiller à leur mise en œuvre.

Les situations des GDA tunisiens sont extrêmement diverses. Notre méthode permet de comprendre, au cas par cas, dans quelle

mesure les acteurs locaux réussissent à se coordonner pour gérer les enjeux en commun et quels sont éventuellement les points de blocage à cette capacité collective de gestion. Cette analyse montre la nécessité de comprendre en détail les jeux d'acteurs dans chaque GDA avant d'envisager une intervention pour en améliorer la gestion. Ainsi se limiter à analyser les coalitions (réelles) actives pour rendre compte du fonctionnement d'un collectif est insuffisant pour comprendre en finesse la complexité des terrains.

La démarche méthodologique adoptée permet ainsi de révéler ces diversités de perceptions des enjeux et les coalitions en présence, éléments nécessaires pour mener une démarche d'accompagnement efficace pour l'amélioration de la gestion des GDA.

Pour en savoir plus

Al Atiri R, 2007. [Evolution institutionnelle et réglementaire de la gestion de l'eau en Tunisie : Vers une participation accrue des usagers de l'eau](#). Actes du séminaire Wademed, 6-7 novembre 2006, Montpellier, Cirad.

Ben Mustapha A, 2016. [Aux origines de l'action : la capacité d'action? Logiques des acteurs et leurs maîtrises d'enjeux communs dans le cas d'associations d'irrigants en Tunisie](#). Thèse Agroparistech.

Ben Mustapha A, Faysse N, Marlet S, Jamin JY, 2015. [Une action collective analysée par ses acteurs: une association d'irrigants en Tunisie](#). *Natures Sciences Sociétés*, 23(4), 356-366.

Challouf A, Dionnet M, Imache A, Marlet S, 2015. [La démarche Départ en Tunisie](#). Vidéo du projet Pap Agir.

Food and Agricultural Organization. 2013. [Tunisie : Financement du secteur agricole](#). Etude n° 9.

Gana A, 2012. [The rural and agricultural roots of the Tunisian Revolution: When food security matters](#). *International Journal of Sociology of Agriculture and Food*, 19(2), 201-213.

Marlet S, 2013. [Le programme Pap-Agir: démarche d'intervention pour l'émancipation et l'amélioration des performances des associations d'irrigants en Tunisie](#). Présentation au séminaire SESAME, 21-22 février.

Mouri H, Marlet S, 2006. [De l'association d'intérêt collectif au groupement de développement agricole : le changement institutionnel et son impact sur le fonctionnement des périmètres publics irrigués tunisiens](#). Actes du séminaire Wademed, 6-7 novembre 2006, Montpellier, Cirad.

Romagny B, Riaux J, 2007. [La gestion communautaire de l'eau agricole à l'épreuve des politiques participatives: regards croisés Tunisie/Maroc](#). *Journal des Sciences Hydrologiques*, 52(6), 1179-1196

Senanayake N, Mukherji A, Giordano M, 2015. [Re-visiting what we know about Irrigation Management Transfer: A review of the evidence](#). *Agricultural Water Management*, 149, 175-186.



Le développement local face aux enjeux politiques: l'expérience d'une coopérative laitière dans le Saïs au Maroc

Saïd Bouali

Directeur de la coopérative laitière
Essafae (Aïn Cheggag). Contact :
cooperativeagricoleassafae@gmail.com

Témoignage recueilli par Abdellah Hmouri

Pouvez-vous vous présenter?

Je m'appelle Saïd Bouali et j'ai 43 ans. J'ai un bac plus 2, un diplôme de technicien agricole de l'institut agricole Ben Khelil de Khenifra et un diplôme de gestion des entreprises. J'ai travaillé pendant 7 ans comme technicien d'élevage dans plusieurs sociétés. J'ai acquis une expérience riche qui me permet actuellement d'assurer mes responsabilités de directeur de la coopérative laitière Essafae dans la commune d'Aïn Cheggag et de coordinateur de l'Union des Coopératives de Production et de Commercialisation du Lait au niveau de la province de Séfrou.

Pouvez-vous nous présenter votre coopérative ?

Notre coopérative laitière est le fruit d'une volonté des jeunes diplômés et chômeurs de contribuer au développement du douar Aïn Cheggag, dans la province de Séfrou. Ce douar est confronté à de multiples contraintes économiques et sociales. D'abord, le rendement de l'agriculture est très faible à cause du manque d'eau, ensuite le statut collectif du foncier empêche souvent la

population de bénéficier des crédits bancaires, des projets de développement et des subventions de l'Etat. Toutefois, le douar dispose de potentialités importantes en termes de ressources naturelles et humaines. D'une part, plusieurs jeunes sont diplômés et expérimentés notamment dans le domaine agricole et d'autre part, nous avons de bonnes terres, pas encore bien valorisées.

En 2004, nous avons voulu développer la production laitière. Une coopérative existait déjà, dans le douar voisin qui appartient au même cercle électoral que le nôtre. Or, selon la loi qui organise la création des coopératives, il n'était pas possible de créer plus d'une coopérative exerçant la même activité dans le même cercle électoral. Nous avons tenté d'adhérer à cette coopérative et de contribuer à son amélioration grâce à nos compétences, mais notre adhésion a été refusée. Ce refus ne nous a pas surpris car la coopérative en question était gérée par des alliés à des membres du conseil communal, qui étaient des opposés politiques de notre douar. Notre adhésion a été vue donc par le président de la commune comme une menace pour sa base électorale constituée des adhérents de cette autre coopérative.

En conséquence, nous avons opté par la création de « l'association des éleveurs d'Aïn Cheggag » en 2005. Puis notre coopérative, la coopérative laitière de Aïn Cheggag, a été créée en 2011.

Comment vous êtes-vous engagé dans le travail coopératif ?

Je venais souvent au douar pendant les vacances. Vu mon expérience, j'ai suggéré à mes amis et jeunes du douar de créer une coopérative d'élevage. Il y avait parmi nous des comptables et des ingénieurs et des administrateurs issus du même douar. De plus, nos parcelles sont contigües et faciles à associer pour pouvoir obtenir des subventions de l'Etat. Certains ont accepté la suggestion mais d'autres se sont montrés réticents par manque de confiance dans nos compétences et nos objectifs.

Les agriculteurs plus âgés étaient aussi réticents. D'une part, ils doutaient que nous puissions réaliser ce que nous proposons en tant que jeunes, et de l'autre, ils avaient peur que les terres soient accaparées par l'Etat surtout que le statut du foncier à Aïn Cheggag est encore collectif et personne ne dispose d'un titre foncier. Pourtant, après plusieurs discussions avec les jeunes du douar, l'idée de la coopérative a été concrétisée. Nous avons réussi à convaincre tout d'abord nos proches et après on a pu élargir la base des adhérents potentiels à 688 agriculteurs. Mais le président de la commune et ses alliés ont réussi à décourager un grand nombre de ces agriculteurs à travers plusieurs stratégies. Ils les ont convaincus que nous ne pourrions pas réaliser nos objectifs affichés, que les vaches ne seraient pas de bonne race, que leur prix serait trop cher et que l'association, dans tous les cas, ne pourrait jamais voir le jour grâce au pouvoir du président de la commune. Ainsi, au moment de la constitution, il ne restait que 36 adhérents constitués des membres de familles

des jeunes porteurs d'idée. C'était une association familiale en premier lieu.

Quelles sont les contraintes que vous avez rencontrées initialement?

La première contrainte a été le refus de la demande de crédit que le conseil administratif de l'association a déposée auprès du Crédit Agricole. Ce refus a été justifié par l'absence des titres fonciers comme garantie. Or, nous connaissions des cas comme le nôtre qui ont présenté comme garantie des terres de statut collectif sans titres fonciers et qui ont bénéficié des crédits auprès de la même banque sous prétexte qu'ils étaient des clients anciens. Nous avons découvert par la suite qu'il y avait des personnes bien placées dans l'administration et qui ont tenté d'empêcher la création de notre coopérative pour des raisons politiques.

Nous avons contacté alors un Libanais qui était directeur d'une société d'importation de vaches laitières de race allemande et qui était en relation avec le président de notre association. Il a essayé d'intervenir en notre faveur pour obtenir un accord auprès du Crédit Agricole, qui nous a alors fait la promesse de résoudre notre problème. Nous avons donné une avance au Libanais de 310 000 dh, que nous avons collectée auprès des 36 adhérents. Devant le refus persistant du Crédit Agricole d'accepter notre dossier, nous avons aussi frappé à la porte de l'INDH en 2006, mais cette fois c'est le gouverneur qui a refusé de nous aider car selon lui, les vaches coûtent cher. Il nous a conseillé de créer une coopérative d'ovins ou d'acheter 10 chèvres de bonne race plutôt que de se lancer dans la production bovine laitière.

Face à ces difficultés, nous nous sentions obligés d'arrêter notre projet et nous nous apprêtions à demander au Libanais de nous rendre l'avance ou de nous donner l'équivalent du montant avancé en vaches. Mais cette

personne a finalement cru en notre volonté et sincérité, et il s'est engagé lui-même à nous faire un crédit sans intérêt sur une période de 18 mois. Nous avons reçu 88 génisse pleines primipares de race pure Holstein allemande robe pie noir. C'était une belle surprise pour toute la communauté.

Les membres du bureau de l'association se sont chargés de distribuer les vaches de manière très transparente, devant tous les agriculteurs adhérents. Cet événement a fait écho dans toute la commune et de nombreux agriculteurs, qui étaient auparavant réticents à s'engager dans notre projet, sont venus déposer une demande avec un engagement de payer la totalité des montants avant même la réception des vaches. Nous avons répondu à leurs demandes en obtenant d'autres lots de vaches, sur différentes périodes.

Le Centre des Travaux nous a confié un petit local pour y installer le matériel nécessaire et l'utiliser comme centre de collecte. Mais le conseil communal a refusé de nous autoriser son électrification sous prétexte que c'est une propriété collective. Le conseil a continué à nous mettre des bâtons dans les roues et nous a empêchés d'électrifier un autre local qu'on avait loué et aménagé. Le bureau de l'association était donc obligé de trouver une solution immédiate car chaque jour qui passait coûtait très cher. Les adhérents vendaient leur lait aux colporteurs avec des prix dérisoires et ne pouvaient pas rembourser leur crédits. Nous nous étions engagés à payer 50 000 dh chaque quinzaine et nous avons perdu jusqu'à ce moment 100 000 dh. Heureusement, le Libanais était très indulgent et nous avons prévu ce genre de problème: au lieu de 5 000 dh, nous avons exigé aux agriculteurs le versement d'une avance de 7 000 dh, ce qui nous a permis un fonds de roulement pour faire face aux imprévus.

Après deux mois d'attente et à cause des pertes que ces problèmes ont causées, tous les

agriculteurs adhérents se sont mobilisés et sont allés protester devant le siège de la province. C'est à ce moment que le président de la commune nous a livré les autorisations et nous avons commencé la collecte du lait au mois de juillet 2006. Malgré tous ces obstacles, l'association a pu tenir sa promesse avec le Libanais et au bout d'un an et demi elle a remboursé toutes ses dettes. En reconnaissance du bon travail que nous avons réalisé, le Libanais nous a honoré par son assistance à l'assemblée générale, durant laquelle il a exprimé sa satisfaction de travailler avec l'association et sa décision de nous fournir le nombre de vaches dont nous aurions besoin, sans avoir recours aux banques de crédit.



Photo 1. Collecte de lait dans le local de la coopérative Assafae

Avez-vous bénéficié de subventions ou d'appuis financiers?

Nous avons déposé en 2006 une demande à l'ADS mais qui a été initialement rejetée. En 2007, nous avons recommencé, mais avec cette fois une stratégie solide. Les responsables de l'ADS nous ont visités et appuyés auprès de l'INDH pour obtenir un projet d'un montant de 321 784 dh, dont une contribution de 30% par notre association, soit 96 000 dh. On n'a pas hésité puisqu'on disposait alors d'un montant de 70 000 dh comme fonds de roulement. À

l'aide de cette subvention, nous avons acheté un véhicule pour la collecte du lait et d'autres services et 36 machines à traire qui ont été distribuées pour les femmes des adhérents. Nous avons également bénéficié dans le cadre d'un partenariat bilatéral avec l'ADS de 304 000 dh pour financer l'achat de 19 génisses de race pure en faveur de 19 femmes; le montant total du projet est de 522 000 dh dont la contribution de l'association est de 218 000 dh.

Plusieurs personnes ont apprécié notre expérience professionnelle susceptible à leur avis de devenir un modèle à l'échelle de la province. Ces personnes (notamment le directeur provincial de l'agriculture et le directeur de l'ADS de Fès) nous ont soutenus. Ce soutien a abouti à une visite du gouverneur, qui a fini par changer son opinion à propos de nos efforts et nos compétences. En conséquence de quoi, il a décidé de créer un fonds pour soutenir la production du lait au niveau de la province. C'est ainsi que le Fonds de Développement de la Filière Lait a vu le jour dans le cadre du comité provincial avec un montant de 3 milliards de centimes. Les membres du bureau de l'association ont dès lors participé à l'encadrement d'autres associations et coopératives existantes à l'échelle de la province de Séfrou.

Ensuite, on a pensé à la construction d'un centre de collecte, de façon à économiser sur les charges du loyer qui étaient de 2 500 dh par mois. À travers le réseau personnel du président, on a contacté les services agricoles de Rabat qui nous ont fourni une subvention de 138 000 dh. On a acheté un terrain à 70 000 dh et on a construit le centre en 2009 sur une surface de 84 m² qui contient un local pour le lait et un petit bureau.

Quels problèmes de collecte et de commercialisation avez-vous rencontrés?

Le premier défi était celui de la longueur du circuit du ramassage du lait qui était d'une distance de 120 km par jour dans un rayon de 14 km. La collecte pouvait durer entre 3 à 4 heures, deux fois par jour à travers des pistes non goudronnées et complètement dégradées et le lait arrivait au centre dans un mauvais état, notamment pendant l'été. On avait prévu ce problème dès le début et c'est pour cela que nous avons pensé à n'avoir que des adhérents de notre douar pour qu'ils soient proches du centre. Mais de nombreuses personnes d'autres douars ont insisté pour adhérer à l'association et se sont engagées à apporter le lait elles-mêmes au centre. Mais le lait était souvent transporté à dos d'âne ou de mulet, ce qui augmentait son acidité vu le long trajet et le temps qui s'écoulait entre la traite et le dépôt du lait au centre.

Pour faciliter la collecte, nous avons demandé une cotisation de 500 dh par vache sur une durée de 5 mois et nous avons acheté un nouveau véhicule pick-up. Pour la bonne gestion de la coopérative, nous avons recruté trois employés permanents: le directeur responsable de la gestion, un chauffeur qui fait la collecte deux fois par jour et un magasinier qui reçoit le lait à tout moment. Pour les frais de gestion, nous avons discuté avec les adhérents et nous avons décidé de prélever 0,25 dh par litre de lait pour payer les employés, l'électricité, le gasoil, etc. Ensuite on a suggéré aux agriculteurs d'acheter les aliments pour les vaches avec des facilités au centre de la coopérative. Ainsi, ils gagnent du temps et ont moins de frais de transport et en contrepartie, la coopérative bénéficie d'une marge de 0,05 dh par kg d'aliments. Toutes ces décisions sont prises après un total

consentement par vote aux assemblées générales ou aux réunions exceptionnelles.



Photo 2. Pick-up pour la collecte du lait

Grâce aux formations que la Centrale Laitière a assurées en termes de contrôle de la qualité du lait, nous avons réussi à maîtriser les différentes pratiques de fraudes auxquelles plusieurs agriculteurs faisaient recours comme l'écémage et le mouillage. On contrôle le mouillage à l'aide d'un thermo-lactodensimètre et l'écémage visuellement en s'appuyant sur notre expérience en tant que techniciens agricoles, mais aussi en tant que jeunes ruraux ayant une familiarisation avec le lait des vaches. Nous avons transféré ces techniques de test au chauffeur qui les applique sur place chez l'agriculteur et en 2013 nous avons acheté les appareils mobiles, de type Ecomilk, plus professionnelles et qui nous ont beaucoup facilité la tâche.

En 2008, l'association a réalisé son pic en termes de production du lait qui était de 1 000 000 l/an, soit 3 tonnes par jour. Durant cette période, nous avons créé deux sous-centres proches des agriculteurs, avec deux petits bacs offerts par la Centrale Laitière pour faciliter la collecte, gagner du temps, diminuer les frais de déplacement et assurer la bonne qualité du lait. Deux adhérents étaient payés par l'association pour le loyer et la gestion des deux sous-centres installés chez eux. Chaque

éleveur déposait lui-même le lait dans le centre le plus proche et la Centrale Laitière faisait la collecte par la suite. Durant cette période, nous avons reçu des primes plusieurs fois grâce aux bons taux de matière grasse.

Un an après que les sous-centres ont été créés, la quantité du lait a commencé à diminuer et elle est passée du 1200 litres à 60 litres par jour pour chaque centre car les adhérents responsables des sous-centres, après avoir acquis les techniques nécessaires, achetaient pour leur compte le lait destiné à la coopérative et le revendaient aux colporteurs, qui ensuite le revendaient à la Centrale. Les agriculteurs de leur part avaient réglé les crédits qui les obligeaient à vendre le lait à l'association et étaient devenus libres de chercher le meilleur prix. Nous sommes alors passés de 230 à 59 éleveurs adhérents et on a fermé les sous-centres qui étaient devenus une surcharge. C'est le début de nos problèmes avec la Centrale Laitière, qui se justifiait d'avoir distribué des bacs aux colporteurs par la nécessité de pallier à la diminution de notre collecte. En outre, dans le cadre du programme « Imtiaz » lancé en 2009, la Centrale Laitière encourageait les producteurs indépendants. En réalité, ces producteurs indépendants sont de colporteurs qui achètent le lait initialement apporté à notre association.

De plus, la Centrale Laitière nous infligeait des pénalités à chaque paiement à cause de la qualité du lait. Il y avait des problèmes : des fraudes de la part de certains éleveurs, la diversité des aliments utilisés par chaque éleveur ou encore le long trajet de ramassage. Mais aussi, les tests faits par la Centrale ne se font pas sur place et sont peu crédibles à notre avis. Comme cela, la Centrale Laitière n'achète que le tiers du lait collecté à 2 dh par litre jusqu'à 3,20 dh alors que l'accord au début était 3,80 dh dans la basse lactation et 3,40 dh dans la haute lactation. Nous sommes alors devenus obligés de vendre le lait directement

aux colporteurs et nous ne livrons plus à la Centrale.

Quel est l'apport de votre coopérative en termes de développement?

Au niveau local, grâce à la coopérative laitière Essafae, une culture d'élevage plus professionnelle a vu le jour dans la commune Aïn Cheggag, qui est devenue un point d'intérêt pour les services agricoles. Plusieurs agriculteurs dans la commune qui pratiquaient avant la culture du tabac et se sentaient « ligotés » par les crédits de la régie de tabac, se sont libérés de ces engagements et sont devenus capables de payer leurs charges sans avoir besoin des avances de la régie. Le niveau de vie des agriculteurs s'est visiblement amélioré et les femmes, pour lesquelles l'élevage représentait une corvée pénible, ont appris à utiliser les machines à traire et différentes techniques qui leur facilitent la tâche. Maintenant, cette activité leur permet d'épargner.

Au niveau de la province de Séfrou, notre coopérative est un modèle pour plusieurs organisations. Nous avons été l'élément déclencheur qui a changé l'avis de l'administration envers les organisations de développement local et ceci a abouti à la création du Fonds de Développement de la Filière Lait. La coopérative s'est chargée d'encadrer différentes organisations dans le but de développer la filière laitière et de changer la logique des agriculteurs en les orientant vers des pratiques plus performantes.

En particulier, notre coopérative a contribué à l'introduction de diverses techniques ignorées avant dans toute la région. Avant, il n'y avait pas d'ensilage à l'échelle de la commune, tandis qu'actuellement il y a environ 50 hectares d'ensilage. L'insémination artificielle,

le lavage de matrice et d'autres traitements sont devenus des pratiques habituelles pour les éleveurs. Les éleveurs sont capables maintenant de distinguer entre les vaches laitières et celles de production de la viande. Ils font également la différence entre plusieurs espèces de bovins à savoir la Holstein, la Pie noire, la Charolaise, la Blanc bleu belge, la Montbéliarde, etc., alors qu'avant ils ne distinguaient les espèces bovines que par la couleur.

Quels enseignements avez-vous tirés de cette expérience?

Je suis toujours en phase d'apprentissage en ce qui concerne ma spécialité comme technicien d'élevage et en ce qui concerne la gestion d'une manière générale. La pratique est autre chose que la théorie qu'on a apprise dans les instituts de formation. J'ai pu créer un réseau très riche avec des spécialistes d'élevage, des administrations, etc. La coopérative m'a permis d'acquérir des techniques de communication, de comprendre la logique des agriculteurs et leurs modes de vie. J'ai été surpris notamment par la volonté des femmes d'apprendre les techniques de l'élevage et de les pratiquer. Elles ont été nombreuses à participer aux réunions de formation que la coopérative a organisées et deviennent dans plusieurs cas l'interlocuteur central de la coopérative. En effet, cette expérience nous a montré comment les femmes rurales sont capables de jouer un rôle essentiel dans le développement local.

Existe-t-il d'autres coopératives dans la zone ? Si oui, comment évaluez-vous leurs performances globales ?

La première coopérative laitière créée à l'échelle de la province de Séfrou était la coopérative « *Sadnia* » à Ras Tbouda après, en

2003, est venue « *Jenb Tor* » au niveau de la commune d'Aïn Cheggag et en 2005 notre association a vu le jour. En 2006, la coopérative laitière « *Ithri* » et celle des ovins et caprins « *Eroua* » à la commune rurale d'Aghbalou, puis la coopérative laitière « *Izmaouen* » à Azzaba ont été créées et à partir de 2007 les coopératives ont commencé à se développer activement : on arrive actuellement à 23 associations et coopératives laitières au niveau de la province.

Je peux dire que 60% de ces coopératives font face à de sérieux problèmes de gestion et de manque de subventions. Il y avait des coopératives qui étaient vouées à l'échec dès le départ, notamment celles créées dans le cadre des projets initiés par la division des affaires sociales de l'INDH en faveur des jeunes promoteurs qui n'ont pas assez d'expérience pour mener ce genre de projets. Il y avait aussi un autre problème qui est le manque de bonne intention chez les bénéficiaires comme chez les responsables.

D'après votre expérience, comment voyez-vous les difficultés et les opportunités de la filière bovine en termes du lait et de la viande dans la province de Séfrou ?

Si tous les responsables au niveau de l'administration et des coopératives assument leurs responsabilités d'une manière performante, la filière bovine en termes du lait et de la viande progressera sûrement à l'échelle de la province et donnera un modèle au niveau national. Le bon exemple est celui de notre coopérative qui a pu réaliser un record au niveau de la province en 2008 lorsque tout le monde faisait son travail et que les administrations nous soutenaient.

Cependant, le fait que l'Etat subventionne facilement un certain moment la production de la viande et applique en revanche plusieurs

restrictions en termes de subvention à la production de lait, contribue indirectement à la disparition de la race laitière. La plupart des éleveurs cherchent à produire des veaux à n'importe quel prix juste pour avoir les 4000 dh de subventions. Je pense également que le Fonds de Développement de la Filière Laitière est encore loin d'accomplir ses missions de soutenir la filière en question. Par ailleurs, la Centrale Laitière contribue à la destruction des coopératives et de l'organisation professionnelle.

Comment appuyer cette filière ?

Les quantités de lait produites au niveau de la commune d'Aïn Cheggag sont amplement suffisantes pour la création d'une petite unité de transformation. Il y a 18 colporteurs dans la commune qui collectent plus de 20 tonnes de lait chaque jour et si on parle de toute la province, la production est énorme. Il faut donc valoriser cette production locale et créer une unité de transformation pour une meilleure maîtrise du marché. C'est une tâche qui demande une unification des efforts à la fois des coopératives et des administrations. Il faut encourager les éleveurs et inciter d'autres agriculteurs qui ont toutes les capacités de se lancer dans ce domaine.

La condition principale susceptible d'appuyer la filière est d'offrir un bon prix aux éleveurs, qui doivent être au centre de toute cette opération. Comment voulez-vous que la filière se développe quand l'éleveur voit son lait se vendre au marché à 7dh sans matière grasse alors que lui l'a vendu à 2,5dh ? Par exemple, nous avons fixé le prix à 3,25 dh durant toute l'année et nous recevons le lait à n'importe quel moment. Il y avait des périodes où nous gagnons et d'autres où nous perdons et la marge bénéficiaire nous sert à pallier aux moments de perte. Mais cela vaut la peine : les éleveurs se sentent plus assurés avec notre coopérative.

Les adhésions ont commencé à augmenter de nouveau, et si on trouve un petit peu d'appui, on peut résoudre tous nos problèmes. Afin que notre produit soit compétitif, il nous faut des moyens pour améliorer le centre de collecte avec le matériel nécessaire, procéder à l'unification de l'usage des aliments fourragers

et former les éleveurs pour augmenter la bonne qualité du lait. Toutes ces stratégies demandent un appui notamment financier du Fonds de Développement Laitier, de l'INDH, de l'ADS, de la commune rurale et des services agricoles.



Les statistiques : une mine d'informations sur la société marocaine sous-utilisée par la recherche

Samira Mizbar

Haut Commissariat au Plan, Rabat

Propos recueillis par Zhou Bouzidi

Pouvez-vous vous présenter s'il vous plait ?

J'ai commencé mes études supérieures par l'ethnologie à l'université de Nanterre, ensuite je me suis orientée en licence vers la géographie humaine car il y avait dans cette université un collectif de chercheurs africanistes qui ont développé des approches très pertinentes sur les problématiques du développement, des approches pas uniquement spatiales mais tenant compte de la société dans son territoire. Ces approches holistiques prennent l'être humain dans son territoire pour analyser comment il vit, il construit, il utilise les ressources naturelles, il rêve, etc. J'ai ensuite rencontré un professeur qui m'a fait bifurquer vers le Maroc par ses questionnements incessants, pays que je ne connaissais que comme lieu de vacances. Le Maroc, et plus précisément les espaces semi-désertiques, sont donc devenus mon sujet de thèse quand je me suis inscrite à l'université de Jussieu.

Ma thèse de doctorat porte sur le développement des oasis dans la province de Figuig. Je suis moi-même originaire de Figuig, mais le choix s'explique surtout par le fait qu'il y a un savoir conséquent sur les oasis du Draa

et du Tafilalet, tandis qu'on dispose de très peu de connaissances sur les oasis qui sont plus à l'Est, en particulier celles du Figuig.

Le terrain, depuis la maîtrise jusqu'au doctorat, m'a obligée à administrer des enquêtes. J'ai beaucoup marché dans les oasis, dans le désert, les petites villes. J'ai rencontré des nomades, des paysans, j'ai passé beaucoup de temps avec eux. J'ai ainsi accumulé beaucoup de savoirs et ma passion pour le terrain marocain s'est progressivement élargie à d'autres thématiques. C'est ce qui a motivé ma candidature spontanée pour travailler au Haut Commissariat au Plan au sortir de mes études. En 2005, j'ai été recrutée dans le cadre du programme de prospective Maroc 2030 à la Direction des Prévisions et de la Prospective de cette institution.

Pouvez-vous nous parler un peu du rôle et des missions du Haut Commissariat au Plan?

Le Haut Commissariat au Plan est l'institution marocaine chargée de la production statistique, de la planification, de la prospective, de l'analyse et de la prévision

économique³⁵. Cette institution a été créée autour de la Direction de la statistique qui est la direction la plus importante et qui produit les données statistiques officielles au niveau national.

Autour d'elle, d'autres services ont été créés pour des besoins de traitement et d'analyse des données : la Comptabilité nationale, l'Institut national d'analyse de la conjoncture, la Direction des prévisions et de la prospective, la Direction de la planification, le Centre d'étude et de recherche en démographie, et l'Observatoire des conditions de vie où je travaille maintenant. Au niveau de chaque région, le Haut Commissariat au Plan dispose d'une délégation qui s'occupe de l'administration des enquêtes au niveau local.

De quel genre d'informations disposez-vous sur le milieu rural ?

Nous avons les recensements généraux de la population et de l'habitat qui existent pratiquement depuis l'indépendance du pays : 1961, 1971, 1982, 1994, 2004, 2014. Grâce à ces recensements, on dispose d'informations exhaustives sur la population, et plus généralement, de toutes les données utiles pour comprendre et analyser l'évolution des ménages dans le temps : la démographie, la situation socio-économique, l'habitat, les conditions de vie, l'accès à l'électricité et à l'eau potable. Le recensement regroupe aussi toutes les données sur l'emploi, la qualification, l'alphabétisation, l'accès à l'école, les types de ménages, etc. Toutes ces informations sont très utiles pour comprendre l'évolution spectaculaire de notre société du fait qu'en l'espace de très peu de temps, le Maroc a connu des bouleversements

phénoménaux en termes de structures familiales, de démographie, de conditions de vie, etc.

Il serait fortement judicieux d'étudier les transformations sociales mais aussi les changements de l'utilisation de l'espace et de l'environnement qui sont associés à ces transformations. Par exemple, nous avons de nombreuses données sur l'évolution de la scolarité de tous les membres d'un ménage rural. Les choses ont beaucoup évolué au-delà de l'image du paysan marocain, le fellah analphabète, etc. Quand on est sur le terrain, on voit bien que les choses ont changé, mais on a besoin de chercheurs qui peuvent utiliser et interpréter ces chiffres et ces données.

En plus des recensements qui sont exhaustifs, on a les enquêtes, dont l'enquête « emploi » qui est la plus importante et la plus ancienne. Cette enquête existe depuis 1976 mais elle n'a inclus le milieu rural qu'en 1999. Elle concerne un échantillon très important de 60 000 ménages et une réforme est en cours pour atteindre 80 000 ménages. L'enquête « emploi » nous apporte des informations sur le taux d'activité, la qualité de l'emploi, le sous-emploi, le type d'emploi, la mesure de l'emploi décent³⁶, etc.

On a aussi l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages (la dernière date de 2014). C'est une enquête très intéressante parce qu'on suit les ménages pendant une semaine pour voir tout ce qu'ils utilisent : ce qu'ils achètent, dépensent et comment ils consomment, y compris ce qu'ils jettent.

³⁵ Voir <http://www.hcp.ma>.

³⁶ Pour l'Organisation Internationale du Travail, la notion de travail décent résume les aspirations de tout travailleur, en particulier la possibilité

d'exercer un travail productif et convenablement rémunéré, de bonnes conditions de sécurité sur le lieu de travail et une protection sociale pour sa famille.

On a ainsi des données sur l'alimentaire et le non-alimentaire, les flux de produits entre le rural et l'urbain et on sait parfaitement quelle est la gestion de l'économie domestique d'un ménage, y compris au niveau rural. On a aussi l'enquête sur le niveau de vie qui prend en compte tout l'environnement de la personne (la dernière date de 2007). Les enquêtes sur la consommation des ménages et le niveau de vie sont très lourdes et on les administre généralement en décalage l'une de l'autre de 5 ans.

On a aussi toutes les petites enquêtes qui sont faites soit suite à une demande, soit en réponse à un contexte particulier. Par exemple, dernièrement on a fait une enquête budget/temps, où on interroge les gens sur leur usage du temps au quotidien, et qui inclut aussi bien les aspects de genre que le rapport rural/urbain. L'enquête est très intéressante et renseigne sur la distance existante entre ce qu'on dit et ce qu'on fait. Par exemple, les informations recueillies sur la femme rurale sont particulièrement intéressantes et montrent l'ampleur du changement qu'a connu la société alors qu'on garde en tête un certain nombre d'images qui n'existent plus depuis longtemps.

Comment les informations sont-elles collectées et analysées ?

La cadence dépend du type d'enquêtes : les recensements sont exhaustifs et se font tous les dix ans. Sont inclus les gens qui sont dans la rue, dans les prisons, dans d'autres institutions, etc. Pour l'enquête « emploi », l'échantillon de l'enquête est renouvelé chaque fois à 50%, c'est-à-dire qu'au fil de temps, chaque ménage n'est interrogé que deux fois de manière successive, et ce, pour deux raisons : éviter que le ménage répondant s'habitue et adapte ses réponses en fonction, et éviter de rater de

l'information en ciblant toujours les mêmes personnes.

De mon point de vue, en particulier de quelqu'un qui vient de l'université, je pense que les chercheurs universitaires doivent participer dans tout cela. Le fonctionnaire du Haut Commissariat au Plan, quand il écrit et administre un questionnaire, il le conçoit par rapport à l'expérience passée de l'institution, mais ce n'est pas lui qui utilise le questionnaire sur le terrain, ce sont les enquêteurs qui le font. Ces derniers, recrutés par le Haut Commissariat au Plan, n'ont pas souvent suffisamment de connaissances en termes de sciences sociales et humaines pour pouvoir comprendre les mutations sociales qui sont en train de se passer, et adapter leur contenu et leur discours en conséquence. Depuis un certain temps, avec l'agrandissement des échantillons, l'effectif des enquêteurs est complété par des intérimaires embauchés par des bureaux d'études, en général des étudiants. Pour ma part, je pense qu'il serait profitable pour tout le monde qu'on ait des contrats avec les départements et les écoles doctorales pour recruter pour des missions des étudiants et futurs chercheurs qui sont déjà dans un processus de réflexion et qui ont les outils méthodologiques nécessaires pour participer à ce type d'enquête. Malheureusement, ce n'est pas encore le cas.

Autre élément important concernant la qualité des données, le Haut Commissariat au Plan étant un organisme public, souvent aux yeux des enquêtés, l'enquêteur représente l'Etat, ce qui ne manque pas d'influencer les réponses.

Une fois que le questionnaire a été conçu et validé au niveau central, il est transmis aux régions qui font administrer le questionnaire par les enquêteurs. Le choix des régions, des échantillons, etc. dépend des objectifs qui sont donnés à l'enquête. Les questionnaires sont généralement pré-codés avec des questions fermées. Aujourd'hui avec les tablettes et les

outils technologiques, j'espère que la saisie pourra se faire automatiquement pour éviter les biais et les déperditions liés au fait que la personne qui remplit le questionnaire n'est pas forcément celle qui le saisit, et qu'il y a aussi un temps administratif qui fait que l'enquête n'est pas forcément dépouillée le même jour, ce qui peut créer des déperditions aussi.

Une fois que la base de données est complète, elle est apurée et prête à l'usage. Si le Haut Commissariat au Plan publie les premiers résultats, ces bases de données très riches restent largement sous-exploitées.

Vous avez participé à la réflexion et l'élaboration de la prospective Maroc 2030. Pouvez-vous nous parler de cette prospective ?

Le projet de prospective Maroc 2030 a été financé par le Programme des Nations Unies pour le Développement et a concerné, dans le cadre de l'appui à la planification stratégique, un certain nombre de pays africains (Tunisie, Côte d'Ivoire, etc.) dont le Maroc. L'idée est que, face aux limites avérées des différents modèles de développement à assurer le décollage des pays en développement, amener les gens à réfléchir sur leurs conditions économiques, sociales, etc. leur permettrait d'identifier plus efficacement des solutions et envisager des issues adaptées à leur contexte. L'objectif était de produire des scénarios à l'horizon 2030 de façon à mettre en place une planification stratégique du développement socio-économique du pays.

Le Maroc fait partie des pays qui ont bien avancé dans la réflexion prospective mais sans arriver à la phase de planification stratégique. Nous avons effectué un certain nombre d'études pour réfléchir sur le Maroc de façon

globale : l'économie, la société, le système financier, la démographie, etc. Et puis des études sectorielles ont été menées : l'énergie en 2030, l'agriculture en 2030, le tourisme en 2030, etc. Ces études sont disponibles sur le site du Haut Commissariat au Plan³⁷.

Le travail sur l'agriculture a été fait en collaboration avec le ministère de l'agriculture, et en particulier avec le Conseil général du développement agricole (CGDA). Trois scénarios ont été élaborés. Ces scénarios ont été fortement liés aux enjeux de productivité dans un contexte de mondialisation, d'ouverture du système économique et de persistance d'un secteur agricole traditionnel soumis à cette mondialisation et à ces changements³.

Le troisième scénario de la prospective agricole était un scénario social incluant des réflexions sur la productivité de l'agriculture et sur le développement rural. Entre temps, le plan Maroc vert a été initié en 2008. Nous avons réussi à ce que certaines des idées développées dans ce scénario soient prises en compte dans le Plan Maroc vert, notamment avec l'établissement du Pilier II. Depuis 2011, on n'a pas fait d'autres travaux sur la prospective agricole ni d'évaluation, même s'il y a une demande forte, notamment de la part du CGDA.

Quels sont les défis en termes de production de données statistiques sur le milieu rural, en particulier en termes de coordination et de réflexion conjointe entre les différents ministères?

Il y a une véritable perte en termes de création de l'information, due au manque de

³⁷ http://www.hcp.ma/downloads/Maroc-2030_t11885.html

coordination et de réflexion globale commune. En fait, les décisions sont plutôt politiques et parfois ce sont des questions d'affinités entre personnes qui peuvent bloquer beaucoup de projets. Par exemple, il était un moment question que le recensement agricole soit fait par le Haut Commissariat au Plan mais cela n'a pas abouti. Les recensements sont généralement très lourds et demandent beaucoup de moyens. Puisqu'ils sont coûteux et exhaustifs, autant faire en sorte de récolter le maximum d'informations possibles pour que cela soit utile et utilisable par tout le monde. En réalité, lorsqu'une institution arrive à débloquer des fonds pour réaliser une enquête, elle travaille ensuite toute seule et les données obtenues deviennent son unique propriété.

L'information est-elle accessible aux chercheurs ?

A mon avis, le problème est qu'il n'y a pas assez de pression de la part des chercheurs. Quand un chercheur vient de manière isolée à Rabat, avec toute la représentation classique de l'administration qu'il se fait, il va déposer sa demande écrite au bureau d'ordre sans savoir comment et pourquoi la suivre. Après de nombreuses semaines à attendre, il s'impatiente et finit par laisser tomber. Du coup, on a de moins en moins de chercheurs qui viennent demander des données. D'ailleurs, ceux qui le font ont quasiment de manière systématique des contacts au sein de l'institution. Il est vrai que parfois il y a de la réticence de la part des fonctionnaires qui ne veulent pas donner de l'information mais en même temps, je trouve que les chercheurs ne poussent pas assez. On y perd tous au final parce que les chiffres sont sous-utilisés, et nous, en tant qu'institution, on n'améliore pas non plus la qualité de notre production.

J'ai constaté lors de la réflexion prospective qu'on n'avait pas une connaissance suffisante

sur notre société. On ne sait pas en définitive qui on est, ou, a minima, on a des connaissances différenciées en fonction du positionnement et du parcours de chacun. C'est vrai que nous mettons en ligne beaucoup d'informations mais les bases de données sont beaucoup plus riches que cela.

Par exemple, on dit souvent que les parents s'occupent de moins en moins de leurs enfants qui grandissent tous seuls dans la rue, et que comme l'Etat ne s'occupe pas d'eux, on se retrouve face à des générations en perdition. Quand on étudie l'enquête budget-temps, on se rend compte qu'au contraire les parents passent beaucoup de temps avec leurs enfants. Ce qui m'intéresserait, si je faisais de la recherche dans le monde rural, ce serait de voir le rôle de la femme dans tout cela, quel type de rapports la maman tisse avec ses enfants. A partir du moment où on comprend ce qui se passe au niveau de la cellule familiale, il est possible de développer des perspectives de développement sur de bonnes bases. Ce type d'enquête permet d'avoir beaucoup d'informations sur ces dynamiques sociales, encore faut-il avoir accès à la base de données brute.

Je pense que l'enjeu pour toutes les sciences sociales et le développement de la recherche sociologique au Maroc dans les prochaines années va se situer à ce niveau-là, à la capacité des chercheurs à utiliser des bases de données et à les « faire parler ».

Comment serait-il possible d'améliorer la collecte et l'analyse des informations sur le milieu rural marocain ?

Il faudrait que l'information statistique soit au cœur de l'information produite de façon générale. Les informations du Haut Commissariat au Plan sont estampillées comme provenant de cette institution,

quasiment privatisées autour de la personne du Haut Commissaire. Je m'explique : je n'ai pas l'impression que l'information statistique soit produite à des fins de mise en place de politiques publiques, pour les besoins de l'Etat. Il faudrait réfléchir à mon avis à une réforme de ce système d'information : quels devraient en être les usagers ? A partir de là, quels en seraient les procédures pour produire et avoir accès aux données ? Quelles seraient les institutions de tutelle, de contrôle et de validation ? Une fois que l'institution serait régularisée dans ses processus et ses objectifs, les chercheurs et statisticiens pourront produire de l'information pour tout le monde, comme c'est le cas de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) en France.

La manière actuelle de considérer la place et le rôle de l'institution qui porte le système national de statistique au Maroc n'est pas productive. Nous oublions souvent que les systèmes nationaux de statistique sont les premiers garants de l'Etat de droit. Sans directive politique assumée et publique pour ce qui concerne la production de données, on est soumis au bon vouloir, et donc aux ambitions des uns et des autres. Je pense que la communauté des chercheurs a un grand rôle à jouer à ce niveau-là. Nous avons l'analyse sur le terrain où on regarde, on observe, on interroge et on conclut, mais il y a aussi l'obligation de se référer à un contexte qui soit local, régional et national pour construire un savoir sur l'ensemble du pays.

J'ai eu l'occasion, lors de la réflexion prospective Maroc 2030, de me rendre compte à quel point il était difficile d'appréhender la société marocaine dans son ensemble, et pour cause, notre société est en plein processus de développement. Il y a bien des études et des connaissances à l'échelle locale, mais il manque une approche globale de la société marocaine dans son ensemble et ses

évolutions. Un essai a été fait avec les travaux sur le cinquantenaire pilotés par le défunt Meziane Belfqih, mais l'essentiel reste à produire. De la même manière, quand il y a une réflexion sur le développement, on reste souvent confiné aux enjeux de développement économique. Or, si on ne tient pas compte des habitants de ce pays et leur vécu, et si on ne cherche pas à comprendre leurs évolutions et les mutations auxquelles ils sont confrontés, on ne doit pas s'attendre à ce que les politiques publiques aient des résultats efficaces.

La société a énormément évolué ces cinquante dernières années et sur cela, on n'a que des bribes d'informations ponctuelles. Les perspectives de recherche sociologique sont donc prometteuses. Les chercheurs, selon leurs spécialités, doivent se pencher au plus vite sur ce projet de construire ce savoir global, afin de comprendre qui on est et où on va, le développement n'attendra pas.



Représentation professionnelle agricole et vie associative dans la région Draa-Tafilalet

Hrou Abouchrif

Directeur de la Chambre d'Agriculture de la Région Draa-Tafilalet et acteur associatif

Propos recueillis par Larbi Aziz

Voulez-vous bien nous parler de votre parcours professionnel ?

En 1990, j'ai obtenu mon diplôme d'ingénieur agronome de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II où j'ai préparé mon mémoire de fin d'études sur « l'évaluation des charges des vents et l'efficacité techniques et économique des méthodes de lutte contre la désertification dans la région de Jorf, province d'Errachidia ». Ce travail m'a permis, après mon recrutement à l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole de Tafilalet (ORMVAT), d'occuper le poste d'Ingénieur Chargé de l'unité de mise en œuvre des projets de lutte contre l'ensablement des palmeraies et ce jusqu'à 1992. Par la suite j'étais nommé chef de subdivision de la Production agricole d'Erfoud à l'ORMVAT de 1993 à 1995. Par la suite, j'ai occupé le poste de Coordonnateur des subdivisions de l'ORMVAT à Rich (1996-1998) et à Beni Tadjite (1999-2000). De 2001 à 2015, je suis revenu à Rich en tant qu'Ingénieur au sein de la subdivision agricole et chargé du suivi des projets de l'Association Adrar à Imilchil. En

2016, après la création de l'Office National du Conseil Agricole (ONCA), j'ai regagné cette institution au niveau de sa Direction Régionale à Errachidia en tant qu'ingénieur. En 2017, j'ai été nommé Directeur de la Chambre d'Agriculture de la Région Draa-Tafilalet.

Quels sont la mission, les objectifs et le programme d'action de la Chambre d'Agriculture de la région Draa-Tafilalet ?

Il y a lieu de rappeler que le fonctionnement des chambres d'agriculture créées par Dahir du 24 Octobre 1962 est passé par plusieurs étapes. Le Plan Maroc Vert a conduit à une nouvelle perception du rôle de ces institutions dans la conception et l'exécution des politiques agricoles locales, régionales et nationales. Cette perception se concrétise dans plusieurs modifications de fond et de forme concernant la structure des chambres, le nombre, les missions, le fonctionnement et les organes de gestion.

La Chambre d'Agriculture de la région Draa-Tafilalet a été créée en 2015 et compte aujourd'hui une douzaine de personnels. L'objectif de notre Chambre d'Agriculture est de contribuer au développement du secteur agricole au niveau de la région et de participer

d'une manière générale au développement de l'économie nationale.

De façon plus générale, les missions des chambres d'agriculture au Maroc se résument comme suit (voir encadré).

Missions de la Chambre d'Agriculture

A. Représentation :

La Chambre est le représentant des secteurs de l'Agriculture auprès des pouvoirs publics locaux, provinciaux, régionaux et nationaux. A cet effet, elle est censée représenter et défendre les intérêts des agriculteurs et des éleveurs dans leurs circonscriptions territoriales.

B. Conseil

- La chambre peut faire des propositions et présenter des requêtes relatives au domaine agricole et au développement rural ;
- Elle participe, à l'échelon local, provincial, régional ou national, à l'élaboration de plans ou options se rapportant à l'activité agricole et au développement rural;
- Elle participe également aux conseils d'administration des établissements publics qui s'intéressent aux affaires agricoles ;
- La chambre doit être consultée par l'administration au sujet :
 - des règlements relatifs aux usages agricoles ;
 - des mesures visant l'organisation du secteur agricole ;
 - des projets et programmes de développement relevant de leurs attributions et de leur ressort territorial ;
 - de la création d'entrepôts et de salles de ventes publiques de produits agricoles aux enchères ou en gros ;
 - de l'organisation de foires à l'intérieur de leur ressort territorial ;
 - des projets d'extension des villes et l'élaboration des plans directeurs d'aménagement urbains et des plans de développement rural.

C. Encadrement et accompagnement technique

- Contribuer au développement agricole à travers la vulgarisation, la formation et à l'information des agriculteurs et des éleveurs notamment par l'organisation de sessions de formation de journées d'information et la création ou la gestion de centres de formation professionnelle, de formation alternée et de formation par apprentissage ;
- Contribution à l'appui de l'investissement de l'emploi dans le milieu rural en proposant toutes mesures prouvant aider à la simplification des procédures administratives liées à l'investissement et au développement agricole rurale
- Encourager les agriculteurs et les éleveurs à s'organiser dans le cadre d'organisations professionnelles pour défendre leurs intérêts, à développer leurs capacités interne et à instaurer un mode d'organisation collégiale du processus de production et de commercialisation.
- Organiser ou participer à des manifestations et des foires provinciales, régionales, nationales et internationales relatives au domaine agricole ;
- Délivrer les documents demandés aux agriculteurs et des éleveurs.

Quels sont les chantiers sur lesquels travaille actuellement la Chambre d'Agriculture ?

Le programme d'action de la Chambre pour l'année 2017 se compose des principales activités suivantes :

- Organisation de la première Edition du Salon Régional des produits de terroir ³⁸;
- Organisation de 20 modules de formation des agriculteurs et agricultrices sur l'amélioration des techniques culturales et la valorisation de la production des principales filières de la Région Draa-Tafilalet ;
- Contribution au renforcement des capacités des organisations professionnelles (Coopératives GIE...etc.) ;
- Organisation des voyages d'étude au profit des agriculteurs pour visiter des salons agricoles à l'échelle régionale et nationale ;
- Organisation d'un voyage d'étude pour une vingtaine d'élus de la Chambre dans la Région de la Dordogne en France ;
- Mise en œuvre de plusieurs chantiers de mobilisation de l'eau souterraine (creusement de puits et forage et leurs équipements en pompage solaire) ;
- Participation à quelques campagnes de sensibilisation des agriculteurs que réalisent l'ONCA et l'ONSSA au niveau de la zone d'action de la Région Draa Tafilalet ;
- Participation active dans les opérations de distribution de l'orge subventionné au profit des éleveurs

Quelles sont les contraintes que vous confrontez actuellement ?

Comme il s'agit d'une chambre nouvellement créée, les moyens humains et matériels sont encore insuffisants pour pouvoir mener à bien les missions qui lui sont attribuées.

Quels sont vos partenaires ?

Nos partenaires principaux sont tous les services régionaux du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts. Nous menons des actions en étroite collaboration notamment avec la Direction Régionale Draa Tafilalet, les Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole de Tafilalet et d'Ouarzazate ainsi que les Directions Régionales des Offices Nationaux du Conseil Agricole (ONCA) et de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA).

Des conventions de partenariats sont en cours de finalisation avec le Conseil Régional Draa-Tafilalet et l'Agence Nationale de Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier. En particulier, la convention avec le Conseil Régional va porter sur la mobilisation des eaux souterraines. Une autre convention sera signée à l'occasion du Salon International des Dattes avec l'Institut des techniciens spécialisés en agriculture d'Errachidia. Le Conseil Communal d'Errachidia et les Conseils provinciaux des cinq provinces relevant de la Région Draa Tafilalet sont également des partenaires de la Chambre en plus de la Chambre de l'Artisanat et la Chambre du Commerce de l'Industrie et des Services. Nous travaillons avec les Institutions de formation et de recherche : l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès et l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II.

³⁸ Voir [rapport de l'activité](#).

Quels sont vos projets futurs ?

Nous sommes en train de préparer la deuxième édition du salon régional des produits du terroir qui aura lieu l'année prochaine dans l'une des quatre provinces de la Région, autre qu'Er-Rachidia qui a abrité la première édition en mars 2017.

Nous sommes également en train de préparer des projets de mobilisation de l'eau souterraines à des fins d'irrigation et d'abreuvement du cheptel en collaboration avec le Conseil Régional Draa Tafilalet et les Offices de mise en Valeur agricole de Tafilalet et Ouarzazate. La Chambre est aussi en train de monter un projet de renforcement des capacités des producteurs et des organisations professionnelles.

Vous êtes aussi un acteur associatif au niveau de la région: pouvez-vous nous parler de votre expérience en la matière ?

En fait je suis impliqué dans l'associatif depuis plus d'une vingtaine d'années. En plus du suivi des projets de l'Association ADRAR pendant quinze ans, je suis membre fondateur de l'Association des Populations des Montagnes du Monde (APMM), section Maroc. J'étais vice-président du bureau national de cette Association pendant deux mandats. Je suis actuellement le vice-président du Réseau des Associations de Développement des Oasis du Sud Est (RADOSE) qui est constitué d'une cinquantaine d'associations. Je suis aussi membre fondateur de l'Association Youssef ou Daoud pour le Développement et la gestion de projets d'alimentation en eau potable. Je suis aussi le Secrétaire adjoint de la Fondation Draa-Tafilalet des Experts et Chercheurs. Je suis enfin le président de l'Association de

préservation de la biodiversité et protection des oiseaux du sud du Maroc.

Quels sont les projets auxquels vous avez participé en tant qu'acteur associatif et qui vous ont le plus marqué ?

En tant qu'acteur associatif, j'ai participé à la mise en œuvre de plusieurs projets en milieu rural et en zones de montagne. J'ai participé à la réalisation de centaines d'activités génératrices de revenus pour les populations démunies. J'ai également participé à la conception, la réalisation et le suivi de plusieurs projets d'infrastructure de base notamment l'alimentation en eau potable et l'électrification rurale en plus des projets de petite et moyenne hydraulique. J'ai participé aussi à la mise en œuvre de plusieurs programmes de renforcement des capacités des acteurs locaux dans le domaine agricole et touristique. J'ai aussi contribué à la mise en œuvre de plusieurs projets de promotion de la scolarisation en milieu rural.

Avant 1995, le travail associatif était presque absent en milieu rural dans la région Draa-Tafilalet. Désormais, il y a une dynamique associative forte dans le milieu rural de toute la région. Cette dynamique est favorisée par une volonté politique et surtout par la nouvelle constitution et contribue au développement local, à la promotion de la bonne gouvernance et à la gestion des affaires publiques.

En 2010, j'ai été sélectionné parmi les quatre vainqueurs des prix des "Meilleurs gardiens de la biodiversité" en Méditerranée en récompense de mes efforts en matière de protection de l'environnement et de préservation de la biodiversité. En effet, avec l'ORMAVA de Tafilalet et l'association ADRAR, j'ai pu mettre en œuvre, selon une approche participative, plusieurs programmes visant la

protection de l'environnement à travers des actions d'éducation environnementale, de conservation in situ de la biodiversité agricole et de valorisation des plantes aromatiques et médicinales du Haut Atlas Marocain.

Quelles sont les contraintes qui entravent le travail associatif dans la région ?

La principale contrainte des associations de la Région Draa-Tafilalet consiste en la mobilisation des ressources financières nécessaires à la réalisation de leurs projets. Cette situation s'explique en grande partie par le manque de professionnalisme au sein des acteurs associatifs. En effet, des bailleurs de fonds existent, les opportunités de financement des projets existent mais les membres des associations villageoises ne disposent pas de compétences et de capacités leur permettant de faire un bon montage des projets. Les associations se heurtent

également à d'autres contraintes d'ordre social et organisationnel. Par exemple, la majorité des associations ne tiennent pas périodiquement leurs assemblée ordinaires. D'autres connaissent des problèmes de gestion administrative.

Comment arrivez-vous à concilier votre travail professionnel et votre engagement associatif ?

Je suis actuellement débordé par le travail professionnel surtout que la chambre d'agriculture Draa-Tafilalet ne dispose pas de suffisamment de cadres pouvant faciliter et accompagner la mise en œuvre des programmes. Cela ne veut pas dire que j'ai abandonné l'associatif, je continue à travailler avec des associations pendant les week-ends. Le travail associatif est quelque chose qui me tient à cœur et des fois je n'arrive pas à trouver l'équilibre entre ma famille, mon travail et le mouvement associatif.



Le Conseil Agricole au Maroc: Guide Méthodologique

Mohamed El Amrani

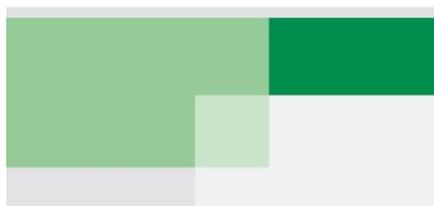
Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès

Contact : elamrani.mohamed66@gmail.com



Le Conseil Agricole au Maroc : Guide Méthodologique

Mohamed EL AMRANI



Présentation du guide

Les activités du conseil agricole au Maroc manquent jusqu'à présent de guides méthodologiques ou de référentiels de normalisation, ce qui rend difficile d'harmoniser les différents aspects relatifs aux approches, méthodes, outils et dispositif de suivi-évaluation du conseil agricole. C'est pourquoi ce guide a été élaboré **pour synthétiser et clarifier les concepts, les approches, méthodes, outils et définir clairement chaque type d'action et d'appui conseil**. Il précise les conditions de leur utilisation, les démarches et les indicateurs de

suivi-évaluation pour servir le dispositif du conseil agricole public et privé au Maroc. Ce guide a aussi pour but de constituer un aide-mémoire à la profession du conseil agricole, conformément à la loi 62-12 relative à l'organisation de la profession agricole et ses textes d'application.

Ce guide est basé sur une synthèse bibliographique et une analyse conceptuelle et méthodologique. Il est destiné aux différents acteurs impliqués ou intéressés par le conseil agricole et le développement agricole et rural : étudiants, chercheurs, développeurs, conseillers agricoles publics et privés, etc.

Le guide est structuré en quatre chapitres. Le premier donne un aperçu sur le contexte général de l'exercice du métier de conseiller agricole au Maroc, en présentant succinctement les stratégies du Plan Maroc vert élaborée en 2008 et du conseil agricole élaborée en 2010. Il souligne que cette dernière est fondée sur l'approche participative et l'instauration d'un système pluriel (public, privé et interprofession) et guidée par une logique de réponse à la demande et aux besoins des agriculteurs en matière d'appui conseil plutôt qu'à la politique d'offre qui a prévalu dans l'ancien système de vulgarisation.

Le deuxième chapitre aborde, dans un premier temps, la régulation de la profession du conseil agricole à travers l'arsenal juridique qui a été promulgué (loi 62-12 et ses textes d'application). Ensuite un cadrage conceptuel est apporté sur les concepts de la vulgarisation et du conseil agricole ainsi que sur l'évolution des modèles de la vulgarisation et du conseil agricole à l'échelle mondiale.

Ce chapitre présente aussi les approches de vulgarisation agricole et leur évolution, les approches et les méthodes de conseil agricole actuellement adoptées par le système national du conseil agricole au Maroc ainsi que le rôle du conseil agricole dans le processus d'adoption et de diffusion des innovations. Il rappelle également les principes généraux, la typologie du conseil, le code d'éthique et les règles de bonnes pratiques qui doivent guider les services du conseil agricole.

Le troisième chapitre est consacré au cadrage et à l'harmonisation de la prestation du conseil agricole. Il définit d'abord les trois domaines du conseil agricole prévus par la loi 62-12 à savoir: 1) le conseil technique ; 2) le conseil de gestion des exploitations et de l'entreprise ; et 3) le conseil en matière de projet de développement agricole. Ensuite, ce chapitre présente les profils et compétences nécessaires pour l'exercice du métier du conseiller agricole à l'échelle internationale et nationale et qui se résument dans trois principaux domaines complémentaires: compétences scientifiques et techniques, compétences spécifiques et compétences transversales.

Puis ce chapitre présente :

- la démarche pédagogique des actions du conseil agricole (école au champ ou *farmer field school*, journée d'animation, visite de contact, parcelle de démonstration, voyages d'agriculteurs, concours agricoles, journées de formation) ;

- les actions d'opérationnalisation et d'appui conseil (diagnostic technico-économique des exploitations agricoles et des filières, utilisation des technologies de l'information et de la communication).

Enfin, il présente une typologie et définit le contenu de prestation du conseil agricole, notamment :

- Le conseil dans le domaine technique: production végétale et animale ;
- le conseil de gestion de l'exploitation agricole ;
- le conseil de gestion de l'entreprise agricole ;
- le conseil de commercialisation et valorisation des produits agricoles ;
- le conseil en matière des projets de développement agricole ;
- le conseil pour la création et la mise en conformité des coopératives par rapport à la loi 112-12 relative aux coopératives ;
- le conseil pour la création des associations professionnelles et les groupements d'intérêt économique ;
- le conseil pour la création des associations d'usagers d'eau agricole et la reconversion collective à l'irrigation localisée.

Le quatrième chapitre est consacré à la présentation des éléments nécessaires pour la mise en place d'un système de suivi-évaluation des activités du conseil agricole.

Finalement, dans les annexes sont présentées l'évolution des stratégies et des dates repères qui ont marqué l'histoire de la vulgarisation et du conseil agricole au Maroc depuis 1957 à 2020, ainsi que le programme du certificat de formation complémentaire des conseillers agricoles privés au Maroc qui sera assuré par l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès.

Le guide peut être [téléchargé intégralement](#).

Comité éditorial de la revue

Ce numéro 5 a été conçu sous la coordination du comité éditorial de la revue *Alternatives Rurales* constitué de:

- Elhassane Abdellaoui (ENA Meknes)
- Abdelkader Ait El Mekki (ENA Meknes)
- Mohammed Amar (ENA Meknes)
- Larbi Aziz (ENA Meknes)
- Zhour Bouzidi (Université Moulay Ismail)
- Mohamed El Amrani (ENA Meknes)
- Abdelhak Essadiki (ENA Meknes)
- Zoubir Chattou (ENA Meknes)
- Patrick Dugué (Cirad)
- Nicolas Faysse (Cirad – AIT Thaïlande)
- Zakaria Kadiri (Université de Casablanca)
- Mohamed Taher Sraïri (Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II)
- Fatima Zahid (ENA Meknes)